

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction de l'administration générale
Mission de la recherche et de la technologie

ASSISES DE LA RECHERCHE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

17 et 18 juin 1996

Musée national des arts et traditions populaires (MNATP)
6 avenue du Mahatma Gandhi - 75016 Paris

ASSISES DE LA RECHERCHE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Paris, 17 et 18 juin 1996

SOMMAIRE

Avant-propos, <i>Jean-Pierre Dalbéra</i>	1
Programme.....	2
Discours d'ouverture de M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.....	4
Science et culture, <i>Dominique Lecourt</i>	7
Recherche et archives de France.....	10
La recherche sur le patrimoine écrit.....	13
La recherche en archéologie.....	15
Recherche et inventaire général.....	53
Recherche et ethnologie de la France.....	58
L'informatique documentaire à la direction des musées de France.....	63
Recherches sur la conservation et la restauration des biens culturels.....	65
Le laboratoire de recherche des musées de France.....	65
Le service de restauration des musées de France.....	72
Le laboratoire de recherche des monuments historiques.....	75
Le centre de recherche sur la conservation des collections.....	81
Synthèse, <i>Jacques Philippon</i>	87
La recherche en musique et danse.....	92
Recherche musicale et création : statut, acquis et enjeux, <i>Jean-Claude Risset</i>	100
La recherche en arts plastiques.....	103
La recherche architecturale.....	108
Diversité des recherches en architecture, <i>Philippe Boudon</i>	113
Le rôle des écoles d'architecture dans la consolidation d'un milieu stable de recherche, <i>Bernard Haumont</i>	117
La recherche en sciences sociales.....	120
Le grand écart entre la recherche et l'administration, <i>Antoine Hennion</i>	125
Rapport de la délégation générale à la langue française.....	131
Bilan 1990-1995 de la mission de la recherche et de la technologie, perspectives.....	140
La recherche culturelle est-elle possible en informatique, <i>Philippe Aigrain</i>	155
La mission technique et économique de la SDMH ou la place de la statistique et des études et recherches socio-économiques à la direction du patrimoine, <i>Gérald Krafft</i>	158
Contributions des syndicats.....	166
Syndicat général des affaires culturelles – cfdt.....	166
Uspac-CGT – Union des syndicats des personnels des affaires culturelles.....	169
Tables rondes.....	171
Organisation, partenariat, moyens, métiers de la recherche, politique de recrutement et de formation.....	171
Instruments de recherche et valorisation des résultats.....	172
Rapport sur la table ronde « Instruments de recherche et valorisation des résultats », <i>Gérard Ermisse</i>	174
Priorités scientifiques, orientations stratégiques et dispositifs d'évaluation.....	177
Allocution de clôture des assises de la recherche par M. Stéphane Martin, directeur de cabinet.....	179

AVANT-PROPOS

Lors de la séance plénière du conseil ministériel de la recherche qui s'est déroulée le 17 janvier 1996, Monsieur Stéphane Martin, directeur de cabinet du Ministre de la culture, a souhaité la tenue d'assises de la recherche, dont l'organisation a été confiée à la mission de la recherche et de la technologie de la direction de l'administration générale.

Les buts de ces assises, tenues le lundi 17 juin et le mardi 18 juin 1996 au musée national des arts et traditions populaires, sont d'approfondir la réflexion sur les finalités de l'effort de recherche du ministère, de faire le point sur les orientations de chaque groupe de programmes scientifiques, de présenter des propositions pour en stimuler l'efficacité et de suggérer des évolutions dans le contexte de l'environnement scientifique et culturel national.

Il s'agit également de renforcer les capacités du ministère de la culture à faire face à la diversité de ses missions, en améliorant la cohérence de ses services scientifiques et en veillant à l'adéquation des moyens aux objectifs poursuivis.

A l'occasion de ces assises, qui associent des représentants du Secrétariat d'Etat à la recherche et du CNRS, chacun des conseils ou services scientifiques des directions du ministère a élaboré un bilan critique des travaux effectués ou soutenus de 1990 à 1995 grâce notamment aux moyens du budget civil de recherche et développement (BCRD), une analyse des difficultés auxquelles il a pu être confronté et des propositions pour tenter d'y remédier.

Les représentants des personnels nommés au conseil ministériel de la recherche participent également à ces assises accompagnés de délégations.

Ce document rassemble les différentes contributions des participants aux assises. Il devrait faciliter les débats au sein des trois tables rondes de synthèse afin de faire des propositions au Ministre susceptibles de définir les axes prioritaires d'un schéma stratégique pour l'avenir de la recherche au ministère de la culture.

Jean-Pierre Dalbéra,
chef de la mission de la recherche et de la technologie

ASSISES DE LA RECHERCHE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

17 et 18 juin 1996

Musée national des arts et traditions populaires (MNATP)
6 avenue du Mahatma Gandhi 75016 Paris

Programme

17 juin matin

- 9h00 Accueil des participants
9h30 Allocution de bienvenue par Michel Colardelle, directeur du MNATP
9h35 Présentation des assises par Jean-Pierre Dalbéra, chef de la mission de la recherche et de la technologie

Conférences plénières

- 9h45 Science et Culture, par **Dominique Lecourt**, professeur de philosophie à l'université Denis Diderot/Paris VII, expert au conseil ministériel de la recherche du ministère de la culture.
10h30 La politique de recherche en sciences de l'homme et de la société et les méthodes d'évaluation, par **Bernard Bigot**, directeur de la mission scientifique et technique du secrétariat d'Etat à la recherche.
11h15 **Intervention de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, ministre de la Culture**
11h30 Culture, recherche scientifique et administration, par **Christian Pattyn**, chef de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles.
12h00 Discussion

12h30-13h30 Repas sur place

17 juin après-midi

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Groshens, conseiller d'Etat

Rapports en séance plénière des conseils scientifiques (ou de groupes de travail constitués à cet effet dans les directions) dans les domaines suivants :

- 13h45 Archives (rapporteur : **Rosine Cleyet-Michaud**)
14h00 Patrimoine écrit : DLL et BNF (rapporteur : **Dominique Arot**)
14h15 Discussion
14h30 Archéologie (rapporteurs : **Michel Reddé, Anne-Marie Flambard-Héricher**)
14h45 Inventaire (rapporteur : **Bruno Foucart**)
15h00 Ethnologie (rapporteur : **Daniel Fabre**)
15h15 Discussion

16h00-16h30 Pause
16h30 Laboratoires et centres de conservation / restauration (LRMF, LRMH, CRCDG, centres du réseau national, etc.) (rapporteur : **Jacques Philippon**)
17h00 Discussion
17h30 Fin de la séance

18 juin matin

**Sous la présidence de Monsieur André Dauphiné, professeur d'université,
directeur du département sciences humaines et sociales au secrétariat d'Etat à la recherche**

Suite des rapports :

9h30 Musicologie, informatique musicale et acoustique (rapporteur : **Hugues Genevois**)

9h45 Recherche en arts plastiques (rapporteur : **Jean-Pierre Criqui**)

10h00 Discussion

10h15 Recherche architecturale (rapporteur : **Robert Beaudoux**)

10h45 Discussion

11h00-11h15 Pause

11h15 Sciences sociales, juridiques et historiques (DEP, CNC, DLL, DDF, Comité d'histoire) (rapporteurs : **Marc Nicolas, Antoine Hennion**)

11h45 Langue française et terminologie (rapporteur : **Françoise Mosser**)

12h00 Discussion

12h30-13h30 Repas sur place

18 juin après-midi

Trois tables rondes de synthèse et débats sur les sujets suivants :

13h45 « Organisation, partenariat, moyens, métiers de la recherche, politique de recrutement et de formation »

Président : Madame **F. Mariani-Ducray**, directeur de l'administration générale

Rapporteur : Monsieur **Jean Fosseyeux**, inspecteur général de l'administration

13h45 « Instruments de recherche et valorisation des résultats (bases de données, publications, expositions, audiovisuels) »

Président : Monsieur **Marc Gauthier**, conservateur général du patrimoine chargé d'inspection générale

Rapporteur : Monsieur **Gérard Ermisse**, sous-directeur de l'inventaire général

13h45 « Priorités scientifiques, orientations stratégiques et dispositif d'évaluation »

Président : Monsieur **Jean-Pierre Bady**, directeur de l'école nationale du patrimoine

Rapporteur : Monsieur **Jean-Pierre Dalbéra**, chef de la mission de la recherche et de la technologie

16h00-16h15 Pause

16h15 Comptes rendus des trois tables rondes par les rapporteurs,
en présence de Monsieur **Stéphane MARTIN, directeur de cabinet**

Clôture des assises par Monsieur **Stéphane Martin** vers 17h00

DISCOURS D'OUVERTURE DES ASSISES DE LA RECHERCHE

17 juin 1996

**par Monsieur Philippe Douste-Blazy,
ministre de la culture**

Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureux d'ouvrir ces premières assises consacrées à la politique de recherche du ministère de la culture.

Cette réunion se tient dans un musée national qui symbolise, fortement, l'alliance de la science et de la culture. Créé en 1937 sous l'impulsion de Georges Henri Rivière, un grand conservateur, premier titulaire de la chaire d'ethnographie française à l'Ecole du Louvre, ce musée-laboratoire est une institution originale. Depuis 1969, des personnels du ministère, des universités, du centre national de la recherche scientifique collaborent activement autour des collections du musée et au sein de l'unité de recherche qui lui est associée.

J'ai une grande ambition pour ce musée qui seul a les compétences et les collections pour faire comprendre à nos concitoyens l'évolution des sociétés françaises depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours. Je fais entièrement confiance à l'expérience de son nouveau directeur, Monsieur Michel Collardelle, et de ses collaborateurs pour y parvenir.

Je tiens à remercier Monsieur Dominique Lecourt, professeur d'université, expert au Conseil ministériel de la recherche et Monsieur Bernard Bigot, directeur général de la recherche et de la technologie au secrétariat d'Etat à la recherche pour leurs propos préliminaires. Ils ont su mettre en évidence les enjeux profonds de ces deux journées de réflexion collective qui associent tous les acteurs de la recherche au ministère et doivent nous permettre de donner un nouvel élan à ce secteur d'activités.

Cette réunion doit beaucoup à la mission de la recherche et de la technologie assistée des présidents et rapporteurs des séances de travail qui vont se dérouler durant ces deux jours. Je remercie en particulier Monsieur Jean-Claude Groshens, conseiller d'Etat, Monsieur André Dauphiné, professeur d'université, directeur du département des sciences humaines et sociales au secrétariat d'Etat à la recherche, d'avoir accepté de présider les travaux des deux prochaines journées.

Je suis heureux que vous soyez venus si nombreux pour ces assises et je tiens à remercier en particulier les personnalités extérieures au ministère de la culture qui se sont déplacées spécialement.

Les nombreux débats que suscite le développement des sciences révèlent une prise de conscience de leurs retombées sur le quotidien comme sur l'avenir culturel et économique de notre pays. A l'aube du troisième millénaire, tout porte à croire que le mouvement va s'accroître. La modernité ne se décrète pas; il faut la préparer et la construire; c'est un défi essentiel, mais difficile.

Dans ce contexte, la politique de recherche et la politique culturelle de l'Etat sont deux outils complémentaires pour faire progresser la démocratie et orienter notre avenir. Le monde de la culture et de la création artistique constitue un terrain d'expérimentation, dont les exigences imposent une recherche permanente.

Les musiciens, qui ont su avant d'autres artistes s'approprier ces techniques, apprécient aujourd'hui de ne plus avoir à utiliser un clavier d'ordinateur pour entendre des sons, comme au temps des premiers systèmes de synthèse. En quelques dizaines d'années, la recherche a permis la synthèse en temps réel mais aussi d'importantes évolutions ergonomiques. La pensée musicale et les gestes traditionnels des créateurs commencent à retrouver leur place grâce aux progrès accomplis par les interfaces.

Avec l'arrivée du tout numérique et du multimédia, de nombreuses professions culturelles vont devoir repenser leurs méthodes de travail et de nouvelles écritures vont voir le jour. Des mondes virtuels simulés grâce aux ordinateurs naissent chaque jour dans les laboratoires de recherche. Le cinéma commence à en offrir des illustrations convaincantes de vérité et les prouesses techniques sont impressionnantes.

Les sociétés industrialisées sauront-elles en profiter pour favoriser l'éducation du plus grand nombre, lutter contre le sous-développement des pays pauvres et favoriser l'intégration sociale sur leur propre territoire ? J'ai souvent eu l'occasion de le dire, un des enjeux majeurs de la société de l'information est le respect de la pluralité, c'est à dire des identités culturelles.

Le développement de ces domaines de recherche, accompagné d'une politique incitative pour la création de programmes et de centres de ressources francophones en ligne, est stratégique pour l'avenir de notre langue dans le monde.

Au sein de l'Etat, le ministère de la culture a le devoir d'analyser en permanence les mutations que je viens rapidement d'évoquer. La crédibilité de sa politique culturelle en dépend.

De même, pour remplir ses missions de conservation et de valorisation du patrimoine, il se doit d'utiliser les méthodes scientifiques et les techniques les plus performantes.

C'est pourquoi, depuis plus de trente ans, la recherche accompagne les politiques mises en oeuvre et que des archéologues, des ethnologues, des historiens de l'art, des sociologues, des économistes y côtoient des physiciens, des chimistes, des géologues et des informaticiens. Cette diversité fait la richesse du secteur de recherche du ministère et renforce ses capacités d'expertise et d'intervention.

En 1996, le ministère consacrer sept cent soixante millions de francs à la recherche. Les travaux de recherche menés ou soutenus par les services et les établissements publics répondent à trois grandes catégories d'objectifs :

- la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel national;
- l'amélioration des connaissances sur les processus de la création artistique et des outils techniques qui lui sont nécessaires;
- la compréhension des rapports entre l'organisation sociale, l'économie et les productions culturelles.

On le voit, les champs de recherche sont nombreux et le plus souvent pluridisciplinaires. Leur complexité et leur diversité impliquent des compétences multiples et des relations étroites et durables avec la communauté scientifique.

C'est la raison de la politique volontariste de collaboration scientifique mise en oeuvre depuis le début de la décennie. Si le centre national de la recherche scientifique est un partenaire majeur, il n'est pas le seul. Le ministère collabore, efficacement, avec des organismes comme le commissariat à l'énergie atomique ou l'institut national de recherche en informatique et automatique, des grandes écoles et de nombreuses universités.

En matière de politique de recherche et de développement technologique, la cohérence et la continuité sont les gages principaux de la réussite. Plus encore que dans d'autres secteurs d'activités, la coordination y est indispensable comme la programmation et l'évaluation.

La conjoncture économique difficile que traverse notre pays et la nécessité de rétablir les équilibres budgétaires imposent, aujourd'hui, au ministère de faire des choix très sélectifs. Je souhaite que ces assises soient l'occasion de s'interroger collectivement sur les programmes prioritaires de recherche, à mener ou à soutenir dès l'année prochaine, tout en abordant les questions de moyens et d'organisation. Vos travaux devraient permettre d'élaborer un schéma stratégique pour l'avenir de la recherche au ministère, capable de mobiliser tous les personnels compétents et les moyens scientifiques sur des thèmes d'intérêt national.

Le conseil ministériel de la recherche est chargé de débattre des orientations générales. Dans l'organisation actuelle a-t-il réellement les moyens d'agir efficacement ? Les conseils spécialisés sont-ils suffisamment associés à ses débats, pour pouvoir expliciter leurs propositions et lui permettre d'opérer les synthèses que j'attends de cette instance ?

Je suis persuadé que de cette réunion, où des scientifiques et des responsables de l'administration culturelle dialoguent sur les priorités, les moyens, l'organisation, sortiront des propositions pragmatiques et concrètes.

C'est ainsi que se dessinera, pour les années à venir, un nouveau paysage de la recherche, dans lequel chacun exercera sa part de responsabilité au service des missions du ministère de la culture.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

CONFERENCE PLENIERE

SCIENCE ET CULTURE

Dominique Lecourt,
philosophe, professeur à l'université Denis Diderot/Paris 7
et président de l'Association Diderot

Je tiens à remercier les organisateurs de ces assises, et spécialement Jean-Pierre Dalbéra, de m'avoir invité à faire cette communication. Vous voudrez bien m'excuser de m'être tenu dans les propos qui vont suivre délibérément à distance des questions concrètes – budgétaires, administratives, institutionnelles, techniques – qui vous occupent, et même vous préoccupent. J'ai tenu à jouer mon rôle de philosophe qui consiste à prendre par rapport à ce qui se présente le recul nécessaire pour poser des questions aussi ajustées que possible.

Si l'on entend par culture l'ensemble des valeurs, des règles et des normes qu'inventent toujours les êtres humains pour surmonter leurs craintes devant les forces naturelles et pour vivre ensemble sans trop se déchirer, on doit admettre que l'apparition et le développement de « la science » s'est trouvée tributaire d'une culture particulière. Mais il apparaît aussi clairement que « la science » a produit en retour de puissants effets sur cette culture qui s'entretient et se renouvelle par des pratiques spécifiques et des oeuvres singulières.

Encore faut-il s'entendre sur ce que nous entendons par « la science ».

Pour ce qui est du mode de pensée qui s'est manifesté pour la première fois en Occident en Grèce au 7ème siècle avant Jésus-Christ, il se présente comme une tentative d'expliquer les phénomènes naturels par des causes naturelles. En quoi, il se démarque des grands récits mythiques qui maniaient le schème généalogique de l'engendrement des dieux pour rendre compte des grands bouleversements cosmiques dont était supposé issu l'état présent du monde, et qui faisaient la part belle à l'intervention de puissances surnaturelles. Si balbutiantes que soient les argumentations des premiers penseurs de la nature (les Thalès, Anaximandre, Anaximène, Anaxagore et autres), la mystique qu'ait été en particulier l'interprétation qu'a donnée Pythagore de ses propres résultats en astronomie, en musique et en mathématiques, du moins l'idée s'imposait-elle avec eux que l'argumentation de chacun devait être soumise à discussion et éventuellement rectifiée pour « sauver les phénomènes ». Il s'agissait là d'une nouveauté : les récits d'Homère ou d'Hésiode n'avaient pas fait ni n'avaient vocation à faire l'objet de telles discussions. Tout juste donnaient-ils lieu à des variations, éventuellement contradictoires, au fur et à mesure qu'on se les transmettait de génération en génération.

Cette nouveauté signale un véritable commencement : une histoire s'ensuit, car de fait ce mode d'argumentation par rectifications successives a continué, envers et contre tout, au prix de longues pérégrinations, de produire ses fruits jusqu'à nos jours. Que ce commencement ait trouvé ses origines dans la culture de ce temps lointain, c'est ce dont les historiens ne doutent pas - dès lors qu'ils ont renoncé à la fiction d'un prétendu « miracle grec ». On sait aussi que leurs désaccords sont d'autant plus persistants que les documents et monuments concernant cette époque sont rares. Les études comparatives notamment avec la tradition chinoise paraissent prometteuses.

Que ce commencement ait eu sur cette culture de profonds effets en retour, c'est ce dont témoignent abondamment les oeuvres de ceux qui se déclarèrent « philosophes », lesquels ont inscrit leur pensée dans son prolongement. Platon, le premier, entend en donner, deux siècles plus tard, la mesure culturelle et la portée politique : le théâtre, la musique et la poésie épique en font les frais.

Par « science », on ne saurait cependant aujourd'hui viser uniquement ce mode de penser, si plaisant qu'il soit de faire référence à cette aube très pure. On doit également prendre en compte la réalité de ce qu'on appelle « la science moderne ». Celle dont on assigne les débuts aux premières années du 17^{ème} siècle, marquées par les grandes figures de Képler, Galilée, Descartes, puis de Huyghens, Leibniz, Newton et quelques autres. Non seulement, cette science vise à expliquer les phénomènes naturels par des causes naturelles au prix d'un processus de rectification collectivement mis en oeuvre, mais elle en vient à inscrire l'expérimentation au coeur de ce processus - la nature y est par des procédures réglées « soumise à la question », selon un mot célèbre du Chancelier Francis Bacon. Autour de cette expérimentation, on voit se constituer en Europe une véritable société de savants, l'ancêtre de notre dite communauté scientifique, dont la Royal Society anglaise a constitué le prototype institutionnel.

Les statuts de cette institution le disent en clair : l'horizon de la science - la mission des savants - est constitué par les avantages que les hommes peuvent en retirer pour leur vie. Bacon aussi bien que Descartes attendent hardiment qu'une médecine désormais scientifique retarde leur vieillissement, au point qui sait de les rendre immortels.

Que cette science moderne - qui se présente d'abord essentiellement comme une mécanique - ait été rendue possible par un état donné de la culture européenne, cela est bien connu, encore que les déterminations en soient fort discutées : quel poids respectifs accorder à celles qui relèvent de l'économie, de la politique, de la religion, de la technique, des pratiques artistiques... ? Le personnage de Galilée concentre sur lui-même les plus virulentes des oppositions interprétatives.

Toujours est-il qu'en un siècle, on voit la science moderne - expérimentale et mathématique - ouvrir à la connaissance de nouvelles avenues et bousculer la culture européenne. Non d'abord par ses résultats pratiques et ce qu'on appellera ses applications, mais par l'idéal « conquérant » dont elle s'affirme porteuse, selon le mot plus tard de Claude Bernard fondant la physiologie expérimentale. Après Newton, cet idéal prend corps dans une conception du Progrès à laquelle les « géomètres français » Condorcet et Laplace donnent toute sa portée à l'extrême fin du 19^{ème} siècle. Non seulement, affirment-ils, les superstitions et les préjugés au nombre desquels ils comptent les croyances religieuses, reculeront devant les lumières de la Raison, laquelle prendra conscience d'elle-même au bénéfice d'une liberté sans précédent, mais les phénomènes sociaux eux-mêmes pourront bientôt faire l'objet d'une organisation rationnelle.

Le marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, parle d'une « mathématique sociale ». Le mathématicien et astronome Pierre-Simon Laplace veut étendre l'application du calcul des probabilités qu'il a magnifiquement utilisé pour rendre compte de la trajectoire des planètes (et corriger quelques erreurs de Newton) aux comportements humains de manière à en rendre possible la « prévision rationnelle ». La voie semble ouverte à une rationalisation intégrale de l'existence. On y voit la promesse d'un bonheur assuré. On ne peut aujourd'hui relire ces textes sans être sensible à leur vibrant enthousiasme. Mais comment aussi, connaissant la suite, ne pas sourire de leur naïveté?

On ne saurait en effet, pour parler de la science, s'en tenir à cette référence à la « science moderne » dans la gloire de sa période classique, même si son allure propre n'a fait que se confirmer et si l'idéal qui a été forgé sur cette base est demeuré très vivant. Car l'avènement du machinisme industriel a modifié la donne : la science est devenue massivement « science appliquée » selon l'expression d'Auguste Comte. On a assisté à la montée en puissance d'une couche sociale nouvelle - celle des ingénieurs modernes. Ils se réclament de la science au moment même où ils peuvent se faire gloire de réalisations inouïes et de succès sans précédent. La science elle-même prétend désormais constituer la Référence absolue justifiant toutes les règles, valeurs et normes de la société. Bref, la culture n'a qu'à s'aligner. C'est ce qu'on appelle le scientisme.

L'ascension sociale des ingénieurs et la montée culturelle du scientisme vont évidemment de pair. Leurs effets sur la culture ont été, et restent, considérables. Souvenons-nous d'Ernest Renan qui

n'hésitait pas à écrire : « Oui, il viendra un jour où l'humanité ne croira plus, mais où elle saura ; un jour où elle saura le monde métaphysique et moral comme elle sait déjà le monde physique ». Et l'auteur de *L'Avenir de la science* ajoutait programmatiquement : « Organiser scientifiquement l'humanité, tel est donc le dernier mot de la science moderne, telle est son audacieuse mais légitime prétention ».

Terrible prétention en vérité qui en vient à nier la réalité même de ce qui constitue l'étoffe réelle de toute culture : l'imaginaire. Cette réalité pétrie de désirs qui permet à chacun de se situer par rapport à l'univers et aux autres êtres humains, au passé et à l'avenir ; cet élément de nos prises de position par rapport à l'énigme de notre mort comme à celle de notre naissance.

Le philosophe allemand Ernst Cassirer avait bien raison en son temps d'affirmer qu'il fallait « combattre le dogmatisme tyrannique de cette culture qui, pour aider la raison à vaincre, est contrainte d'asservir et de réprimer en l'homme les autres forces mentales et spirituelles ».

On ne peut que prendre acte de la justesse de cet objectif : contre leur « asservissement et leur répression », ces autres forces se sont en Europe rebellées de façon meurtrière peu après que Cassirer eut parlé. On perçoit qu'elles pourraient le faire à nouveau sous d'autres formes aujourd'hui.

N'y aurait-il pas cependant un autre mode de penser les rapports entre science et culture ? Au risque de paraître utopiste, je répondrai par l'affirmative. Mais la première condition consiste à libérer la science de la caricature positiviste et scientiste qui en a été composée depuis deux siècles. Car cette libération permettrait précisément de faire apparaître la part d'imaginaire qui se trouve, qu'on le veuille ou non, en jeu dans la pensée scientifique inventive. C'est cette part que Gaston Bachelard avait si bien su exalter dans ses derniers ouvrages, en montrant comment, par elle, la pensée scientifique pouvait susciter des dynamiques culturelles émancipatrices. Si la pensée scientifique est bien une pensée aux prises avec elle-même pour mieux appréhender le pourquoi des phénomènes qui se présentent, pour conquérir la part de l'inconnu qu'elle détermine comme connaissable à partir du connu, alors ce qui la caractérise c'est l'audace de l'hypothèse, mais aussi le risque de l'erreur, aussi bien que le plaisir de l'anticipation réussie. Ce n'est point la froide certitude d'avance acquise de délivrer des résultats vrais et efficaces.

Si le plus vif de la pensée scientifique inventive réside dans ces « expériences de pensée » dont Galilée aussi bien qu'Albert Einstein ont donné des exemples fulgurants ; si l'essentiel de sa démarche consiste à solliciter l'une des virtualités supposées présentes dans le réel pour tenter de la réaliser à l'épreuve de l'expérience, alors on peut, au sens strict, qualifier la pensée scientifique de « poétique ».

Etant poétique, elle peut contribuer de façon décisive à susciter, par échos et incitations, ces accroissements d'être et ces ouvertures sur l'avenir dont se révèlent porteuses les pratiques artistiques et culturelles dès lors qu'elles-mêmes mettent l'inventivité au cœur de leur souci. Cela implique, il va sans dire, toute une philosophie.

La science ainsi conçue peut prendre la culture pour thème sans risque de l'asservir à elle-même ou à l'industrie. Les bénéfices sont de tous côtés, car scientifiques, ingénieurs et techniciens... et, de proche en proche, la société tout entière peut alors reconnaître le caractère irréductible de l'imaginaire humain et exalter les formes de son existence matérielle. Le monde de la culture retrouve alors le sens de la métamorphose qui fait le plus précieux de sa vie.

RECHERCHE ET ARCHIVES DE FRANCE

Les missions des archives sont scientifiques par essence et une grande partie des activités des personnels touche au monde de la recherche.

I. LE CADRE ET LE CONTENU

1.1 Ces activités se mènent au sein des services eux-mêmes

La production d'instruments de recherche (guides, états des fonds, inventaires et répertoires), dactylographiés, imprimés et informatiques, est le résultat des travaux de collecte, de tri, de classement et d'analyse des fonds d'archives. Elle en permet l'accès et contribue en outre à améliorer la connaissance d'une institution, d'un événement..., un bon instrument de recherche nécessitant, de la part de son auteur, une connaissance intime de l'organisme qui a produit les documents concernés et de leur environnement.

La réalisation d'expositions, nombreuses et variées, et de produits multimédias nécessite, bien évidemment, des recherches préalables approfondies.

Enfin, la réflexion sur la collecte scientifique et sélective des archives, sur l'analyse archivistique, sur la conservation du patrimoine écrit, sur le traitement des archives sur nouveaux supports, vise à protéger et mieux faire connaître les archives.

Cette réflexion se poursuit au travers de notre travail quotidien mais aussi grâce à des séminaires de réflexion et des journées d'études pouvant regrouper la quasi-totalité de la profession archivistique. Je citerai, à titre d'exemple, les journées d'études qui se sont déroulées au Mans en octobre dernier sur Les instruments de recherche et leurs utilisateurs, et qui ont réuni près de 500 archivistes venus de tous horizons.

1.2 Elles se mènent en collaboration avec des partenaires extérieurs

Ces partenaires sont très nombreux et très variés. Certains ont des liens tout à fait officiels avec la Direction des Archives de France, d'autres ont des liens informels même s'ils sont bien réels. Certains reçoivent des financements de la Direction des Archives de France, pris sur les crédits de recherche ou non, d'autres non. Parmi ces partenaires, on peut citer :

- L'Association des Archivistes français, dont la revue La Gazette des archives publie des articles d'archivistique lus dans le monde entier et qui organise régulièrement des journées d'études, telle celle qui a eu lieu dernièrement sur L'accès aux documents.
- Le Conseil international des archives, dont le siège se trouve aux Archives nationales, au sein duquel existent une multitude de groupes de travail qui travaillent, avec la participation active des représentants de la France, à faire évoluer la science et la pratique archivistique dans les domaines les plus variés (de l'analyse archivistique au traitement des archives informatiques en passant par l'examen des problèmes posés par les archives d'architecte ou des universités pour ne citer que quelques exemples), qui organise tables rondes, symposiums et congrès, dont les revues - Archivum et Janus - et autres publications permettent aux archivistes de tous les pays, dont la France, de faire le point sur leur pratique.
- L'UNESCO qui nous demande régulièrement des études dans le domaine de l'archivistique.
- Le CNRS avec lequel nous collaborons très régulièrement. Je citerai entre autres le Centre de recherche et de conservation sur les documents graphiques pour ce qui concerne la conservation matérielle et la restauration des documents, mais aussi, pour ce qui est de la collecte raisonnée des

fonds d'archives et de leur connaissance l'Institut d'histoire du Temps présent, l'Institut d'histoire comparée des civilisations, l'Institut de recherche sur le sud-est asiatique, l'Institut de recherche et d'étude sur le monde arabe et méditerranéen ou le Centre d'étude d'histoire juridique. Le Centre de Topographie parisienne a son siège aux Archives nationales et la mission des Archives auprès du CNRS a lancé un programme de recherche dit ARISC sur les archives issues de la recherche scientifique, leur traitement et leur exploitation futurs.

- D'autres organismes de recherche, tels le BRGM, l'Institut français d'architecture, le Comité d'histoire de la sécurité sociale.

- Les universités :

- pour l'organisation de colloques présentant l'avantage d'associer des chercheurs d'horizons divers (historiens, juristes, sociologues), tel le colloque sur L'enfance des comités d'entreprises qui s'est tenu récemment au Centre des archives du monde du travail ;

- pour développer une méthodologie sur le traitement archivistique et l'exploitation scientifique des archives, par le biais de conventions Archives-Université ou par le biais de création d'enseignements sur la connaissance des fonds d'archives ou l'initiation à la recherche historique ;

- pour faire connaître aux chercheurs les fonds nouvellement entrés aux Archives ou nouvellement classés (ainsi les Annales du Midi et les Annales de Bretagne publient régulièrement des chroniques des archives) ;

- pour publier des résultats de recherches sur des fonds d'archives (voir, à titre d'exemple, la revue Recherches régionales - Côte-d'Azur et contrées limitrophes, publiée depuis plus de 30 ans en collaboration entre les Archives départementales des Alpes-Maritimes et l'université de Nice) ;

- pour enseigner l'archivistique (à Mulhouse, Angers, Lyon, Nice, etc.) mais aussi la paléographie et les sciences auxiliaires de l'histoire dans leur ensemble.

- L'école nationale du patrimoine, les instituts régionaux d'administration et autres écoles de cadres de l'administration pour des initiations à l'archivistique et à la gestion des documents.

- Nombre d'associations (sociétés savantes, associations d'anciens combattants, sociétés d'héraldique et de sigillographie, etc.) pour l'organisation de colloques et la publication de guides de sources (tel le Guide des sources de l'immigration que nous allons publier avec l'Association Génériques) ou de résultats de recherches.

- L'AFNOR avec laquelle nous travaillons régulièrement pour la normalisation des procédures archivistiques.

-

Des sociétés privées à qui nous commandons des études (dans le domaine de la conservation matérielle mais aussi dans celui du droit appliqué aux archives).

- Nos partenaires de la Culture, essentiellement les bibliothèques et l'Inventaire, avec lesquels nous avons nombre de préoccupations communes.

II. LES PERSPECTIVES

2.1 Dans le domaine de l'organisation, la Direction des Archives de France se prépare à repenser la composition, le rôle et les méthodes de travail du Conseil supérieur des archives, à assurer une meilleure programmation de ses activités de recherche pour, notamment, une meilleure utilisation et une meilleure répartition des crédits sur l'ensemble du territoire.

2.2 Dans le domaine du traitement des archives, les services de la direction des Archives de France réfléchissent à l'adaptation à la situation française de la Norme internationale de description archivistique (récemment parue) et de la future norme sur l'indexation, deux normes qui devraient faciliter, dans l'avenir, la constitution de réseaux internationaux de consultation des instruments de recherche.

La réflexion sur la collecte sélective des archives est tout aussi essentielle si l'on veut maîtriser l'entrée des fonds aux Archives et ne mettre à la disposition des chercheurs que les documents les plus pertinents. Il s'agit là d'un véritable défi et le résoudre repose sur la définition de critères de tri. La Direction des Archives de France entend bien accélérer l'action menée depuis des années par ses services dans ce domaine en en solidifiant le contenu scientifique.

Autre enjeu tout aussi important, la conservation à long terme des archives informatiques qui pose le problème de la mise au point d'une méthodologie appropriée. A l'heure actuelle, le Centre des archives contemporaines souhaite diversifier les types d'applications archivées (au-delà des seules applications statistiques), élargir le champ des applications concernées et diffuser le catalogue des ces applications.

2.3 Dans le domaine de la conservation matérielle, les recherches fondamentales sont menées, en coordination étroite avec la Direction du Livre et la Bibliothèque nationale de France, par des laboratoires du CNRS, essentiellement le CRCDG, ou privés. Elles doivent continuer, comme de bien entendu, en profitant des réflexions menées au plan international et de la création envisagée d'autres pôles de recherche (à l'université de La Rochelle, par exemple).

La Direction des Archives de France souhaiterait également accentuer ses recherches dans le domaine de la recherche appliquée à la conservation préventive, tant les problèmes sont immenses dans ce domaine.

Enfin, nous étudions avec l'Ecole nationale du patrimoine la faisabilité de la création d'une section Livre-Archives à l'IFROA qui permettrait d'améliorer la formation des restaurateurs.

2.4 Dans le domaine de la production des instruments de recherche, l'accent sera mis dans les années à venir sur :

la réflexion sur la forme à donner aux instruments de recherche : faut-il privilégier la pratique des bases de données ou celle de l'imprimé ?

la normalisation de la rédaction des instruments de recherche et, notamment des bases de données, pour en faciliter la lecture ;

la publication de guides des sources analogues au Guide des sources de 1939-1945 récemment paru : sont ainsi prévus un guide des sources de l'architecture, un guide des sources de l'environnement, un guide des sources de l'immigration, etc.

la mise au point d'un programme des publications d'inventaires et répertoires axés principalement sur l'histoire contemporaine : la publication des répertoires des archives des présidents Pompidou, Giscard d'Estaing et Mitterrand constitue ainsi une des priorités des Archives nationales ;

une meilleure diffusion des instruments de recherche, notamment pour la période contemporaine : dans cette optique la base de données Priam 3, qui commande l'accès aux archives conservées au centre des Archives contemporaines, sera mise en réseau dès que possible ;

la mise en route, prévue pour 1997, d'une base de données nationale se voulant l'état des fonds (de l'origine à nos jours) conservés tant aux Archives nationales qu'aux Archives départementales et municipales, et ayant vocation à être interrogeable sur le réseau Internet ;

la production de bases Images ou de CD-ROM. : sont notamment en cours de réalisation un CD-Rom des plans de Trudaine et un vidéodisque des photographies de la reconstruction de la France après la dernière guerre.

Pour conclure, il convient de signaler deux projets en cours de réalisation :

la création de la revue Histoire et archives qui affirmera la place centrale du document d'archives dans la recherche historique ;

la création d'une collection de manuels d'archivistique destinés à faire connaître les recherches et études menés dans ce domaine.

LA RECHERCHE SUR LE PATRIMOINE ÉCRIT

Les activités de recherche au sein du ministère de la culture autour du patrimoine écrit sont menées conjointement par la direction du livre et de la lecture et par la bibliothèque nationale de France. Ces recherches dépassent d'ailleurs le domaine de l'écrit stricto sensu, puisqu'elles englobent tout le champ du patrimoine écrit et graphique conservé par la BNF et les bibliothèques françaises : imprimés bien sûr, mais aussi manuscrits, monnaies et médailles, estampes et photographies, cartes et plans, musique, et jusqu'à des supports d'information contemporains comme les enregistrements sonores, les bandes vidéo ou les documents électroniques. Il s'agit donc d'un secteur d'investigation particulièrement riche et potentiellement favorable à de nombreux partenariats institutionnels. Cette richesse pourrait cependant constituer à la fois un atout et un danger, celui de juxtaposer sans méthode et sans véritable hiérarchie dans les objectifs poursuivis des entreprises de recherche dans de multiples directions. C'est un écueil dont nous avons pris récemment la mesure, en particulier dans le cadre des réflexions menées par la bibliothèque nationale de France pour d'une part se doter d'une instance de pilotage et d'évaluation et d'autre part pour structurer ses programmes de recherche autour de quelques axes clairs.

Ajoutons que le développement de nouvelles techniques de communication et de nouveaux supports informatiques ou audiovisuels tout en offrant de nouvelles possibilités de diffusion pose parallèlement de nouveaux problèmes de conservation. Nous nous trouvons donc devant un champ d'investigation qui, comme le dit très justement Daniel Renoult, directeur des services de conservation de la BNF dans un article récent, va « de l'artisanat d'art le plus sophistiqué aux techniques de pointe les plus récentes ».

Le livre n'est pas un objet de recherche tout à fait comparable à d'autres. Le livre est à la fois aliment et fruit de la recherche. Ce même objet, le livre, peut intéresser le chercheur à la fois par son contenu, mais aussi par son support. Un livre peut être examiné dans sa dimension intellectuelle, littéraire et historique, il peut être observé dans une perspective artistique : sa reliure, ses illustrations, sa typographie, il peut faire l'objet d'investigations dans le domaine de la recherche appliquée : étude des papiers acides, des encres, du vieillissement des cuirs, par exemple. L'objet de recherche pourra même se situer à la frontière du contenu et de la forme : étude des mentions manuscrites, des ex-libris. Le livre pourra être replacé à l'intérieur de la production d'un auteur, d'un éditeur, d'un imprimeur. Un autre chercheur pourra s'interroger sur ce livre à l'intérieur d'une bibliothèque précise, sur ses conditions de conservation, d'usage et de diffusion. Les autres documents conservés par les bibliothèques n'échappent pas à quelques nuances près à des questionnements du même ordre. En ce sens, les trois axes définis récemment par la BNF pour organiser ses programmes de recherche paraissent particulièrement pertinents :

- les supports de l'écrit, de leur production à leurs usages
- l'exploitation, la signalisation et la valorisation des collections spécialisées (manuscrits, estampes, cartes et plans, monnaies et médailles, partitions musicales, enregistrements)
- la recherche appliquée (techniques liées à la conservation des documents, informatique documentaire).

Les actions conduites en propre par la direction du livre et de la lecture ne s'écartent pas de ces orientations. A la logique d'un seul établissement, elles ajoutent une ambition territoriale, puisque la DLL porte la préoccupation de collections disséminées à travers toute la France : la constitution d'une filmothèque et d'une photothèque des manuscrits médiévaux, la préparation d'un répertoire recensant et localisant l'ensemble des manuscrits d'auteurs français contemporains, les inventaires régionaux des incunables offrent de bons exemples de programmes d'intérêt national regroupant autour de la DLL, la BNF, le CNRS (IRHT et ITEM), l'Institut mémoire de l'édition contemporaine, ainsi que certaines universités comme celle de Tours pour l'inventaire des incunables.

Une des caractéristiques des programmes conduits par la DLL et la BNF est de superposer à des partenariats institutionnels des collaborations interprofessionnelles. Il va de soi que les programmes de recherche appliquée, par exemple, présentent un intérêt marqué tant pour les bibliothèques que pour les archives ou les musées, qu'ils ne sont pas sans incidence sur l'activité des relieurs, des restaurateurs, des éditeurs ou des imprimeurs, des informaticiens ou des chimistes et qu'ils mettent en communication des institutions culturelles avec les milieux économiques et industriels. Les activités de normalisation, les recherches autour du papier permanent, l'application de nouvelles techniques de façonnage ou de collage dans le secteur de la reliure industrielle ou semi-industrielle, constituent quelques exemples significatifs de ce lien entre recherche, économie et industrie.

Comme nous y ont invités les organisateurs de ces assises, je souhaiterais conclure ce bref exposé sur une note à la fois critique et prospective en évoquant devant vous quelques perspectives :

Que les résultats des recherches fassent l'objet d'une réelle diffusion, dans le secteur qui nous occupe, en direction des bibliothèques, mais aussi en direction des scientifiques et des professionnels concernés, et pourquoi pas d'un plus vaste public. Vous permettrez à un représentant de la Direction du livre et de la lecture de vous inviter à réfléchir attentivement au cours de ces journées aux problèmes de l'édition publique et de la coédition. Les publications de recherche devraient dans la majeure partie des cas être financées par des recettes issues d'une édition plus « grand public ». Rappelons que la Bibliothèque nationale de France explore cette voie avec succès depuis plusieurs années.

Que les activités de recherche s'articulent mieux avec les activités de formation initiale et continue des personnels. Les futurs conservateurs doivent être sensibilisés dès leur formation aux problématiques, aux méthodes et à l'état de la recherche, qu'ils suivent les enseignements de l'Ecole des Chartes, de l'ENSSIB ou de l'Ecole nationale du Patrimoine. N'oublions pas que l'activité de recherche est inhérente à leur statut même.

Que dans le secteur des bibliothèques, ce soit l'ensemble des bibliothèques qui puisse bénéficier de l'effort et des résultats de la recherche, que ce soit dans le domaine de la conservation ou dans le cadre des entreprises catalographiques nationales, je pense ici aux bibliothèques des grands établissements et des universités, qui pour relever d'un autre ministère, n'en conservent pas moins un patrimoine très important.

Qu'enfin, mais hélas mon propos n'est pas original, les moyens ne fassent pas défaut pour accélérer les grandes campagnes de numérisation et de signalement des collections patrimoniales les plus prestigieuses qui permettront aux bibliothèques françaises d'offrir leurs ressources à la communauté scientifique mondiale, et d'être ainsi tout à la fois les objets et les auxiliaires de la recherche.

LA RECHERCHE EN ARCHEOLOGIE

Longtemps, l'archéologue a eu pour vocation de mettre au jour des objets ou des monuments et ce n'est pas un hasard s'il se définissait souvent lui-même comme "Antiquaire". Aujourd'hui, au contraire, l'archéologie, bien qu'elle continue de mettre au jour sites et artefacts, se définit tout entière comme activité de recherche : sa tâche n'est plus exclusivement de pratiquer des fouilles, mais de concourir, à côté d'autres disciplines historiques et au même titre qu'elles, à la compréhension des sociétés anciennes. A cet égard, malgré des protocoles techniques complexes, elle n'est qu'une méthode d'investigation du passé parmi d'autres.

C'est, paradoxalement, au moment où la discipline archéologique se constitue véritablement comme science appliquée qu'elle est le plus soumise à la plus forte contrainte patrimoniale de son histoire car l'aménagement du territoire l'oblige à prendre en compte d'autres considérations que ses préoccupations scientifiques intrinsèques : les grandes destructions des années 60 et 70 ont en effet alerté l'opinion et les pouvoirs publics sur la nécessité de sauver les "archives du sol", parfois seuls témoins de notre passé. Dans le même temps, les moyens humains et financiers n'ont pas connu la croissance qui aurait été nécessaire à une prise en compte concomitante des besoins patrimoniaux et des ambitions de la recherche. Faute de pouvoir tout sauver, de pouvoir tout étudier à la fois, il faut aujourd'hui faire des choix ; ceci explique et justifie la mise en place d'un nouveau système administratif d'évaluation, avec un corps de doctrine fondé sur la mise en évidence des acquis et des lacunes de nos connaissances, beaucoup plus que sur la qualité de conservation des sites : choix parfois difficiles à expliquer et à assumer face au public, aux élus, aux scientifiques eux-mêmes.

Le nouveau système d'évaluation mis en place en 1994 repose sur deux principes : déconcentration des décisions administratives, désormais prises par les préfets, qui sont assistés de six "Commissions interrégionales de la recherche archéologiques" (CIRA) ; coordination centrale par un "Conseil national de la recherche archéologique" (CNRA), placé auprès du ministre de la Culture, et dont la mission est de conseiller l'administration sur l'ensemble des questions relevant de la discipline, d'élaborer les programmes nationaux appliqués par les CIRA, de gérer un certain nombre de grands sites dits "nationaux".

Cette réforme fonctionne actuellement correctement, et sans difficulté majeure. Elle était nécessaire face à l'inflation des dossiers, notamment des procédures d'archéologie préventive, qui ne pouvaient plus être évaluées au niveau central ; d'un point de vue scientifique, elle comble le vide qui s'était créé ces dernières années, depuis la démission du précédent CSRA ; elle va même très loin puisque non seulement les chantiers d'archéologie programmée, mais aussi toutes les opérations d'archéologie préventive, y compris les simples sondages, ainsi que les projets de publication sont soumis aux CIRA pour expertise. Depuis un an de fonctionnement "officiel" et deux exercices de programmation annuelle (1995-1996), les CIRA ont démontré leur caractère éminemment positif pour l'orientation et l'évaluation de la recherche archéologique, tout particulièrement dans les domaines qui ne comportent pas un caractère d'urgence. Ainsi les dossiers d'opérations terminées qui ont été examinés se sont très nettement améliorés dans la forme comme sur le fond afin de répondre aux exigences de qualité formulées par les CIRA. Dans le même temps, les commissions ont eu à évaluer les responsables d'opération permettant ainsi de mieux connaître et apprécier le personnel de la recherche et, notamment, les archéologues de l'AFAN sur lesquels repose fréquemment le poids d'opérations "lourdes". Les CIRA, par leurs avis, ont également pu orienter la recherche archéologique régionale et pallier les lacunes reconnues, en particulier dans le domaine des prospections, dont les résultats alimenteront la carte archéologique nationale et, par voie de conséquence, favoriseront la prévention. En revanche, on peut signaler une efficacité plus limitée de ces commissions dans le domaine des opérations d'urgence quand, lors de travaux, la nécessaire rapidité de la prise de décision, entre un diagnostic et un sauvetage, ne permet pas une consultation dans les formes de la CIRA ou quand une visite sur le terrain est souhaitée par le conservateur régional mais irréalisable en raison du manque de disponibilité des membres de la commission.

Je ne connais pour ma part aucune autre structure d'évaluation de la recherche qui accomplisse actuellement un tel travail en profondeur, avec des conséquences immédiates en région. La réforme, malgré son succès, risque pourtant d'entraîner, avec le temps, un certain nombre d'inconvénients, si l'on n'y fait attention.

Le premier réside dans la tentation, pour chaque CIRA, de fonctionner de manière autonome, ce qui conduirait à terme, si l'on n'y prenait garde, à une régionalisation de la politique archéologique et à un isolement des CIRA. Il appartient certes au Conseil National d'assurer cette coordination, mais, dans les structures actuelles, son autorité ne peut être que morale : elle n'est pas assurée de manière organique. Il faut donc penser, dès maintenant, à renforcer la concertation entre le niveau national et celui des CIRA. En outre, la circonscription administrative ordinaire reste la région, et non l'interrégion : quand il s'agit de mener une politique scientifique sur une vaste zone, qui dépasse les frontières administratives, des difficultés peuvent survenir.

Le second inconvénient, et non le moindre, réside dans l'absence d'une réserve financière centrale, obstacle important si l'on veut influencer sur les choix programmatiques du CNRA : un récent colloque, tenu à Paris les 29 et 30 mai, et réunissant une part notable de la communauté archéologique, a bien montré les limites inhérentes à l'exercice de programmation scientifique réalisé par le CNRA. Comment mettre en oeuvre avec efficacité les choix préconisés par le Conseil, si les crédits incitatifs font défaut ? Ne risque-t-on pas de voir l'archéologie programmée – celle qui se fonde sur un questionnement scientifique a priori, en l'absence de toute contrainte patrimoniale, et qui est essentiellement l'apanage des universitaires et des chercheurs du CNRS – réduite à la portion congrue, faute de moyens, face à une archéologie préventive mieux dotée, mais coupée en même temps des laboratoires publics de recherche, et, à terme, scientifiquement moins performante ?

La conduite pertinente d'une archéologie préventive moderne et soucieuse de recherche fondamentale autant que de documentation patrimoniale repose sur plusieurs principes :

- des procédures administratives qui autorisent les études d'impact très en amont de la phase de fouille proprement dite, ce qui suppose un accès au terrain, même quand la maîtrise foncière n'est pas encore effective : obstacle juridique fondamental, mais dont la solution serait essentielle ;
- un renforcement substantiel des moyens du bureau APS, avec des cellules performantes en région ;
- des études scientifiques de cartes archéologiques qui ne reposent pas seulement sur un enregistrement des données existantes, mais qui prennent en compte, très en amont de la fouille, le risque potentiel d'impact patrimonial. De telles études, qui supposent une forte implication de la recherche publique, existent notamment aux Pays-Bas et ont fait la preuve de leur efficacité. Les UMR auxquelles participe le Ministère de la Culture devraient, à mon sens, être multipliées, renforcées et recevoir la mission de mettre en place cette politique qui se situe à l'interface entre recherche fondamentale et protection du patrimoine ;
- une "agence" (privée, publique, mixte...?) capable de mettre en oeuvre les opérations d'archéologie préventive, à la seule condition que leur nécessaire équilibre économique ne conduise pas à justifier une baisse de leur niveau scientifique. Sur ce point, une concertation en cours entre l'AFAN, la SDA et le CNRA proposera prochainement un certain nombre de solutions pour améliorer la structure et le potentiel du personnel AFAN. Ajoutons que le lien entre de telles agences et la recherche publique doit être fort et organique ;
- un corps de programmes scientifiques qui permettent aux Conservations régionales et aux CIRA de distinguer, dans les sites qui surgissent lors des travaux d'archéologie préventive, ceux qu'il convient de fouiller exhaustivement, y compris par une prolongation d'opération au-delà de l'emprise stricte de l'aménagement, de ceux qu'il suffit de documenter sommairement. De ce point de vue, le CNRA s'est, depuis sa création, attaché à dresser, dans un document de 400 pages, le bilan des cinq années écoulées, de manière à mettre en évidence les lacunes de nos connaissances actuelles, et les axes scientifiques sur lesquels l'action publique doit faire porter son effort. Ce corps de doctrine programmatique, unique en son genre, doit guider les choix autant en archéologie préventive qu'en archéologie programmée et éviter les opérations inutilement redondantes.

Le plus grand risque que court aujourd'hui l'archéologie réside dans une coupure entre les hommes et les institutions qui la gèrent. L'archéologie française est actuellement sous la responsabilité du Ministère de la Culture (archéologie nationale), de celui des Affaires étrangères (archéologie à l'étranger), de celui de l'Education nationale et de la Recherche (formation, établissements français à l'étranger), du CNRS, mais aussi des collectivités territoriales et de cette énorme structure qu'est devenue l'AFAN. Il manque assurément un élément de coordination à cet ensemble, si l'on veut assurer correctement le pilotage de la recherche.

Qu'il me soit en outre permis de souligner combien l'activité archéologique sur le territoire métropolitain, mais aussi et surtout sa qualité, sont étroitement dépendantes de la formation des étudiants et de la carte nationale des laboratoires.

Soyons très clairs : la formation des étudiants en archéologie est aujourd'hui profondément inadaptée aux nécessités de la discipline ; seule, en Europe, la France maintient d'ailleurs un système qui noie l'archéologie au sein d'une autre discipline, en elle-même estimable, mais dont le rapport avec l'archéologie est aujourd'hui secondaire, l'Histoire de l'Art. Faute de réforme —un texte conjoint des trois ministères concernés sera bientôt proposé—on assistera dans très peu de temps à la naissance de formations parallèles. D'ores et déjà, un nombre non négligeable de candidats au CNRS viennent de l'étranger ; et il n'est pas inutile de souligner que deux importants appels d'offres viennent d'être gagnés par des équipes étrangères au détriment d'équipes françaises, sur le territoire national.

Je voudrais en outre souligner combien certaines disciplines sont mal représentées dans les Universités : la préhistoire certes, mais aussi, tout simplement la période gallo-romaine (moins d'une demi-douzaine de chaires !) ou la période médiévale ; la protohistoire n'est enseignée qu'en trois endroits. En outre, le récent colloque organisé par le CNRA a largement montré combien la qualité de la recherche, voire tout simplement son existence, étaient liées à la présence des grands laboratoires publics. Or la carte de ces derniers est très hétérogène. Faute d'équipes, le Ministère de la Culture met en place des P(rogrammes) C(ollectifs) de R(echerche), destinés à structurer le milieu. Mais cet effort louable ne peut être efficace que s'il est relayé et encadré par d'autres institutions, et si la conjonction des crédits publics permet de dégager des masses financières significatives. Sur ce point, le retour à une politique concertée avec le Secrétariat d'Etat à la Recherche et le CNRS m'apparaît comme vital et urgent.

Enfin, on ne peut, dans cette instance, éluder le problème des publications sans lesquelles une politique de recherche efficace ne saurait être énoncée. Une fouille, par nature, détruit en effet l'objet de son étude, dont il ne reste la plupart du temps que la trace écrite et il est vain de prétendre que des bases de données informatiques suffisent à assurer la diffusion des résultats. Comme toute science, l'archéologie est affaire d'herméneutique : elle ne se contente pas de résultats bruts, non explicites en eux-mêmes ; elle a besoin que ceux-ci soient interprétés et remis en perspective, à l'intention des spécialistes et pas seulement du grand public, au même titre que les sciences de la matière ou de la vie. A cet égard, les récentes menaces sur l'existence même des revues d'archéologie, dont les principales sont des revues propres du CNRS, ont fortement perturbé une communauté scientifique légitimement soucieuse de voir maintenir intact son principal outil de travail. Même si l'état des finances publiques implique des mesures de restriction, que tout le monde accepte, le devenir de ce patrimoine intellectuel qui engage plusieurs ministères et plusieurs institutions ne peut se faire que dans le cadre d'une étroite concertation entre celles-ci. Il restera au Ministère de la Culture à prendre des mesures propres pour assurer une meilleure cohérence du réseau des revues interrégionales et, sur ce point, un rapport a été demandé à Monsieur G. Aubin, inspecteur général de l'archéologie. C'est dire, une fois de plus, combien Culture et Recherche sont ici intimement liées et combien les missions de service public, quoique propres à chaque Ministère, sont, en ce domaine au moins, étroitement dépendantes d'une politique concertée.

Michel Reddé

Vice-président du CNRA,

avec la collaboration de Anne-Marie Flambard-Héricher

CIRA Ouest

A - INVENTORIER LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE NATIONAL

L'importance accordée à cette mission spécifique ne conduit pas à l'isolement. Ainsi, les liens entre la sous direction de l'archéologie et la sous direction de l'inventaire sont restés très étroits en 1995 :

- suivi et évaluation des travaux menés en commun dans certaines régions comme la Haute-Normandie, le Limousin et Poitou-Charentes (centres du patrimoine, etc.) ;
- déplacement commun à Rome pour une réunion sur le Catalogo Italien ;
- participation des représentants de la sous direction de l'archéologie aux réunions plénières des conservateurs régionaux de l'inventaire, et à certaines réunions du comité des publications et à différentes journées d'études organisées par l'inventaire général ;
- participation des représentants de la sous direction de l'inventaire aux réunions plénières des conservateurs régionaux de l'archéologie, à quelques séances du comité des publications de la SDA ainsi qu'aux réunions du groupe de travail sur les systèmes d'information géographique.

En 1995 la carte archéologique de la France a continué d'être une priorité du service Deux indicateurs permettent de mesurer le travail réalisé en 1995 et l'état d'exécution de la carte archéologique : le nombre des sites recensés et le nombre des mises à jour réalisées sur des fiches déjà existantes. Au total 19.250 nouveaux sites ont été enregistrés en 1995, soit 9,6 % d'augmentation, et 40.806 mises à jour ont été exécutées en 1995 contre 29.057 en 1994.

Un progrès important a donc été réalisé cette année. Le fait que le nombre des mises à jour soit supérieur pour la seconde fois, sur le nombre des sites enregistrés, constitue un signe de maturité : les agents « carte archéologique » peuvent se consacrer davantage à l'indispensable mise à jour des connaissances qu'à la découverte de sites inédits.

Suivi des applications informatiques

L'application DRACAR a vu la mise en service d'une nouvelle version (dite V3), comportant notamment la possibilité d'édition automatique par les services régionaux de l'archéologie des arrêtés relatifs aux autorisations de fouille.

Le comité de pilotage, constitué à la suite de l'audit réalisé en 1994 sur l'application DRACAR, a poursuivi ses travaux tout au long de l'année. Il a ainsi rédigé un avant-projet de cahier des charges pour une nouvelle application, qui servira de base à l'écriture du cahier des charges définitif. Les travaux du comité ont été présentés aux conservateurs régionaux de l'archéologie, lors de l'une de leurs réunions plénières, ainsi qu'aux représentants des cellules "carte archéologique" des services régionaux de l'archéologie.

Exploitation des données

Comme chaque année, la base de données nationale gérée par l'application DRACAR a été utilisée pour répondre à des demandes de recherches, d'édition de listes, d'arrêtés, de cartes et de tableaux statistiques, tant pour le service central, que l'inspection générale du patrimoine, le CNRA et certains services régionaux de l'archéologie.

Promotion de la carte archéologique

La cellule "carte archéologique" du service central a assuré diverses présentations de la carte archéologique de la France, ainsi que des démonstrations des applications DRACAR et SCALA, aussi bien auprès d'auditeurs français (élèves-stagiaires de l'Ecole Nationale du Patrimoine, inspection générale du patrimoine, stagiaires scolaires...), qu'à des archéologues ou des représentants d'institutions patrimoniales étrangères (Liban, Brésil, Cambodge).

Le colloque européen qui s'est tenu à Oxford du 20 au 22 septembre 1995, "Le patrimoine archéologique : normes relatives à l'inventaire et à la documentation en Europe", a également permis de mieux faire connaître la carte archéologique de la France auprès de nos collègues étrangers, notamment grâce à une communication présentant un bilan provisoire de l'opération, et aux discussions informelles qui ont eu lieu tout au long du colloque entre les participants et les représentants de la sous-direction.

La carte archéologique de la Gaule est une réalisation documentaire, collection de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) créée en 1930 relancée en 1987 qui a pour objectif de rassembler, étudier et publier toute la documentation concernant l'histoire de la France entre 800 avant J.-C. et 700 après J.-C. Elle est coéditée avec l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche depuis une convention du 22 avril 1992. Le programme d'études pour 1995 a permis de lancer les départements de la Dordogne, de la Nièvre, de la Haute Marne, des Hautes Pyrénées, et de la Loire ainsi que les communes de l'étang de Berre dans les Bouches du Rhône.

B - PROTEGER ET CONSERVER LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE NATIONAL

Relations SDA/SDMH

Hormis quelques réunions entre la Sous-direction des monuments historiques et la sous-direction de l'archéologie sur des dossiers ponctuels (par exemple la construction du bâtiment des chercheurs à Pincevent ou l'aménagement de la grotte Chauvet-Pont d'Arc), la sous-direction (bureau PDR) a participé à une vingtaine de réunions de programmation de travaux sur monuments historiques organisées par la Sous-direction des monuments historiques à la fin de l'été. Compte tenu de la fréquence très élevée de ces réunions (48 réunions en 1 mois et demi), la participation de la sous-direction de l'archéologie a été sélective et guidée soit par la demande de présence émise par les services régionaux de l'archéologie soit par volonté de soutenir des dossiers sur lesquels des difficultés étaient connues. En règle générale, il convient de noter d'une part la nécessité de faire remonter des informations de la part des services régionaux de l'archéologie vers la centrale et d'autre part une participation très inégale des services régionaux de l'archéologie à ces réunions, décisives cependant pour la répartition de moyens financiers en matière d'entretien et de conservation des monuments. En 1995, à l'image de 1994, les conservateurs régionaux de l'archéologie ont été invités aux réunions de programmation budgétaire de la Sous-direction des monuments historiques.

La commission supérieure des monuments historiques et l'archéologie

1^{re} section

▪ *Classements (1^{re} sous-section)*

De nombreux dossiers soumis à la CSMH ont des implications archéologiques mais en 1995 seuls quatre dossiers ont été initiés par les services régionaux de l'archéologie. Pour deux d'entre eux, la CSMH a jugé suffisante l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Elle a émis un avis favorable au classement du site de la Graufesenque à Millau, Aveyron - un des plus importants ensembles d'ateliers de potiers gallo-romains - (classé par décret en Conseil d'Etat du 4 novembre 1995) et de celui du Port de Touques à Chens sur Lemans, dont les vestiges d'occupations de l'âge du bronze, situés sous l'eau, sont exceptionnellement bien conservés (classement en cours).

Par ailleurs, le site du Calel à Sorèze (Tarn), réseau souterrain d'extraction de minerai de fer à l'époque médiévale, avec des témoignages figurés, soumis à la CSMH en 1994 a été classé le 10 Août 1995 par décret en Conseil d'Etat.

▪ *Travaux sur monuments historiques (2^e sous-section).*

La sous-direction de l'archéologie a systématiquement participé aux réunions mensuelles de cette sous-section. Aucun dossier concernant des sites exclusivement archéologiques n'a fait l'objet d'un examen par la commission. Par contre, plusieurs dossiers ayant des implications archéologiques ont été examinés (château d'Angers, ancienne église de la Major à Marseille, notamment).

3^e et 4^e sections (objets d'art et patrimoine industriel)

La sous-direction de l'archéologie a participé aux réunions de ces sections (5 pour la 3^e section, 3 pour la 4^e section), au cours desquelles ont été examinés des dossiers sans implication archéologique.

6^e section (parcs et jardins)

Quatre réunions réparties au long de l'année auxquelles la sous-direction de l'archéologie a participé. L'un des dossiers examinés, le jardin de Vallery (Yonne) a donné lieu à des prescriptions en matière d'archéologie (étude sur l'archéologie du végétal).

7^e section

La section spécialisée dans les grottes ornées a tenu sa réunion annuelle le 14 avril, exclusivement consacrée à l'extraordinaire découverte de la grotte Chauvet-Pont d'Arc (Ardèche). Voté à l'unanimité, le classement de la grotte est intervenu le 13 octobre 1995 par décret en Conseil d'Etat. Au cours de cette même séance, la commission supérieure des monuments historiques a adopté le principe d'aménagement de la cavité afin de permettre les études scientifiques avec un minimum d'altérations des vestiges au sol. Un cahier des charges précis devra être présenté à la commission.

Les réserves archéologiques

Depuis plusieurs années, la sous-direction de l'archéologie mène une politique de constitution de réserves archéologiques. Cette politique vise à acquérir ou à subventionner des acquisitions par les collectivités locales des terrains qui, riches de potentialité archéologique, ne peuvent faire l'objet d'une exploitation scientifique à court terme. Les terrains ainsi achetés sont « gelés » soit par une transformation en espace vert soit par des aménagements minima et non destructeurs pour le sous-sol. Neuf acquisitions ont été aidées par l'Etat pour une dépense totale de 812.417 F soit une très forte augmentation par rapport à l'année précédente (5 terrains pour une dépense totale de 92.576 F).

Textes législatifs et réglementaires intervenus en 1995

- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.
- Loi n° 95-877 du 3 août 1995 portant transposition de la directive 93/7 du 15 mars 1993 du Conseil des communautés européennes relative à la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre (art.26 modifiant l'art. 322-2 du code pénal).
- Décret n° 95-1039 du 18 septembre 1995 portant publication de la convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) signée à Malte le 16 janvier 1992.
- Arrêté du 13 mars 1995 portant nomination au conseil national de la recherche archéologique (et arrêté du 28 novembre 1995).
- Arrêté du 21 mars 1995 établissant la liste des sites archéologiques d'intérêt national (et arrêté du 28 novembre 1995 complétant la liste).

Procédures

La prise en compte du patrimoine archéologique préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement du territoire a connu, dans les dernières années, de notables améliorations. Par le biais de deux décrets récents, il a, par exemple, été ajouté aux études d'impact un "volet archéologique".

Le décret 93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impact et aux champs d'application des enquêtes publiques a introduit le "patrimoine culturel" dans la liste des composantes de l'environnement à prendre à compte lors de l'analyse des effets directs et indirects (article 2.I).

Le décret 94-484 du 5 juin 1994 relatif aux installations classées pris pour l'application de la loi sur la protection de l'environnement impose également aux maîtres d'ouvrage de prendre en compte le patrimoine culturel dans l'analyse de l'état initial du site, l'analyse des effets directs et indirects et les mesures compensatoires destinées à supprimer ou limiter les inconvénients de l'installation sur l'environnement (titre II, article 6).

Les deux décrets mettent ainsi en application les termes de la directive L 175/40 du Conseil des Communautés européennes du 27 juin 1985 qui prévoit en son article 5 que les Etats membres adoptent les mesures nécessaires pour assurer que le maître d'ouvrage fournisse les informations spécifiées à l'annexe III : "Une description des éléments de l'environnement susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet proposé, [...], y compris le patrimoine architectural et archéologique, [...]".

Ils permettent à l'autorité administrative d'imposer aux maîtres d'ouvrage d'aménagement, soumis à une étude d'impact, des prescriptions relatives à la préservation de l'environnement et du patrimoine culturel dont la mise en oeuvre est financièrement à sa charge.

Ce dispositif a été récemment renforcé par l'article L 23-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique introduit par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 qui stipule : « Dans le cas où les atteintes à l'environnement ou au patrimoine culturel que risque de provoquer un projet d'aménagement ou d'ouvrage le justifient, la déclaration d'utilité publique peut comporter des prescriptions particulières destinées notamment à réduire ou à compenser les conséquences dommageables de ces aménagements ou ouvrages pour l'environnement. ».

Afin d'accompagner le renforcement des outils juridiques permettant d'imposer aux maîtres d'ouvrages la prise en compte du patrimoine archéologique, la sous-direction de l'archéologie a mené un important travail de réflexion sur les procédures administratives et les méthodologies mises en oeuvre sur les grandes opérations d'aménagement. L'année 1995 a vu ce travail aboutir sous la forme d'un circulaire ministérielle en date du 7 novembre 1995.

Cette circulaire définit, dans le cadre des procédures instituées par les décrets n°s 94-422 et 94-423 du 27 mai 1994, les modalités d'instruction administrative et de contrôle scientifique des opérations archéologiques rendues nécessaires par la réalisation des travaux faisant l'objet d'une instruction mixte à l'échelon central (IMEC) en application du décret n° 55-1064 du 4 août 1955 pris pour l'application de la loi n° 52-1265 du 29 novembre 1952 ou de la circulaire du 22 mai 1987.

Les services régionaux de l'archéologie et les maîtres d'ouvrages des travaux d'aménagement soumis à l'IMEC disposent donc maintenant d'un texte de référence clair qui précise les objectifs et la nature des opérations archéologiques à entreprendre aux différentes phases du projet d'aménagement ainsi que les modalités de leur contrôle scientifique. Conformément aux textes portant réorganisation de ce contrôle, le programme des études détaillées est maintenant examiné par le conseil national de la recherche archéologique.

Cette circulaire a fait l'objet de discussions approfondies avec la direction des routes du ministère de l'équipement, les responsables de plusieurs sociétés d'autoroutes et leurs représentants.

Les dépôts archéologiques

La politique de création d'un réseau national et cohérent de dépôts archéologiques a été poursuivie en 1995.

Il est en effet nécessaire, pour la bonne suite des opérations archéologiques, et après le travail de terrain de disposer de dépôts, conçus à la fois comme des lieux de traitement et d'étude du matériel (lavage, marquage, classement, identification, reconstitution de céramique...) et comme des lieux de conservation à moyen ou à long terme des objets archéologiques qui ne pourront sans doute pas tous trouver place dans les musées. Faute de moyens conséquents, les solutions qui ont été adoptées régionalement pour faire face aux besoins urgents, ne permettaient pas toujours auparavant répondre de façon satisfaisante aux besoins dans ce domaine.

Le Ministère a ainsi acheté à Limoges un bâtiment qui pourra servir très bientôt de dépôt pour l'ensemble du Limousin tandis qu'il contribuait à l'acquisition ou à l'aménagement de trois autres dépôts dont celui du Faou qui servira de dépôt départemental pour le Finistère.

Compte tenu des difficultés de programmer ces réalisations et de leurs tailles très diverses, le montant total de ces actions a baissé fortement de 1994 à 1995 (-63 % en crédit mais seulement une opération de moins).

En complément de ces sommes, la sous-direction a consacré 3.768.000 F. en 1995 pour les travaux d'aménagement et l'équipement intérieur des dépôts qui appartiennent au Ministère. Parmi les opérations les plus importantes, il faut signaler :

- la réfection de l'étanchéité du dépôt régional de Scy Chazelles en Lorraine,
- les premiers travaux du dépôt régional de Haute-Normandie à Canteleu (Seine-Maritime),
- les travaux d'étanchéité et de réfection à Quitteur (Haute-Saône),
- l'équipement du dépôt de Vienne (Isère),
- l'équipement des dépôts d'Aiguillon (Lot et Garonne) et Chamiers (Dordogne) en Aquitaine.

Relations avec la Direction des musées de France

Le statut juridique des objets archéologiques n'est pas sans poser des problèmes. Si tout le monde est d'accord pour considérer que le matériel découvert, d'abord entreposé dans des dépôts de fouilles, doit ensuite être déposé dans un musée (musées nationaux, de collectivités ou d'associations), il n'existait pas, jusqu'à présent, de modèle officiel pour la rédaction de l'acte juridique constatant le transfert et en fixant les modalités.

En ce qui concerne les collections archéologiques appartenant à l'Etat, cette lacune a été comblée par une circulaire conjointe du directeur des Musées de France et du directeur du patrimoine signée le 28 juin 1995. Elle précise les modalités du dépôt des objets archéologiques possédés par l'Etat dans des musées classés ou contrôlés n'appartenant pas à l'Etat (musées de collectivités ou d'associations). Elle s'accompagne d'un modèle de convention destiné à fixer les conditions du dépôt, l'inventaire du matériel concerné étant donné en annexe.

Des négociations actuellement en cours ont un objectif plus ambitieux : établir une concertation permanente entre les archéologues et les conservateurs de musées, pour tenter de régler à l'avance la répartition du matériel découvert entre les différents musées. On voudrait obtenir que, dès le début d'une opération de terrain, soit déterminé le musée, qui accueillera le matériel, une convention écrite étant signée avec lui. Les avantages d'une négociation aussi précoce seraient multiples :

- assurer une concertation permanente entre l'archéologue responsable du chantier de fouille, et le conservateur du musée, responsable de la conservation définitive du matériel et de sa présentation au public, afin d'harmoniser les procédures, les traitements et les méthodes au cours des différentes phases de l'histoire de l'objet depuis sa découverte jusqu'à sa présentation au public (méthodes d'extraction, de conditionnement, de stabilisation, système d'inventaire et de marquage, réalisation éventuelle de moulages destinés à agrémenter la présentation ultérieure au public, etc.

- permettre d'associer les restaurateurs travaillant pour le musée dès la phase de terrain afin que soient éliminés au maximum les dangers de dégradation qui menacent l'objet depuis sa découverte jusqu'à sa stabilisation, en particulier pour les éléments les plus fragiles (objets métalliques, éléments organiques, bois gorgé d'eau, etc.)

La circulaire qui constituera le point d'aboutissement de ces études devrait pouvoir être signée dans le courant de l'année 1996.

Les contrats d'étude

En 1995, la sous-direction de l'archéologie a conclu trois nouveaux contrats d'études pour un montant total de 382 360 F. Une des études portant sur l'édition scientifique, elle sera traitée dans le chapitre correspondant. Les deux autres études ont pour objet :

- 1) la création et la gestion d'une base de données documentaire pour l'inventaire et l'étude archéologique des sites mégalithiques de Carnac.

2) les risques de dommages causés aux vestiges archéologiques par la compaction différentielle des remblais.

La première a été confiée à l'AFAN, la seconde à l'École nationale des Ponts et Chaussées (centre d'enseignement et de recherche en mécanique des sols - CERMES). Liée aux délais d'intervention sur l'autoroute A16, cette dernière, à laquelle a été associée la direction des routes du ministère de l'Équipement, est pratiquement achevée. Première étude jamais réalisée sur le problème posé, elle inaugure en outre une collaboration suivie avec le CERMES dont les capacités d'expertise et la spécialisation notamment dans les techniques de fondations peuvent s'avérer précieuses pour l'archéologie nationale.

L'étude sur Carnac, qui ne débutera réellement qu'en 1996, est prévue sur une durée de trois ans. Elle a pour objectif de rassembler et rendre aisément exploitable la riche documentation, actuellement dispersée, qui existe sur le site. Entreprise à l'occasion du projet de restauration et de mise en valeur des alignements, elle devrait y contribuer en fournissant les moyens d'une réflexion archéologique approfondie visant à rénover la compréhension de ce site paradoxalement encore mal connu malgré sa grande notoriété.

Parallèlement à ces études nouvelles, s'est poursuivi le travail confié en 1994 à Alain SCHNAPP, professeur à Paris I, sur l'archéologie du passé récent. Fondée sur une enquête auprès des services régionaux de l'archéologie et des comparaisons internationales, cette étude vise à éclairer les problèmes d'ordre historique, juridique, déontologique et méthodologique que pose à l'archéologie l'appréhension de témoignages d'un passé trop récent pour être justiciable des seules approches classiques.

L'année 1995 a également vu l'achèvement de l'importante étude de droit comparée réalisée sous la direction de M. Yves GEGOUZO et Pierre Laurent FRIER, respectivement président et professeur de l'Université Paris I. Les recherches menées dans une dizaine de pays appartenant à l'Union européenne ont abouti à une première synthèse, publiée en juin 1995 (« Archéologie et droit de l'urbanisme en Europe » (Paris Sirey Editions). Conclue par une table ronde en fin d'année, la seconde phase, qui a permis d'analyser, après le droit, l'application effective de celui-ci, devrait également donner lieu à publication et déboucher sur des propositions d'évolution de la réglementation française.

A cette étude juridique fait pendant l'étude technique sur l'archéologie et les grands travaux d'aménagement dont le projet, retenu par le comité ministériel des études, sera pris en charge par le département des études et de la prospective du ministère. Cette étude se propose de faire un bilan, à l'échelle européenne, sur les objectifs et les méthodes des opérations archéologiques menées préalablement à la réalisation de grands programmes d'aménagement. Y seront examinés entre autres la place des études documentaires, les prospections (nature et fonctions), le choix des sites et la publication des résultats.

Là encore, il convient de souligner le caractère pionnier de cette étude européenne en 2 volets, tant dans le domaine du droit (l'étude comparative n'a jamais été faite) que sur le plan scientifique et technique.

C - ETUDIER LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE NATIONAL

C. 1. La recherche archéologique

Le contrôle scientifique de la recherche archéologique

L'année 1995 a vu l'entrée en vigueur de la réforme du contrôle scientifique de la recherche archéologique, instituée par les décrets 94-422 et 94-423 du 27 mai 1994, mais définitivement entrée dans les faits les 14 et 21 mars 1995, avec l'installation du CNRA et la publication de l'arrêté établissant la liste des sites archéologiques d'intérêt national sur proposition du Conseil national de la recherche archéologique.

Si l'échelon interministériel préconisé dans le rapport Gauthier n'a pas été retenu par le Gouvernement car non conforme à l'orientation générale de simplification des structures de l'Etat, les deux nouvelles instances scientifiques consultatives, Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) d'une part, Commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA) d'autre part, sont représentatives dans leur composition des différents partenaires de la recherche archéologique nationale.

Par ailleurs, un groupe de travail interministériel, sous l'égide du premier ministre, se réunit régulièrement depuis 1994. Le ministère de la culture démontre ainsi, s'il en était besoin, sa claire volonté d'oeuvrer en harmonie avec les autres grandes institutions au développement de l'archéologie française.

Le Conseil national de la recherche archéologique a pour mission de donner au ministre les avis nécessaires pour étayer ses décisions et de lui proposer les objectifs généraux de la recherche ainsi qu'une programmation nationale lui permettant de définir et de mettre en oeuvre la politique nationale de la recherche archéologique.

Un lien essentiel est assuré, par ailleurs, entre l'échelon des régions et l'échelon national, par la présence au sein de ce conseil de douze membres appartenant également aux commissions interrégionales de la recherche archéologique.

Mais c'est à l'ensemble du Conseil national qu'il incombe de coordonner les travaux des commissions interrégionales, de définir les axes de la politique scientifique dont elles devront s'inspirer et de faire en sorte que la déconcentration n'entraîne ni dispersion ni isolement, mais au contraire favorise l'efficacité et la cohésion de la communauté.

L'arrêté portant nomination au CNRA est daté du 13 mars 1995 (JO du 30 mars 1995) ; il a été complété par l'arrêté du 28 novembre 1995 (JO du 21 décembre).

Le vice-président est Michel Reddé, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

La composition du CNRA respecte l'équilibre entre les principales disciplines de l'archéologie nationale, fondées sur les grandes phases chronologiques et la méthodologie particulière à l'étude de chacune. Cet équilibre, préconisé par le rapport Gauthier, tient compte du volume d'activité de chaque discipline: le CNRA comprend 3 spécialistes du Paléolithique et Mésolithique, 6 du Néolithique et Ages des Métaux, 7 de l'Antiquité, 7 du Moyen-Age et de l'époque moderne.

A l'usage, il apparaît qu'un paléolithicien spécialiste des périodes récentes du Paléolithique fait défaut. La composition du CNRA reflète également un équilibre entre les différents partenaires de l'archéologie nationale : il comprend 10 archéologues du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 6 du CNRS, 5 du ministère de la culture, 1 archéologue bénévole, 1 archéologue étranger (CNRS et ministère de la culture sont cependant un peu sous-représentés par rapport au volume de leurs interventions sur le terrain, objet du contrôle scientifique du CNRA).

La durée du mandat des membres du CNRA est de quatre ans.

C. 2. Activités du CNRA

Le CNRA a été installé le 14 mars 1995 par M. Jacques TOUBON, Ministre de la culture. Il s'est réuni en 1995, deux fois en assemblée plénière (27 avril, 14 novembre), deux fois en délégation permanente (1er juin, 18 septembre); ses commissions (outre-mer et fouilles sous-marines) et ses comités chargés du suivi des centres nationaux d'archéologie (préhistoire, archéologie subaquatique, archéologie sous-marine, archéologie urbaine) se sont réunis un fois chacun (26 ou 28 avril 1995).

Le décret 94-422 a conservé au Ministre les décisions concernant les sites archéologiques d'intérêt national, les projets de recherche archéologique liés à la réalisation des travaux soumis à la procédure d'instruction mixte, les fouilles archéologiques sous-marines. De plus, si les décisions concernant les sites archéologiques d'outre-mer ont bien été attribuées aux préfets concernés, la commission scientifique consultative compétente est demeurée une des structures internes du CNRA.

Le contrôle scientifique sur les sites archéologiques d'intérêt national

Chargé de proposer au ministre de la culture les sites à inscrire sur la liste (établie par arrêté ministériel) des sites archéologiques d'intérêt national, le CNRA, dès sa première séance du 14 mars, s'est attaché d'une part à définir les critères définissant ce type de site, et d'autre part à choisir les sites correspondants à partir des propositions faites par les CIRA.

Les critères retenus ont été :

- l'existence d'une recherche archéologique actuelle et réelle sur le site ;
- la qualité et l'intérêt général supérieur à la moyenne de la recherche pour la diffusion des méthodes et l'avancée des connaissances ;
- ou éventuellement l'existence de questions scientifiques telles qu'elles nécessitent la compétence d'exception du ministre.

Seize sites ont été proposés le 14 mars 1995 et inscrits sur la liste des sites archéologiques d'intérêt national par arrêté du 21 mars 1995 (JO du 7 avril), et deux autres le 14 novembre 1995 (arrêté du 28 novembre 1995, JO du 21 décembre).

Dans sa séance du 27 avril, le CNRA a examiné les dossiers d'opérations de fouille programmée se déroulant sur ces sites et donné au ministre ses avis et prescriptions. Deux opérations ont donné lieu à des missions du CNRA pour réorienter la recherche (Mont Beuvray et Charavines).

Le contrôle scientifique sur les projets de recherche archéologique liés à la réalisation des travaux soumis à la procédure d'instruction mixte.

L'avis du CNRA porte sur le programme de l'évaluation archéologique préalable à des travaux d'aménagement soumis à IMEC, programme établi par les services régionaux de l'archéologie concernés.

Il s'agit là d'un domaine d'intervention nouveau du CNRA, qui a mené une réflexion méthodologique pour définir d'une part le contenu des dossiers que les SRA devaient fournir, d'autre part la teneur et les limites des avis et prescriptions du CNRA sur des programmes qui ne peuvent être que généraux en raison de leur constitution très en amont des contrôles de terrain. Le CNRA a pu s'appuyer, pour ce faire, sur le projet de circulaire du ministre de la culture aux préfets de région ayant pour objet la gestion administrative et le contrôle scientifique des opérations rendues nécessaires par la réalisation des travaux soumis à la procédure d'instruction mixte à l'échelon central (circulaire n°3482 du 7 novembre 1995).

Cette réflexion a permis de préciser que les dossiers doivent faire apparaître pour la zone considérée le bilan des connaissances (avec indication de ses sources et illustration par les éléments cartographiques permettant de relier la zone des travaux d'aménagement à l'occupation du sol archéologique), présenter les acquis scientifiques nouveaux que les interventions archéologiques seraient susceptibles d'apporter et argumenter scientifiquement les choix d'intervention proposés; ces dossiers doivent enfin proposer les conditions scientifiques de l'étude en fonction de ces choix.

Le CNRA, pour sa part, peut proposer d'autres objectifs scientifiques (en complément ou en substitution à ceux proposés) et des amendements aux conditions scientifiques de l'étude proposées.

La plupart des dossiers ont été examinés par la délégation permanente du CNRA. Les premiers dossiers ont été renvoyés pour complément d'information et ont suscité la réflexion méthodologique susdite. Les prescriptions ultérieures ont attiré l'attention sur des lacunes dans les objectifs scientifiques proposés (recherche de sites ruraux gallo-romains,...), sur la nécessité d'évaluations lourdes et de la présence de spécialistes de la mise en place des sédiments (géologues, géomorphologues) aux côtés des archéologues durant cette phase d'évaluation.

Le CNRA a également chargé un de ses membres de continuer à suivre l'opération en liaison avec la CIRA.

Le contrôle scientifique sur les opérations de fouille archéologique sous-marine

Suite au bilan d'activité scientifique présenté par le chef du département des recherches archéologiques sous-marines, la commission des fouilles sous-marines du CNRA a regretté le manque de formations universitaires spécialisées (seule l'université de Paris I assure une formation en archéologie sous-marine médiévale), qui se traduit par une moindre professionnalisation de la discipline et une moindre qualité des fouilles par rapport à l'archéologie terrestre.

L'inventaire du patrimoine archéologique sous-marin est, pour ces mêmes raisons loin d'être systématisé; la façade Manche-Atlantique- Mer du Nord reste déficitaire et l'inventaire se cantonne, par ailleurs, plus aux épaves qu'aux vestiges portuaires ou d'aménagement du littoral.

23 opérations programmées de fouille sous-marine ont été examinées par la commission; 16 (dont 6 opérations pluriannuelles) ont reçu un avis favorable (dont 3 avec prescriptions); 3 ont été ajournées, 4 refusées.

Le contrôle scientifique sur les opérations de fouille archéologique en outre-mer

La commission outre-mer du CNRA a entendu les rapports scientifiques des conservateurs régionaux de l'archéologie de Guadeloupe, Guyane, Martinique, examiné les dossiers d'opérations archéologiques programmées et donné un avis destiné à préparer la décision prise par le préfet de région concerné.

Du fait de l'implantation récente des services régionaux de l'archéologie dans ces régions la connaissance archéologique est encore très lacunaire; l'inventaire des sites est à poursuivre et les opérations archéologiques à développer.

L'absence, dans ces régions, de formations universitaires en archéologie constitue un handicap pour le développement de la discipline.

22 opérations archéologiques programmées ont été examinées par la commission; 17 (dont 4 opérations pluriannuelles) ont reçu un avis favorable (dont 4 avec prescriptions); 1 a été ajournée, 4 refusées.

Les appels d'offres internationaux

L'année 1995 a vu la découverte de deux gisements exceptionnels: les parties primitives (IX^e - X^e s.) du château de Mayenne (Pays de Loire) d'une part; la grotte ornée paléolithique dite Chauvet-Pont d'Arc à Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche, Rhône-Alpes), d'autre part.

Dans les deux cas une étude archéologique s'avérant urgente, deux appels d'offre internationaux pour le recrutement des équipes scientifiques ont été lancés.

Ces deux gisements, d'intérêt scientifique exceptionnel, pour lesquels la procédure d'appel d'offre international garantit la pétition des meilleures équipes de recherche disponibles, ont été ajoutés à la liste des sites archéologiques d'intérêt national (arrêté du 28 novembre 1995).

Le CNRA a examiné les cahiers des charges de ces appels d'offre, élaborés par un groupe de spécialistes, et constitué les jurys qui se réuniront au début de l'année 1996.

Par ailleurs, un appel d'offre interrégional ayant été lancé sur un projet patrimonial de recensement et d'étude des ateliers de production de céramique sigillée d'Argonne (Antiquité tardive) alors qu'un projet international de corpus de cette même céramique était soumis pour avis au CNRA, le ministre a demandé au préfet de la région concernée que des membres du CNRA soient associés au jury qui

examinera les réponses à l'appel d'offre (février 96); ces deux instances veilleront ainsi à ce que les deux projets puissent se réaliser en harmonie.

Bilan de la recherche archéologique 1990-1994 ; programmation à venir

Outils et méthode

Cette tâche, prioritaire dans les travaux de la première année de ce nouveau conseil, est particulièrement difficile en raison du poids de l'archéologie préventive (environ 2450 opérations préventives en 1994 pour environ 400 opérations programmées), jusqu'alors peu intégrée dans les bilans des CSRA précédents.

La réalisation du bilan des 36 programmes de la programmation 1990-1994, établie par le Conseil supérieur de la recherche archéologique, a été répartie entre les membres du CNRA, en fonction de leur spécialité et il a été également fait appel à des experts extérieurs (6) quand les thèmes des programmes n'étaient pas couverts par les spécialités des membres du CNRA.

La recherche documentaire s'est avérée particulièrement lourde et a suscité une réflexion sur les outils mis à disposition du CNRA par le ministère de la culture, base de données Dracar sur les sites et opérations archéologiques, système Scala de cartographie informatisée, bilans scientifiques régionaux (BSR), en complément des outils disponibles par ailleurs: Gallia informations et banques de données bibliographiques.

L'enregistrement scrupuleux par les services régionaux de l'archéologie (SRA) de toutes les opérations archéologiques (et pas seulement celles programmées) ainsi que la mise en référence de leurs résultats avec les différents programmes de la recherche archéologique nationale concernés a ainsi été jugée insuffisante.

L'indexation des bilans scientifiques régionaux, des documents finaux de synthèse ou rapports de fouille, des procès-verbaux des CIRA (et du CNRA) paraît indispensable pour l'avenir.

Les auteurs de rapports ont également vivement souhaité la constitution (inter-institutionnelle ?) d'une base de données bibliographiques de l'archéologie nationale, intégrant les travaux universitaires.

Chaque coordonnateur de programme s'est néanmoins attaché à pallier ces lacunes par un dépouillement exhaustif des BSR, puis à effectuer une consultation large des spécialistes du thème considéré ou des principaux intervenants sur le terrain.

Le vice-président du CNRA a présenté le 14 novembre une première analyse des rapports reçus. Malgré des points faibles qui devront être analysés en détail, il constate un dynamisme certain de la recherche archéologique, traduit par l'ampleur des bibliographies de la période 1990-1994.

Un premier rapport, rassemblant l'ensemble des réflexions sur chaque programme ou groupe de programme a été diffusé en janvier 1996 à l'ensemble des coordonnateurs de programmes, membres du CNRA ou experts extérieurs, pour discussion et amendements lors de l'assemblée plénière des 1^{er} et 2 février.

Participation de la communauté archéologique à la synthèse des travaux du CNRA

Les coordonnateurs du bilan de la recherche archéologique, tant membres du CNRA qu'experts extérieurs, ont eu recours, pour chaque programme dont ils avaient la charge, à une consultation des archéologues spécialisés dans les thèmes étudiés, qui les ont aidés à harmoniser leur réflexion pour toutes les parties de l'hexagone, tâche qui paraissait a priori difficile compte tenu de l'abondance du matériau à analyser.

Après avoir procédé à relecture et discussion de ses rapports au cours du premier trimestre 1996, le CNRA et les coordonnateurs extérieurs présenteront leur rapport aux représentants de la communauté archéologique, pour qu'il soit discuté avant rédaction finale et publication.

Cette présentation des travaux du CNRA sera faite par son vice-président lors d'un colloque organisé à Paris, fin mai, par la sous-direction de l'archéologie. Suite à ces deux journées de discussion, un rapport définitif sera réalisé et édité pour servir de cadre à la recherche archéologique nationale durant les quatre années à venir.

Suivi de l'activité scientifique des centres nationaux

Les comités ad hoc réunis les 26 et 28 avril ont examiné les rapports d'activité des chefs de centres nationaux.

Les experts de ces comités, extérieurs ou membres du CNRA, le plus souvent partenaires ou utilisateurs de ces centres, ont pu confronter les potentialités de ces centres aux besoins de la communauté archéologique.

Un constat général sur la nécessité pour les personnels de recherche de ces centres de ne pas s'isoler des autres structures de recherche a été dressé; leur participation aux unités mixtes de recherche (UMR) existantes est à encourager.

Réflexion sur les objectifs scientifiques à donner à la politique de recrutement à l'AFAN, notamment en matière de spécialistes

A la demande du président de l'AFAN (lettre du 23 octobre 1995), le CNRA a accepté de participer à une commission comprenant des membres du CNRA, des représentants de l'administration (SDA/SRA), des représentants de l'AFAN pour réfléchir et proposer un cadre scientifique à la politique de recrutement de l'AFAN.

Il s'agit, pour le CNRA de définir, d'une part, les besoins de l'archéologie préventive nationale en matière de spécialités scientifiques, afin que l'AFAN puisse fonder sur ceux-ci sa politique de recrutement; de proposer, d'autre part, des solutions pour que ces personnels (qui représentent 50 % environ des archéologues professionnels oeuvrant sur le territoire national) bénéficient au mieux d'un rapprochement avec les structures de recherche et de formation universitaire.

Réflexion sur l'archéologie préventive

A travers l'exercice de son contrôle scientifique sur les dossiers IMEC, du bilan 90-94 de la recherche archéologique en cours et de cette dernière réflexion sur le recrutement des salariés de l'AFAN, le CNRA a souhaité entreprendre une réflexion sur l'archéologie préventive.

Ce travail, éminemment souhaitable et qui devra être réalisé également avec l'aide des CIRA et des SRA, confrontés quotidiennement aux dossiers d'archéologie préventive, ne pourra être mis à l'ordre du jour qu'après l'achèvement du rapport de bilan/programmation.

Lors de l'installation du CNRA, le Ministre de la culture avait souligné que recherche préventive et recherche programmée participaient toutes deux également de cette mission de service public qu'est la connaissance et la préservation du patrimoine national, bien que leurs contraintes soient différentes. Il avait souhaité que le CNRA réfléchisse sur certains thèmes transversaux, relatifs aux méthodes, comme l'évaluation préalable des sites, ou l'utilisation des techniques d'analyse (faut-il ou non fouiller tous les sites repérés ? faut-il fouiller chaque site exhaustivement ? faut-il analyser tout le mobilier ? que faut-il conserver ?).

Interventions ponctuelles du CNRA : Avis sur une opération d'archéologie préventive en cours

Sur demande du préfet de la région Ile-de-France au Ministre, le dossier des travaux archéologiques préalables à la déviation de Jouars-Ponchartrain (Yvelines) a été soumis au CNRA.

Cette demande d'avis portait à la fois sur l'intérêt scientifique du site et sur les mesures conservatoires à mettre en oeuvre.

L'agglomération antique de Diodurum (cf. Table de Peutinger), repérée sur 40 hectares, occupée de 50 av. J.-C. à la fin du IV^e s., sera affectée par la déviation routière sur 4 hectares. Sur ce projet de déviation routière déjà ancien, les opérations d'évaluation archéologique portant sur des tracés qui n'ont ensuite pas été retenus, ne faisaient pas apparaître l'importance du gisement archéologique.

Le CNRA a confirmé l'intérêt scientifique majeur de ce site, qui ne s'est révélée qu'à la lumière des récentes opérations de fouilles. Il a proposé au Ministre le classement de la totalité du site archéologique parmi les monuments historiques au titre de la loi du 31 décembre 1913 et demandé que

tous les moyens soient mis en oeuvre pour assurer sa conservation, ceci impliquant un développement des mesures conservatoires en cours.

C.3. Politique de publication

Depuis quelques années, le ministère a pris des mesures énergiques en clarifiant les problèmes juridiques et en établissant les normes du document final de synthèse. La SDA souhaite que l'état des lieux qui sera établi au bout du mandat du CNRA fasse apparaître une situation complètement assainie et surtout une évolution irréversible des pratiques.

Si la bibliographie recensée est abondante, et on ne peut que s'en féliciter, il n'en demeure pas moins que la communauté scientifique attend toujours certaines publications d'intérêt scientifique national.

Si la plupart d'entre elles sont des monographies de sites majeurs, ayant fait l'objet de fouilles programmées, durant de longues années, voire décennies, certaines grandes opérations d'archéologie préventive dont les résultats de fouille s'avèrent majeurs pour l'évolution de la connaissance ne sont pas non plus publiées, malgré les moyens investis.

La sous-direction de l'archéologie a demandé aux services régionaux de répondre à un questionnaire qui recense ces lacunes, en analyse les causes probables et propose les mesures susceptibles de corriger cet état de fait.

Les réponses recensent un grand nombre d'opérations, qui ne sont pas toutes d'intérêt national mais au moins d'intérêt interrégional. Les conservateurs régionaux de l'archéologie solliciteront l'avis des CIRA pour trouver des solutions interrégionales, impliquant notamment les chercheurs professionnels régionaux dans l'encadrement de ces opérations.

Il sera ensuite demandé au CNRA d'analyser les résultats de cette enquête, de dresser une liste hiérarchisée des publications d'intérêt national à faire aboutir dans les meilleurs délais et de proposer des projets pour ce faire.

C. 4. Suivi des travaux des CIRA et coordination

Sur la base d'un règlement intérieur type élaboré par le bureau PDR, chaque CIRA a défini ses règles de fonctionnement.

Le bureau PDR reçoit les ordres du jour et PV de chaque CIRA, assure en relation avec les préfets des régions sièges (conservateurs régionaux de l'archéologie) les liaisons nécessaires entre les actions de contrôle scientifique dépendant de l'administration centrale et leur application en région et l'insertion des actions déconcentrées dans la programmation nationale de recherche archéologique. Une réflexion a été menée au sein de la sous-direction de l'archéologie en vue d'indexer les PV des commissions interrégionales de la recherche archéologique et du conseil national de la recherche archéologique. La saisie des données débutera en 1996.

C. 5. Le soutien de la recherche archéologique

Financement de la recherche programmée

Les recherches archéologiques programmées sont financées à partir de deux chapitres budgétaires : 66-98 dont les crédits émanent du ministère de la recherche et sont répartis par la mission de la recherche et de la technologie (Direction de l'administration Générale) et 66-20 dont les crédits sont couverts par la loi de programme sur le patrimoine monumental et nécessitent pour leur mise en place des conventions de partenariat.

Les crédits de recherche du chapitre 6698, n'ont augmenté que de 1,94 % entre 1994 et 1995 ce qui n'a pas permis d'honorer les demandes des régions. Seules neuf d'entre elles ont vu leur dotation légèrement augmenter, la priorité ayant été donnée aux régions faiblement dotées qui présentaient des projets justifiant une dotation complémentaire.

Pour ce qui concerne les crédits du chapitre 66-20, les demandes présentées à la sous-direction de l'archéologie ont toutes été prises en compte dès lors que les conventions de partenariat étaient complétées. Ainsi, les crédits consacrés à la recherche programmée entre 1994 et 1995 ont augmenté de plus de 11%, 26 chantiers ayant bénéficié de ces crédits. Malgré les difficultés inhérentes au

montage financier de ces opérations, il convient de noter que le partenariat, ajouté au fait que ce chapitre est mieux doté que le chapitre précédemment évoqué, permet à ces opérations de se dérouler dans de meilleures conditions et avec des moyens plus adaptés aux nécessités de la recherche. En conséquence, la sous-direction de l'archéologie ne peut qu'encourager les services régionaux de l'archéologie à monter des opérations en partenariat avec les collectivités locales.

Enfin, et malgré des demandes appuyées de la sous-direction de l'archéologie, aucune dotation particulière n'a été obtenue pour le financement de la recherche sur les sites archéologiques d'intérêt national. Celui-ci a donc continué d'être assuré soit sur le chapitre 66.98, soit sur le chapitre 66.20 comme en 1994.

Financement de l'archéologie préventive

50 nouveaux dossiers de demande de subvention sur le chapitre 66.20, article 50 du budget de l'Etat ont été instruits en 1995, soit presque autant qu'en 1994 (56 dossiers). Ces demandes ont été formulées par la quasi-totalité des services.

Si l'on prend en compte les opérations antérieurement programmées et celles qui ont été effectivement engagées au titre de l'exercice 1995, une enveloppe globale de 22,07 MF a été mise en place, sous forme d'aides aux opérations préventives, dès lors que les opérations présentent un intérêt scientifique réel ou majeur (elle était de 18,8 MF en 1994).

Le secteur social « élargi » est le principal bénéficiaire des aides de la SDA sur ce chapitre, où 34 dossiers, soit plus de la moitié des opérations engagées, ont vu la mise en place de 8,7 MF. Les fouilles archéologiques préalables à la construction de logements sociaux, de foyers, les récentes décisions d'agrandissement et d'amélioration d'hôpitaux et de maisons de retraite, ainsi que la création d'équipements culturels -surtout en zone rurale- représentent une aide moyenne de 258 000 F (soit environ 40 % de l'enveloppe globale).

Le secteur des carrières de granulats, 8 MF, représente un effort moyen de l'Etat de 537 000 F pour chacune des 15 opérations, et un pourcentage de 36 % par rapport à l'enveloppe globale. Le taux moyen de la subvention est de 32 % et peut atteindre 50 % dès lors qu'il s'agit de permettre à une entreprise familiale de lever l'hypothèque archéologique et poursuivre ainsi une exploitation de matériaux où la plus-value est faible.

Les autres opérations subventionnées en 1995 concernent des remboursements agricoles, des aménagements de ZAC en milieu rural, des opérations d'inventaires archéologique, de post-fouille, des études de matériel archéologique et une restauration de mosaïques.

Une dotation globale « sauvetages urgents » de 7,3 MF gérée par l'AFAN, a en outre été répartie entre les régions, égale à celle de 1994. Ces crédits ont été utilisés par les services régionaux de l'archéologie, ainsi qu' en Réunion, à Wallis et Futuna, à Mayotte et en Nouvelle Calédonie, pour financer les opérations préventives suivantes : études documentaires préalables aux interventions de terrain, sondages ,diagnostics, sauvetages, travaux de post-fouille y compris la préparation à la publication.

Sur cette enveloppe, une somme de 2,82 MF (contre 1,26 MF en 1994) a été réservée au niveau central (soit 38,6 % des crédits de sauvetage) comme les années précédentes, pour 31 opérations menées dans 22 services, nécessitant un soutien financier exceptionnel, comme la fouille du site préhistorique des Grandes Pièces à Soucy (Bourgogne), la fouille d'une sépulture aristocratique à Mondelange (Lorraine), l'étude du trésor monétaire mis au jour à Troyes lors des fouilles de l'îlot Chaillouet...

A titre d'exemple, le soutien « moyen » pris sur cette dotation centrale, entièrement consommée en 1995, s'établit à 91 535 F, contre 70 000 F en 1994. La moitié des dotations financées sur la réserve centrale sont comprises entre 5 000 F et 50 000 F.

Au total, une somme de 29,3 MF a été consacrée par l'Etat à l'archéologie préventive.

Association pour les fouilles archéologiques nationales

L'AFAN agit comme gestionnaire d'opérations archéologiques autorisées ou décidées par l'Etat, que ces opérations soient financées exclusivement par l'Etat ou qu'elles soient cofinancées par l'Etat et des partenaires publics ou privés (collectivités territoriales, aménageurs) ou financées seulement par ces derniers. L'AFAN reçoit et gère les moyens financiers consacrés à ces travaux. Elle prend en charge et

met à la disposition des responsables d'opérations les moyens (personnels spécialisés, prestations et matériels) qui leur sont nécessaires, conformément aux prescriptions scientifiques définies par les services régionaux de l'archéologie et validées par les commissions inter-régionales de la recherche archéologique.

L'AFAN dispose de six antennes opérationnelles pour assurer ses missions au plus près des services régionaux de l'archéologie. Son découpage territorial est identique à celui des six inter-régions sièges des commissions inter-régionales de la recherche archéologique. Ces antennes sont : « Centre-Nord », « Grand-Est », « Grand-Ouest », « Grand-Sud-Ouest et Dom-Tom », « Méditerranée » et « Rhône-Alpes-Auvergne ».

Unités mixtes de recherche (UMR)

Ces « structures opérationnelles de recherche », dans lesquelles différents partenaires peuvent être co-signataires de la convention de création, sont définies dans le statut du CNRS.

Quatre UMR concernent les personnels du ministère pour l'archéologie et reçoivent un soutien financier : les deux premières ont déjà rendu leur rapport d'activité biennal.

UMR 99-33 « Milieux, techniques et cultures préhistoriques », créée le 1er janvier 1993, entre le CNRS, l'Université de Bordeaux I et le Centre national de préhistoire (sous-direction de l'archéologie), dirigée par J.-Ph. Rigaud (Culture).

UMR 99-34 « Archéologie de la Bourgogne : le premier millénaire avant J.-C. », dirigée par J.-P. Thévenot (culture).

UMR C0153 « Anthropologie et paléoenvironnement des civilisations armoricaines et atlantiques » dirigée par J.-L. Monnier (CNRS)

UMR C0154 « Sociétés de la protohistoire et de l'Antiquité en France méditerranéenne » dirigée par M. Py (CNRS).

Après deux années de fonctionnement des deux premières UMR, la sous-direction de l'archéologie a demandé aux agents du service, membres de celles-ci, de lui faire connaître leur appréciation sur leur participation.

Allocations de formation et de recherche

Parmi les allocations de formation et de recherche que la direction du patrimoine attribue chaque année, 15 candidatures ont été retenues au titre de l'archéologie pour un montant total de 250.000 F. Cette enveloppe a été répartie entre la formation à la plongée pour des archéologues ou des bénévoles, le soutien aux MST, par la contribution aux frais de stage des étudiants et l'encouragement à des projets de recherches universitaires intéressant l'archéologie nationale. Ces derniers sont en nombre de sept en 1995 :

- Historique de la recherche archéologique. Ardèche, Drôme, Gard, Vaucluse (Anne ALLIMANT).
- Eglise abbatiale de Cluny III : Chronologie et technique de construction (Anne BAUD).
- Alimentation carnée en milieu seigneurial laïc : étude archéozoologique du château fort médiéval du Haut-Barr (Bas-Rhin) (Benoît CLAVEL).
- Identification et caractérisation technoculturelle des groupes du paléolithique supérieur final entre le bassin parisien et le bassin aquitain. Exploitation d'un nouveau potentiel archéologique en région centre (Anne HANTAI).
- Stations lacustres du lac du Bourget : catalogage étude, classement et périodisation de l'ensemble des mobiliers du bronze final (Isabelle KEROUANTON).
- Approche de l'étude de relations entre l'homme et son milieu végétal par l'étude anthracologique aux périodes protohistorique et historique dans le Poitou-Charentes (Philippe POIRIER).
- Elaboration des paysages languedociens : Les traces matérielles (Laurent VIDAL).

C. 6. La politique d'édition scientifique

La sous-direction de l'archéologie a mis en oeuvre une politique d'édition scientifique qui présente plusieurs volets. Le premier est constitué par des collections dont le ministère est coéditeur ou partenaire actif et où le service exerce des fonctions éditoriales : les guides archéologiques de la France, les atlas thématiques et les documents d'archéologie française. Le second volet de cette politique est relatif aux aides qu'apporte la sous-direction de l'archéologie à l'édition scientifique sous forme de subventions soit aux revues soit aux chercheurs souhaitant publier leur recherche.

Enfin la sous-direction de l'archéologie continue de veiller à la réalisation régulière de bilans scientifiques qui constituent un outil indispensable d'information pour la communauté scientifique et de valorisation des services.

Afin de suivre cette politique, la sous-direction de l'archéologie s'est dotée d'un organisme consultatif : le comité des publications dont la mise en place a été effective à la fin du printemps de 1995.

C . 7. Le comité des publications

En 1995 a été institué auprès de la sous-direction de l'archéologie un comité des publications présidé par Guy Barroul, directeur de recherches au CNRS, et comprenant le sous-directeur et les inspecteurs généraux de l'archéologie. Le comité a vocation à connaître des questions relatives à la politique d'édition et d'information de la sous-direction de l'archéologie : orientations générales, fixation des priorités, expertise et évaluation de l'existant, définition et programmation de réalisations futures. Il assure en particulier la direction des deux collections co-éditées avec l'Imprimerie nationale, Guides et Atlas archéologiques de la France.

C'est également à ce comité qu'il appartient de fixer les objectifs et les critères de la politique de la sous-direction de l'archéologie en matière de soutien aux publications archéologiques. Deux initiatives dans ce domaine méritent d'être signalées.

En premier lieu, le comité a demandé une étude sur les revues interrégionales subventionnées. Confiée à Gérard AUBIN, inspecteur général de l'archéologie, elle a pour but de faire un état des lieux et de formuler des recommandations quant à la cohérence et à l'efficacité du dispositif. Après examen et validation par le comité, ces recommandations feront l'objet d'une négociation avec les revues concernées dans le cadre d'un contrat d'objectifs destiné à contractualiser et à systématiser le soutien accordé par la sous-direction de l'archéologie.

La seconde initiative concerne l'utilisation du CD-ROM comme support d'édition en archéologie. Saisi du rapport remis par Patrice ARCELIN, directeur de recherches au CNRS, à l'issue de la mission que lui avait confiée sur le sujet le ministère de la culture, le comité, appréciant les possibilités de ce support multi média, et son adéquation aux exigences de la publication archéologique. a considéré qu'il convenait d'une part d'encourager les revues interrégionales à intégrer le CD-ROM dans leurs produits à venir et d'autre part à inviter les services régionaux de l'archéologie à mettre en place avec les antennes AFAN, l'édition sur CD-ROM d'une sélection des documents finaux de synthèse (rapports, documentation et matériel issus notamment de fouilles préventives).

La sélection serait faite par les commissions interrégionales de la recherche archéologique et dans un premier temps l'implication des services régionaux de l'archéologie se fera sur une base volontaire avec le soutien financier de la sous-direction de l'archéologie.

C. 8. Les Documents d'Archéologie Française

La collection des Documents d'archéologie française a été créée en 1985 par les ministères chargés de la Culture, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et le Centre national de la recherche scientifique qui en ont confié l'édition à la Fondation de la Maison des sciences de l'Homme, établissement dont la vocation est de contribuer au développement de la recherche en sciences humaines. Le ministère de la Culture joue dans ce partenariat scientifique un rôle moteur tant dans le fonctionnement, par sa participation financière majoritaire et le personnel affecté, que dans les instances de sélection. La collection compte à ce jour plus de 50 ouvrages (volume moyen 250 pages,

tirage moyen 1000 ex.) et constitue un des vecteurs essentiels de la diffusion de la recherche archéologique effectuée sur le territoire français.

Missions

La collection a pour mission de publier les résultats scientifiques des recherches archéologiques effectuées sur le territoire national. Les manuscrits proposés doivent être inédits et d'une qualité justifiant un support éditorial national et une diffusion nationale et internationale.

Structures éditoriales

Une nouvelle convention cadre entre le ministère de la Culture, le ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, le CNRS et la Fondation de la Maison des sciences de l'Homme a été signée le 3 juillet 1995 ; elle a pour but de renforcer la coopération interinstitutionnelle et de lui donner une légitimité accrue en la rapprochant des instances de contrôle et d'évaluation de la recherche archéologique française. Une convention particulière, annexée à cette convention cadre, a été signée le 27 octobre 1995 ; elle a pour objet de régler les modalités pratiques de publication des manuscrits concernant des recherches menées dans le cadre d'opérations préventives. La série Archéologie préventive bénéficie ainsi de l'importante subvention versée à l'AFAN pour financer la préparation des manuscrits par les auteurs et l'édition proprement dite (frais de secrétariat d'édition et fabrication).

Les nouvelles structures de direction, de sélection et de réalisation éditoriale sont les suivantes :

– le comité de coordination interinstitutionnel : il veille à la bonne exécution des missions de la collection et réunit les moyens nécessaires à leur réalisation ; il comprend le directeur du Patrimoine au ministère chargé de la Culture, le directeur général de la Recherche et de la Technologie au ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; le directeur du département des sciences de l'Homme et de la société du Centre national de la recherche scientifique ; l'administrateur de la Fondation de la Maison des sciences de l'Homme ;

– le comité de direction scientifique : il est chargé de conduire la politique éditoriale de la collection, d'assurer la coordination des actions des comités de rédaction interrégionaux, de veiller à l'équilibre entre les disciplines, les périodes et les secteurs géographiques ; pour les manuscrits concernant la totalité du territoire national, il examine et sélectionne les manuscrits au vu de rapports scientifiques rédigés par ses membres ou par des experts désignés par ceux-ci ; pour les manuscrits concernant le territoire couvert par les interrégions, il examine et dresse la liste des manuscrits retenus parmi ceux proposés par les comités de rédaction interrégionaux ; il comprend :

- six membres nommés, choisis en tenant compte d'un équilibre entre les différentes disciplines, soit : 2 personnalités scientifiques nommées par le Ministre chargé de la Culture (B. Boissavit-Camus et J. Tarrête) ; 2 personnalités scientifiques nommées par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (M. Reddé et M. Fixot) ; 2 personnalités scientifiques nommées par le directeur général du Centre national de la recherche scientifique (G. Barruol et J. Renault-Miskovsky) ;
- six membres élus par les commissions interrégionales de la recherche archéologique, à raison d'un membre par commission ;

– les comités de rédaction interrégionaux : ils correspondent aux six commissions interrégionales de la recherche archéologique ; ils ont pour mission de susciter, collecter et examiner les manuscrits correspondant au profil de la collection et dont le thème est lié au secteur géographique pour lequel ils sont compétents ; chaque comité effectue un choix parmi les manuscrits présentés au vu des rapports et établit un classement des manuscrits retenus ; les responsables d'Ar au sein des commissions interrégionales de la recherche archéologique sont, pour la CIRA Centre-Nord, O. Buchsenschutz, pour la CIRA Centre-Est, V. Guichard, pour la CIRA Sud-Est, J. Vaquer, pour la CIRA Ouest, A. Rebourg, pour la CIRA Sud-Ouest, M. Barbaza, pour la CIRA Est, S. Plouin ;

– le secrétariat général : le secrétaire général est chargé d'assurer la mise en œuvre des décisions du comité de direction et du comité de coordination interinstitutionnel ; le secrétariat d'édition est placé sous sa responsabilité (secrétaire générale : Christine Richet ; assistante : Virginie Teillet) ;

– le secrétariat d'édition : Michèle Henry, Dominique Jourdy ; pour la série Archéologie préventive, le secrétariat d'édition est assuré par le service publication/communication de l'AFAN (responsable : Gilles Bellan ; secrétaires d'édition : Armelle Clorennec et Bénédicte Raoul-Hénon).

Le secrétariat général et le secrétariat d'édition ne concernant pas la série Archéologie préventive sont intégrés à la cellule des publications du bureau de la programmation et de la diffusion de la recherche à la sous-direction de l'archéologie.

Une circulaire du 24 mars 1995 précise les modalités pratiques de fonctionnement résultant du rôle des CIRA en tant que comités de rédaction interrégionaux de la collection. L'année 1995 a été celle de la mise en place des nouvelles instances de sélection ; ces dernières ont fait la preuve de leur efficacité, notamment au niveau interrégional. La prise en compte de l'édition d'une recherche dès l'examen du DFS s'est montrée particulièrement bénéfique, la préparation du manuscrit faisant l'objet d'un suivi très efficace de la part de la CIRA, permettant ainsi d'obtenir dans des délais raisonnables des manuscrits de grande qualité.

Parutions 95

dAf 48 - *Navigation et milieu fluvial au XIe s. : l'épave d'Orlac (Charente-Maritime)*.
J. Chapelot et E. Rieth. - 168 p., 90 ill.

dAf 49 - *Le Gisement paléolithique moyen de la grotte des Cèdres (Le Plan-d'Aups, Var)*.
A. Defleur et E. Cregut-Bonnoure dir. - 184 p., 134 ill.

dAf 50 - *Le Paléolithique supérieur de l'abri Pataud (Dordogne) : les fouilles de H.L. Movius Jr. Suivi d'un inventaire analytique des sites aurignaciens et périgordiens de Dordogne*.
H. Bricker dir. - 328 p., 82 ill.

dAf 51 - *La Sidérurgie chez les Sénons : les ateliers celtiques et gallo-romains des Clérimois (Yonne) (série Archéologie préventive – autoroute A5)*.
C. Dunikowski et S. Cabboi. - 188 p., 138 ill.

dAf 52 (sous presse) - *Les Amphores du nord-est de la Gaule (territoire français) : contribution à l'histoire de l'économie provinciale sous l'Empire romain*.
J. Baudoux. - 220 p., 67 ill.

dAf 53 (sous-presses) - *Les Enceintes romaines d'Aquitaine : Bordeaux, Dax, Périgueux, Bazas*.
P. Garmy et L. Maurin dir. - 200 p., 124 ill.

Planning prévisionnel

On note le développement particulièrement important de la série Archéologie préventive (7 sur les 12 volumes prévus). Ainsi peut-on espérer dans les années à venir diffuser dans de bonnes conditions les résultats les plus novateurs des opérations d'archéologie préventive qui constituent aujourd'hui la plus grande part de l'activité archéologique sur le territoire français.

Une Ferme de l'Armorique gauloise : Le Boisanne à Plouer-sur-Rance (Côtes-d'Armor) (Série Archéologie préventive). Y. Menez.

Nécropoles et sociétés au premier âge du Fer : le Tumulus de Courtesoult (Haute-Saône) (Série Archéologie préventive). J.-F. Piningre dir.

Bibliographie et plans anciens (Série Recherches sur le Mont-Beuvray). J.-P. Guillaumet.

Ateliers de potiers médiévaux en Bretagne. F. Fichet de Clairefontaine dir.

Paléolithique moyen en Pays de Caux : étude de deux gisements de plein air en milieu loessique. (Série Archéologie préventive – A 29) A. Delagne et A. Ropars.

Atlas historique de la ville de Saint-Denis (Série Archéologie préventive). M. Wyss dir.

L'Anthracologie : de l'échantillonnage des charbons de bois à l'interprétation du paysage du Néolithique final à la période romaine en Languedoc. L. Chabal.

Habitats et structures domestiques durant la Protohistoire en Méditerranée occidentale. P. Arcelin et G. Barrauol dir.

La Chronologie des oppida de la France non méditerranéenne. A. Colin.

Voies romaines du Rhône à l'Ebre : via Domitia et via Augusta. G. Castellvi, A. Pezin, J. Kortaba, J.-P. Comps dir.

Les Fouilles de Petit-Saut à Saint-Elie/Sinnamary (Guyane) : partie historique. (Série Archéologie préventive - Petit Saut). O. Puaux et M. Philippe.

Roanne-Rodumna (Loire) : le village gaulois (Série Archéologie préventive). V. Guichard et M.-O. Lavendhomme.

L'Evolution des mobiliers domestiques de l'agglomération de Roanne-Rodumna (Loire) (Série Archéologie préventive). M. Genin et M.-O. Lavendhomme.

Ventes

2996 volumes ont été vendus en 1995, tous titres confondus ; 26 555 depuis la création de la collection. Quatre titres sont épuisés. La distribution et la diffusion sont effectuées par le CID, service de la Fondation de la Maison des sciences de l'Homme assurant une mission interinstitutionnelle de diffusion et de distribution des publications en sciences humaines. Mailings, présentation dans les colloques spécialisés, placement en librairie, mention dans les catalogues spécialisés ont été faits comme les années précédentes. A noter une nouvelle fois la collaboration avec la CNMHS pour le catalogue des Editions du Patrimoine et pour le stand du même nom au salon du livre de Paris.

C. 9. Les aides aux publications scientifiques

La sous-direction de l'archéologie a consacré près de 4,5 MF en 1995 au soutien à la publication scientifique. Plus de la moitié de cette somme a été dévolue à la priorité définie en 1994 : promouvoir la publication des résultats de l'archéologie préventive.

Les 2,5 MF mis en place par la sous-direction de l'archéologie pour aider la publication des opérations préventives ont permis d'aider la rédaction de neuf manuscrits, de publier trois DAF et d'assurer le secrétariat d'édition de deux autres volumes. Cet effort considérable reste néanmoins insuffisant. Le nombre d'opérations préventives inédites demeure encore très important. Il est même à craindre que les délais de publication de ces fouilles ne s'accroissent encore en 1996. Ces retards sont très préjudiciables à la recherche archéologique dont le renouvellement dépend de plus en plus essentiellement des opérations préventives.

Le soutien aux revues archéologiques a absorbé 833.500 F se répartissant entre la subvention globale de 350.000 F versée au CNRS pour ses revues propres (Gallia, Gallia Préhistoire, Gallia Informations, Archeonautica, Revue Archéologique de Narbonnaise, Revue Archéologique de l'Est et Archéologie Médiévale) et les 583 500 F d'aides directes aux revues nationales (Bulletin de la SPF, Revue d'archéométrie, lettre d'information sur l'art rupestre) et interrégionales (archéologie du midi médiéval, Documents d'archéologie méridionale, Paléo, Préhistoire ariégeoise, Revue archéologique du Centre, Revue du Nord, Revue archéologique de l'Ouest, Caribena et Aquitania).

Les subventions à l'édition (778 500) outre celle, annuelle aux DAF, permettront la sortie de 12 ouvrages dont 3 « actes de colloque » et le 2ème volume de l'Atlas des monuments paléochrétiens par région (aux Editions Picard).

Enfin, une somme de 177.954 F a servi à honorer les contrats de préparation de publication antérieurs à 1994, année où ces aides ont été supprimées au niveau central.

Les bilans scientifiques régionaux

Les bilans scientifiques régionaux existent maintenant depuis quatre ans. Quatre-vingt huit fascicules ont été imprimés totalisant 10.632 pages.

Une évolution s'est produite entre 1991 et 1995. Elle s'est marquée, à la fois, dans la forme matérielle des volumes et dans leur contenu.

La circulaire du 21 décembre 1992 avait fixé dans le détail les normes de présentation des B.S.R. Les règles édictées ayant été respectées, la collection présente une forte homogénéité.

Ce qui a le plus changé au cours des quatre dernières années, c'est le volume des B.S.R.

En 1991, le nombre de pages moyen des différents fascicules était de 96 pour les 22 fascicules parus. Il est monté successivement à 111 (pour 25 fascicules), 129 (pour 24 volumes) et 157 (pour 16 volumes) entre 1992 et 1994, soit des coefficients d'augmentation de 15,62, 34,37 et 63,54 % par rapport au chiffre de 1991.

La progression des chiffres au fil des années est, toutefois, très variable suivant les régions. Elle a, bien sûr, une signification différente suivant l'importance des volumes.

Or, celle-ci est également très variable. Si la moyenne générale, pour l'ensemble des fascicules, est de 120 pages, on constate que l'éventail est très ouvert. Les moyennes calculées par région, oscillent entre 44 et 280 pages (3 régions au-dessous de 60 pages ; 5 entre 60 et 75 pages ; 4 entre 76 et 100 ; 11 entre 101 et 150 ; 4 entre 151 et 200 ; 1 au-delà de 200 pages).

L'augmentation du nombre de pages du B.S.R. au cours des quatre dernières années tient pour partie au développement du nombre des opérations.

Si l'on calcule le quotient annuel entre le nombre total de pages dans les BSR publiés et le nombre total d'opérations réalisées dans les régions correspondantes, on obtient les chiffres suivants : 0,86 page par opération en 1991, 0,92 en 1992, 0,97 en 1993 et 1,03 en 1994. On observe donc une progression continue et de plus en plus accentuée de 1991 à 1994. L'allongement des notices s'ajoute donc à l'augmentation du nombre des opérations pour expliquer le développement actuel du nombre de pages des B.S.R.

Aussi bien dans le domaine du nombre de pages que dans celui du nombre d'illustrations ou de la bibliographie, une nette augmentation s'est produite entre 1991 et 1994. Le volume global des BSR n'a cessé de croître depuis le lancement de la collection.

En ce qui concerne le contenu des B.S.R., il avait été prévu que chaque fascicule puisse s'ouvrir par un avant-propos et une préface de telle sorte que plusieurs personnalités puissent introduire le volume et prendre la responsabilité de sa publication. L'un de ces textes devait être signé par le conservateur régional de l'archéologie, cheville ouvrière du travail. L'autre devait permettre à l'autorité administrative régionale de patronner l'entreprise. On constate que dans 21 cas, le directeur régional des affaires culturelles a paraphé l'avant-propos, le préfet de région l'ayant fait dans trois cas.

Viennent ensuite des synthèses scientifiques qui résument les grandes lignes de la politique archéologique suivie dans la région et les apports nouveaux des opérations de l'année : « bilan et orientations de la recherche archéologique » et « résultats scientifiques significatifs ».

Le corps du B.S.R. est constitué par les notices d'opération regroupées par département et classées par ordre alphabétique de communes. Le texte de chaque département s'ouvre par un tableau départemental des opérations archéologiques où sont mentionnées toutes les opérations autorisées au cours de l'année.

Ces tableaux constituent pour chaque département des aides mémoire très complets puisqu'ils comportent toute une série de rubriques : numéro de site, commune et lieu-dit, nom du responsable et de son organisme de rattachement, nature juridique de l'opération, programme en cause, époque concernée, référence à la carte ainsi que l'indication des opérations pour lesquelles un rapport a été remis au service régional de l'archéologie et peut y être consulté.

Dans près de la moitié des cas, des index sont insérés en fin de volume pour faciliter la consultation de l'ouvrage. Ces index peuvent être géographiques, chronologiques, thématiques ou bibliographiques. On peut espérer le développement de ces tables et prévoir un système d'indexation informatique pour le long terme.

En fin de volume, figure un tableau du personnel du service précisant les missions attribuées à chaque agent quand elles sont différenciées. Des annexes sont habituellement ajoutées, ce qui donne la possibilité de personnaliser les différents fascicules et de les ouvrir à des sujets variés.

On constate, par conséquent, que le contenu des B.S.R. témoigne d'une grande souplesse d'adaptation qui permet aux SRA de faire face à des besoins variés en matière de diffusion.

Depuis leur lancement, en 1992, les bilans scientifiques régionaux ont conquis une place enviable dans l'éventail des publications archéologiques.

Les B.S.R. constituent une photographie très exacte et très complète de l'activité archéologique dans les différentes régions. En quelque 2 500 pages annuelles, ils résument les résultats obtenus au cours des 3 500 opérations archéologiques menées chaque année sur le territoire français. Le fait que ces comptes-rendus paraissent dans l'année qui suit la fouille constitue un tour de force dont chacun ne peut que se féliciter. Tous ceux qui participent à l'activité archéologique par leur travail (archéologues), par leurs crédits (aménageurs, collectivités) ou par leurs décisions (propriétaires des terrains concernés, élus et responsables politiques) peuvent ainsi prendre connaissance dans les meilleurs délais des informations nouvelles apportées par les chantiers auxquels ils ont participé.

On ne disposait pas jusqu'à présent d'un pareil outil et la diffusion des connaissances archéologiques s'en trouve grandement améliorée. L'exhaustivité du contenu des B.S.R., qui mentionnent toutes les opérations archéologiques réalisées durant l'année écoulée dans la région considérée, constitue leur intérêt principal. Les tableaux départementaux des opérations autorisées forment un instrument de travail fondamental puisqu'on y trouve citées les opérations qui ne font pas l'objet de notices (opérations négatives ou à résultats très limités, opérations reportées, ou opérations dont le rapport n'est pas parvenu, ce qui est plus fâcheux et encore trop fréquent).

Reflets de l'activité archéologique régionale, les B.S.R. apparaissent comme une carte de visite idéale pour les services régionaux de l'archéologie. On y trouve le tableau du personnel du service, avec les missions dévolues à chaque agent quand elles sont différenciées.

La souplesse du contenu des B.S.R. avec la possibilité d'ajouter des annexes, leur permet de jouer un peu le rôle d'un bulletin de liaison et de faire passer des informations aux fouilleurs et aux responsables locaux. Aujourd'hui les BSR constituent le meilleur moyen pour les SRA, allié aux journées archéologiques régionales, de pénétrer le monde des associations et des amateurs, donc de garder un lien fort avec la population locale.

Les faiblesses peuvent tenir à des facteurs techniques (les coûts de réalisation et les difficultés du financement) ou humains (l'irrégularité des parutions), résulter de choix politiques (la diffusion), ou constituer la rançon de la richesse du contenu (besoin d'une indexation systématique).

Il est indéniable que les BSR sont devenus depuis quatre ans un instrument de travail de haute valeur, pour les SRA en région, pour la SDA et pour le CNRA, à l'échelon central, comme pour tous les archéologues français qui prennent l'habitude de les consulter régulièrement. Mais leur avenir demeure incertain.

C.10. Colloques aidés au niveau national

Ils sont en 1995 au nombre de dix :

- colloques réguliers comme ceux sur le Néolithique ou l'Age du Fer
- congrès tournant d'associations internationales, tel celui de la commission du mésolithique (Grenoble, septembre 1995) ou le VI^e congrès international sur la céramique médiévale » en Méditerranée (Aix en Provence, novembre)
- volets français de campagnes internationales comme celui sur l'atelier du bronzier organisé dans le cadre de la campagne du conseil de l'Europe sur l'Age du Bronze

- colloque d'organisation française avec des sujets et/ou participants étrangers : « Le Bison » Toulouse, juin 95, « la civilisation urbaine (IV-VIIIe s.) en Aquitaine et aux confins de la Narbonnaise », Toulouse, juin 95.

D - PROMOUVOIR LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE NATIONAL

Mise en valeur de sites archéologiques : la sous-direction de l'archéologie n'a pas été sollicitée sur des dossiers de mise en valeur de sites archéologiques, ceux-ci étant traités au niveau régional en particulier avec les conservations régionales des monuments historiques si les sites bénéficient d'une protection au titre de la loi de 1913. Par contre des financements ont été mis en place au titre du chapitre 66-20 pour l'étude et la mise en valeur, en partenariat avec des collectivités locales, de sites non protégés au titre des monuments historiques.

Guides archéologiques de la France

Co-éditée par le ministère de la Culture et l'Imprimerie Nationale, cette collection a été créée en 1984 et comprend aujourd'hui 32 titres écrits par les meilleurs spécialistes français des sites présentés (volume moyen 120 p., tirage 4 000 ex.).

Missions

La collection a pour mission de faire connaître à un large public le patrimoine archéologique national, soit sous la forme de monographies présentant un site isolé (Sanxay, Gavrinis) ou intégré dans une agglomération moderne (Arles, Autun), soit sous la forme d'itinéraires décrivant thématiquement les vestiges d'une aire culturelle ou d'une région donnée (grottes de la Vézère, sites préhistoriques de la Corse). La qualité du texte et la richesse de l'iconographie font de ces guides de précieux outils à la fois pour la visite des sites en question et pour la compréhension de l'histoire d'une région.

Structures éditoriales

Les structures éditoriales ont été remaniées en 1995 d'une part avec la mise en place d'un comité des publications (cf. supra) qui assure la direction de la collection et d'autre part avec la création d'une cellule unique des publications au sein du bureau de la programmation et de la diffusion de la recherche. Le secrétariat d'édition des guides est assuré par Nicole Alix et Herveline Delhumeau.

Par ailleurs, à la suite du décret n° 95-462 du 26 avril 1995 redéfinissant les missions de la Caisse nationale des monuments historiques, il a été décidé que celle-ci devait devenir dans un délai de deux ans, sous le label « Editions du Patrimoine », l'opérateur de la direction du Patrimoine pour ce qui concernait ses publications. Un comité de pilotage destiné à établir un programme éditorial commun à la CNMHS et la direction du Patrimoine a été mis en place le 7 novembre 1995 ; il comprend, pour le ministère de la Culture, le directeur du Patrimoine, les sous-directeurs de l'Archéologie, de l'Inventaire, des Monuments historiques et le chef de la mission du Patrimoine photographique, pour la CNMHS, le directeur, le directeur-adjoint, le sous-directeur des Editions et de la diffusion. L'année 1996 verra se concrétiser cette collaboration qui doit permettre à la direction du Patrimoine de mieux valoriser son activité éditoriale.

Parutions 95

n° 31 - *Argentomagus, oppidum gaulois, agglomération gallo-romaine et musée (Saint-Marcel, Indre)*.
F. Dumasy, D. Tardy, G. Coulon et al. - 120 p., 85 ill.

n° 32 - *Bliesbruck-Reinheim (Moselle-et-Sarre) : parc archéologique international*.
J. Schaub, J.-P. Petit avec la collaboration de P. Brunella et al. - 120 p., 109 ill.

Planning prévisionnel 96

n° 33 - Bavay antique (Nord). P. Thollard avec la collaboration de P. Leman et J.-C. Carmelez.

n° 34 - Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne). J.-M. Pailler et R. Sablayrolles dir.

Le rythme de parution est désormais de deux guides par an avec une sortie simultanée des titres au printemps.

Ventes

La diffusion est assurée à la fois par l'Imprimerie Nationale et par la société CDE-SODIS. 10 362 exemplaires, tous titres confondus, ont été vendus en 1995, 145 554 depuis la création de la collection. Outre la diffusion assurée par l'Imprimerie Nationale, les guides sont mentionnés dans le catalogue commun de la CNMHS et de la direction du Patrimoine et présentés sur le stand des Editions du Patrimoine au salon du livre de Paris.

Atlas archéologiques de la France

Egalement co-éditée par le ministère de la Culture et l'Imprimerie Nationale et créée en 1984, cette collection comprend deux ouvrages de synthèse : L'art des cavernes (1984, 675 p., 786 ill., tirage de 6 500 ex.) et Naissance des arts chrétiens (1991 réimprimé en 1992, 440 p., 574 ill., tirage de 8 000 ex.). Elle a été complétée par une série typologique co-éditée avec les éditions Picard, Les premiers monuments chrétiens de la France.

Missions

A la fois livres d'art et d'érudition, les ouvrages de cette collection dressent par thème le bilan des découvertes réalisées sur l'ensemble du territoire national. Rédigés collectivement par les meilleurs spécialistes de l'archéologie, ils offrent au lecteur des synthèses abondamment illustrées qui s'adressent aussi bien aux scientifiques qu'aux amateurs éclairés.

Structures éditoriales

Ce sont les mêmes que celles décrites pour la collection des Guides archéologiques de la France (cf. supra).

Parutions 95

Les premiers monuments chrétiens de la France. Tome 1 : Sud-Est et Corse. 392 p., 440 ill.

Planning prévisionnel 96

Les Premiers monuments chrétiens de la France. Tome 2 : Sud-Ouest et Centre.

L'année 96 sera consacrée au travail éditorial sur le tome 3 concernant l'Ouest, le Nord et l'Est dont le manuscrit doit être remis aux Editions Picard en septembre 96 pour parution au printemps 97.

Par ailleurs en 1996, comme en 1995, le travail éditorial se poursuivra sur le volume des Bourgs castraux de la France, sous la direction de A. Debord, dont la parution est prévue dans le cadre de la co-édition avec les Editions Picard en 1997.

Sont également en préparation dans le cadre de la co-édition avec l'Imprimerie Nationale le Néolithique en France et l'Archéologie navale.

Ventes

Comme pour les Guides archéologiques de la France, la diffusion est assurée à la fois par l'Imprimerie Nationale et par la société CDE-SODIS, et, pour la série typologique, par les Editions Picard. 753 exemplaires, tous titres confondus, ont été vendus en 1995, 10 033 depuis la création de la collection. Pour le tome 1 des Premiers monuments chrétiens de la France paru en 1995, 577 exemplaires ont été vendus. Les Atlas sont également mentionnés dans le catalogue commun de la CNMHS et de la direction du Patrimoine et présentés sur le stand des Editions du Patrimoine au salon du livre de Paris.

Charte graphique

L'année 1995 a été consacrée à la définition par un groupe de travail comprenant plusieurs conservateurs régionaux de l'archéologie de la charte graphique de la plaquette de fin de chantier et des journaux de chantiers archéologiques. L'AFAN a été étroitement associée à ce dossier. Les annulations budgétaires de fin d'année n'ont pas permis de mettre en place la totalité des financements nécessaires à l'aboutissement de ces travaux. 1996 devrait voir le terme de ce dossier.

Grand prix de l'archéologie

Comme les années précédentes, la sous-direction a organisé le jury chargé de désigner le lauréat du grand prix de l'archéologie pour 1995 (composition du jury, secrétariat du jury) qui a été décerné à M. Jacques-Pierre MILLOTTE.

Coopération scientifique et technique, missions à l'étranger

Dans le cadre du plan européen pour l'archéologie du conseil de l'Europe, la sous-direction de l'archéologie a pris part aux travaux d'un groupe d'experts chargé de l'élaboration, sous la forme d'une fiche d'indexation minimale, d'un format d'échange des données concernant les sites archéologiques, et de la réalisation d'un glossaire bilingue des termes employés pour décrire les sites de l'âge du Bronze. Une communication sur la fiche d'indexation minimale a été présentée par les membres danois et français du groupe d'experts au colloque européen "Le patrimoine archéologique : normes relatives à l'inventaire et à la documentation en Europe", organisé à Oxford sous l'égide du conseil de l'Europe.

La sous-direction de l'archéologie participe également, depuis 1992, à un groupe de travail consacré aux inventaires de sites archéologiques, formé dans le cadre du CIDOC (Comité International pour la Documentation de l'International Council of Museums). Son objectif est la production de normes internationales, dans le but de faciliter les échanges entre les organismes nationaux chargés de l'inventaire et de la protection du patrimoine archéologique, d'aider les pays qui commencent à concevoir un système d'enregistrement de leurs sites archéologiques, et de faciliter les communications entre bases de données locales ou régionales, lorsqu'elles débordent le cadre national. Lors de la réunion annuelle du CIDOC, tenue à Stavanger (Norvège), le groupe de travail a présenté officiellement la norme documentaire internationale pour les sites archéologiques, qui constitue un format d'échange de données au niveau international, ainsi qu'un lexique des données minimales nécessaires à l'établissement de tout inventaire archéologique. Un répertoire mondial des organismes responsable de l'inventaire archéologique a également été produit.

La direction du Patrimoine poursuit depuis plusieurs années une collaboration avec l'Istituto centrale per il catalogo e la documentazione, organisme italien chargé du recensement des biens culturels. Les deux administrations ont pour but de rapprocher leurs méthodes scientifiques d'identification et de description des oeuvres, et de mettre en commun leurs informations afin d'accroître la connaissance et la protection de leur patrimoine respectif, et un accord a été signé en ce sens, lors d'une visite à Rome du directeur du Patrimoine. Après la sous-direction de l'inventaire général, c'est au tour de la sous-direction de l'archéologie d'entamer un travail commun avec le Catalogo. A terme, ce travail devrait déboucher sur la définition de normes communes pour la description des objets et des sites archéologiques.

La sous-direction de l'archéologie a été représentée au colloque "Computer Applications in Archaeology", organisé chaque année par l'association internationale du même nom qui s'est tenu à Leiden (Pays-Bas). Cette réunion annuelle fait le point sur les dernières utilisations de l'informatique en archéologie. La mise à disposition, sur le serveur Internet du ministère, des informations concernant la découverte de la grotte de Vallon-Pont d'Arc, y a été particulièrement appréciée.

E - SOUTENIR LES DIVERSES MISSIONS DU SERVICE

Préparation du budget, gestion des crédits

Le mouvement de déconcentration, fortement accentué l'année précédente avec le déclassement en catégorie II des dossiers de demandes de subvention sur le chapitre 66-20 article 50, a trouvé son régime de croisière.

Le nombre des opérations comptables est néanmoins encore élevé : 60 en titre IV, 296 pour celles concernant les autorisations de programme et 151 pour les crédits de paiement en titre V et VI.

95 subventions d'investissement ont été déléguées sur le chapitre 66-20 pour un total de 45.273.000 F soit une baisse de près de 8 % par rapport à l'année précédente, baisse imputable en grande partie à la baisse du volume des fouilles préventives (-13,20 %) d'une année à l'autre.

Le tableau ci-dessous indique par type d'opération leur nombre et leur montant :

Fouilles préventives	48	18.218 MF
Fouilles programmées	23	5,910 MF
Acquisitions	11	0,903 MF
Dépôts	4	1,501 MF
Carte archéologique	1	17,000 MF
Autres	8	1,741 MF

Gestion rapprochée du personnel

Le service a suivi les opérations concernant la carrière des agents : tenue du tableau des effectifs, publication des vacances, mutation, détachement, avancement, notation, préparation de la commission d'évaluation scientifique pour les conservateurs du patrimoine et les commissions administratives paritaires des différents corps. Il prépare et établit les mémoires de proposition pour les distinctions honorifiques et répond au courrier de demandes de renseignements (près de cent cinquante par an).

Dans le cadre de l'application des dispositions de la convention entre l'Etat et l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales, en 1995, 1 fonctionnaire des services régionaux de l'archéologie a été mis à la disposition de l'association pour une durée totale de 12 mois.

La participation au service de la sécurité

La sous-direction a poursuivi en 1995 le travail entrepris les années précédentes pour améliorer l'hygiène et la sécurité sur les chantiers archéologiques terrestres et sous-marins.

La commission chargée de donner un avis sur les demandes de plongée à titre temporaire et bénévole présentées par les personnes ne possédant pas le certificat d'aptitude à l'hyperbarie a examiné lors de ses deux réunions 228 dossiers dont cinq ont fait l'objet d'une décision négative, soit des chiffres similaires à ceux de l'année précédente.

Le bureau des affaires générales a aussi assuré le secrétariat des réunions du groupe de travail sur la sécurité sur les chantiers patrimoniaux présidés par Madame Zinguerevitch, inspecteur général de l'administration.

En 1995, cinq réunions de ce groupe ont eu lieu et le sous groupe de travail chargé d'étudier plus spécialement l'hygiène et la sécurité sur les chantiers archéologiques a pu commencer ses travaux. La

fiche sur les prescriptions à respecter sur les chantiers élaborée l'année précédente par le groupe de travail, a fait l'objet d'une nouvelle diffusion.

Poursuivant la politique de formation dans ce domaine mise en place les années antérieures, deux stages interrégionaux de sensibilisation à la sécurité sur les chantiers et un sur l'accès au bâti en ruines ont été réalisés en associant salariés de l'A.F.A.N. et agents de l'Etat.

Elaboration, suivi et promotion des outils de documentation

La Bibliothèque

Destinée aux besoins du service elle est ouverte sur rendez-vous aux chercheurs et au public très spécialisé. Elle comporte 1700 ouvrages (études thématiques, monographies, actes de colloques, catalogues d'exposition) et soixante revues dont 47 vivantes. Ce fonds très spécialisé concernant essentiellement l'archéologie nationale est enrichi par des dons et le service des ouvrages et revues subventionnés ; en 1995, 166 ouvrages ont été acquis.

Les fichiers manuels "auteurs" et "géographique" sont régulièrement tenus à jour. Les périodiques font l'objet d'une saisie informatique permettant une meilleure gestion de ce fonds. Le récolement des ouvrages en vue de leur informatisation a été entrepris.

La documentation générale

Suivi d'un fonds de dossiers généraux concernant : la législation, les dossiers et revues de presse sur l'archéologie, les procès verbaux du conseil national de la recherche archéologique, des dossiers thématiques (mise en valeur, animation, action culturelle, archéologie à l'étranger).

Produits

- Liste annuelle des chantiers archéologiques pour bénévoles proposant 181 sites pour la période d'été (1000 exemplaires). Diffusion : services régionaux, universités, C.I.J., musées (350) et tout public (650) y compris une centaine pour l'étranger.
- Liste des sites archéologiques et monuments antiques accessibles au public
- Fiches documentaires sur l'archéologie nationale (études, formation, bibliographie, documentation, législation...).
- Rapport annuel sur la recherche archéologique en France (500 exemplaires diffusés).
- Brochure « L'Archéologie en questions » - Un premier tirage de 5000 exemplaires a été diffusé ; un tirage équivalent doit avoir lieu en 1996.
- Réponses aux courriers et demandes de renseignements divers : (536 non compris les chantiers ouverts aux bénévoles, soit plus d'un millier de lettres émanant de particuliers).

Projets

Le rassemblement, pour l'établissement de la carte IGN des sites et musées archéologiques, d'informations sur les sites archéologiques ouverts au public, a permis la constitution d'une base de données. Cette dernière décrit 758 sites archéologiques, pour lesquels les informations suivantes sont disponibles : localisation (région, département, commune, nom du site ou lieu-dit), type de site, époques représentées, conditions de visite, ou s'adresser pour obtenir des renseignements. Actuellement en usage interne, cette base de données pourrait, dans un futur proche et sous réserve d'une mise à jour régulière, être accessible sur le serveur Internet du ministère de la culture.

La mise en place, en 1994, des commissions interrégionales de l'archéologie (CIRA) a entraîné la constitution d'une importante documentation sur les opérations archéologiques, sous la forme des procès-verbaux des réunions des CIRA. La masse de papier ainsi produite rend longue et difficile toute recherche sur une opération précise. Afin de remédier à ce problème, une base de données pour l'indexation de ces procès-verbaux a été mise au point, qui rassemble les informations suivantes : interrégion, région, département, commune, nom du site ou lieu-dit, intitulé de l'opération, nature d'opération, responsable. Après une période de tests, la saisie courante et rétrospective des informations pourra être entreprise.

Les archives (dossiers administratifs et scientifiques de sites)

- Récolement, tri et classement des archives anciennes : 10 départements traités en 1995 portant le total à 65 (depuis 1989).
- Traitement des dossiers d'opérations annuelles : 1646 opérations décidées au niveau régional (sauvetages, sondages, prospection) : 560 opérations autorisées au niveau national (fouilles programmées, projets collectifs de recherches, prospections thématiques) ; 2206 dossiers archivés.
- Consultation des rapports de fouilles (loi de 1957 et 1978), 92 demandes en 1995 (chercheurs et public très spécialisé). Les demandes ont cru de 40 % en 1995.
- Campagne opérations programmées : préparation et diffusion aux membres du CNRA de la liste des demandes établie par régions, poursuite du classement des dossiers d'inspection dans un fonds particulier.

F - INSPECTION GENERALE DU PATRIMOINE - ARCHEOLOGIE

Gérard AUBIN, conservateur général du patrimoine
Marc GAUTHIER, conservateur général du patrimoine
Jean-Claude PAPINOT, conservateur général du patrimoine
Jacques TARRETE, conservateur général du patrimoine
Nathalie CARBUCCIA, secrétaire vacataire

Le décret du 27 mai 1994 portant création des organismes consultatifs en matière d'archéologie nationale, impose la présence d'un membre de l'inspection générale du patrimoine compétent en matière d'archéologie dans chaque commission interrégionale de la recherche archéologique ; la répartition est ainsi établie :

- commission Est : Jacques TARRETE
- commission Centre-Est : Jacques TARRETE (également compétent pour les D.O.M et T.O.M)
- commission Centre-Nord : Gérard AUBIN
- commission Ouest : Jean-Claude PAPINOT
- commission Sud-Ouest : Marc GAUTHIER
- commission Sud-Est : Marc GAUTHIER

L'année 1995 a mis en évidence un infléchissement sensible des missions de l'inspection. Si l'on retrouve les tâches habituelles de conseil, d'évaluation et de réflexion, les équilibres internes, commencent à changer. Tout d'abord, le fonctionnement régulier du Comité de liaison de l'inspection générale du Patrimoine appelle à développer des analyses plus larges à propos des dossiers évoqués chaque mois au sein de cette instance de coordination et à envisager plus fréquemment des missions conjointes sur le terrain avec inspecteur en poste à l'Inventaire, aux Monuments historiques et l'Inspection générale de l'administration. Ensuite, et surtout, les régions et les interrégions commencent à imposer une présence plus importante dans les échelons déconcentrés qu'à l'échelon central.

Cette demande accrue ne permet plus de faire face de manière satisfaisante à toutes les demandes émanant simultanément de la sous-direction de l'archéologie et des services régionaux. Situation préoccupante qui rend d'autant plus urgente le renforcement de l'effectif de l'inspection.

Missions de conseil

Depuis la création du premier poste d'inspection générale confié à Michel Brézillon en 1981, les missions prioritaires ont toujours été le conseil quotidien du directeur du patrimoine et du sous-directeur de l'archéologie. Mais le rôle de l'inspection s'est progressivement étendu au fur et à mesure que s'affirmait la déconcentration des services de l'Etat. En 1995, les membres de l'inspection doivent se partager entre des tâches de conseil à l'échelon national et à l'échelon régional ou interrégional. Ils assistent aux séances plénières et aux délégations permanentes du Conseil national de la recherche archéologique; ils participent à la Commission supérieure des monuments historiques, à la

Commission nationale de l'inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, au Comité national de la recherche scientifique, et, selon les nécessités de l'ordre du jour, à toute réunion touchant la politique scientifique nationale en matière d'archéologie.

La part la plus lourde des missions de l'inspection se tient désormais en région. En 1995, les six commissions interrégionales de l'archéologie ont exigé 111 jours de réunions partagés en 46 séances que se sont réparti les quatre membres de l'inspection. S'ajoutent à ces journées un certain nombre d'expertises de terrain ou de réunions administratives consacrées aux dossiers sensibles. Les demandes des directeurs régionaux des affaires culturelles et des conservateurs régionaux de l'archéologie s'accroissent en ce domaine.

Cet élargissement du travail des C.I.R.A. s'explique par l'entrée en vigueur des décrets de déconcentration du contrôle scientifique (27 mai 1994). Après une période d'adaptation, les services régionaux ont retrouvé les réflexes de travail en liaison avec les instances de contrôle scientifique, réflexes perdus au début des années 90 au moment de la disparition du C.S.R.A. Désormais, l'examen a priori des dossiers d'archéologie programmée et d'archéologie préventive s'étend sur toute l'année. L'augmentation du nombre des chantiers est considérable puisqu'en cinq ans (1991-1995), elle dépasse 35% pour l'ensemble des opérations, de la prospection à la fouille; soit un total de 3423 opérations en 1995. Or la majorité de ces recherches donne lieu à un examen en C.I.R.A.

L'innovation tient surtout à l'examen a posteriori du résultat des prospections, des diagnostics et des fouilles. Les documents finaux de synthèse sont analysés, évalués et orientés vers la phase ultime du traitement scientifique: archivage des données et publication.

Qu'il s'agisse de missions de terrain ou de travail sur dossier, l'inspection a été constamment appelée à intervenir sur les principales opérations conduites en 1995. Par exemple: la grotte Cosquer, la grotte Chauvet, le gisement paléolithique de Soucy (Yonne), les sites paléolithiques de Rhône-Alpes, pour la préhistoire; les agglomérations gallo-romaines de Jouars-Ponchartrain (Yvelines), de Carhaix (Finistère) et les centres urbains antiques d'Amiens, de Rodez et de Troyes, pour l'Antiquité; les ensembles historiques complexes des châteaux d'Angers et de Mayenne et des cathédrales de Rouen et du Puy pour les périodes médiévale et moderne. Sans oublier le site du Mont Beuvray et les grands chantiers d'infrastructures qui doivent être suivis à longueur d'année: autoroutes A.16, A.20, A.89; contournement nord de Lyon; ligne du T.G.V. Méditerranée.

Missions d'évaluation

L'inspection a poursuivi en 1995 ses missions traditionnelles de visite des Centres nationaux et des services régionaux. Celles-ci s'effectuent de manière continue à l'occasion des réunions de C.I.R.A. organisées soit dans les régions - sièges soit dans les autres métropoles de l'interrégion. Une attention particulière a été portée à l'évolution du D.R.A.S.M. et du C.N.R.A.S. dont la fusion a été préparée. Le fonctionnement des services régionaux de Picardie et de Champagne-Ardenne a été examiné en détail ainsi que celui du Centre national d'archéologie urbaine dont de nouvelles orientations ont été étudiées.

Les inspecteurs généraux de l'archéologie ont été fréquemment sollicités pour des jurys de concours de recrutement ou des commissions d'évaluation des personnels de recherche appartenant aussi bien à la sous-direction de l'archéologie qu'à des organismes extérieurs :

- Direction du Patrimoine : concours de recrutement des architectes en chef des monuments historiques, commission d'évaluation des conservateurs ;
- Ecole Nationale du Patrimoine : concours ;
- Mission de la recherche et de la technologie : concours d'ingénieurs et d'assistants-ingénieurs ;
- C.N.R.S. : concours de recrutement de chercheurs en section 31 et 32 ;
- A.F.A.N. : commissions d'évaluation scientifique et commission de recours.

A cela s'ajoute la participation aux notations du personnel de recherche de la sous-direction de l'archéologie, comme chaque année.

Sous le même chapitre doivent être signalées des participations des inspecteurs, en tant que personnalités scientifiques extérieures, à des jurys universitaires : maîtrises et thèses, en particulier.

Les membres de l'inspection générale de l'archéologie apportent leur concours à la politique des publications, secteur qui doit justifier avant tout autre, faut-il le rappeler, les moyens considérables consacrés à l'archéologie de terrain. C'est ainsi qu'outre leur rôle au sein des C.I.R.A. évoqué plus haut, ils contribuent aux actions suivantes :

- Comité des publications de la sous-direction de l'archéologie (Guides archéologiques, Atlas archéologiques de la France, etc.)
- Sélection des monographies nationales et interrégionales susceptibles d'être subventionnées par la Direction du Patrimoine.
- Suivi et expertise des Documents d'évaluation du patrimoine urbain (D.E.P.A.U. de Bourges, de Verdun, de Troyes), des Annuaires des opérations urbaines, et des tomes de Bibliographie édités par le C.N.A.U.
- Comité de direction de Gallia-informations et comité de rédaction de Gallia. - Evaluation des tomes successifs de la Carte archéologique de la Gaule.
- Expertises complémentaires des manuscrits soumis à la cellule des publications de la sous-direction de l'archéologie (DAF, Atlas, Guides, brochures d'information) et à celle des Documents d'archéologie française, série "Archéologie préventive."

A titre d'exemple, les manuscrits consacrés aux thermes gallo-romains de l'hôpital d'Evreux, aux fouilles du barrage de Petit-Saut en Guyane ou aux actes du colloque organisé pour le cinquantenaire de la découverte de Lascaux ont fait partie des dossiers traités par l'inspection en 1995.

Missions de réflexion

Trois thèmes principaux doivent être relevés :

1 - L'aménagement du territoire

L'inspection a été associée par la sous-direction de l'archéologie à l'élaboration de nouveaux textes et à la définition d'une politique nationale à propos des relations entre archéologues et aménageurs lors des grands travaux d'infrastructures : autoroutes, réseau routier national, aménagements ferroviaires. A cette occasion, de nouveaux contacts ont été pris avec le ministère de l'Equipement.

2 - La politique nationale de l'archéologie

Chacune des réunions du Bureau de la conférence des conservateurs régionaux de l'archéologie a été mise à profit pour discuter et préciser les grandes orientations définies au cours des séances plénières. Fonctionnement du service, évolution du système d'inventaire D.R.A.C.A.R, transformation des missions des personnels, équilibre entre recherche programmée et archéologie préventive, relation entre les services régionaux et l'AFAN sont fréquemment revenus au coeur des discussions.

La place des laboratoires d'analyse et de caractérisation des objets de fouille reste un sujet d'actualité. Les réflexions que procure le fonctionnement du Centre de recherches archéologiques de Valbonne, du Centre d'étude des peintures murales romaines de Soissons ou des laboratoires romands « Archéolabs » continue à nourrir un dossier qui appelle encore beaucoup d'efforts avant de parvenir à une véritable politique nationale.

Bien entendu, l'AFAN est au centre des préoccupations de l'inspection, qui fait partie de son conseil d'administration. Le développement de cette association en fait aujourd'hui l'organisme français le plus important en archéologie de terrain, ce qui justifie une attention toute particulière sur son fonctionnement et son avenir.

3 - La coordination interinstitutionnelle

Créé à l'initiative du premier ministre, le Groupe interministériel pour l'archéologie poursuit ses travaux en faveur d'une harmonisation des procédures, des méthodes et des objectifs au sein de

l'Université, du CNRS, du ministère des affaires étrangères et du ministère de la culture. L'inspection générale y contribue.

La même préoccupation explique sa présence au sein du Conseil du département des sciences de l'homme et de la société, au CNRS et au Groupe d'experts en archéologie du Conseil de l'Europe.

Dans la mesure de sa disponibilité, l'inspection s'efforce d'enrichir ses réflexions en participant aux colloques organisés à Paris et en province. Elle était présente à Strasbourg, au Colloque interrégional sur le néolithique, à Bordeaux, pour une Table-ronde réunissant des anthropologues, à Lyon pour des Entretiens de géoarchéologie, à Nantes, pour un Colloque consacré à l'art mégalithique, à Toulouse pour le colloque Aquitania dont le thème était l'antiquité tardive.

Il faut enfin mentionner le souci de l'inspection de transmettre son expérience sous forme de stages auprès des archéologues de l'A.F.A.N., des élèves de l'Ecole nationale du patrimoine, des étudiants de la maîtrise des sciences et technologie de Tours, des enseignants, etc. Dans le cadre du programme de formation continue de l'E.N.P., elle a ainsi coordonné des stages sur le trafic des biens culturels, sur l'urbanisme et patrimoine et sur l'archéologie en Europe.

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Autoriser et contrôler l'archéologie programmée

Régions	Fouilles programmées (FP)	Relevés d'art rupestre (RE)	Prospections thématiques (PP)	Projets collectifs	Total
Alsace	11	-	2	1	14
Aquitaine	15	1	1	8	25
Auvergne	11	-	9	3	23
Bourgogne	16	1	6	2	25
Bretagne	18	-	7	1	26
Centre	9	-	1	4	14
Champagne-Ardenne	5	-	-	3	8
Corse	7	-	-	-	7
Franche-Comté	5	-	-	5	10
Ile-de-France	10	-	-	2	12
Languedoc-Roussillon	27	1	6	9	43
Limousin	6	-	1	2	9
Lorraine	4	-	5	1	10
Midi-Pyrénées	20	4	3	9	36
Nord-Pas-de-Calais	7	-	-	-	7
Basse Normandie	10	-	6	2	18
Haute Normandie	7	-	1	2	10
Pays-de-la-Loire	8	-	7	2	17
Picardie	10	-	-	3	13
Poitou-Charentes	14	-	3	1	18
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27	6	17	6	56
Rhône-Alpes	23	1	14	4	42
Guyane	3	1	1	-	5
Guadeloupe	2	-	1	1	4
Martinique	2	-	1	3	6
DRASM	12	-	5	-	17
Total	289	15	97	74	475

Autoriser et contrôler l'archéologie préventive

Régions	Sondages autorisés	Fouilles évaluation archéologique	Fouilles préventives	Prospections inventaire	Total
Alsace	62	-	44	4	110
Aquitaine	24	6	45	21	96
Auvergne	19	37	50	20	126
Bourgogne	23	18	59	19	119
Bretagne	12	42	16	9	79
Centre	56	3	24	54	137
Champagne-Ardenne	29	23	29	-	81
Corse	6	3	3	5	17
Franche-Comté	17	36	10	16	79
Ile-de-France	80	68	70	15	233
Languedoc-Roussillon	27	21	74	20	142
Limousin	9	6	18	20	53
Lorraine	2	163	51	103	319
Midi-Pyrénées	53	28	47	71	199
Nord-Pas-de-Calais	15	65	36	3	119
Basse Normandie	21	12	15	7	55
Haute Normandie	38	37	22	4	101
Pays-de-la-Loire	13	41	36	13	103
Picardie	61	48	24	10	143
Poitou-Charentes	44	-	40	31	115
Provence-Alpes-Côte d'Azur	127	26	31	57	241
Rhône-Alpes	36	81	59	41	217
Guyane	-	-	5	2	7
Guadeloupe	3	-	2	3	8
Martinique	1	1	1	1	4
DRASM	13	-	1	18	32
Total	791	765	812	567	2 935

Carte archéologique de la France - Rapport annuel 1995
Evolution du nombre des sites enregistrés dans les bases régionales

Régions	1994	1995	Augm.	%
Alsace	4 948	5 352	404	8,2
Aquitaine	10 862	11 175	313	2,9
Auvergne	9 111	9 792	681	7,5
Bourgogne	3 971	4 128	157	4,0
Bretagne	9 829	10 597	768	7,8
Centre	13 499	14 878	1 379	10,2
Champagne-Ardenne	8 655	9 689	1 034	11,9
Corse	1 641	2 102	461	28
Franche-Comté	7 884	9 050	1 166	14,8
Ile-de-France	3 538	4 009	471	13,3
Languedoc-Roussillon	9 230	10 573	1 343	14,5
Limousin	9 325	10 523	1 198	12,8
Lorraine	13 286	14 845	1 559	11,7
Midi-Pyrénées	12 609	13 515	906	7,1
Nord-Pas-de-Calais	4 490	5 044	554	12,3

Basse Normandie	6 976	9 189	2 213	31,7
Haute Normandie	4 693	5 006	313	6,7
Pays-de-la-Loire	8 491	8 986	495	5,8
Picardie	10 675	12 012	1337	12,5
Poitou-Charentes	10 490	11 513	1023	9,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 389	14 020	1631	13,2
Rhône-Alpes	23 105	22 947	- 158	-
D.O.M. : Martinique	1 039	1 040	1	-
Total	200 736	219 986	19 250	9,6

Remarque : ce tableau indique le nombre total de sites enregistrés au 31 décembre 1995.

Les enregistrements de sites nouveaux et les mises à jour, effectués en 1995, apparaissent dans les tableau et graphique concernant l'activité 1995.

Pour exemple : dans ce tableau, la région Rhône-Alpes « perd », en 1995, 158 sites par rapport au chiffre communiqué en 1994. Cette région a effectué un travail de « nettoyage de la base », et parallèlement créé cette année 1084 sites. Les suppressions, bien qu'étant un travail de mise à jour, n'apparaissent pas dans le tableau correspondant où ne peuvent être comptés que les compléments d'informations ou modifications effectués sur des fiches de sites « existantes ».

G. NOUVELLE PROGRAMMATION

Liste récapitulative à partir des propositions des groupes de travail du CNRA

1 – Gisements paléontologiques avec ou sans indices de présence humaine

Ce programme vise à encourager le développement de fouilles susceptibles de mieux faire connaître les critères qui permettent de différencier les accumulations d'ossements résultant de l'action de prédateurs ou de phénomènes naturels de ceux où l'action de l'homme est difficilement perceptible.

2 – Les premières occupations paléolithiques (contemporaines ou antérieures au stade isotopique 9 : > 300 000 ans)

Il convient de réunir plus de données sur les plus anciennes occupations paléolithiques de façon à mieux connaître les relations entre les premières populations du Pléistocène et les paléoenvironnements.

3 – Les peuplements néandertaliens (stades isotopiques 8 à 4 : 300 000 à 40 000 ans ; Paléolithique moyen s.l.)

La réalisation de fouilles dans des milieux différents (abris sous roche et grottes, sites de plein air) doit permettre de faciliter la compréhension des comportements des peuplements néandertaliens à travers la diversité de leurs industries lithiques, de leurs modes de subsistance et de leurs habitats.

4 – Derniers néandertaliens et premiers Homo sapiens sapiens (Châtelperronien, Aurignacien ancien)

Les modalités et les impacts de la coexistence durant plusieurs millénaires des derniers néandertaliens et des premiers Homo sapiens sapiens sont encore mal connus. Il faut encourager la conduite de quelques fouilles sur des gisements judicieusement choisis et des programmes de datation sur des séquences stratigraphiques longues.

5 – Développement des cultures aurignaciennes et gravettiennes

La rareté des nouveaux sites étudiés confère à ce programme un intérêt particulier. La diversité synchronique et diachronique des cultures aurignaciennes et gravettiennes doit être abordée dans son contexte européen.

6 – Solutréen, Badegoulien et prémices du Magdalénien (cultures contemporaines du maximum de froid du Dernier Glaciaire)

Il faut développer les recherches permettant de mieux connaître les spécificités territoriales de ces cultures présentes dans le sud de la France avec, en ce qui concerne le Solutréen, une prise en compte des travaux menés dans la péninsule Ibérique.

7 – Magdalénien, Epigravettien

La diversité chronoculturelle du Magdalénien et des groupes contemporains sera abordée à partir des occupations de plein air ou en abri dans leur contexte climatique avec le recours à des approches permettant la reconstitution des modes de vie et des comportements.

8 – La fin du Paléolithique

On s'efforcera de reconnaître et de définir l'identité culturelle des groupes régionaux du Paléolithique final et d'étudier leurs systèmes d'adaptation face aux changements climatiques et environnementaux de la fin des temps glaciaires.

9 – L'art de la Préhistoire paléolithique et mésolithique (art pariétal, rupestre, mobilier, sculpture, modelage, parure, etc.)

Les manifestations artistiques doivent être étudiées dans leur contexte environnemental, topographique, archéologique et culturel en intégrant les contraintes liées à la conservation. Il convient de privilégier la réalisation d'études monographiques.

10 – Le Mésolithique

Les sociétés des derniers chasseurs-cueilleurs, leurs productions, leurs activités, leurs comportements, leurs évolutions, leurs environnements. L'analyse pluridisciplinaire du milieu naturel doit continuer à occuper une place importante, et la précision des cadres chrono-typologiques doit également rester une priorité.

L'étude du Mésolithique doit bénéficier des nouvelles approches méthodologiques qui ont été développées pour les périodes antérieures. La priorité sera accordée à l'étude des gisements conservés dans les milieux humides ou calcaires qui autorisent une approche environnementale et comportementale des occupations.

11 – Diffusion du Néolithique et Néolithique ancien

La programmation doit poursuivre les interrogations sur les modalités d'apparition et d'acquisition du Néolithique. Les modalités et les formes de la diffusion, entre colonisation et acculturation, doivent être reconnues et analysées. L'étude des modes de subsistance, des techniques de production, de conservation et de transformation de la nourriture devrait permettre une meilleure approche des variabilités régionales et chronologiques.

12 – Le Néolithique – habitats, sépultures, productions, échanges

La perception des groupes humains du Néolithique nécessite que les manifestations de leurs activités soient efficacement mises en perspective et confrontées ; les réseaux ne peuvent s'analyser qu'en considérant leurs éléments comme ceux de systèmes qui doivent être appréhendés dans leur ensemble. L'étude des différents types d'établissements humains doit être intégrée à l'analyse de l'ensemble des modes d'occupation du sol et de l'espace dans lesquels la diversité des sites doit être considérée comme l'un des témoignages du passage des milieux anthropisés aux milieux anthropiques.

13 – Processus de l'évolution, du Néolithique à l'âge du Bronze

Le processus d'évolution des sociétés du Néolithique vers celles des âges des Métaux doit être appréhendé dans son ensemble afin d'étudier tous les termes, toutes les phases et étapes de cette transition, jusqu'à la généralisation de l'utilisation de la pratique de la métallurgie. Seront donc pris en compte les cultures du Néolithique final, le Campaniforme et les phases du Bronze ancien. L'étude du rôle et de la signification du Campaniforme pourra constituer un axe privilégié.

14 – Premiers peuplements dans les départements d'outre-mer et premiers contacts avec les européens

Elaboration des cadres terminologique et chronologique relatifs aux premiers peuplements, et en particulier aux premiers peuplements agricoles, suivi de leur évolution jusqu'aux périodes historiques.

15 – L'art postglaciaire (hors Mésolithique)

Art mégalithique, roches gravées, grottes ornées, statues-menhirs ; réalisation de corpus nationaux ou interrégionaux ; recherche sur leur datation, signification, et leurs contextes archéologique, historique, culturel et environnemental.

16 – Géoarchéologie des périodes de la Protohistoire récente et des temps historiques

Les opérations concernées par ce programme relèvent ou bien des problématiques relatives aux sites archéologiques (histoire et dynamique d'un milieu donné, taphonomie du site, structures archéologiques intersite), ou bien de l'histoire des phénomènes naturels et des dynamiques paysagères (variations topographiques du site, histoire des lits fluviaux et du trait de côte, néotectonique, fluctuations climatiques).

17 – Cultures protohistoriques de la fin du IIIe millénaire au Ier s. av. n. è. Approches spatiales, environnement, interactions homme/milieu

Environnement naturel et anthropisation ; approche des terroirs : délimitation et morphologie ; exploitation du milieu : paléobotanique et archéozoologie.

18 – Cultures protohistoriques de la fin du IIIe millénaire au Ier s. av. n. è.

Les formes de l'habitat Habitat rural dispersé : synthèse sur les ensembles de référence; habitat rural groupé : approfondissement des connaissances : village littoral de l'âge du Bronze, sites de hauteur du Nord-Est et de l'Ouest, Mont Beuvray, sites du Bassin parisien.

19 – Cultures protohistoriques de la fin du IIIe millénaire au Ier s. av. n. è.

Le monde des morts, nécropoles et cultes associés Etudes monographiques et extensives de nécropoles ; anthropologie.

20 – Cultures protohistoriques de la fin du IIIe millénaire au Ier s. av. n. è.

Sanctuaires, rites publics et domestiques Elaboration d'une classification typo-fonctionnelle des lieux culturels ; approche des pratiques rituelles ; environnement naturel ou anthropisé des espaces ritualisés, familiaux ou collectifs.

21 – Cultures protohistoriques de la fin du IIIe millénaire au Ier s. av. n. è.

Structures artisanales de production Artisanat du métal, en particulier des alliages base cuivre et des non-ferreux ; métallurgie du fer, artisanat de la céramique, de la pierre, etc.

22 – Cultures protohistoriques de la fin du IIIe millénaire au Ier s. av. n. è.

Approfondissement des chronologies (absolues et relatives) Constitution de séquences de référence interrégionales dendrochronologiques, mise en œuvre de programmes de datage au 14C systématiques sur des séries stratifiées ou des ensembles clos vrais ; publication systématique des connaissances sur les âges du Bronze ancien et moyen ; études de matériels : céramique des IVe-IIIe s. av. J.-C., de la transition Bronze/Fer, du premier âge du Fer.

23 – Le fait urbain

Les agglomérations urbaines des origines à la fin du Moyen Age. Pour l'Antiquité, chefs-lieux des cités gallo-romaines et agglomérations secondaires, avec prise en compte de leurs origines protohistoriques éventuelles.

24 – Espace rural, peuplement et productions agricoles aux époques gallo-romaine, médiévale et moderne

Colonisations agraires, étapes du peuplement, organisation et aménagement des terroirs, utilisation du saltus et de la silva, formes de l'habitat et relations avec les centres de pouvoir (ville, bourg, château, église, monastère), interaction homme/milieu. Ce programme, qui concerne l'ensemble de la période comprise entre la fin du second âge du Fer et les Temps modernes, fera largement appel aux archéosciences (paléoenvironnementales, notamment).

25 – Architecture monumentale gallo-romaine

Etude des formes architecturales et de leur évolution ; métrologie et architectes (formation, pratique, etc.) ; techniques et ordonnancement des décors (chapiteaux, entablements, etc.). Ce programme a pour but de coordonner les interventions sur les constructions présentant un caractère monumental, en raison par exemple de l'utilisation du moyen ou grand appareil, de décors sculptés ou mosaïqués significatifs.

26 – Lieux de culte et pratiques rituelles gallo-romains

Recensement des lieux de culte, tenue à jour de la base de données sur les sanctuaires gallo-romains ; reconnaissance des sanctuaires sur une surface maximale, étude de l'articulation entre le sanctuaire et son environnement ; étude de l'évolution historique des sanctuaires ; étude des pratiques religieuses, des lieux de culte gallo-romains non bâtis et matérialisés surtout par des dépôts votifs ; recensement des fana et lieux de culte christianisés, analyse du passage du culte païen au culte chrétien ; étude des offrandes et ex-voto.

27 – Etablissements religieux et nécropoles depuis la fin de l'Antiquité : origine, évolution, fonctions

Les groupes épiscopaux : organisation et développement dans le centre des villes médiévales. Les églises funéraires : naissance des églises et des premières nécropoles. Les réseaux paroissiaux urbains et suburbains. Origines et fonctions des premiers monastères : églises et organisation des bâtiments communautaires, relations entre architecture et règle monastique.

28 – Naissance, évolution et fonction du château* médiéval

Naissance du château. Evolution du château. Typologie castrale et espaces au sein du château. La vie matérielle dans le château. Les réseaux de fortifications et leur hiérarchie (comment s'opère l'encadrement des campagnes ? Quelles sont les relations avec les établissements ecclésiastiques ?).

(On entendra par le terme « château » toutes les résidences aristocratiques fortifiées depuis l'enceinte de terre et la motte jusqu'à la maison-forte et le manoir.)*

29 – Histoire des techniques, de l'Antiquité au XVIIIe s.

Extraction, exploitation et mise en œuvre des matériaux de construction, chaîne opératoire et acteurs de ces activités. Mines et métallurgie. Organisation interne des ateliers dans leur globalité. Phases de transitions techniques dans les arts du feu. Acquisition, transformation et utilisation des matières périssables (bois, cuir, tissu, sel, etc.).

30 – Culture matérielle, de l'Antiquité aux Temps modernes

Chrono-typologie des productions céramiques et autres témoins de la culture matérielle. Organisation interne des habitats au travers des témoignages de la culture matérielle.

31 – Archéologie industrielle (XVIIIe-XXe s.)

Recensement et étude des vestiges industriels et du mobilier issu des fouilles sur le patrimoine industriel ; recherche conduite en partenariat avec les services des Monuments historiques, de l'Inventaire, des Musées de France.

32 – Le réseau des communications : voies terrestres et voies d'eau

Les voies terrestres et fluviales dans l'occupation du sol ; les réseaux, les relais et les ponts routiers ; les ports fluviaux.

33 – Aménagements portuaires et commerce maritime

Ensembles portuaires maritimes et fluvio-maritimes en liaison avec les voies de communication maritimes côtières ; étude des grands complexes portuaires méditerranéens : organisation, évolution, aspects maritimes et terrestres ; zones d'influence et de diffusion ; voies maritimes côtières ; réseau des ports secondaires, ports d'escale, lieux de mouillage et d'abri, lieux de pêche ; inventaire systématique des sites ; étude des épaves, du conditionnement des marchandises, de l'organisation des cargaisons, de l'origine et du lieu de diffusion des marchandises.

34 – Archéologie navale

Le bateau, de mer ou d'eau intérieure, comme reflet du développement technique d'une société (forme, structure, construction, gréement, équipement, capacités nautiques), comme élément fonctionnel (de commerce, de pêche, de guerre), comme lieu de vie et de travail ; prospection systématique ; archéologie expérimentale.

RECHERCHE ET INVENTAIRE GENERAL

« Recenser, étudier et faire connaître toute oeuvre qui, du fait de son caractère artistique, historique ou archéologique constitue un élément du patrimoine national », tel est l'objectif assigné en 1964 par André Malraux à l'inventaire général lors de sa création. La couverture territoriale, la constitution d'outils méthodologiques, le partage des compétences et la restitution des connaissances constituent toujours les missions de la sous-direction et des services déconcentrés. La Commission nationale de l'inventaire et sa délégation permanente – dont la composition a été renouvelée en 1995 – assurent le suivi et le contrôle des programmes.

Le champ de la recherche s'étend au patrimoine actuel (et non disparu) immobilier ou mobilier, qu'il soit public ou privé. Le patrimoine mobilier de propriété publique se limite au patrimoine non gardé, c'est-à-dire à celui qui n'est pas conservé dans les musées mais dans des édifices religieux ou publics tels que mairies, hôpitaux, palais de justice... Le domaine chronologique d'application couvre la période historique depuis l'an 400 à 1940.

I. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA RECHERCHE

1. Recherche de base sur le patrimoine culturel national : inventaire topographique

A. Mise au point de la méthodologie

La cohérence scientifique du recensement est assurée par un travail méthodologique constant effectué à la sous-direction et comprenant des recherches :

- sur la terminologie des différents types d'oeuvres d'art et sur leurs techniques, afin de constituer les thésauri et vocabulaires nécessaires au recensement ;
- sur les méthodes de recensement et d'archivage,
- enfin sur les technologies indispensables à la collecte et au traitement des informations : informatique, cartographie automatisée, photogrammétrie, statistique, archivage automatique...

B. Inventaire général et connaissance du patrimoine à sauvegarder

Poursuivant la politique commune entreprise par le ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports et le ministère de la culture (circulaire interministérielle du 13 août 1993 et instruction relative à la coopération des services déconcentrés pour la mise en oeuvre des secteurs sauvegardés en date du 8 septembre 1994), l'inventaire général souhaite inscrire sa démarche en amont de la protection des secteurs sauvegardés et des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Patrimoine urbain

La collaboration avec la ville de Toulouse a permis d'achever en 3 ans l'inventaire de l'ensemble de la commune de Toulouse, hors secteur sauvegardé, et de fournir à la ville un outil de connaissance et d'évaluation de son patrimoine non protégé directement accessible sur son cadastre numérisé. Un système informatique multimédia met en relation simultanée sur l'écran le plan cadastral, la notice informatique d'une unité architecturale et une ou plusieurs photographies. Cette base de données en ligne comprend tous les éléments du patrimoine, parcelle par parcelle, et constitue un outil de gestion de l'espace urbain.

Le succès rencontré par cette opération incite à généraliser cette méthodologie dans une série d'études urbaines entreprises conjointement avec la Direction de l'Architecture, dans le cadre des études de Plans de sauvegarde et de mise en valeur (Secteurs sauvegardés).

D'autres actions ont été développées dans le cadre international, en particulier en liaison avec le Conseil de l'Europe (Inventaire de Budapest) ainsi qu'avec le Cambodge (inventaire de Pnom Penh).

Patrimoine rural

En collaboration avec la Direction de l'Architecture et en liaison avec la Mission ethnologique, l'Inventaire conduit plusieurs opérations avec les collectivités territoriales dans le cadre des études de ZPPAUP afin d'initier une politique contractuelle de connaissance et de gestion du patrimoine rural (vallée de La Couze en Aquitaine, pays de Bourdeaux en Rhône-Alpes).

Lancement de l'inventaire dans les DOM-TOM

Bien qu'il n'existe pas aujourd'hui de service de l'Inventaire dans les DOM-TOM, de fortes potentialités sont à concrétiser et des initiatives disparates à mettre en cohérence. De nombreuses études touchant aux diverses formes de patrimoine (architectural, industriel, ethnologique) ont en effet été engagées et méritent analyse et traitement documentaire. La fragilité du patrimoine des zones concernées nécessite que l'on procède sans trop attendre à un état des lieux de la documentation et que l'on engage immédiatement les opérations d'inventaire les plus urgentes. Les contacts nécessaires ont été pris avec les 4 départements d'Outre-mer, en mettant l'accent d'abord sur le patrimoine vernaculaire et industriel ainsi que sur le patrimoine ethnologique.

C. Accélération des procédures d'inventaire et couverture du territoire

La méthode de l'inventaire ne doit pas seulement se recommander par sa rigueur et son homogénéité, elle doit aussi conduire à une couverture rapide de la totalité du territoire. A cette fin, une nouvelle méthode destinée à accélérer les procédures d'inventaire est actuellement testée dans la région Alsace avec l'appui financier des Conseils généraux et du Conseil régional. Cette opération pilote qui est fondée sur une simplification et une rationalisation de la méthode ainsi que sur un recours systématique à l'informatique, devrait permettre un raccourcissement substantiel des délais. D'autres régions, où les services régionaux de l'inventaire comptent parmi les plus anciennement créés, dont les effectifs sont suffisants et le territoire relativement limité, pourraient se lancer dans la même opération.

2. Recherches finalisées sur le patrimoine culturel : inventaire thématique

A côté de "l'inventaire topographique" proprement dit, certaines opérations combinent les approches topographique et thématique. Cette démarche se poursuit principalement dans le cadre du « laboratoire de recherches sur le patrimoine français » (UMR 22, CNRS - Direction du patrimoine).

Le vitrail

Le "Recensement des vitraux anciens de la France" se poursuit sous la forme d'une série de publications, cinq volumes ont déjà été publiés, un sixième est en préparation. Les données sont également consultables dans la base Palissy.

Le patrimoine industriel

Un repérage systématique du patrimoine industriel est actuellement en cours dans 14 régions. Les résultats sont saisis par chaque région sur micro-ordinateur selon la méthode de l'inventaire topographique, de façon à permettre l'intégration de cette documentation dans la base de données Mérimée.

Le patrimoine maritime, scientifique et technique

Une réflexion d'ordre méthodologique a été entreprise en vue d'intégrer ce nouveau champ d'étude dans la base de données Palissy.

Le patrimoine architectural des XIX et XXème siècles

Etant donné les lacunes actuelles des travaux historiques publiés concernant cette période, les services régionaux et le réseau des Centres de documentation du patrimoine doivent prioritairement être dotés

de bases de données documentaires spécifiques établies à partir des sources manuscrites et imprimées. Un programme de recherche thématique a été lancé sur l'architecture de la villégiature, en collaboration avec le C.N.R.S. et l'Institut Français d'Architecture. Retour

3. Réalisations d'instruments de recherche sur le patrimoine : bases de données et publications

Les bases de données

La documentation collectée progressivement par l'inventaire général se présente sous forme de dossiers composés de textes, de photographies et de relevés graphiques (cartes, plans, dessins, restitutions photogrammétriques). Cette documentation est informatisée, chaque dossier donnant lieu à l'établissement d'une notice signalétique (bordereau) reprenant l'essentiel des informations contenues dans le dossier, et saisie sur une base de données, l'une pour le patrimoine immobilier, opérationnelle depuis 1978 (la base Mérimée), l'autre pour les objets mobiliers, mise en service en 1989 (la base Palissy). Il s'agit désormais, pour le compte de la direction du patrimoine, d'un système documentaire unique intégrant les informations documentaires détenues précédemment de façon distincte par les deux sous-directions des Monuments Historiques et de l'Inventaire. Les dossiers sont, par ailleurs, intégralement microfichés.

Le 4 mars 1994, un service Minitel a été ouvert, Monuments sur Minitel, accessible par le 36.14 JOCONDE. Depuis septembre 1995, la base Mérimée est également accessible par le réseau Internet sur le serveur « Web ».

Les deux bases Mérimée et Palissy doivent servir de référence pour :

- mieux exploiter la connaissance du patrimoine protégé afin de mieux évaluer et de mieux raisonner la politique de protection,
- gérer avec des moyens modernes une documentation patrimoniale qui doit pouvoir être communiquée rapidement tant au grand public qu'aux chercheurs et aux autres services et administrations,
- disposer d'une liste informatisée des objets classés au titre de la loi de 1913 afin d'identifier plus facilement les objets qui sont désormais considérés comme "trésors nationaux" et pour lesquels la circulation est strictement réglementée depuis l'ouverture des frontières intérieures de la communauté européenne.

Les publications: collections méthodologiques

Dans le domaine des publications, 3 collections sont réservées à la méthodologie: "Principes d'analyse scientifique" où sont publiés les vocabulaires, "Répertoires des Inventaires", bibliographies régionales, et "Documents et Méthodes" consacrés aux thesauri et aux méthodes de recensement et d'archivage. Retour

II. LA FORMATION À LA RECHERCHE ET LA VALORISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

1. La participation aux formations et enseignements supérieurs

Un nombre appréciable d'agents de l'inventaire donnent des cours dans les universités de province et participent aux diverses manifestations organisées en région. En 1995, 6 stages ont eu lieu à l'Ecole nationale du patrimoine dans le cadre de la formation des agents de l'inventaire. Retour

2. La diffusion des résultats de la recherche

Les manifestations, séminaires et colloques

En 1995, les journées de Fontevault du 21 au 23 juin ont permis, autour du thème central de l'aménagement du territoire, de confronter les expériences régionales menées au sein des DRAC aux

attentes des collectivités territoriales. Un séminaire consacré à l' image à l'inventaire général a constitué un deuxième temps fort de l'activité des services sollicités par l'émergence des « autoroutes de l'information ». Enfin, l'harmonisation en collaboration avec la Direction de l'Architecture des méthodes documentaires sur les secteurs sauvegardés a été au centre des rencontres de mars 95 à Poitiers entre ABF, services départementaux de l'architecture et services régionaux de l'inventaire.

Les centres de documentation du patrimoine

La mission fondamentale des centres de documentation du patrimoine consiste à mettre à la disposition d'un large public la documentation réunie par l'inventaire général, en y associant progressivement les autres sources d'information sur le patrimoine régional. Dans plusieurs régions, des services éducatifs mènent avec les enseignants des actions de formation et de sensibilisation au patrimoine, en développant des produits télématiques ou des publications pédagogiques, spécialement conçues pour seconder les enseignants dans leur pratique professionnelle.

Les publications

A travers ses publications dans 9 collections différentes, qui touchent aussi bien le grand public que les lecteurs avertis ou spécialistes, l'inventaire général s'efforce de diffuser les connaissances sur le patrimoine français. Les ouvrages sont réalisés le plus souvent en partenariat avec les collectivités territoriales, ou en co-édition (avec l'Imprimerie Nationale, CNRS Editions, Hachette).

Outre les 3 collections méthodologiques déjà mentionnées, il existe 4 collections nationales sur le patrimoine des régions (Cahiers du Patrimoine, Images du Patrimoine, Itinéraires du Patrimoine, Indicateurs du Patrimoine). Par ailleurs, l'Inventaire est engagé dans deux collections co-éditées: avec CNRS-Editions, le Recensement des vitraux anciens de la France, et avec Hachette, les Guides du Patrimoine.

La coopération internationale

L'Inventaire prend une part très active à la collaboration internationale, en particulier dans le cadre du Conseil de l'Europe où il a activement contribué à la recommandation votée en 1995 sur les normes en matière de documentation patrimoniale.

A la demande de la mission du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe, l'Inventaire a assuré du 25 septembre au 6 octobre 1995 la formation de 22 chargés d'Inventaire originaires de 19 pays (en majorité d'Europe centrale et orientale) aux méthodes et techniques de l'Inventaire français.

L'inventaire poursuit également sa mission de recherche terminologique dans le cadre international et participe à l'élaboration de lexiques multilingues sur le patrimoine architectural et le patrimoine mobilier en liaison avec la Royal Commission of the Historical Monuments of England (Grande-Bretagne), l'Instituto Centrale per il Catalogo et Documentazione (Italie), le CHIN (Canada) et la fondation Getty (USA).

Plan de numérisation et nouveaux supports de diffusion

Le Comité interministériel de l'aménagement du territoire de septembre 1994 a lancé un premier plan de numérisation, élaboré dans 6 régions, financé par la DATAR et le Ministère. Il s'agit d'un des axes de la politique documentaire du patrimoine. La base de données Palissy doit, pour constituer un outil pleinement efficace de contrôle de sortie du territoire national, être progressivement complétée et couplée avec un fichier de photographies numérisées. C'est également le cas pour la base Mérimée.

L'inventaire a participé avec la Commission des Communautés européennes au projet Narcisse (projet européen de banque d'images liées à des restaurations d'oeuvres d'art).

Grâce à l'appui actif de l'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA), l'inventaire général s'est engagé dès 1994 avec ses partenaires européens et des collaborateurs industriels dans le programme de recherche « Aquarelle » (système télématique multimédia d'accès au patrimoine culturel) présenté à la Commission européenne.

Une collection de CD-ROM est en cours de constitution, "Patrimoine de la France, images et documents", fondée sur les fonds documentaires de la direction du patrimoine: plusieurs titres existent déjà sous forme de prototypes.

Enfin, l'Inventaire a participé au lancement du serveur hypermédia du Ministère consultable sur Internet. Il permet l'accès, depuis le monde entier, à la base Mérimée, aux informations d'actualité concernant l'Inventaire, et à un parcours dans leur version électronique d'Itinéraires du Patrimoine.

La politique conduite actuellement est celle d'une large diffusion auprès du public de corpus rassemblés par ses services et l'ensemble de la direction du patrimoine en faisant appel aux réseaux documentaires, à l'informatique et aux nouvelles technologies. A terme, l'objectif est de remplacer la microfiche par un véritable dossier électronique facilement accessible sur réseau, notamment Internet.

La collaboration avec les collectivités locales

Les impératifs d'aménagement du territoire et celui d'accélération de la couverture territoriale amènent à un renforcement du partenariat avec les collectivités locales. Devant l'extension et l'élargissement du champ patrimonial, devant la menace croissante de disparition qui pèse sur lui, mais aussi pour répondre à la demande sociale, le but à atteindre est d'aboutir dans un délai rapproché, à une connaissance globale du territoire par une meilleure coordination des opérations des collectivités locales et de celles de l'Etat.

A côté d'un petit nombre de services départementaux de l'inventaire créés à l'initiative des collectivités locales, actuellement le cadre juridique le plus fréquemment adopté est celui de la convention, qui permet de cumuler les moyens en personnels et en matériels des deux collectivités publiques tout en s'assurant sur le plan méthodologique de la rigueur scientifique et des normes nationales définies par la sous-direction de l'inventaire. Un soin tout particulier est désormais apporté lors de la signature de nouvelles conventions ou du renouvellement de conventions existantes pour définir au mieux la collaboration entre les deux partenaires : moyens matériels, personnels, copyright.

Par ailleurs, l'Inventaire figure en tant que tel dans des contrats de plan signés pour la période 1994-1998. Les opérations retenues pour l'inventaire, au nombre de cinq, concernent les régions Bourgogne, Guadeloupe, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire et Picardie.

L'objectif désormais affiché par l'inventaire est de concilier sa mission nationale, ses finalités scientifiques, sa méthodologie garante d'un traitement homogène des informations, avec les intérêts et les aspirations des collectivités locales soucieuses de conservation, de protection et de sensibilisation à leur patrimoine.

RECHERCHE ET ETHNOLOGIE DE LA FRANCE

I. BILAN

1. La Mission du Patrimoine Ethnologique

Au Ministère de la Culture, l'organisation générale de la recherche ethnologique s'articule autour :

- du Conseil du Patrimoine ethnologique créé auprès du Ministre chargé de la Culture institué par décret n° 80-277 en date du 15 avril 1980 - modifié.

- de sa Commission Permanente, qui proposent au Ministre les éléments d'une politique de la recherche ethnologique sur la France en définissant, en particulier, les plans et programmes d'intervention annuels et pluriannuels et en formulant leur avis, lors de leurs réunions, sur les projets scientifiques qui leur sont proposés à l'issue du lancement des appels d'offres et des programmes ;

- de la Mission du Patrimoine ethnologique dont les chargés de mission rassemblent, coordonnent et présentent, en liaison avec les rapporteurs désignés, les projets de recherche devant le Conseil ou sa commission permanente.

Les services administratifs de la Mission assurent la gestion financière des aides accordées aux organismes associatifs ou aux laboratoires accueillant les équipes ou les chercheurs individuels dont les projets ont été retenus par le Conseil.

Les moyens humains

En administration centrale : 1 chef, 1 adjoint, 6 chargés de mission, 8 agents administratifs et divers.

En région : 11 conseillers dans les Directions régionales des Affaires culturelles et 3 ethnologues régionaux (contre 8 et 3 en 1991).

Les moyens financiers

La ligne budgétaire consacrée à la recherche (chapitre 66.98/23), de 4 MF en AP en 1991, a connu un sommet en 1992 (4,7 MF) pour décliner à 3,18 MF en 1996, soit une diminution de près du tiers (32,3 %) en cinq ans.

Malgré cette diminution budgétaire, le nombre de programmes financés a augmenté (de 7 en 1991 à 9 en 1995) et le nombre de dossiers traités est resté stable (entre 26 et 29 ; 34 en 1994). A noter que dans deux régions (Bourgogne et Languedoc-Roussillon), la recherche ethnologique est inscrite au contrat de plan 1994/1998.

2. Les thèmes de recherche

Les recherches suscitées par la Mission du Patrimoine Ethnologique concernent exclusivement l'ethnologie de la France. Depuis la création de la Mission en 1980, ces recherches ont pour double finalité l'avancement intellectuel et méthodologique de la discipline (ethnologie de la France) et le progrès des connaissances en matière de patrimoine ethnologique. Ces deux approches non contradictoires situent l'action de la Mission du Patrimoine ethnologique dans deux missions de service public : la recherche et la protection du patrimoine.

Les spécialités disciplinaires concernées sont : l'ethnologie, l'anthropologie sociale, culturelle, historique, la géographie sociale, la sociologie de la culture.

Thèmes privilégiés depuis 1991 :

- Pratiques et politiques culturelles de l'identité ;
- Frontières culturelles ;
- Dynamiques des paysages ;
- Emprunts, innovations techniques ;

- Lien social dans les périphéries urbaines ;
- Ecritures ordinaires ;
- Jeux du paraître ;
- Nouveaux usages de la campagne ;
- Production, producteurs d'histoire locale.

Par ailleurs, un programme spécial désormais appelé « ethnologie et patrimoine » est destiné à favoriser les recherches impliquant des institutions patrimoniales ou portant sur l'action de celles-ci.

3. Structures et lieux de recherche

En France la recherche ethnologique n'est pas structurée en une organisation unique. Par ailleurs, elle est caractérisée par la différence entre chercheurs statutaires (CNRS, Universités) et chercheurs hors statut.

La politique de labellisation d'ethnopôles définie par la Mission du Patrimoine Ethnologique est destinée à reconnaître le travail accompli dans ces secteurs par des institutions en région et à renforcer la fonction recherche de ces organismes.

Désireuse de contribuer à la connaissance et à la structuration de la recherche en ethnologie de la France, la Mission du Patrimoine ethnologique publie un « Répertoire de l'Ethnologie de la France », coédité avec la Maison des Sciences de l'Homme. Ce répertoire est un instrument de travail indispensable pour les personnes et les institutions travaillant dans le domaine de la recherche ainsi que pour les bibliothèques et les centres de documentation. Il présente synthétiquement et dans leur cadre géographique, les chercheurs et les organismes - centres de recherche, musées, associations - dont l'activité se rattache à la connaissance ethnologique de la France, qu'il s'agisse de recherche, de conservation ou d'animation.

A ce jour le répertoire recense les activités de :

- 940 chercheurs et spécialistes en ethnologie, sociologues, historiens, dialectologues, chercheurs amateurs et utilisateurs de données ethnologiques ;
- 1 100 organismes tels que : laboratoire CNRS, centres de recherche, musées à collection ethnologique, musées folkloriques et artisanaux, centres universitaires, bibliothèque, phonothèques et photothèques, associations (loi 1901), etc.

4. Articulation avec les autres institutions de recherche

La Mission du Patrimoine Ethnologique entretient des collaborations ponctuelles avec les organisations de recherche, mais n'est liée par convention avec aucune d'elles.

5. Les procédures d'aide à la recherche

Le Conseil du Patrimoine Ethnologique définit chaque année des thèmes de recherche, soit dans le cadre d'appels d'offres thématiques (un à deux par an) sur des domaines peu explorés, soit dans le cadre de programmes d'action initiative, plus volontaristes et impliqués dans l'action du ministère.

Les thèmes de recherche lancés par la Mission dans le cadre de ses appels d'offres annuels sont largement diffusés auprès des acteurs de la recherche en ethnologie de la France. Dans cette diffusion, les conseillers sectoriels à l'ethnologie dans les Directions régionales des Affaires culturelles jouent un rôle très important. Leur médiation s'exerce aussi dans l'autre sens, car ils contribuent à faire connaître les attentes, les besoins en région en matière de recherche. Le Conseil du patrimoine ethnologique peut ainsi choisir des thèmes de recherche qui intègrent ces préoccupations.

Certains thèmes sont mieux accueillis que d'autres. Le souci du service est de ne pas satisfaire uniquement les chercheurs de haut niveau, appartenant aux institutions de recherche mais aussi d'intéresser de nouveaux venus et, plus généralement, d'élargir le cercle des personnes intéressées par

la recherche en ethnologie de la France. Il est arrivé que certains thèmes, novateurs, suscitent peu de réactions. Ainsi en fut-il des « Pratiques et politiques culturelles de l'identité » proposant notamment une réflexion sur les processus de patrimonialisation, en 1987. Cela a nui à la finalisation du programme. On s'est aperçu que cinq ans plus tard le thème était devenu d'actualité, sinon à la mode et que les travaux s'étaient multipliés dans ce domaine.

Les bénéficiaires de la procédure d'appels d'offres sont bien connus : transparence, égalité des chances, découvertes de nouvelles compétences. La Mission s'efforce chaque année d'ouvrir ses crédits à un large public sous cette forme. Mais elle comporte aussi des inconvénients. Atomisation des équipes, évaluation risquée des compétences, déclaration d'intention de complaisance masquant d'autres intérêts, primes accordés aux chasseurs de contrats qui ne sont pas aussi les meilleurs chercheurs de terrain, en sont les principaux aspects. Il s'est avéré que le recours à une procédure de gré à gré donne dans certains cas des résultats meilleurs. Elle permet de mieux cerner les motivations des chercheurs, leur réelle volonté de coopérer avec d'autres équipes dans le cadre d'un programme piloté par le service.

Pour pallier le fait que le service n'emploie pas directement les chercheurs et qu'il leur reste une très large part d'autonomie, le suivi des programmes, sous forme de réunions régulières, a été développé. Ces réunions permettent de rappeler les objectifs communs, de confronter les points de vue et les réalités de terrain, d'entendre des spécialistes et de fixer les grandes lignes des publications à venir au sein desquelles chacun doit trouver sa place.

6. La formation à la recherche

Les actions de formation de la Mission du Patrimoine ethnologique, stages, conventions passées avec les établissements d'enseignement supérieur, publication d'ouvrages pédagogiques, allocations de recherche, favorisent la collaboration de chercheurs et de responsables d'organismes culturels qui président à la constitution d'un savoir ethnologique appliqué au patrimoine et aux pratiques culturelles.

Entre 1991 et 1995, le nombre de stages aidés par la Mission du Patrimoine ethnologique est en moyenne de 7, auxquels il faut ajouter entre 3 et 7 actions de formation conventionnées avec une université ou l'EHESS. Par ailleurs, entre 10 et 19 bourses ont été accordées à de jeunes chercheurs (en moyenne 14 par an).

Par ailleurs, divers chargés de mission et conseillers à l'ethnologie contribuent à la formation universitaire ou à la formation permanente.

7. La valorisation des résultats de la recherche

De nombreuses activités de la Mission du Patrimoine ethnologique s'organisent autour de la recherche fondamentale :

a) l'édition et les publications. La revue semestrielle « Terrain » fait état de l'ensemble des recherches, financées ou non par la Mission du Patrimoine ethnologique, et se propose comme un organe de liaison et une tribune pour le milieu scientifique de l'ethnologie française et européenne.

Le « Répertoire de l'ethnologie de la France » est un outil qui favorise une meilleure circulation de l'information au sein du milieu scientifique.

Les ouvrages et cahiers de la collection « Ethnologie de la France » permettent de restituer au milieu scientifique l'avancée des travaux dans un domaine particulier (synthèses théoriques, actes de stages, colloques ou séminaires). Ils constituent ainsi des outils pédagogiques pouvant soutenir l'enseignement dispensé par le milieu scientifique à l'université ou à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

b) la Mission participe au fonctionnement de plusieurs colloques consacrés à des thèmes intéressant l'ethnologie de la France : elle organise elle-même des séminaires sur les thèmes d'appel d'offres réunissant les spécialistes du thème et des chercheurs de disciplines voisines (historiens, sociologues, ergonomes, psychologues et technologues).

En décembre 1993, elle a organisé à Tours un colloque européen sur le thème « Ethnologie et patrimoine en Europe : identités et appartenances, du local au supranational », qui a réuni plus de 300 chercheurs venus de nombreux pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est.

Dans le sillage de ce colloque, un programme de recherche restreint à quelques pays d'Europe a été lancé sur le thème des « héros nationaux ».

Des ateliers franco-roumains d'anthropologie religieuse et d'anthropologie urbaine ont été lancés en 1993.

c) l'aide à la production audiovisuelle : la Mission aide une dizaine de films documentaires par an, traitant de sujets à caractère ethnographique. La plupart des programmes sont proposés par des producteurs privés qui obtiennent des financements auprès des industries du cinéma.

La Mission est à l'origine de 3 à 4 documentaires par an, dont les thèmes sont sélectionnés par le Conseil du Patrimoine ethnologique, associant un ethnologue et un réalisateur. L'opération est confiée à un producteur qui se charge de réunir les financements complémentaires et mène le projet à son terme.

d) les outils et équipements de la recherche : outre la base de données constituée par le Répertoire déjà cité, il faut citer plusieurs outils :

- le début d'installation sur Internet des actions de la Mission du Patrimoine ethnologique ;
- le travail de documentation important du GARAE de Carcassonne sur les sources de l'ethnologie, en particulier les revues d'ethnologie européennes ;
- les centres de documentation du patrimoine installé dans les Directions régionales des Affaires culturelles ;
- les films ethnographiques, les CD-Rom, les archives orales font l'objet d'une attention de la Mission du Patrimoine ethnologique.

II. PERSPECTIVES

Dans les années à venir, outre la poursuite de sa politique de publications scientifiques (Revue Terrain, collections) et de formation de jeunes chercheurs, la Mission du Patrimoine ethnologique mènera ses activités dans les directions suivantes :

1. Le programme « Tradition »

Le Conseil du Patrimoine ethnologique et la Mission du Patrimoine ethnologique auront vingt ans en l'an 2000. Il a paru nécessaire à leurs responsables de tirer profit de cet anniversaire pour dresser un bilan de l'apport de l'ethnologie de la France à la connaissance du patrimoine et de l'apport du ministère de la Culture à l'enrichissement de la discipline. L'idée d'une manifestation d'ampleur nationale à l'aube du XXIème siècle, avec des aspects régionaux, a été lancée : cette manifestation pourrait prendre des formes diverses (colloques, expositions, publications, festival de films, etc.)

Le thème de la tradition s'est imposé aisément. Cette notion, dont les sociétés développées font une abondante consommation, entretient un lien ambigu avec l'histoire et joue un rôle important dans la construction des identités sociales : elle est sans cesse construite et réinventée. Elle a en outre l'intérêt de renvoyer aux prémices de l'histoire de la discipline ethnologique, fondées sur l'art populaire et les recherches folkloriques et de constituer un axe transversal qui réunit en faisceau trois dimensions au moins des travaux menés ou aidés depuis 15 ans par la Mission du Patrimoine ethnologique : la réflexion sur la notion de patrimoine ; la mise en valeur par la recherche des traces du passé dans le présent ; et le souci d'une ethnologie appliquée aux changements sociaux et au développement local dont on perçoit bien aujourd'hui la place qu'y jouent la production, la manipulation, voire l'invention de traditions.

Lancé en 1996, le programme tradition prendra des formes variées qu'un conseil scientifique sera chargé de définir pour la période 1996-2000 : travaux de recherche, séminaires, réseau européen de

chercheurs, travaux documentaires et bibliographiques. Un comité de pilotage assurera la mise en place et le suivi de ces travaux.

2. Une ethnologie appliquée à la conservation du patrimoine immatériel : le programme « savoir-faire et techniques »

Un des apports des programmes de recherche initié par le Conseil du Patrimoine ethnologique est sans doute d'avoir jeté les bases d'une recherche appliquée à la conservation et à la mise en valeur des éléments qui constituent le patrimoine ethnologique.

Ainsi les différents appels d'offres et programmes lancés sur le thème des cultures et savoirs techniques ont-ils permis de dégager quelques pistes qui doivent être développées aujourd'hui.

Le premier axe d'intervention est bien sûr celui de la protection d'un patrimoine matériel, bâti, outillage, machines, qui nécessite une prise en compte particulière des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'entretien et à la restauration de ces éléments.

Savoir et savoir-faire ne peuvent exister hors d'un processus de transmission ou de circulation des savoirs dont il faut comprendre les modalités sociales, économiques et culturelles.

Les ethnologues ont ainsi démontré sur des cas concrets (une taillanderie, une verrerie, le secteur de la réparation navale ou de la manutention portuaire, etc.) que les apprentissages ne mettaient pas seulement en jeu la transmission de gestes mais la construction des identités liées à des appartenances locales et professionnelles étroitement imbriquées.

Un deuxième axe d'application des recherches est lié aux politiques menées par les collectivités locales en faveur du patrimoine, entendu dans son acception la plus large.

Les actions expérimentales lancées dans plusieurs parcs naturels régionaux en 1995 avec l'aide de fonds comme le Fonds de Gestion de l'Espace Rural doivent permettre à des ethnologues d'engager suite à des repérages fins des pratiques liées à l'entretien d'espaces particuliers (bocage, marais, terrasses de pierre sèche...) des opérations pilotes de conservation et de restauration de « paysages » en relation avec les acteurs locaux.

L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE À LA DIRECTION DES MUSÉES DE FRANCE

RAPPEL DU CONTEXTE

Le développement de l'informatique documentaire à la direction des musées de France poursuit deux objectifs : constituer des instruments de recherche sur les collections publiques d'oeuvres d'art et diffuser le plus largement possible la connaissance accumulée sur ces oeuvres.

Le schéma directeur informatique de la direction des musées de France (1993-1995) a prévu la mise en service de trois bases documentaires nationales couvrant les domaines "beaux-arts & arts décoratifs", "archéologie" et "ethnologie". Ces trois bases ont vocation à regrouper les bases déjà existantes au niveau national (dans le domaine de l'archéologie par exemple où des bases ont été développées au musée du Louvre et au musée des antiquités nationales) et celles qui se constituent dans les musées en région. Ce dispositif est en place pour la base beaux-arts "Joconde" ; il le sera pour les deux autres bases à la fin de l'année 1996.

Ce choix a tenu compte de l'évolution technique des moyens mis à la disposition des musées depuis la fin des années 80 qui s'est traduite principalement dans trois domaines :

– l'enrichissement des bases

Jusqu'à l'arrivée des micro-ordinateurs dans les musées, l'enrichissement des bases était assuré par des équipes qui se déplaçaient de musée en musée pour remplir les bordereaux de description. Ceux-ci étaient ensuite saisis et intégrés.

Aujourd'hui, de nombreux musées sont dotés de logiciels de gestion/documentation des collections et la politique menée par la direction des musées de France consiste à fédérer les initiatives locales et à se doter des moyens permettant d'assurer une chaîne continue de traitement des données (texte et image). Ceci suppose l'existence des passerelles techniques entre les logiciels utilisés, et une normalisation des systèmes descriptifs et des vocabulaires que les ingénieurs gestionnaires des bases mettent au point en relation avec de nombreuses équipes de conservation et de documentation. C'est ainsi qu'a pu être publié en juin 1995 le système descriptif du domaine beaux-arts et des arts décoratifs ; les systèmes concernant l'archéologie et l'ethnologie seront quant à eux publiés prochainement.

– la diffusion

Dès 1992, la base Joconde était accessible dans une version minitel, aujourd'hui relayée par une version "Web" (mise en service en juin 1995) qui permet d'accroître considérablement le nombre d'interrogations (entre 1500 et 2000 par semaine).

Parallèlement à la diffusion des bases de données, la direction des musées de France a mis à la disposition du public sous forme d'«expositions imaginaires» des informations scientifiques avec des institutions de recherche (INRIA) et d'enseignement (Paris VIII).

– la coopération internationale

Le dispositif mis en place s'insère dans un contexte plus large, ouvert à l'ensemble de la communauté internationale en histoire de l'art. Cette ouverture se réalise notamment aujourd'hui à travers la participation au projet AQUARELLE, destiné à assurer l'interopérabilité des systèmes utilisés par les différentes institutions culturelles, et par le biais des projets définis au cours du sommet du G7 de Bruxelles (février 1995) consacré aux autoroutes de l'information. Retour

LES OBJECTIFS

Il existe aujourd'hui, dans la communauté des musées, une demande croissante et des réalisations de plus en plus nombreuses d'informatisation des données sur les collections et de développement d'applications multimédia participant à l'amélioration de l'accès aux oeuvres.

Cette augmentation de la demande appelle des efforts particuliers dans les domaines suivants :

– la normalisation des données

Si un accord a pu être établi pour l'élaboration des grilles d'analyse des objets de beaux-arts, d'archéologie et d'ethnologie, et si d'autres sont sur le point d'aboutir (domaine "matériaux et techniques" par exemple dont la publication est prévue courant 1997), il reste à achever les travaux engagés avec un certain nombre de musées spécialisés (costume, air et espace, marine...) et à définir des normes dans des domaines spécifiques (ex : objets en provenance d'autres civilisations : Extrême-Orient, Afrique, Inde...)

– la coopération avec les institutions scientifiques

Cette coopération devient de plus en plus indispensable dans des domaines comme l'archéologie et l'ethnologie où de nombreuses initiatives ont été prises. Des rapprochements sont donc souhaités, notamment avec des institutions comme le musée de l'Homme, le museum d'histoire naturelle ou divers laboratoires du CNRS. Il en va de même pour les collections amérindiennes.

– le renforcement des équipes de gestion des bases nationales

La maîtrise des trois bases nationales et l'élargissement de leur domaine à tous les types de collection suppose, pour que celles-ci conservent un véritable contenu scientifique, un travail de vérification, de contrôle et de remise en forme et de coordination, malgré l'automatisation des procédures.

En effet, le dispositif mis en place – qui comprend aujourd'hui le suivi du plan de numérisation des collections publiques mis en oeuvre avec le soutien de la DATAR – et la relation avec les musées de collectivité locales appellent, pour être consolidés, un renforcement significatif des équipes chargées de ce travail au niveau central.

Des besoins supplémentaires en personnel spécialisé, de niveau ingénieur d'études/ingénieur de recherche se font donc particulièrement sentir, notamment pour les bases archéologie et ethnologie.

RECHERCHES SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS

LE LABORATOIRE DE RECHERCHE DES MUSEES DE FRANCE

Au sein du Ministère de la Culture, un certain nombre d'établissements ont pour mission la sauvegarde scientifique d'une partie spécifique du patrimoine. Le bureau de la mission recherche et technologie favorise un certain nombre de coordinations comme ces assises qui font le point sur une situation qui évolue rapidement et qui nécessite des relations entre les institutions.

Le Laboratoire de recherche des musées de France fait partie de ces institutions. Pendant les cinq dernières années, il a connu une période intéressante de réflexion sur ses missions à l'occasion de la conception de nouveaux locaux plus vastes et dans le cadre d'une volonté de la Direction des Musées de France, sa tutelle, de soutenir une approche scientifique des oeuvres des musées pour mieux les connaître, les conserver et les intégrer dans les projets culturels de notre monde contemporain.

Cette période de réflexion se poursuit après l'emménagement du laboratoire en 1995 dans les espaces du Carrousel pour préciser les objectifs scientifiques des programmes de recherche (création de l'U.M.R. 171 du CNRS en février 1996) et mieux collaborer avec le service de restauration qui est l'un des interlocuteurs privilégiés. Ces deux axes seront prioritaires pour les cinq années à venir.

I - LE LABORATOIRE DE RECHERCHE DES MUSÉES DE FRANCE : ÉVOLUTION DEPUIS CINQ ANS

L'intérêt que manifeste la DMF pour le LRMF s'est avant tout traduit par l'engagement dans la construction des nouveaux espaces du Laboratoire dans le jardin du Carrousel au Louvre. Un document sur l'évaluation du fonctionnement, demandé à M. Vigouroux du CEA a été remis en 1993. Il montre la fiabilité globale d'un tel laboratoire à condition d'opérer un certain nombre de réformes, ce qui a été réalisé en partie à l'occasion de la réorganisation lors du déménagement dans les nouveaux locaux occupés en 1995.

1.1 - Espaces, personnels et appareils : des nouveaux locaux

Espaces

À partir de 1995, 5000 m² pour les locaux souterrains du jardin du Carrousel au lieu de 1800 m² précédemment dans le laboratoire du pavillon de Flore. Il faut ajouter l'antenne du laboratoire à Versailles.

Personnels

L'évolution de l'équipe montre les efforts conjoints faits par la DMF et la MRT mais aussi par des organismes comme le CEA et surtout le CNRS (+ 2). Des locaux plus spacieux ont permis d'accueillir des allocataires qui viennent faire leur thèse ou poursuivre des recherches sur les thèmes du Laboratoire. Des conservateurs sont venus rejoindre les scientifiques pour de meilleures interprétations des résultats.

Appareils

Le déménagement a été l'occasion de faire le point sur les appareils utilisés pour les examens et les analyses. La photographie peut ainsi pleinement fonctionner. La radiographie a été rénovée en grande

partie. La chromatographie a pu être remplacée et un appareil de chromatographie en phase gazeuse a été acquis (GCMS). La thermoluminescence a été améliorée. L'accélérateur de particules, AGLAE, a été perfectionné pour accroître les possibilités d'analyses non destructives.

1.2 - Organisation plus collégiale pour des missions précisées

L'organigramme

Des groupes de compétence par matériaux, pierre-céramique, métal-verre, polychromie, peinture-dessin, fonctionnent grâce à des comités (comité objet et comité peinture) et grâce à des conseils (Conseil scientifique du Laboratoire présidé par le Directeur des Musées de France, conseil scientifique d'Aglaé, conseil scientifique de la revue Techné).

Des missions précisées, au nombre de quatre :

- la mission de diagnostic débouche sur des études brèves demandées par les conservateurs en vue d'acquisitions ou de restauration, par exemple
- la mission d'études pluridisciplinaire et programmée selon les compétences et les forces réunies au laboratoire
- la mission de mise au point de nouvelles méthodes dans le domaine physico-chimique ou dans celui de l'image
- la mission de diffusion des travaux du laboratoire avec en particulier la revue Techné, les CD ROM de la série « Art et Science », une politique de communication.

1.3 - Des partenaires essentiels nouvellement sollicités

Les conservateurs de musées et les agents du Service de restauration sont qualifiés de « demandeurs » naturels et quotidiens du Laboratoire. Leur rôle est capital. Les partenaires sont non moins importants et caractérisent une bonne partie de la recherche scientifique du Laboratoire.

Le CEA a déjà été signalé : il met à disposition dans le cadre d'une convention, un chercheur de qualité qui est le Directeur-adjoint.

Depuis le début 1994, un rapprochement avec le CNRS (section 17 chimie) a été réalisé. Le laboratoire est devenu sur programme, équipe postulante en 1994 qui a été transformée à partir de février 1996 en UMR 171 avec évaluation en sciences humaines (section 31 = préhistoire et antiquité). Un directeur de recherche a été mis à disposition pour coordonner les programmes d'AGLAE. Un chercheur CNRS a été nommé et affecté pour le programme chimie ; un poste rouge a été obtenu pour 1996 ; un ingénieur est venu nous rejoindre grâce à une convention signée avec un laboratoire de Paris VI.

Visés par la mission MRT, des contrats permettent un certain nombre d'études réalisées par des chercheurs extérieurs au laboratoire.

Un programme européen a été initié en 1990 par le laboratoire. Il s'appelle Narcisse et comprend un thesaurus des termes utilisés dans l'étude et la conservation des peintures de chevalet, et ceci en plusieurs langues (une quinzaine). La base de données constituée selon ce vocabulaire à partir du fond du Laboratoire est illustrée d'images numérisées en haute définition grâce au numériseur Thomson, spécialement fabriqué pour la circonstance. L'objectif de ce programme est d'inciter à structurer le service interne de la documentation et d'en diffuser les éléments, en particulier par le biais de CD ROM dont une série « Art et Science » est commercialisée par la Réunion des Musées Nationaux. Ce premier programme terminé en 1995, sera suivi par deux autres programmes européens complémentaires auxquels le Laboratoire participe ; ils concernent l'image et l'acquisition d'une caméra 3D.

Dans le cadre européen, la réunion COST des 14 laboratoires dans 11 pays d'Europe, possédant un accélérateur de particules et l'utilisant pour des applications aux objets d'art ou archéologiques, confronte annuellement ses résultats.

De nombreuses grandes écoles, universités, laboratoires français et étrangers sont des partenaires réguliers par l'intermédiaire de stagiaires et de doctorants.

1.4 - Les moyens financiers

Avec les nouveaux locaux, le laboratoire doit gérer directement ses dépenses, qui ne dépendent plus en partie de l'administration du Louvre. L'évolution des crédits accordés au Laboratoire par la DMF et la MRT montre l'effort fait par la tutelle pour la nouvelle installation mais à un niveau très moyen et devenu insuffisant depuis plusieurs années pour le fonctionnement des activités.

II - LES ACTIVITES DU LABORATOIRE : EVOLUTION DEPUIS CINQ ANS

L'un des problèmes soulevés par le rapport Vigouroux est la définition claire du « demandeur » des études faites au Laboratoire. Une analyse rapide a mis en avant les conservateurs responsables scientifiques des oeuvres de collection publique, et eux seuls. Ce sont eux qui demandent un rapport d'examen et d'analyse pour une acquisition, pour une étude historique, pour une restauration. C'est à eux que sont envoyés ces rapports, une fois que le travail est terminé. Celui-ci est gratuit sauf pour certains frais fungibles (prix du voyage et du perdiem ; participation à l'achat de films radiographiques) entraînés par des missions dans des musées de région. D'autres personnes peuvent intervenir dans la discussion pour orienter ou interpréter les examens et les analyses, ce sont les restaurateurs par exemple et tout historien des oeuvres.

2.1 - La forte demande des conservateurs

Une attention particulière a conduit à la création d'un comité objet puis d'un comité peinture, chargés de gérer chaque mois les nombreuses demandes exigeant des réponses rapides pour les acquisitions et les restaurations.

Ainsi sont constitués chaque mois pour les deux comités d'acquisition des oeuvres, celui des musées nationaux et celui des musées territoriaux, une dizaine de dossiers et de rapports qui documentent l'état de conservation des oeuvres et indiquent les principales caractéristiques de la création de ces oeuvres.

Les conservateurs ont toujours sollicité le Laboratoire pour aider à la restauration.

De grandes collections ont été ainsi étudiées en raison de la rénovation des départements du Louvre, celui des Antiquités égyptiennes, celui des Antiquités grecques, romaines et étrusques, celui des Sculptures. Il en est de même avec le musée de Lille, de Valenciennes, de Marseille...

Des études plus suivies ont été demandées par les conservateurs pour la préparation d'expositions pour lesquelles des synthèses sont décidées. Lors des deux dernières années, des dossiers assez complets ont fait l'objet de CD ROM de la série « Art et Science » sur la technique de Poussin, sur celle de Corot et sur celle des émaux limousins.

2.2 - L'atout d'un appareillage de pointe et d'hommes compétents

A côté des appareillages classiques d'examen et d'analyse, le Laboratoire bénéficie de deux secteurs de pointe qui ont parfois été remis en question mais pour lesquels, après une période de mise au point, les résultats prouvent que ces projets initialement incertains s'avèrent originaux et efficaces.

L'accélérateur de particules AGLAE fonctionne depuis 1990. Il a fallu quelques années pour obtenir la stabilité nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil et pour tester les domaines les plus aptes à ce type d'analyse. La mise au point en 1994 du faisceau extrait par l'équipe d'ingénieurs du Laboratoire, a rendu possible des analyses élémentaires non destructives des matériaux des oeuvres des musées,

quelles que soient leur taille et leur fragilité. Les résultats d'une extrême précision, sont quantitatifs ; ils sont obtenus rapidement. Grâce à l'exemple d'études telles que les encres et colorants sur les manuscrits et les dessins, la pénétration du fluor dans le silex, les matériaux travaillés par les outils en pierre, les éléments non métalliques dans les alliages cuivreux, les émaux et les verres altérés, etc...

Ces conservateurs sont maintenant convaincus de la fiabilité de cet appareil, le seul au monde qui soit adapté et entièrement consacré aux oeuvres des musées. Le renforcement de l'équipe par l'arrivée d'un directeur de recherche du CNRS permet de mieux coordonner la programmation désormais tendue de l'appareil et de réfléchir aux perfectionnements et adaptations futurs.

Le programme Narcisse commencé en 1990 et les installations du numériseur Thomson et du réseau interne informatique du Laboratoire ont orienté la politique du Laboratoire vers une politique de l'image scientifique qui débouche depuis deux ans sur la réorganisation d'un centre de documentation et sur des réalisations originales et admirées pour la qualité de la haute définition. Nous avons alors ajouté une recherche sur la couleur, sa mesure et sa reproduction, qui nous ouvrent des horizons fondamentaux.

L'ingénieur du Laboratoire qui pilote ce secteur, est aidé par les Telecom et un laboratoire de l'école Polytechnique. Il sollicite de nouveau l'aide des instances européennes. Les perspectives de développement de l'image scientifique au Laboratoire sont très riches.

2.3 - Evolution des thèmes de recherches : vers une programmation

Le nombre des thèmes abordés lors des 5 dernières années, soit 86 dénote une grande activité difficilement cohérente. La dispersion des sujets d'études reprochée souvent au laboratoire vient de ce constat que l'on peut nuancer et que l'on voudrait corriger.

Treize thèmes ont été un travail d'équipe en liaison avec la préparation d'une exposition. Quelques exemples récents, comme Poussin, Corot, les émaux limousins, les dessins de Pisanello ont bien montré l'apport significatif du laboratoire à la problématique générale exprimée dans le catalogue, dans des CD ROM de la série « Art et Science », et dans des articles publiés dans des revues spécialisées.

D'autres thèmes sont en liaison avec des travaux des conservateurs, fouilles chalcolithiques du Pakistan (musée Guimet), fouilles protohistoriques du Fort-Harrouard (musée des Antiquités nationales), fouilles du château de Vincennes (fouilles des Ministères de la Culture et des Armées), série des sculptures de Della Robbia (département des sculptures du Louvre), etc... Le suivi de ces études est en général satisfaisant.

D'autres thèmes sont des développements décidés à partir des études brèves, simples déterminations demandées au départ par les conservateurs et débouchant sur des compléments importants.

Il en est ainsi des pierres semi-précieuses de Suse ou des bijoux égyptiens du Ramasseum. L'origine géologique de ces roches implique des informations économiques, politiques, etc...

Certains sujets choisis par les doctorants avec leurs tuteurs du laboratoire renouvellent souvent l'intérêt pendant trois ou quatre ans pour ces thèmes comme la tracéologie des outils préhistoriques en pierre ou les aspects mécaniques de la mise en forme du bronze mais ce sont eux qui, par manque de suivi, semblent isolés et donc d'intérêt réduit pour le laboratoire. Il en a été de même de thèmes choisis en interne sans concertation avec les conservateurs.

Une réflexion a donc été menée depuis deux ans pour mieux cerner les thèmes forts traités et faire apparaître une image plus cohérente des recherches réalisées au laboratoire. Le même effort nous a été demandé par le CNRS pour définir le programme commun de l'unité de recherche (UMR 171).

Nous avons ainsi distingué plus clairement l'aspect chimique de nos recherches et les applications de ces dernières en histoire des techniques.

Ainsi le programme des recherches de 1996 est :

- *Chimie des matériaux, processus de leur transformation et de leur vieillissement*
 - matériaux minéraux : calcification des fresques ; éléments légers du cuivre ; vieillissement des verres
 - matériaux organiques : adhésifs ; liants
- *Histoire des techniques, tracéologie, couleurs et arts du feu*
 - Préhistoire : tracéologie du travail de l'os et de l'ivoire ; origine des silex ; peinture
 - Protohistoire et Antiquité : cosmétiques égyptiens ; polychromie égyptienne ; céramique et faïence du Pakistan ; métallurgie âge du Bronze
- *Moyen Age jusqu'au XVIII siècle*
 - terre cuite vernissée, carreaux, Della Robbia et Palissy
 - dessins de Pisanello
 - couleurs des peintres
- *XIX et XX siècles*
 - peinture de chevalet
 - ateliers des peintres contemporains

2.4 - Evaluation du bilan de cinq ans, forces et faiblesses

En montrant les changements intervenus lors des cinq dernières années au Laboratoire de recherche des musées de France, nous avons surtout mis en valeur des aspects positifs de cette évolution. Il existe cependant des faiblesses qu'il est important de faire apparaître lors des assises de la recherche.

En ce qui concerne le personnel, les statuts administratifs sont très variés. Mais la faiblesse du système est que l'administration ne peut pas offrir les mêmes chances de carrière à tous. Les uns sont bloqués parce qu'ils ont un contrat. Les ingénieurs de recherche ne peuvent pas espérer gravir les mêmes échelons que leurs collègues CNRS. Comme il existe une menace de ne pas remplacer les partants que l'on pourrait encourager à passer des concours, la contradiction consiste à se protéger de tout développement des compétences et des carrières.

Sur le plan financier, deux handicaps nous menacent: le premier est dû à notre situation actuelle dans les nouveaux locaux non encore évaluée avec rigueur, à quoi s'ajoute une série de maintenances d'appareils difficilement évaluables avec discernement. Ces incertitudes sont définies avec la plus grande prudence. Le second handicap est le faible montant accordé depuis des années au fonctionnement scientifique du Laboratoire. Il apparaît d'autant que les activités du Laboratoire se sont développées.

Les programmes des thèmes de recherche gagneraient à être mieux suivis pour être plus efficaces. En particulier, le centre de documentation devrait être la mémoire active du Laboratoire, qui permettent d'approfondir un certain nombre de sujets devenus les axes forts de la recherche dans l'institution. Ceux-ci, au sein de la chimie des matériaux et surtout de leur vieillissement avec des applications en histoire des techniques, doivent apparaître dans des articles du plus haut niveau scientifique proposés aux revues internationales les plus reconnues.

Parmi les missions organiques du Laboratoire, il y en a qui devraient occuper une place mieux définie, c'est le cas de la conservation préventive, en liaison avec les études sur le vieillissement et avec la restauration. C'est cette faiblesse qui est l'un des arguments pour proposer le rapprochement entre le Laboratoire et le Service de restauration de la DMF.

La coordination entre les services est devenue une nécessité. La MRT pourrait développer son rôle d'agence de programmes pluridisciplinaires et favoriser le montage d'équipes pouvant postuler à des appels d'offre comme celui de l'étude de la grotte Chauvet par exemple.

Ce rôle permettrait d'être efficaces à Bruxelles où nous ne sommes pas assez offensifs dans les programmes européens. Il devrait concerner des liens à créer entre des disciplines que l'on ne pense pas à rapprocher automatiquement comme les musées et la musique, le livre et les monuments historiques, etc..

III - PERSPECTIVES POUR LES CINQ ANNÉES A VENIR

Lors des deux dernières années qui ont marqué l'évolution du Laboratoire, en raison de son aménagement dans les nouveaux locaux et des adaptations à des conditions de travail repensées, quelques grands axes sont apparus qu'il convient de développer dans un esprit de concertation et d'évaluation, en particulier avec le conseil scientifique du Laboratoire. Au niveau des personnels, ces prévisions se comprennent avec le maintien des personnels de recherche existants auxquels il conviendrait d'adjoindre des techniciens (informaticiens, chimistes, administratifs).

3.1 - Intégration complète des nouvelles installations dans les budgets et les programmes du Laboratoire

Des incertitudes sur le coût réel de la nouvelles configuration y compris les maintenances d'appareils devront être évaluées le plus rapidement possible. Les projets d'acquisition d'un nouveau MEB (microscope électronique à balayage), d'une configuration AMS prévue pour les datations 14C sur AGLAE et, avec peut-être un partenaire, d'une caméra 3D pour numériser directement les oeuvres qui passent au Laboratoire, seront à envisager dans le cadre de l'enveloppe générale, en tenant compte des implications en fonctionnement.

3.2 - L'axe CNRS

Cet axe CNRS (UMR 171) en Chimie (section 17) avec évaluation en Préhistoire - Antiquité (section 31) qui vient d'être accepté pour quatre années (renouvelables) doit être une aide importante car il concerne directement la crédibilité scientifique du Laboratoire. La chimie des matériaux des oeuvres des musées, celle de leur transformation et de leur vieillissement correspond tout à fait aux études de conservation préventive que nous voulons approfondir.

Les méthodes scientifiques permettent d'examiner et d'analyser les phénomènes d'évolution et d'interrelation des matériaux mais ces recherches entraînent par la même occasion la découverte de matières nouvelles et de situations non encore observées qui intéressent au plus haut point les scientifiques. Ceci est surtout vérifié dans le domaine du vieillissement en temps réel, parfois différent du vieillissement artificiel en laboratoire. Dans ces conditions, un authentique dialogue est instauré entre les membres de cette unité mixte de recherche. Les partenaires scientifiques sont ceux qui travaillent déjà avec le Laboratoire du Louvre : laboratoires de l'Ecole normale Supérieure, de Paris VI, d'Orsay, de Poitiers...

3.3 - Création du Centre de recherche et de restauration de la DMF (C2RMF)

Une réflexion a été conduite au sein de la DMF sur le rôle de conseil et de garant qu'un service opérationnel à compétence nationale sous tutelle DMF, pouvait jouer dans le domaine de la conservation-restauration. Le Laboratoire s'implique dans cette réorganisation pour harmoniser les points de vue et atteindre un niveau de compétence au niveau des études et des traitements des oeuvres qui soit comparable à celui que l'on trouve dans les meilleurs centres qui regroupent déjà laboratoires et ateliers de restauration (Rome, Bruxelles, Amsterdam, Munich, Londres, Ottawa, Washington, Malibu...).

L'objectif est de créer un centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) à l'image de ces institutions célèbres.

L'une des conséquences directes de cette réunion serait la constitution d'un centre de documentation commun rassemblant les archives du Laboratoire et celles du Service de restauration. La numérisation des documents stockés dans des bases, commencée au Laboratoire grâce au programme Narcisse serait la méthode choisie pour avoir un traitement uniforme et consultable à Paris comme à Versailles. L'aide de l'Europe est de nouveau sollicitée pour ce centre, prévu pour améliorer le travail en interne qui serait aussi un centre d'information en conservation-restauration pour l'extérieur et en particulier les musées.

Une autre conséquence attendue de la création du C2RMF est de relancer les études de conservation préventive. Il convient de rassembler les forces disponibles (travaux sur le vieillissement commencés au Laboratoire) d'afficher des programmes bien ciblés en fonction des urgences et des compétences, et de travailler davantage avec les organismes comme les laboratoires américains qui ont dans ce domaine, une plus grande expérience que la nôtre. La coordination avec les autres laboratoires du ministère de la culture est souhaitable. Dans le cadre d'un programme européen, le Laboratoire s'est rapproché du CRCDG pour l'aider à mener à bien une étude sur les papiers.

3.4 - Une politique de diffusion des travaux

La volonté de rendre publics les travaux scientifiques du Centre de Recherche et de restauration passe par différents supports mis au point ces dernières années, comme la revue biannuelle Techné et les CD ROM de la série Art et Science.

Des colloques sont prévus comme celui en 1998 au Louvre sur Couleur et Chimie, organisé avec la Société française de Chimie. Un autre colloque est prévu avec le comité international de conservation de l'ICOM, en 1999.

Deux expositions au Grand Palais sont également envisagées, l'une sur un bilan des études archéologiques et scientifiques à propos du thème « l'Europe à l'âge du bronze » et l'autre sur l'invention de la couleur.

Un service actif de communication gère aussi dans cette optique le rythme des visites et des conférences. Les contrats avec les milieux scientifiques les plus compétents doivent être fréquents.

3.5 - Le laboratoire du C2RMF et le réseau de conservation-restauration en France

Le réseau de conservation-restauration existe en France. Les services centraux participent aux conseils scientifiques des établissements. Ce réseau est amené à s'implanter davantage en région. L'Etat va avoir à gérer en particulier des laboratoires de proximité d'ateliers de restauration comme à Marseille. Le C2RMF doit jouer son rôle de conseil auprès de ces laboratoires et intervenir quand il convient de prendre le relai pour des études que ces laboratoires ne peuvent réaliser.

3.6 - Le rôle de la MRT

Dans ces perspectives, la MRT pourrait apporter son aide dans trois secteurs qui pourraient s'intégrer dans ses missions classiques.

- Dans le secteur de la coordination des programmes, le MRT pourrait informer les différentes directions, des appels d'offres qui ne manqueraient pas de se multiplier au sein des ministères pour des projets pluridisciplinaires. Les appels d'offres européens devraient être une priorité. Ces procédures devraient pouvoir faire travailler les équipes en liaison avec davantage de partenaires.
- Dans le secteur du personnel, il serait intéressant de définir des normes pour faire travailler ensemble de la manière la plus juste, des agents dont le recrutements et les statuts sont très variés, pour des activités souvent très similaires. Les normes du CNRS ont par exemple été adoptées pour les agents des Ponts et Chaussées.
- Dans le secteur financier, une réflexion devrait permettre de trouver des solutions rigoureuses mais souples pour gérer de manière efficace des crédits de partenariats ou de programmes européens.

BILAN DES ACTIVITES DE RECHERCHE DU SERVICE DE RESTAURATION DES MUSEES DE FRANCE DE 1990 A 1995

La conservation-restauration est une démarche critique, érigée en véritable discipline depuis plusieurs années. Les sujets dont elle traite sont en constante évolution qu'il s'agisse de l'investigation scientifique des oeuvres, de la connaissance des matériaux ou des réflexions déontologiques qui président à ses orientations.

Si le principe de la recherche en ce domaine est maintenant reconnu par tous, il reste à en préciser les champs, les modalités et les partenaires. Totalement intégrée aux actions de conservation-restauration, elle concerne aussi bien les Sciences Humaines (Histoire de l'art, Archéologie...) que les Sciences Exactes (physique, chimie, biologie).

I - BILAN

1) L'ensemble du personnel scientifique (conservateurs, ingénieurs, documentalistes) du Service de restauration des musées de France a une fonction de recherche, qu'il s'agisse d'études historique et technologique ou de mises au point de procédés de traitement, adaptés aux problèmes qui se posent. Cette activité reste cependant très en dessous du seuil souhaitable, compte tenu des plans de charges des ateliers et de la lourdeur de la gestion quotidienne. Elle doit être développée par une optimisation des moyens de gestion (informatisation, mise en réseau actuellement en cours) et par un recentrage des activités de restauration (programmation annuelle ou pluriannuelle des demandes, meilleure répartition des plans de charges sur l'ensemble du réseau, etc...).

La répartition des études réalisées par filières est le reflet de l'activité en conservation-restauration, confirmant ainsi le fait que les orientations sont définies et les thèmes choisis en fonction des besoins immédiats.

Archéologie et peinture représentent plus de 70 % des programmes engagés. Cette réalité souligne l'effort qui doit être fait dans les autres secteurs, plus particulièrement celui des arts décoratifs. Cette orientation contribuerait de façon certaine à identifier les différences qui existent sur le plan de la déontologie et de la méthodologie entre « métiers d'art » et « conservation-restauration ».

2) Les crédits attribués au Service de restauration des musées de France au titre du Budget de la Mission de la Recherche du Ministère de la Culture ont permis au cours des cinq dernières années de conduire des programmes de recherche annuels ou pluriannuels dont les thèmes étaient liés à des restaurations à réaliser à court et à moyen terme.

- 41 études ont été engagées entre 1990 et 1995 pour un montant de 11,837 MF.
- 6 études ont été annulées en raison des retards observés dans le rendu des résultats partiels.
- 5 études se poursuivent encore à l'heure actuelle.
- 30 ont fait l'objet d'un rapport final.

Les crédits ont également permis l'acquisition de matériel scientifique et technique :

- pour un montant de 1 009 278 F pour le S.R.M.F. de 1990 à 1995 ;
- pour un montant de 1 764 211 F pour le réseau (dont 600 000 F affectés au centre de Marseille) et notamment la mise en place d'un équipement pour plasma d'hydrogène au Laboratoire d'Archéologie des Métaux de Jarville (634 980 F sur deux exercices budgétaires).

3) La méthodologie mise en oeuvre a permis un meilleur exercice de l'interdisciplinarité :

- par la mise en place de façon générale de conseils scientifiques rassemblant les meilleures compétences sur les sujets traités, par exemple : conservation des émaux, conservation des verres archéologiques; conservation des plombs; etc.

- par l'implication de restaurateurs de statut libéral, par exemple : conservation des peintures sur verre ; conservation des laques ; conservation des icônes...
- par le développement de partenariats avec des institutions telles que le CNRS, le CEA ou les universités :
 - CNRS : restauration du prototype I ou Concorde conservation des émaux conservation des verres archéologiques
 - CEA : utilisation des rayonnements gamma pour la désinfection des papiers et des textiles gammagraphie des marbres grecs du Louvre
 - Universités : déchloruration des matériaux ferreux par les plasma d'hydrogène
 - Institutions étrangères : Istituto central del restauro de Rome Institut de restauration du patrimoine artistique de Bruxelles

4) Le montant des crédits affectés à la recherche en conservation-restauration a augmenté de façon sensible entre 1990 et 1994 (25 %). Il reste toutefois insuffisant pour élaborer une véritable politique dans ce domaine sur l'ensemble du réseau national de restauration.

La répartition des crédits entre service central et ateliers du réseau a été plus équilibrée au cours de ces cinq dernières années (S.R.M.F. : 63 % ; réseau : 37 %), tandis qu'une coordination plus rigoureuse a conduit à des résultats plus pertinents.

Il faut souligner que l'activité de recherche dans les ateliers du réseau est totalement liée à la présence d'ingénieurs de recherche ou d'ingénieurs d'études et que l'insuffisance des effectifs contribue à freiner le développement de la politique de recherche.

Une meilleure synergie avec le L.R.M.F. a cependant permis une gestion plus cohérente qui ne sera toutefois pleinement satisfaisante que dans la mesure où les deux services seront réunis dans une même structure.

De même, une définition plus précise des objectifs de la cellule textile mixte Direction du Patrimoine/Direction des musées de France a contribué à la rendre plus opérationnelle. Une participation financière annuelle de la Direction des musées de France a notamment permis l'optimisation des techniques d'analyse des textiles anciens par chromatographie liquide à haute performance couplée à la spectrométrie U.V. visible.

5) Les difficultés et les insuffisances rencontrées dans la coordination des programmes de recherche doivent être soulignées.

C'est tout d'abord le retard observé dans les engagements financiers pouvant atteindre huit à dix mois, pénalisant ainsi lourdement le fonctionnement des équipes attendant l'autorisation de commencer les travaux.

Le Service de restauration des musées de France a dû prendre la décision d'annuler les programmes de l'année 1995 devant l'importance des retards observés dans les engagements de l'exercice 1994.

C'est aussi les insuffisances des crédits de paiement qui amènent à reporter d'une année sur l'autre la facturation des études.

C'est enfin le retard dans le rendu des résultats, sans doute en raison de la complexité des problèmes, mais aussi de la méthodologie mise en oeuvre, et de la pratique de l'interdisciplinarité: les procédures sont lourdes, difficiles et longues à mettre en place. Elles constituent cependant le seul contrôle possible en l'absence de toute instance d'évaluation.

En effet, si les projets de chaque direction patrimoniale font depuis 1991 l'objet de concertations et de discussions dans le cadre du Comité technique des études et des recherches en restauration des biens culturels, l'évaluation et la diffusion des informations sont très insuffisantes.

II - PERSPECTIVES POUR 1996 - 2000

1) Accroître et promouvoir de façon équilibrée la recherche en conservation-restauration pour l'ensemble du réseau national de restauration :

- Organiser des échanges sur des sujets communs : étude des matériaux ; désinfection (poursuivre l'étude engagée sur la prévention des infestations, l'étendre aux insectes) ; datation ; conservation préventive, etc.

– Conduire une réflexion sur la possibilité de constituer des équipes dans les laboratoires et les ateliers du réseau.

– Assurer la formation ou l'actualisation des connaissances de ces équipes, notamment des restaurateurs mais aussi d'ingénieurs, véritables spécialistes des « matériaux ».

Ainsi l'organisation en France en 1997, dans le cadre de l'Ecole Nationale du Patrimoine, du cours « Méthodes d'analyses non destructives et micro-destructives pour la conservation des biens culturels » par le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (I.C.C.R.O.M.) permettra de définir la déontologie d'un « scientifique du patrimoine », de cerner sa place et son rôle au sein d'un laboratoire ou d'une institution et de définir ses champs d'action potentiels.

2) Elaborer des programmes annuels et pluriannuels à partir des demandes formulées soit par les conservateurs soit par les laboratoires et les centres du réseau. Les thèmes pourraient s'orienter selon trois axes principaux :

▪ l'étude des matériaux constitutifs des oeuvres et de leur processus d'altération :

- l'étude des traitements de surface des marbres antiques,
- le vieillissement des matériaux organiques gorgés d'eau traités en vue de leur conservation,
- l'altération des glaçures des céramiques, faïences et porcelaines tendres,
- l'étude des mécanismes de déchloration par sulfites alcalins des métaux ferreux,
- l'identification des matériaux synthétiques, les processus de vieillissement et d'altérations, la mise au point de traitement, les procédés de conservation préventive.

▪ la mise en oeuvre de nouveaux procédés de conservation et de restauration :

- mise au point d'un procédé d'activation et de passivation de matériaux métalliques peints
- la conservation des peintures sur verre
- les traitements électrolytiques des métaux ferreux
- la conservation des papyri
- l'étude de la réversibilité des traitements des supports et de la couche picturale

▪ l'étude et le contrôle de l'environnement des collections

- désinfection des collections
- protection des peintures pendant le transport (mesure et contrôle du climat, des vibrations, prévention)

3) Ancrer de façon durable la recherche dans des partenariats avec le C.N.R.S. le C.E.A. et les universités.

Favoriser les échanges ou les partenariats avec des laboratoires ou des centres de restauration de l'Union des Communautés Européennes ou d'autres institutions internationales.

4) Assurer une évaluation des résultats dans le cadre d'une instance interdisciplinaire. Définir des critères d'évaluation.

5) Organiser la diffusion des résultats encore très insuffisante en incitant les publications la participation à des séminaires et à des colloques etc.

LE LABORATOIRE DE RECHERCHE DES MONUMENTS HISTORIQUES

A - LE LRMH, UN LABORATOIRE AU SERVICE DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Quand un Inspecteur général des monuments historiques, Jean Taralon, prit conscience, à la fin des années 1960, de la nécessité de créer en France un laboratoire qui se préoccupât de recherche sur la conservation in situ des matériaux du patrimoine, alors que le LRMF existait déjà depuis une trentaine d'années, la recherche dans ce domaine était peu développée. Si certains laboratoires de l'université ou du CNRS travaillaient déjà sur l'altération de la pierre, il fallait démontrer l'utilité, voire la nécessité d'un laboratoire public qui soit entièrement consacré aux recherches sur la conservation du vitrail, des grottes ornées ou des peintures murales. Plus encore, il fallait développer dans l'esprit des maîtres d'oeuvre et maîtres d'ouvrages du service des Monuments Historiques la nécessité d'études scientifiques préliminaires aux travaux, pour les monuments importants affectés de problèmes graves de conservation, en particulier de leurs décors. Le petit noyau de scientifiques installé dans les communs du château de Champs-sur-Marne, doté de quelques moyens matériels mais de peu de personnel, avait à faire la preuve de sa compétence à servir d'intermédiaire entre le monde de la recherche et celui de la conservation du Patrimoine.

Aujourd'hui ces démonstrations sont largement faites, grâce au travail mené quotidiennement auprès des architectes, conservateurs régionaux, inspecteurs des Monuments Historiques et restaurateurs, grâce aussi aux campagnes de presse valorisant les recherches et les nouvelles technologies appliquées à la conservation des monuments historiques, comme aux grandes expositions, dont la plus célèbre fut, en 1980, "La science au service de l'art". Les journées d'études organisées, chaque année par le LRMH, avec la section française de l'ICOMOS ou la SFIIC, augmentent encore l'audience du laboratoire, stimulent les besoins d'études et suscitent les projets de recherches.

Parallèlement, un certain nombre de laboratoires publics s'intéresse à ce champ des matériaux du patrimoine, à Strasbourg pour les grès, à Tours pour les tuffeaux, à Nancy, Poitiers ou Bordeaux pour les verres anciens. Certains sujets restent néanmoins peu explorés, comme les peintures murales ou les textiles, et rarissimes sont les laboratoires qui se préoccupent véritablement de conservation, c'est-à-dire d'application des recherches sur les matériaux aux interventions sur le chantier ou dans l'atelier.

De leur côté, les praticiens de la conservation, ceux qui interviennent directement sur l'oeuvre, c'est-à-dire les restaurateurs, sont mieux informés, sinon véritablement à la recherche, du moins à une démarche scientifique d'expérimentation et de veille technologique, grâce aux organismes de formation comme l'IFROA, la Maîtrise de sciences et techniques en conservation-restauration des biens culturels, ou l'Ecole de Tours. Cependant, ils ne peuvent travailler seuls et ont besoin du support de laboratoires spécialisés et bien équipés.

B - LES OBJECTIFS

L'objectif premier du LRMH est d'être, non pas un laboratoire de services, mais un laboratoire au service des responsables du Patrimoine et des praticiens de la restauration, de se tenir au plus près possible de leurs besoins concrets, aussi bien dans les recherches sur les techniques et produits de la conservation et de la restauration que dans les études de cas et les conseils donnés sur le terrain.

C - LES MOYENS ET MÉTHODES SCIENTIFIQUES

Pour tenter d'atteindre ces objectifs, le LRMH suit plusieurs voies de recherche :

1. Les recherches sur les techniques de conservation-restauration

C'est sans doute ce domaine qui fait l'originalité du LRMH, qu'il partage sans doute avec le CRCDG. En effet, la "recherche en conservation-restauration", souvent ressassée, est une nécessité pour tous les responsables du Patrimoine qui veulent éviter les erreurs d'apprentis-sorciers de leurs devanciers, et la course infinie à la "dérestauration-rerestauration", gage de destruction finale de l'oeuvre.

Or ce travail de tests de produits et de comparaisons de méthodes, trop peu rentable pour les industriels et trop vulgaire ou trop appliqué pour l'université ou le CNRS, seul un laboratoire public, spécialement dédié à la conservation du Patrimoine peut le mener sur la longue durée, avec un large champ d'expérimentation, indépendant des fabricants. Un laboratoire tel que celui de l'Institut Royal du Patrimoine artistique de Bruxelles a compris depuis fort longtemps l'utilité de telles recherches et le service qu'il pouvait rendre à la conservation du Patrimoine en étant à même de conseiller les architectes, les conservateurs, mais aussi les entreprises générales, sur les produits et méthodes à employer ou à éviter, sans négliger de s'intéresser au caractère pratique de leur application sur le chantier. Aujourd'hui, son expérience est très vaste, il dispose de riches banques de données de produits, et son efficacité s'en trouve accrue.

Parmi les travaux menés ces dernières années par le LRMH, on pourrait sélectionner en particulier :

▪ pour la pierre

- le nettoyage par laser, qui a nécessité pendant plusieurs années un partenariat avec un industriel lasériste, afin de mettre au point une machine de chantier ergonomique, répondant aux impératifs de sécurité et permettant un travail respectueux de l'épiderme de la pierre. Aujourd'hui ces machines sont opérationnelles, commercialisées, et des concurrents sont apparus sur le marché, développant ainsi largement cette technique nouvelle. Le rôle du LRMH reste de valider l'application du procédé à de nouveaux matériaux, notamment la polychromie sur pierre, sujet pour lequel il développe un partenariat scientifique avec l'Université de Paris VII-Jussieu.
- l'application sur le terrain des procédés de biominéralisation, pour la consolidation et la protection de surface, les bioragréages et les biopâtes, qui a donné lieu à des programmes de recherche pluriannuels avec l'Université de Nantes.
- les tests de produits, que ce soient les hydrofuges, les produits de ragréage, ou les matériaux employés pour le moulage de la sculpture (résines silicone de prise d'empreinte, agents de démoulage, etc...)

▪ pour le vitrail

- les tests de produits, à la fois les consolidants pour les décors appliqués sur le verre, les résines et colorants employés pour boucher les lacunes, ou encore les produits de retouches,
- les validations de méthodes de mise en plomb et masticage de panneaux, pour lesquelles le LRMH a fait faire des essais de résistance mécanique par l'Ecole Nationale supérieure des Arts et Métiers,
- les méthodes de conservation préventive, comme la mise en place de doubles verrières pour la protection des verrières anciennes, dont le LRMH a évalué l'efficacité, et dont il a contribué à améliorer la qualité esthétique en liaison avec un maître-verrier (Ecole Centrale de Nantes - H. Debitus).

Dans ces deux domaines, le LRMH participe largement à la coordination scientifique des travaux de recherche menés dans le cadre du Programme franco-allemand de recherches sur la conservation des monuments historiques, qui associe de nombreux laboratoires de l'université et du CNRS, sur les problèmes de conservation des cathédrales de Tours et de Meissen, ainsi que sur les altérations des vitraux par oxydation du manganèse.

On pourrait citer également les études sur les produits de comblements de lacunes et fixatifs pour la peinture murale, les essais de destruction des mites par congélation pour les textiles, les travaux menés sur la protection cathodique des bronzes pour la sculpture monumentale, etc.

La plupart de ces études associent étroitement des restaurateurs, afin de s'assurer de l'applicabilité des recherches réalisées.

La diffusion des résultats de ces travaux passe par la contribution à l'organisation de colloques, journées d'études, stages, destinés à la fois aux maîtres d'oeuvre du service des Monuments Historiques et aux restaurateurs, qui permettent de fructueux échanges à double sens entre les praticiens et les scientifiques (journées d'études de la SFIIC et de la section française de l'ICOMOS, stages de l'Institut du patrimoine destinés aux maîtres-verriers et aux restaurateurs de sculpture, etc...).

2. L'optimisation des techniques d'analyses et d'essais

Ce champ d'investigation permet d'améliorer les performances du laboratoire dans sa réponse aux demandes de services ou d'études de cas. Il n'est pas spécifique à notre laboratoire, mais s'inscrit dans une démarche de qualité nécessaire à tout organisme de recherche. Dans ce cadre ont été montés deux projets de recherche pour le programme européen "Normes-Mesures-Essais", qui ont d'ores et déjà été sélectionnés et feront l'objet d'un financement de la CEE. Ces deux programmes associent des organismes de recherche grecs, italiens, belges, anglais, portugais, allemands, avec la participation française du LRMH. Ils ont pour thème :

- les mesures de dureté superficielle de la pierre (HARDROCK, Développement de nouvelles méthodes de mesures pour déterminer la dureté superficielle des pierres des monuments),
- les mesures non destructives par laser de l'état de conservation des peintures murales (LASERART, Techniques de mesures non-destructives par laser pour le diagnostic de l'état de conservation des peintures à fresque et icônes sur bois).

Pour les travaux propres au LRMH, on citera les recherches faites par la section textile sur l'identification des espèces animales, notamment pour les filés métalliques, par amplification d'ADN, ou encore l'optimisation des techniques de microanalyse par fluorescence X.

3. Les recherches sur les processus d'altération des matériaux du patrimoine

Ces recherches, engagées depuis la création du laboratoire se font sous la forme d'un partenariat étroit entre les scientifiques du LRMH et des organismes de recherche subventionnés ou sous contrat, universités, CNRS ou laboratoires privés. Chaque année, une partie de la programmation des recherches est consacrée à ce thème, rendu plus nécessaire encore par les conditions de conservation des matériaux de nos monuments exposés aux intempéries, à la pollution atmosphérique ou aux agressions humaines. Sans volonté d'exhaustivité, on citera :

- les recherches sur le comportement de la couche perturbée des verres médiévaux, en partenariat avec l'université de Nancy,
- les recherches sur l'altération des granites de Bretagne, dans le cadre de deux thèses suivies et menées en grande partie au LRMH (INRA et Université de Marseille),
- les travaux sur la conservation des grottes ornées et leur dépendance par rapport à leur environnement direct ou plus lointain (Université de Bordeaux).

4. Les études de cas

Tout ce pan de l'activité du LRMH, qui lui est très spécifique, occupe une grande partie du temps de ses agents. Ces études, parfois qualifiées "de service", qui sont complétées par toute l'activité de conseil sur le terrain du laboratoire, sont en réalité à la fois l'aboutissement des recherches évoquées plus haut et leur aliment. Ce sont les expériences du terrain qui motivent les programmes de recherche et ce sont les résultats de ces derniers qui permettent aux conseils et aux études d'être pertinents. Loin d'être une activité mineure, voire honteuse, ces travaux constituent un domaine d'expérimentation in vivo (in monumento, devrait-on dire) des recherches de laboratoires.

Les monuments majeurs du patrimoine français font évidemment l'objet d'études approfondies, menées par le LRMH à la demande des maîtres d'oeuvre et des maîtres d'ouvrage du service des monuments historiques : les portails ouest de la cathédrale Notre-Dame de Paris, les peintures de la nef de l'église abbatiale de Saint-Savin-sur-Gartempe, les grottes Cosquer et Chauvet, le pont Alexandre III à Paris, le Parlement de Rennes enfin, dont le suivi des oeuvres après l'incendie mobilise largement les sections peintures murales et microbiologie du laboratoire.

De plus en plus souvent ces études de cas font l'objet d'un protocole scientifique, établi par le LRMH, qui associe des laboratoires extérieurs privés, en fonction de leur spécialité. Ce mode de fonctionnement est une illustration de ce rôle d'interface entre le monde scientifique et celui de la conservation que doit être un laboratoire tel que le nôtre. Idéal en théorie, ce schéma l'est moins dans les faits en raison de la faiblesse de nos effectifs qui nous conduit à sélectionner de façon drastique les opérations que nous pouvons mener de façon complète. Retour

D - LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

1. Les effectifs et le recrutement

Aujourd'hui la demande, qu'elle soit de service, c'est-à-dire d'études de cas, ou de recherche sur les techniques et méthodes de conservation, dépasse largement l'offre. Le petit noyau initial (4 personnes en 1970) s'est quelque peu étoffé, et compte aujourd'hui 27 agents, parmi lesquels 18 scientifiques répartis en 7 sections thématiques, dont la compétence géographique est nationale et qui sont susceptibles d'être interrogés par les 55 architectes en chef des Monuments Historiques, les 170 architectes des Bâtiments de France, les 22 conservateurs régionaux des Monuments Historiques, les 21 inspecteurs et inspecteurs généraux des Monuments Historiques, et les innombrables restaurateurs.

Très sollicité (115 à 120 nouvelles demandes d'études par an), le LRMH est aujourd'hui en crise, et chaque réunion hebdomadaire de section fait l'objet de décourageants constats d'impuissance. En outre, et malgré deux récents recrutements, ce laboratoire vieillit, et personne n'assure la relève. Or, la plupart des spécialités développées chez nous sont quasiment uniques en France. Où, ailleurs que chez nous, peut-on trouver des personnes qui maîtrisent, de façon globale, les problèmes de conservation de la pierre, du vitrail ou des peintures murales ? Certaines de ces spécialités se sont élaborées sur plus de vingt ans d'expérience, comme celle du vitrail ou des grottes ornées. Or ces spécialistes "fondateurs" du LRMH avancent en âge. En l'absence de recrutement à la base de jeunes chercheurs, qui prendra leur suite à leur départ ? A effectifs réduits, chaque départ, chaque maladie, est une catastrophe.

Nos équipements sont régulièrement renouvelés, mais le travail quotidien de service nous empêche de développer les techniques d'analyses comme nous le souhaiterions pour une meilleure efficacité.

Il faut donc impérativement accroître nos effectifs, sans démesure, d'une dizaine de postes supplémentaires sur dix ans, ce qui nous laisserait encore très en dessous des effectifs globaux d'un laboratoire tel que le LRMF, ou renoncer à ce bel outil, inventé par Jean Taralon, forgé par Marchel Stefanaggi, lissé, poli, aiguisé par les générations suivantes qui brûlent de s'en servir au mieux et ne le peuvent guère, faute de temps.

2. Le réseau de laboratoires extérieurs

Conscient de la faiblesse de ses moyens propres, le LRMH s'est progressivement constitué un réseau de laboratoires publics ou privés, soit pour les activités de service, soit pour les recherches appliquées qu'il leur confie par le biais des programmes annuels de contrats et subventions, sur le budget de l'enveloppe recherche du ministère de la culture. Mais ce réseau ne fonctionne pas sans heurts ni difficultés :

- les laboratoires de services privés sont rares et beaucoup ne sont pas compétents, ce qui nous contraint, à la demande des maîtres d'oeuvre, de faire souvent l'analyse critique de leurs rapports, demander des compléments, vérifier sur place, etc...
- ces laboratoires étant le plus souvent spécialisés, ce qui est gage de qualité, et que nous encourageons, nous devons assurer la coordination entre plusieurs intervenants, ce qui est un travail dévoreur de temps,
- nous créons des inégalités entre ceux qui bénéficient du service gratuit du LRMH et ceux qui doivent payer un laboratoire extérieur. Nous avons tenté de rétablir l'équité en passant commande directe à ces laboratoires et en répercutant les coûts sur les demandeurs de façon égale. L'opération, qui demandait une régie d'avance importante, a pour le moment échoué,
- le risque enfin, pour nous, est de finir en "cabinet conseil", qui perdra progressivement ses compétences et par là même sa raison d'être.

L'extension d'un tel réseau ne résoudrait donc pas tous les problèmes. De plus, il serait nécessaire d'établir de façon plus précise, une sorte de charte de qualité qui permette une homogénéisation des prestations rendues.

3. L'appel au partenariat privé

Consciente de l'immensité de la tâche et des difficultés liés à la faiblesse de nos effectifs, la Direction du Patrimoine a, en 1992, pensé faire appel au mécénat privé pour appuyer le LRMH dans ses recherches. C'est ainsi qu'a été créé le Cercle des partenaires du Patrimoine, qui réunit les fonds de neuf grands groupes industriels, pour mettre au service du Patrimoine, non seulement des financements importants pour une durée de trois ans, mais encore leurs compétences techniques et scientifiques.

Ce Cercle des partenaires du Patrimoine a permis de recruter trois chercheurs qui ont travaillé sur six programmes de recherche portant sur les altérations et la protection de la pierre, sur le diagnostic des altérations des bétons armés, sur la détection des armatures métalliques dans les maçonneries ou encore sur la compatibilité des enduits prêts à l'emploi et des maçonneries anciennes.

Ces travaux sont maintenant en voie d'achèvement et donnent des résultats tout à fait concrets et satisfaisants.

Malheureusement, le renouvellement des adhésions des entreprises se révèle problématique, ce qui prouve bien que le travail dans la durée ne peut être le fait de partenaires privés, si motivés soient-ils, qui recherchent le plus souvent une rentabilité à court terme, ce qu'on ne saurait leur reprocher.

Seule une institution publique comme la nôtre peut aujourd'hui recueillir les fruits d'expérimentations, faites il y a vingt ans, de produits protecteurs de la pierre, qui ont vieilli de façon naturelle et nous apportent des informations qu'aucune simulation en accéléré ne peut nous donner. Retour

E - PERSPECTIVES

Pour les cinq années à venir, et si les moyens humains nous en sont donnés, nos objectifs sont les suivants :

- continuer de se tenir au plus près de nos demandeurs, en maintenant, autant que possible, le contact sur le terrain,
- poursuivre les opérations de formation et d'information des responsables du patrimoine et praticiens, par l'organisation régulière de journées d'études et stages, sur de nouveaux sujets comme les peintures murales ou les textiles. La diffusion par réseau de notre banque de données documentaire permettra aussi d'améliorer l'information de nos interlocuteurs,
- approfondir nos recherches sur les techniques de conservation-restauration, comme les applications du nettoyage par laser, les effets des traitements hydrofuges de la pierre, la biominéralisation, les traitements contre l'oxydation du manganèse des vitraux, les méthodes de conservation préventive des textiles, etc...

- mener à bien nos programmes européens "Normes-Mesures-Essais", et développer une petite structure de mesures pétrophysiques au laboratoire,
- développer et améliorer notre réseau de laboratoires de service, avec l'institution d'une charte de qualité,
- achever et faire fonctionner nos différentes bases de données, banque d'images et banque de produits de traitement de la pierre.

Ces assises de la recherche sont donc une occasion pour lancer un cri d'alarme auprès de nos administrations, la Direction du Patrimoine, la Mission de la Recherche et de la Technologie, mais aussi nos interlocuteurs, nos clients, pour qu'ils soutiennent un outil qui est à leur service.

Si l'on nous dit déconcentration, je répondrai qu'on n'achète pas 5 MEB pour le prix d'1, et qu'en période de restriction, il vaut mieux entretenir les outils que l'on a plutôt que d'en créer des nouveaux, qui entraîneraient des coûts bien plus importants. Que l'on constitue, à côté des ateliers de restauration, des unités d'observation et d'analyses simples des oeuvres traitées, c'est une démarche intéressante, à condition qu'elle ne se fasse pas par redéploiement des moyens, en affamant les structures existantes.

Si l'on nous dit modernisation de l'Etat, je répondrai que la plupart de nos voisins européens nous envient cet outil centralisé qui permet une bonne coordination des recherches et des économies d'échelle. Que la structure actuelle soit peu adaptée à la recherche, c'est un fait. Il faut donc réfléchir à une modification des structures administratives, mais non à un éclatement préjudiciable à la cohérence des recherches en conservation-restauration.

Que l'on mette en place une meilleure coordination entre les travaux de recherche des différents laboratoires de la culture, c'est souhaitable, quoique les cloisons soient loin d'être étanches. Que l'on améliore le réseau des laboratoires de services publics ou privés, c'est une nécessité. Mais surtout, que l'on réfléchisse en termes d'amélioration de la qualité des travaux faits sur le patrimoine, source d'économies notables, plutôt qu'en termes de dégraissages des services centraux du ministère, décourageants pour les agents, qui n'entrevoient aucune perspective dynamisante. Retour

Isabelle Pallot-Frossard

*Directeur du Laboratoire de recherche
des monuments historiques*

LE CENTRE DE RECHERCHES SUR LA CONSERVATION DES DOCUMENTS GRAPHIQUES

A - INTRODUCTION

La France a été l'un des premiers pays européens, après l'Italie, à se soucier de la conservation de son patrimoine écrit, qu'il s'agisse d'imprimés ou de manuscrits. C'est en effet en 1963 que le ministère de l'Education nationale et celui des Affaires culturelles créent le Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques (CRCDG), qui deviendra plus tard une unité mixte CNRS - Ministère de la Culture - Muséum national d'histoire naturelle.

Si, au cours des années, les activités du CRCDG se sont diversifiées et élargies, elles restent conformes à leur vocation d'origine : mettre la recherche au service de la conservation des livres, des archives, des dessins et des photographies, et participer de cette façon, aux côtés des conservateurs et des restaurateurs, à la sauvegarde du patrimoine culturel.

Les études conduites au CRCDG s'orientent autour de plusieurs axes complémentaires : identifier les matériaux qui constituent les documents graphiques et photographiques, ou qui sont utilisés pour leur conservation-restauration ; mettre en évidence les mécanismes de dégradation de ces constituants ; élaborer des méthodes de conservation-restauration, en insistant sur les procédés de masse. Cependant, ces dernières années, tout en poursuivant ses études sur les traitements curatifs, le CRCDG a fait de la recherche en conservation préventive une priorité absolue.

Le laboratoire est subdivisé en plusieurs sections. Trois d'entre elles sont plus particulièrement spécialisées dans l'étude des matériaux : papier, cuir et parchemin, photographie. La section Microbiologie a pour mission de lutter contre l'action destructrice des insectes et des champignons. L'activité de ce service concerne naturellement les centres d'archives, les bibliothèques et les photothèques, mais elle s'étend aussi aux collections qui sont conservées dans les musées.

B - RECHERCHES

Il convient de souligner en préambule que le CRCDG est un laboratoire exclusivement au service du ministère de la Culture. Toutes les recherches qui y sont effectuées répondent en effet aux préoccupations des différentes directions du ministère : Archives, DMF, DLL, Patrimoine...

La conservation préventive, à terme moins coûteuse et plus efficace que les traitements curatifs, est rendue possible grâce à une meilleure connaissance des mécanismes de dégradation. C'est pour cette raison que depuis quelques années les travaux du CRCDG se sont orientés dans cette voie. L'évolution des techniques d'analyse permet la mise en oeuvre de ce type de recherches, qui sont réalisées au sein de notre laboratoire au moyen de méthodes spectrométriques, chromatographiques, calorimétriques...

Pour mieux approfondir ce domaine d'investigation, une mise en commun de compétences et de moyens financiers est nécessaire, et seule une étroite collaboration entre divers centres de recherches peut répondre à cet objectif. Cette occasion a été offerte au CRCDG grâce à des projets financés par l'Union européenne : le laboratoire a participé à deux programmes communautaires de recherche consacrés à l'étude de la dégradation du cuir et du papier sous l'influence de la pollution atmosphérique. Le CRCDG a conçu et réalisé pour ces études une installation de pollution simulée, qui est à la fois performante et unique.

Les thèmes qui viennent d'être brièvement évoqués se retrouvent dans les activités développées dans les différentes sections du laboratoire, au cours de ces cinq dernières années. Nous nous contenterons d'en évoquer les points forts.

1. Dans le domaine du papier, outre les travaux sur les mécanismes de dégradation, une étude comparative du comportement de papiers traités par les trois principales méthodes de désacidification de masse, a été réalisée dans le cadre du projet européen STEP. Elle a montré que la méthode mise au point au CRCDG il y a plusieurs années, et employée par la Bibliothèque nationale de France au centre de restauration de Sablé-sur-Sarthe, assure au papier une protection satisfaisante. Ce procédé, le seul qui soit actuellement opérationnel en routine en Europe, est en cours d'optimisation, à la demande de la BNF. Une étude sur l'efficacité de divers matériaux d'archivage pour les documents écrits et les photographies, devrait permettre d'orienter la politique d'achat des institutions, et de mieux définir leurs cahiers des charges en matière de conservation préventive. Nous étudions non seulement la protection que ces matériaux apportent contre les polluants atmosphériques, mais également leur qualité d'absorption vis-à-vis des produits de décomposition émanant des documents eux-mêmes, comme l'acide acétique et les gaz nitrés dégagés par les supports de certains négatifs photographiques.

2. L'analyse du papyrus a fait l'objet d'une recherche récente. Elle devrait déboucher sur une meilleure connaissance des procédés de fabrication, qui sont encore un sujet de débats parmi les historiens.

3. La dégradation des supports photographiques en nitrate et acétate de cellulose a été largement étudiée. Les résultats ont mis en évidence les premiers stades de la dégradation, ce qui est primordial pour évaluer les priorités en matière de duplication de ces documents uniques.

D'autre part, les mécanismes d'altération de la gélatine photographique sont actuellement le thème d'une recherche, dans le cadre d'une thèse de doctorat.

A côté de ces recherches analytiques, se sont poursuivis des travaux sur les procédés photographiques anciens, les autochromes par exemple. Il est en effet essentiel de mieux les connaître, non seulement pour informer les historiens, mais aussi pour conseiller les responsables de collections sur les meilleures conditions de conservation. Ces matériaux très divers et extrêmement fragiles nécessitent en effet un environnement adapté à chaque type de procédé.

4. Le travail réalisé sur le cuir dans le cadre du projet européen STEP, destiné à mettre en corrélation vieillissement naturel et vieillissement artificiel, a montré la nécessité, pour simuler ce dernier, de provoquer le double mécanisme d'hydrolyse et d'oxydation, et a permis d'aboutir à la définition d'une méthode de vieillissement artificiel. On peut maintenant reproduire des atmosphères diversement polluées selon l'importance accordée à l'un ou l'autre mécanisme, ce qui donne un outil indispensable pour tester des méthodes de conservation.

Ce projet a été complété par un second contrat européen, dans le cadre de la DG XII « Environnement », destiné cette fois à la conservation. Des méthodes de retannage et de lubrification ont pu être ainsi étudiées, à la lumière des résultats précédemment obtenus sur la détérioration. La difficulté d'intervenir sur des matériaux dégradés, les phénomènes étant le plus souvent irréversibles, souligne l'importance de la conservation préventive dans ce cas.

Par ailleurs, à l'occasion de travaux sur l'assèchement des objets en cuir gorgés d'eau, le laboratoire a réalisé une étude sur la stabilité du polyéthylène glycol utilisé à cet effet. L'ensemble des résultats obtenus a permis de sauver de nombreux objets de fouilles, notamment ceux qui proviennent de l'unité archéologique de Saint-Denis.

5. En ce qui concerne les traitements de désinfection, si le problème de la désinsectisation est pratiquement résolu, la lutte contre les champignons fait encore l'objet de nombreux travaux. L'oxyde d'éthylène, dont le CRCDG a mis au point dans les années soixante l'utilisation pour le sauvetage des biens culturels, est aujourd'hui remis en question en raison de sa toxicité. La nécessité de lui trouver une méthode de substitution fait l'objet d'une étude réalisée en collaboration avec Arc Nucléart et différents partenaires universitaires du groupe Désinfection, mis en place par la Mission de la recherche et de la technologie.

Des travaux sont également effectués pour déterminer des méthodes adaptées à la désinfection des aires de stockage.

C - SERVICES

Le CRCDG joue un rôle important d'assistance auprès des conservateurs : il agit préventivement en les conseillant, après analyse des paramètres thermo-hygrométriques et microbiologiques, sur les conditions de conservation des collections. Il peut aussi les aider à résoudre certains problèmes qui revêtent parfois un caractère d'extrême urgence, dans le cas d'inondation par exemple.

Plus spécifiquement, les différents services répondent quotidiennement aux multiples demandes ponctuelles des restaurateurs, des conservateurs et des collectionneurs privés. Il peut s'agir de conseils, mais aussi de prestations de services.

C'est ainsi que la section Cuir réalise des travaux d'assèchement par lyophilisation des pièces exhumées lors de fouilles archéologiques et identifie l'espèce animale à laquelle elles appartiennent.

La section Papier analyse la composition de papiers anciens et modernes (fibres, charges, encollages...), et contrôle la conformité aux normes des papiers et cartons utilisés par les ateliers de restauration.

Afin d'apporter des informations aux restaurateurs sur les objets qu'ils ont à restaurer, la section Analyse structurale identifie la nature des différentes substances organiques entrant dans la composition des oeuvres sur papier et parchemin. Elle étudie également les produits proposés par l'industrie aux conservateurs, pour s'assurer de leur innocuité à l'égard des documents.

Dans le même esprit, la section Photographie, grâce au test d'activité photographique, peut déterminer les matériaux qui conviennent à la conservation des photographies.

Quant à la section Microbiologie, elle est tous les jours sollicitée par des conservateurs et des restaurateurs qui ont à faire face à des problèmes dus à la présence de micro-organismes sur les documents et les oeuvres d'art. Une fois les prélèvements effectués et la flore identifiée, des consignes précises sont données quant aux traitements à envisager. Le CRCDG dispose d'un petit autoclave et peut procéder à la désinfection de faibles volumes de documents.

D - VALORISATION DE LA RECHERCHE

Les recherches menées au CRCDG n'ont de sens que si elles sont largement diffusées. Cette diffusion se fait par le biais d'articles dans des publications spécialisées, françaises et étrangères, qui s'adressent, selon la nature des études, tantôt aux chimistes, tantôt aux conservateurs, tantôt aux restaurateurs. La réalisation d'un bulletin annuel permet de faire le lien entre les différents partenaires de la conservation du patrimoine. Par ailleurs, le laboratoire publie périodiquement un recueil intitulé Travaux de CRCDG : analyse et conservation, dont six volumes sont parus depuis 1981.

La participation à l'organisation de colloques internationaux et de journées d'études thématiques, témoigne aussi de cette volonté de diffusion de la recherche. Dans les cinq dernières années, deux colloques ont rassemblé chacun plus de trois cent personnes françaises et étrangères, l'un sur la sauvegarde des photographies, dessins, imprimés et manuscrits, l'autre consacré aux effets de l'environnement sur l'écrit, l'image et le son. De nouvelles rencontres auront lieu en 1997 à la Bibliothèque nationale de France, qui se veulent un bilan, au niveau national et international, des tendances actuelles, sur le plan éthique, technique, politique et économique, en matière de conservation - restauration.

Le CRCDG a d'autre part organisé cette année une journée d'étude sur le thème "Chromatographie et spectrométrie de masse appliquées à l'étude des matériaux anciens", et en projette une autre sur l'analyse thermique appliquée aux objets du patrimoine.

E - DOCUMENTATION

Le fonds documentaire est constitué de monographies, de périodiques auxquels le centre est abonné, et de très nombreuses publications rassemblées par les membres du laboratoire, à l'occasion de recherches bibliographiques. Il a été intégré à partir de 1992 dans une base de données. Le centre de documentation se connectera très prochainement au réseau Internet, en se raccordant au site du Muséum national d'Histoire naturelle. Il est membre actif du CIN (Conservation International Network) puisqu'il alimente la base bibliographique, notamment avec les publications en langue française.

Le centre, qui coopère avec divers organismes dont les préoccupations se rapprochent de celles du CRCDG (département conservation-restauration de la Bibliothèque nationale de France, IFROA, LRMF, LRMH) est ouvert aux chercheurs, aux conservateurs, aux restaurateurs et aux étudiants.

F - ENSEIGNEMENT ET FORMATION PERMANENTE

L'enseignement est dispensé par le CRCDG selon trois orientations :

- Formation des futurs restaurateurs et conservateurs par des cours, des travaux pratiques et des stages au laboratoire (MST Conservation - restauration des biens culturels, IFROA, Ecole nationale du patrimoine, Ecole du Louvre...)
- Contribution aux stages organisés par les diverses institutions, dans le cadre de la formation permanente (Archives nationales, Bibliothèque nationale de France, Archives photographiques du ministère de la Culture...)
- Formation à la recherche des étudiants qui viennent au laboratoire préparer des diplômes universitaires (DUT, maîtrise, DEA, thèse,...).

G - COLLABORATIONS AVEC D'AUTRES LABORATOIRES

Au niveau national, le CRCDG travaille depuis longtemps en collaboration avec les laboratoires du Muséum national d'histoire naturelle (Cryptogamie, Entomologie, Chimie, Physique,...), les laboratoires de Chimie, de Physique et de Biologie de plusieurs universités (Paris VI, Toulouse, Rouen...), les unités d'archéologie, le CEA, et de façon plus ponctuelle avec le LRMF et le LRMH.

Au niveau international, des collaborations sont établies avec de nombreuses institutions étrangères, parmi lesquelles l'Institut royal du patrimoine artistique à Bruxelles, l'Ecole de conservation de Stuttgart, l'Institut pour la pathologie du livre à Rome, la Library of Congress à Washington, l'Institut canadien de conservation à Ottawa... Mais c'est surtout à l'occasion des contrats européens que le CRCDG a pu mesurer les effets bénéfiques d'une véritable coopération scientifique internationale.

H - MOYENS

Le statut d'unité mixte du CRCDG qui le relie aux grandes instances de la recherche dans ce pays, CNRS, Muséum, MRT, est une chance indiscutable sur le plan scientifique et devrait avoir des effets positifs sur les recherches, à condition de disposer des moyens nécessaires.

Or, sur le plan financier, le budget de fonctionnement, dont la majeure partie est constituée non d'un soutien de base mais d'une subvention - le plus souvent versée avec plusieurs mois de retard - du ministère de la Culture, est très insuffisant. L'absence de ligne budgétaire consacrée à l'équipement empêche non seulement d'acquérir les appareils indispensables à une recherche performante, mais aussi de remplacer les appareils défectueux.

Sur le plan du personnel, le nombre d'agents, qu'ils appartiennent à la Culture ou au CNRS, est notoirement insuffisant, compte tenu de l'ampleur et de la diversité du travail à accomplir. L'équipe du CRCDG, constituée de 18 agents titulaires (Culture et CNRS), auxquels s'ajoutent quelques contractuels - leur nombre dépendant des contrats passés avec les directions du ministère de la Culture - d'un ou deux doctorants, et d'une douzaine de stagiaires par an, ne peut évidemment faire face à tous les problèmes de nature scientifique posés par la conservation du patrimoine graphique et photographique. Le recours systématique aux contrats, sans lesquels le laboratoire ne pourrait fonctionner, est une entrave à une politique raisonnée de recherche, tant en raison du caractère passager du personnel qui est engagé pour l'occasion, que du temps nécessairement réduit que l'on peut consacrer à l'étude.

L'activité dite de "services" est une dimension essentielle d'un laboratoire tel que le CRCDG, mais elle demande beaucoup de temps et de disponibilité, et compte tenu du manque de personnel, c'est bien souvent au détriment de la recherche qu'elle se pratique.

Enfin, l'impossibilité, pour les mêmes raisons, d'encadrer valablement plusieurs doctorants à la fois, prive le laboratoire des forces vives que représentent les jeunes chercheurs.

I - PERSPECTIVES

Il est donc nécessaire que nos autorités de tutelle nous donnent les moyens financiers et humains de poursuivre notre tâche. C'est seulement à ce prix que le CRCDG, tout en continuant de mener les activités, indispensables et complémentaires, qui viennent d'être évoquées – recherche, service, formation, information –, pourra programmer des études à long terme :

- Approfondir les recherches en matière de conservation préventive, et plus particulièrement dans le domaine de l'environnement. La définition d'une politique de prévention dépend de la mise en place de systèmes d'évaluation de l'état des collections, mais aussi du contrôle de leur environnement. Les effets des conditions thermo-hygrométriques sur la stabilité des collections sont généralement admis, et les moyens sont mis en oeuvre pour y faire face. Cependant, d'autres facteurs d'importance comparable, la nature et la concentration en polluants par exemple, sont à prendre en compte. Une étude ponctuelle a été engagée par le CRCDG sur la qualité de l'air dans les magasins du service des archives photographiques du ministère de la Culture. Nous souhaiterions poursuivre ce travail sur une très longue période et l'étendre à d'autres établissements. Les résultats ainsi collectés et analysés statistiquement devraient permettre d'établir les risques réels encourus par différents types d'objets (livres, photographies...), de définir des niveaux d'alerte à la pollution analogues à ceux qui sont diffusés pour la santé des personnes, et de mettre en place des systèmes intégrés de contrôle de l'environnement (température, hygrométrie, polluants).
- Développer les recherches consacrées au papyrus. L'étude préliminaire de ce matériau, à laquelle il a été fait allusion plus haut, a été réalisée grâce à un contrat de deux ans avec la DMF. Les premiers résultats, très prometteurs, ont suscité chez les conservateurs et les égyptologues un très vif intérêt. Ils ont exprimé le voeu que ce travail original, sur un sujet qui n'a guère été abordé, soit poursuivi. Pour répondre à cette attente, il est indispensable qu'un chercheur soit affecté au CRCDG, afin d'étudier de façon continue les nombreux problèmes que pose la conservation de ces manuscrits dont le département des Antiquités égyptiennes du Louvre détient une collection d'une richesse inestimable.
- Aborder une étude sur la conservation des phanères (plumes et poils), question qui là encore n'a donné lieu qu'à peu d'investigations. Ce travail permettrait de mieux connaître un certain nombre d'objets conservés dans les musées d'ethnographie et d'histoire naturelle, et par là de mieux les protéger. Retour

J - CONCLUSION

Il ne peut y avoir de politique rationnelle et efficace de conservation-restauration du patrimoine sans recours à la recherche scientifique. Or la recherche sous-entend du temps et de l'argent. En cette période de restrictions budgétaires, demander des moyens supplémentaires pour la culture, ne doit pas apparaître comme outreucidant : l'Etat a le devoir de préserver le bien commun. S'il se désengage, comme il semble parfois souhaiter le faire, notre laboratoire va se trouver confronté à un grave problème de choix :

Faut-il supprimer toutes nos activités de service, qui ne sont que des applications pratiques de nos recherches?

Faut-il abandonner nos activités d'enseignement très prenantes pour tous les responsables scientifiques du laboratoire?

La véritable vocation du CRCDG étant bien évidemment la recherche, nous serons amenés à ne plus pouvoir faire face aux demandes en matière de services et d'enseignement, si nous ne pouvons convaincre ceux qui sont en charge du budget de l'Etat, de l'importance de notre tâche pour la sauvegarde du patrimoine.

SYNTHÈSE DU BILAN CRITIQUE DES LABORATOIRES ET SERVICES DE CONSERVATION - RESTAURATION

Jacques Philippon

Direction de l'administration générale
Mission de la recherche et de la technologie

Cette synthèse a été constituée à partir des rapports de cinq services : les deux laboratoires de recherche : des monuments historiques (LRMH) et des musées de France (LRMF), le service de restauration des musées de France (SRMF), l'unité mixte CNRS-Culture-Muséum, le centre de recherche sur la conservation des documents graphiques (CRCDG) et le laboratoire de l'institut de formation des restaurateurs d'oeuvres d'art (IFROA).

Ce rapport sera divisé en trois parties :

1. Rappel des objectifs, adéquation à ces objectifs, perspectives d'avenir
2. Thématiques et programmation scientifique dans le domaine de la conservation-restauration, état et bilan du partenariat
3. Propositions pour le schéma stratégique à cinq ans

En annexe est présenté un récapitulatif quantitatif des études et recherches examinées par le comité technique « conservation-restauration » issu du conseil ministériel de la recherche.

1. RAPPEL DES OBJECTIFS : DES MISSIONS BIEN DEFINIES DANS UN CADRE ADAPTE : LE LABORATOIRE

Ainsi que l'ont rappelé les rapporteurs, les quatre services oeuvrent dans le domaine de la recherche appliquée à la conservation-restauration des biens culturels. Une définition plus précise et mieux cernée du champ (ou des) champ(s) disciplinaire(s) que recouvrent les recherches en « conservation-restauration » serait d'ailleurs nécessaire.

Le laboratoire de l'IFROA présente une caractéristique un peu différente des autres laboratoires car il est essentiellement lié à la pédagogie dans le cadre de la formation des futurs restaurateurs. Ses programmes peuvent néanmoins être coordonnés avec ceux des autres laboratoires.

La division actuelle en services bien identifiés résulte plus de l'histoire du ministère de la culture mais aussi des procédures administratives liées au classement des monuments historiques et à la gestion des travaux de restauration dans les musées que de réelles différences d'approche scientifique ou technique.

Cependant les spécificités liées en particulier aux collaborations étroites avec les architectes en chef, les inspecteurs des monuments historiques d'une part et les conservateurs des musées d'autre part obligent à traiter séparément les différents services.

L'adéquation aux objectifs passe par la présence de moyens humains et budgétaires suffisants pour les mener. Globalement le constat habituel d'insuffisance de moyens de fonctionnement et d'effectif est évoqué. Cependant, ainsi qu'il sera proposé plus bas, une programmation plus resserrée, plus soucieuse d'objectifs finalisés, plus soumise à des débats collectifs ainsi que le recours à des partenariats existants mais non encore suffisamment développés permettraient peut-être d'atténuer ce constat.

Pour les moyens humains, il a été évoqué la possibilité de création d'un corps de chercheurs au ministère de la culture. Cette proposition est mentionnée dans les contributions de deux organisations syndicales. Sans approfondir ce point qui mériterait à lui seul un long développement, il faut souligner

d'une part la difficulté de constituer ce nouveau corps qui se fera au détriment des effectifs d'ingénieurs de recherche dont le nombre est déjà faible par rapport aux autres établissements et ministères et d'autre part le risque accru de « coupure » entre les activités dites de service ou plus exactement de recherche appliquée et une recherche moins finalisée.

Concernant la réunion future du LRMF et du SRMF, le rapprochement des activités de conservation et de restauration se justifie pleinement et tient compte des impératifs liés à la modernisation de l'Etat ; cette mesure doit être soigneusement préparée. Les activités de restauration au sens strict dépendent en effet de budgets différents (titres IV et V) distincts de celui des activités de recherche qui dépendent du BCRD.

La place des laboratoires en administration centrale a été discutée : il a été remarqué par tous les partenaires les difficultés que cette situation occasionne en matière de fonctionnement, de lourdeur de gestion des crédits, de mobilité du personnel.

Sans revenir sur des propositions qui ont été arbitrées dans le passé par le ministère, la question de la création d'un établissement public de recherche a de nouveau été évoqué, notamment par le SGAC-CFDT, afin de souligner l'avantage que cette proposition avait, eu égard à une meilleure coordination des recherches et à la plus grande facilité de gestion des crédits et des personnels de recherche.

Cette question avait été au centre des travaux du conseil scientifique du projet de centre national de restauration du patrimoine (CNRP) qui, de 1990 à 1994 a mobilisé l'ensemble des acteurs de la restauration et des laboratoires. Si le projet n'a pu voir le jour, le rapport final qui reflète la richesse des discussions entre les partenaires a abouti un échange d'expériences et de compréhension réciproque sur les problèmes spécifiques de chaque service.

Certaines propositions concrètes du rapport final sur le le projet de CNRP comme la mise en réseau des documentations scientifiques, aujourd'hui facilitée par les nouveaux moyens de communication comme Intranet, pourraient être reprises et mise en application.

Enfin et plus globalement, il faut noter que bien peu de perspectives tiennent compte dans leur proposition d'organisation de services des impératifs liés à la modernisation de l'Etat et à la simplification des procédures d'une part. D'autre part, l'évaluation des programmes (philosophie, propositions de structures etc.) est également la grande absente de ces contributions. Il s'agit pourtant d'un élément essentiel car préliminaire à toute programmation nouvelle.

2. THEMATIQUES, PROGRAMMATION, PARTENARIAT

2.1. Thématiques : la nécessité d'un équilibre entre « service » et recherches programmées

Concernant les thématiques, elles sont évidemment liées aux objectifs à court et moyen terme des laboratoires.

Cependant il faut différencier ce qu'on peut qualifier d'« études de cas » ou d'activités de service (même si cette expression semble peu convenir à l'ensemble des rapporteurs) qui concernent par nature des domaines très variés de matériaux (aussi variés que l'hétérogénéité matérielle de la plupart des oeuvres d'art et de leur environnement) et des recherches dites « programmées ».

Il serait d'ailleurs plus conforme à la réalité de parler de laboratoires au service du patrimoine que d'activités de service. Ces études qui en résultent, et qu'il est difficile de planifier à moyen et long terme ne s'opposent pas aux recherches notamment sur les méthodes analytiques ou des thématiques plus larges qui sont plus facilement programmables. Il y a au moins une continuité humaine qui est importante pour maintenir la compétence des personnels des laboratoires.

Dans le champ des recherches dites programmées, on peut faire apparaître les thématiques suivantes pratiquement communes aux trois services :

- a) des recherches sur la mise au point, l'optimisation ou l'amélioration des méthodes analytiques de diagnostic ou d'analyse ;
- b) des recherches sur les matériaux des biens culturels eux-mêmes et sur les processus d'altération, de transformation ou de vieillissement de ceux-ci ;
- c) des recherches sur les produits et techniques de restauration, de consolidation et de protection souvent en partenariat avec des équipes extérieures ou des industriels (en incluant ce qu'il est convenu d'appeler la « conservation préventive »).

Les thématiques sont, comme il a été indiqué plus haut, liées essentiellement aux collections et aux monuments étudiés (en raison de propositions d'achat ou de dation, de campagnes de restauration, de présentations pour exposition, etc.) en relation avec les laboratoires concernés.

Elles sont généralement organisées autour des compétences techniques et scientifiques par type de matériaux. Des thèmes forts sont par exemple identifiés pour la pierre et le vitrail au LRMH, sur l'identification et l'origine des objets archéologiques, sur les peintures de chevalet, sur l'étude des pigments et des colorants au LRMF, sur le papier, le cuir, la photographie et les conséquences de la pollution atmosphérique sur ces derniers matériaux au CRCDG.

Il faut souligner pour le LRMF la création de l'UMR 171 avec le département de la chimie du CNRS qui est une étape importante dans l'insertion et la reconnaissance de la communauté scientifique.

Pour ce qui concerne les recherches analytiques il faut mentionner le travail fait en partenariat notamment avec le C.E.A. et le CNRS autour de l'accélérateur de particules AGLAE pour l'amélioration de l'analyse élémentaire et des méthodes non destructives.

Concernant certaines recherches, il a été rappelé l'intérêt, notamment en matière de structuration d'équipes et de partenariat, des programmes initiés et coordonnés par la mission de la recherche en particulier le programme sur la désinfection des biens culturels et la programme franco-allemand de recherche sur la conservation et la restauration des monuments historiques. Certaines contributions demandent même un accroissement du rôle de la mission de la recherche dans cette activité de lancement et de suivi de programmes pluridisciplinaires et interdirectionnels.

Pour un bilan global des thèmes, il est nécessaire de se reporter au rapport de chacun des laboratoires et services, ce qui ne saurait être fait dans cette synthèse. Il semble toutefois que les recherches appliquées sur les produits et techniques de la restauration, particulièrement les tests, les essais et la normalisation ne soient pas aussi développés qu'ils le devraient.

Parmi les thématiques fortes et communes à tous les services apparaît la conservation préventive comme moyen d'éviter les dégradations des biens culturels et de diminuer les coûts de restauration. Cependant peu de propositions concrètes sont apportées pour définir plus exactement la place, le rôle et avec quelle(s) structure(s), du champ et des thèmes largement trans-directionnels de la recherche en conservation préventive.

Il faut rappeler à cet égard les propositions qui avaient faites lors des différentes séances du conseil scientifique du CNRP, notamment l'idée d'une structure d'intervention commune à plusieurs services sur la conservation préventive.

A ces deux activités de recherches scientifiques appliquées s'ajoutent dans tous les cas la valorisation et la diffusion des résultats sous des formes habituelles (publications « papier », revues) mais aussi d'autres qui peuvent être très sophistiquées avec notamment le traitement, les analyses et l'archivages des images haute définition faites au LRMF ou plus « grand public » comme les CD-Rom et les films vidéo.

2.2. Programmation : la nécessité d'une diminution et d'un « resserrage » des thèmes

Les laboratoires reconnaissent tous la nécessité d'une programmation plus resserrée et plus suivie pour les activités relevant du second domaine (la recherche programmée). Le constat général est la trop grande dispersion des thématiques relativement aux moyens surtout humains des laboratoires.

Les partenariats essentiels mis en avant concernent avant tout le CNRS, le CEA et dans une moindre mesure les universités. Ces collaborations ont abouti concrètement par exemple au LRMF à l'affectation de personnel et au lancement de recherches en partenariat.

La nécessité d'une programmation plus affirmée apparaît donc partout : elle pourrait prendre la forme d'appels d'offres pluriannuels et il a été souligné plusieurs fois le rôle que la mission de la recherche pouvait jouer dans le lancement, le suivi et l'évaluation de ces appels d'offres.

Concernant la programmation et les thématiques, il est rappelé le rôle important de structuration du comité technique des études en conservation et en restauration. Ce comité original a été mis en place lors du conseil ministériel de la recherche tenu en décembre 1991. Depuis cette date, il a été régulièrement reconduit par décision des conseils ministériels qui se sont succédés. Ses missions ont concerné l'examen et la coordination des projets d'étude et de recherche dans le domaine de conservation-restauration des biens culturels sur les chapitres 34 20 81, 56 98 et 66 98 afin de donner un avis technique.

Ce comité est également en charge du suivi de l'évaluation des travaux effectués et de la diffusion des résultats notamment par le biais de publications ou de réunions d'information.

2. 3. Partenariat : grand bénéfice du partenariat mais pas toujours facile à mettre en oeuvre

Le constat est général du grand bénéfice tiré du partenariat avec d'autres laboratoires français et étrangers, notamment dans le cadre des programmes communautaires de recherche et développement de l'Union européenne (PCRD). Cette collaboration semble paradoxalement plus mise en avant que les possibilités de collaborations internes entre les laboratoires du ministère, même si cette possibilité est bien évidemment évoquée. Il s'agit d'un problème pourtant essentiel dans un contexte budgétaire qui ne saurait s'améliorer dans les prochaines années.

Le recours au mécénat et plus généralement la collaboration avec les entreprises privées, là où elle a été menée, a été jugée positive en matière de résultats scientifiques mais elle ne semble malheureusement pas avoir un grand avenir faute de garanties des soutiens à long terme. Par nature le mécénat privilégie des opérations ponctuelles et « médiatisables », ce qui n'est pas comparable aux besoins permanents d'un laboratoire.

Cette observation a été présentée notamment pour le cas du cercle des partenaires du patrimoine dont les fondateurs se désengagent progressivement.

Une expérience mitigée a aussi été tirée d'Eurêka qui aurait pu représenter un mode d'aide à l'innovation technologique dans le domaine des méthodes et produits pour la conservation des biens culturels. Là aussi le bilan n'est pas excellent en raison de l'absence d'implication suffisante des industriels (aussi bien des PMI-PME, cibles d'Eurêka que des grands groupes).

Concernant un autre aspect partenarial, il a été évoqué les relations qu'entretiennent les laboratoires avec les prestataires de service et les problèmes liés à d'éventuelles concurrences lors de la réponse à des appels d'offres qu'ils soient internes ou externes. Le problème de l'établissement des coûts et en particulier l'estimation la plus juste possible des dépenses de fonctionnement (y compris évidemment de personnels) est un enjeu important pour une politique prospective de collaborations avec d'autres laboratoires y compris privés.

Il faut bien sûr faire une place particulière aux programmes européens qui relèvent généralement des propositions faites dans le cadre du programme cadre de recherche-développement (PCRD) présentée par la Commission européenne. Les trois laboratoires se sont impliqués d'une manière forte en participant aux différents appels d'offres. Les résultats ont été très positifs (ce qui implique une reconnaissance de leur qualité scientifique) puisque le LRMF a participé à deux projets (« Narcisse » DG XIII et normes mesures et essais DG XII). Il participe également à une action COST.

Le LRMH a participé à deux programmes dans le cadre de STEP et Environnement et climat (DG XII) et vient d'être éligible pour un nouveau programme dans le cadre de Normes mesures et essais (DG XII). Enfin le CRCDG a lui aussi participé à trois projets dans le cadre de STEP (2) et Environnement et climat (1). Il est également éligible pour un projet « normes, mesures et essais ».

La fourniture de prestations payantes par les laboratoires du ministère ou le principe du remboursement des produits fongibles ont été également évoqués : les laboratoires ont souligné les difficultés voire l'impossibilité en administration centrale de pratiquer une régie de recettes. Il est d'ailleurs également difficile d'établir des barèmes de prix qui effectivement ne portent pas concurrence déloyale aux laboratoires privés effectuant des prestations identiques.

3. Propositions pour un schéma stratégique à cinq ans

Peu de propositions ont été faites de programmes pluriannuels sur une telle durée de cinq ans : la raison en est évidemment à rechercher dans la pratique des laboratoires et la nécessité de faire face aux urgences liées aux demandes de service.

L'implication dans les programmes européens qui mobilisent beaucoup des équipes déjà réduites est aussi une difficulté pour des programmations à moyen terme.

Cependant, chacun dans le cadre des collaborations entreprises se propose de mettre en oeuvre des programmes à moyen terme. Parmi ces derniers et sur une perspective à 5 ans on peut, en schématisant, trouver six axes forts :

- accroître de façon équilibrée la recherche en conservation-restauration dans le cadre du développement d'un réseau national d'ateliers et de laboratoires en région ;
- développer et améliorer le réseau des laboratoires partenaires en matière d'analyses et de services en se penchant sur le problème particulier de la sous-traitance ;
- poursuivre les recherches sur l'analyse et la chimie des matériaux, en particulier en développant les méthodes non destructives ;
- accroître la recherche en conservation préventive (à commencer par définir des axes prioritaires dans ce domaine : désinfection, contrôle hygro-thermiques...) ;
- approfondir les recherches sur les produits et techniques de restauration, notamment pour les monuments historiques le nettoyage et la protection des édifices, la déchloration des métaux ;
- continuer à participer aux appels d'offres de recherche communautaire qui permettent une collaboration enrichissante avec des partenaires européens. Pour ceci une forte demande d'une structure d'aide à la mise en place et au suivi des projets est demandée à l'image de ce qui est fait au CNRS pour aider les équipes à porter leurs projets.

Enfin, la demande de forte coordination des programmes de recherche et la proposition de différencier mieux les moyens indispensables à l'activité de base (soutien de base) des laboratoires des programmes sur appels d'offres correspond bien à ce qu'on peut observer dans le fonctionnement des autres ministères tributaires d'un budget inscrit au BCRD.

Le comité technique des études et recherche en conservation-restauration pourrait être transformé en structure permanente ayant la vocation, en plus de ses attributions actuelles qui demeureraient, de gérer par redéploiement des moyens, une plus grande part de programmes de recherche collectifs. Ces programmes, à vocation pluridisciplinaire et inter-directionnels, pourraient être définis en comité, celui-ci assurant la rédaction, le suivi et l'évaluation des appels d'offres.

Ils pourraient rejoindre les grandes préoccupations exprimées concernant la désinfection des biens culturels, le traitement de stabilisation des métaux, l'utilisation des lasers etc.

LA RECHERCHE EN MUSIQUE ET DANSE

A - LA POLITIQUE DE RECHERCHE

Faire connaître, conserver et restaurer le patrimoine culturel, contribuer à l'émergence de moyens d'expressions artistiques renouvelés sont autant de missions qui incombent au Ministère de la culture. La poursuite de ces objectifs suppose que soient consacrés à la recherche, une fois défini ce cadre politique, des moyens humains et financiers.

Ainsi, dans les domaines qui la concerne, la Direction de la musique et de la danse est un acteur essentiel de la recherche, privilégiant notamment les travaux entretenant un lien direct avec une activité de création artistique. En collaboration avec le CNRS, elle cherche à favoriser, tout en maintenant la diversité d'approches nécessaire à la vitalité de la recherche, la constitution de pôles fédérateurs.

B - OBJECTIFS ET METHODE

Arts de représentation, abstraits par essence, si l'on entend par là que les oeuvres ne constituent pas des objets matériels relevant d'une économie marchande, la musique et la danse supposent pourtant des recherches consacrées aux moyens matériels et aux conditions théoriques de leur existence.

Que serait la musique de la seconde moitié du xxe siècle, aventure esthétique peut-être sans précédent dans l'histoire des arts occidentaux, si l'informatique musicale n'avait pas contribué à repenser les conditions même de son existence ?

1. Les disciplines

Imaginer des liens féconds entre création et recherche, ce n'est pas vouloir asservir l'une à l'autre, c'est désirer qu'elles s'enrichissent mutuellement.

Si la science peut suggérer au créateur de nouvelles perspectives, il ne saurait, a contrario, exister de savoir véritable sans cette expérience du sensible dont procède l'émotion artistique.

Sur ces territoires, à l'intersection entre art et science, la recherche peut prendre différents visages. Il n'est pas inutile, même si tout découpage en disciplines est quelque peu arbitraire, d'en énoncer brièvement les contours.

L'informatique musicale

L'informatique musicale vise au développement d'outils matériels et conceptuels destinés aux musiciens. Si sa finalité principale est la création musicale, elle peut aussi accompagner d'autres activités, comme la pédagogie ou l'analyse musicale.

Il est important de souligner qu'elle ne saurait être confondue avec le strict développement technologique qu'elle suppose pourtant.

L'acoustique instrumentale

Sous cet intitulé peuvent être regroupées les recherches qui visent à expliquer scientifiquement le comportement de la chaîne acoustique qui va de l'instrument de musique, émetteur du son, à l'auditeur, qui l'interprète en tant que signal musical. Cela recouvre donc l'acoustique instrumentale, l'acoustique des lieux musicaux et la psycho-acoustique.

L'organologie

L'acoustique instrumentale cherche à expliquer le fonctionnement des instruments de musique en vue de les améliorer ou d'en imaginer de nouveaux. Mais mieux connaître les instruments de musique, c'est

aussi raconter et tenter d'expliquer leur histoire, liée intimement à l'évolution des styles musicaux, on parlera alors plutôt d'organologie.

L'analyse musicale

Toute œuvre musicale suppose une organisation du matériau sonore (timbres, hauteurs, durées, espace...). C'est la composition. L'objectif de l'analyse est d'explicitier ses modalités pour en permettre une écoute active et intelligente. Elle a développé pour cela des instruments de formalisation auxquels l'informatique musicale a donné un nouvel essor. Schématiquement, on pourrait dire que la psychoacoustique s'intéresse au signal musical alors que l'analyse a pour objet le signe musical.

La musicologie

Faire revivre le patrimoine, décrire et comprendre les caractéristiques d'un style afin d'en restituer la lettre et l'esprit fait appel au savoir musical et aux méthodes de l'historien. Pour autant, les musicologues travaillent aussi sur la musique de notre siècle ; on ne saurait donc réduire cette discipline à sa seule vocation historique.

L'ethnomusicologie

La musique ne fait pas toujours référence à l'écriture. Les cultures traditionnelles ont engendré un patrimoine musical riche, varié, évoluant sans cesse. Les modes de socialisation de ces répertoires, très différents de ceux de la musique dite savante, imposent pour les analyser d'appliquer aussi les méthodes de l'ethnologie.

La recherche en danse

La danse, autant que la musique, nécessiterait un éventail de définitions distinguant, parmi les activités de recherche qu'elle suscite, les axes majeurs autour desquels celles-ci s'ordonnent.

Toutefois, le terme de "recherche en danse" a l'avantage de ne pas contribuer à l'indésirable éparpillement d'un secteur encore jeune.

2 . Les modalités de soutien

Le conseil scientifique

Finançant des activités de recherche, il était logique que la Direction de la musique et de la danse se dotât d'une instance scientifique de définition des objectifs, d'arbitrage entre les différents projets, et d'évaluation des résultats, comme il est habituel au sein des organismes de recherche.

Le conseil scientifique donne son avis sur les programmes de recherche des structures dont le fonctionnement est assuré ou financé par la Direction de la musique et de la danse. Il entend le rapport d'activités de ces structures et évalue les résultats des recherches menées.

Il donne son avis sur les aides que le directeur de la musique et de la danse envisage d'accorder à des programmes de recherche effectués en dehors du ministère chargé de la culture.

Il assure, en outre, le suivi de la valorisation de ces activités, notamment par des actions de diffusion d'informations, et formule toute proposition en matière de coopération avec d'autres instances scientifiques.

Il peut créer des groupes de travail spécialisés dont il entend les avis et propositions, et peut inviter à ses séances toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Les actions

Le soutien de la Direction de la musique et de la danse à la recherche se traduit principalement par deux types d'actions.

- des aides directes. Il s'agit des subventions destinées à soutenir directement une activité ou un projet de recherche :

– un soutien de base : la Direction de la musique et de la danse soutient des laboratoires dont les thèmes de recherche, en lien direct avec les priorités définies par le conseil, exigent un effort pérenne. Il s'agit le plus souvent d'associations et l'aide de la Direction de la musique et de la danse à leur égard est déterminante. Leur fonctionnement étant assuré par une subvention annuelle, ils sont considérés, indépendamment de leur statut, comme des centres de recherche de la Direction de la musique et de la danse. L'évaluation de leurs travaux est conduite par le conseil scientifique selon un calendrier pluriannuel.

– des aides au projet : la Direction de la musique et de la danse aide aussi chaque année des projets de recherche plus ponctuels, affichant des objectifs précis et exposant un calendrier de réalisation défini à l'avance. Qu'il s'agisse d'aides à caractère individuel (les bourses de recherche), ou de subventions à des laboratoires, les dossiers sont examinés par le conseil scientifique lors de sa commission annuelle du printemps, sur la base de formulaires spécifiques.

▪ une politique de valorisation

La recherche n'existe et ne se développe que s'il y a confrontation des idées, des hypothèses.

Pour favoriser ces échanges, insuffisants encore, la Direction de la musique et de la danse mène une politique de valorisation de la recherche musicale et chorégraphique (soutien à des publications, colloques, sociétés savantes) et s'attache à en faire connaître les résultats, les méthodes, et les enjeux.

C - BILAN SCIENTIFIQUE

1 . L'évaluation de notre politique

Le conseil scientifique mis en place par la Direction de la musique et de la danse a permis de clarifier les procédures d'évaluation des activités de recherche, de préciser les critères définissant la politique soutenue et les perspectives d'avenir. Il a rendu plus transparents les choix en matière d'aide.

Cet effort est à cependant à poursuivre ; ce point a été largement détaillé en Annexe III.

Il faut noter que les laboratoires et équipes soutenues sont, pour les plus importants d'entre eux, dotés aussi de leurs propres conseils scientifiques, plus spécialisés.

2 . Les relations avec le milieu scientifique et le public

Une politique contractuelle de soutien aux équipes a été mise en place avec l'aide de la Mission de la recherche et de la technologie. Elle favorise la convergence de recherches interdisciplinaires et permet de constituer des pôles de ressources jouant un rôle structurant.

On peut signaler à ce sujet la création récente d'unités mixtes de recherche telles que l'Institut de recherche sur le patrimoine musical français, l'U.M.R. créée autour de l'IRCAM et du CID-RM, et le Laboratoire d'acoustique musicale de Jussieu.

Il est par ailleurs important de noter, en ce qui concerne l'informatique musicale, le caractère fondateur du DEA ATIAM, créé récemment. Il contribue à la professionnalisation des chercheurs et permet d'amorcer des liens plus étroits de nos centres de recherche avec l'Université.

Un important effort de médiation et de valorisation des connaissances a été accompli ces dernières années. A cet égard, l'ouverture de la médiathèque de l'IRCAM et des nouveaux locaux destinés à l'enseignement est significative. Inaugurés il y a quelques jours, ils amélioreront notablement les conditions pédagogiques et constitueront un des lieux de ressources essentiels en informatique et création musicales.

D'autre part, une véritable politique de partenariat a pu être établie avec les sociétés savantes existantes (Société Française d'Acoustique, Société Française d'Analyse Musicale, Société Française d'Ethnomusicologie, Société Française d'Informatique Musicale et Société Française de Musicologie). Cet effort vise à fédérer les compétences individuelles et à améliorer la visibilité de ces disciplines.

3 . La place de la France

La participation accrue des chercheurs français dans les rencontres internationales met en évidence la place qu'occupe aujourd'hui la recherche française. Si la situation de l'IRCAM est connue, il ne faut pas pour autant oublier la contribution des autres centres à cette reconnaissance internationale.

Il persiste malgré tout, faute de moyens, des secteurs où des retards restent à combler. C'est le cas notamment de la recherche en danse et de certains domaines de la musicologie. Même sur le patrimoine français, il existe des périodes pour lesquelles les principales bases de données sont nord-américaines (danse baroque, musique ancienne...)

D - PERSPECTIVES

Il serait vain de vouloir, en quelques lignes, évoquer pour chacune des disciplines l'état actuel de ses enjeux artistiques, scientifiques et techniques.

Nous avons choisi de consacrer l'essentiel de cette partie à l'informatique musicale. À ce sujet, vous trouverez en annexe un texte de Jean-Claude Risset, compositeur et directeur de recherche au CNRS.

À l'heure où nouvelles technologies, multimédia, signaux numériques véhiculant sons, images et réalités virtuelles semblent devoir monopoliser le champ de la communication, ces quelques pages rappellent opportunément les origines de l'informatique musicale.

Au delà du discours "techniciste" ou du plaidoyer pro domo sua, il replace cette activité dans une perspective historique qui met en lumière ses enjeux esthétiques et scientifiques.

Cette discipline connaît aujourd'hui un essor sans précédent. L'intérêt renouvelé qu'elle suscite, si l'on en juge le succès des initiatives de ces dernières années (Forum de l'IRCAM, Journées d'Informatique Musicale, Rencontres musicales pluridisciplinaires du GRAME, création d'une société d'informatique musicale), est très encourageant.

Tout ceci doit nous inciter à poursuivre la politique de structuration du milieu qui a été engagée. En effet, il est quelque peu paradoxal de constater le décalage considérable qui existe entre le professionnalisme avéré des chercheurs et le statut associatif des centres de recherche qui les emploient, statut qui n'offre aucune garantie de pérennité aux investissements entrepris.

La politique de partenariat avec le CNRS qu'a menée la Mission de la recherche va dans ce sens. Il faut toutefois noter que les "chantiers" actuels ont été financés par un redéploiement des moyens dont les limites sont aujourd'hui atteintes.

La poursuite de ce travail suppose un effort budgétaire à la hauteur de nos missions. Sans un minimum de mesures nouvelles, nous risquons de nous arrêter au milieu du gué, perdant de ce fait tout le bénéfice de près de 20 ans de recherche au plus haut niveau.

La France a en effet su occuper une place de premier plan en matière d'informatique musicale. À l'heure où les progrès rapides de la micro-informatique permettent d'entrevoir une valorisation possible des résultats de la recherche, il serait regrettable de ne pas s'en donner les moyens.

Cet effort devra se traduire principalement dans deux directions :

- la valorisation de la recherche, tant d'un point de vue industriel que sous l'angle de son enseignement et de sa médiation ;
- la pérennisation des équipes et l'institution de nouveaux partenariats, par la création de nouvelles unités mixtes de recherche.

Le savoir-faire de nos centres de recherche en matière de traitement et de synthèse du son et, plus généralement, d'outils informatiques pour la création, trouve aujourd'hui dans le multimédia et les univers dits virtuels un champ d'applications scientifiques et artistiques nouveau. Il doit permettre aux

créateurs français d'être présents dans ces secteurs malgré une domination économique incontestable des États-Unis.

Il est important à ce titre d'être présent sur les réseaux tels Internet. Si le programme STUDIO ON LINE de l'IRCAM est aujourd'hui le projet le plus abouti, il convient, à l'instar des autres secteurs du ministère, de développer la mise en réseau des banques de données musicales les plus significatives.

Pour autant, on ne saurait passer sous silence la nécessité de développer des domaines encore embryonnaires.

On pense entre autres à la recherche en danse, quasi inexistante en France au niveau institutionnel malgré quelques personnalités remarquables. Des projets sont à l'étude, qui pourraient aboutir dès 1997 si les financements nécessaires sont trouvés.

Les perspectives, on le voit, sont nombreuses et encourageantes.

Cependant, il n'est stimulant de mesurer l'ampleur du travail restant à accomplir que si l'on se donne les moyens de sa réalisation.

L'invocation propitiatoire n'étant pas l'objet de ces quelques pages, nous ne détaillerons pas cet aspect des choses. Ceci ne doit pas interdire, malgré tout, d'y noter l'expression d'une inquiétude sur les perspectives budgétaires dont les chercheurs feraient volontiers l'économie.

ANNEXES

Budget

Intitules	43.40	43.60	66.98	Total/ligne
Centres de recherche	3 790 000		3 370 000	7 160 000
Appels d'offre	850 000		850 000	
Bourses		630 000	630 000	
Colloques	250 000		250 000	
Societes savantes	600 000	600 000		
Publications		0	0	
Patrimoine	2 380 000		2 380 000	
Formations / divers	1.350 000	310 000	230 000	675 000
Totaux	8 005 000	940 000	3 600 000	12 545 000

Procédures d'évaluation de la recherche

En 1990, la Direction de la musique et de la danse s'est dotée d'un conseil scientifique. La création de cette instance d'évaluation et de coordination scientifique a permis une expertise plus complète des projets de recherche et contribué à une meilleure évaluation de l'activité des centres de recherche.

Toutefois, les procédures d'évaluation mises en place sont encore perfectibles et ont, de fait, vocation à évoluer encore. Avant d'évoquer ces perspectives, il convient de brosser rapidement un tableau général du dispositif existant.

Le conseil scientifique (Conseil scientifique et culturel de la recherche musicale et chorégraphique)

Le conseil comprend 18 membres :

- 4 membres de droit :

- le directeur de la musique et de la danse
- le chef de la mission de la recherche et de la technologie
- un représentant du ministère de la recherche et de la technologie
- le directeur de l'Institut de pédagogie musicale et chorégraphique

- 2 représentants des personnels de recherche, de conservation, de restauration et de documentation concernés, élus par leurs pairs
- 12 experts extérieurs nommés par le ministre sur proposition du directeur de la musique et de la danse. Leur mandat est de trois ans renouvelable une fois.

Le conseil se réunit deux fois par an : au printemps pour évaluer les projets de recherche ; au mois de novembre pour expertiser les centres aidés en soutien de base pluriannuel et, en principe, discuter des orientations générales et du budget.

Les projets de recherche

Avant leur évaluation par le conseil, une présélection des dossiers est établie sur les bases suivantes :

- S'agit-il bien d'un projet de recherche ? caractère scientifique ou non des objectifs, durée limitée et définie à l'avance des travaux...
- S'agit-il d'une des disciplines retenues par la Direction de la musique et de la danse ? informatique musicale – acoustique musicale – analyse musicale – musicologie et organologie – ethnomusicologie – psycho-acoustique – recherches relatives à la danse
- Recevabilité administrative : deux types d'aides au projet existent : les bourses individuelles, accordées à des individus, et les subventions qui s'adressent à des personnes morales (association, entreprise, laboratoire public...). S'il s'agit d'une demande de subvention, le budget de l'opération doit faire apparaître des cofinancements (au moins 40%).

Les dossiers présélectionnés sont ensuite soumis au conseil. Pour chacun d'eux, un ou plusieurs rapporteurs sont désignés pour présenter en détail les projets et confronter leur(s) avis à l'appréciation des autres membres du conseil.

Afin d'être en mesure de juger avec une certaine objectivité les dossiers présentés, il est demandé aux rapporteurs de les apprécier en fonction des critères d'évaluation suivants : intérêt du projet – originalité du sujet – faisabilité scientifique et technique – possibilités de valorisation – compétences du demandeur – exposé de la méthodologie – cohérence du montage financier

Les centres de recherche

Bénéficiant d'un soutien de base de la Direction de la musique et de la danse pour l'ensemble de leur activité de recherche, ces centres, peu nombreux, font l'objet d'un suivi permanent par l'administration et d'une expertise complète de leurs travaux tous les trois ans.

A la suite de cette expertise, le conseil émet des recommandations et, en prenant compte de cet avis, le montant de la subvention qui leur est accordée peut être réévalué.

Bilan

Ce dispositif, en place depuis maintenant 6 ans, a d'ores et déjà permis d'améliorer les points suivants :

- définition plus rigoureuse de la notion de recherche et des activités scientifiques et techniques que le terme recouvre
 - plus grande transparence et indépendance des processus décisionnels par l'ouverture à un collège d'experts extérieurs
- Cependant, il faut noter que cette indépendance du conseil a un "coût politique" dont on ne saurait totalement faire l'économie.

En déconnectant en partie le mécanisme décisionnel de l'administration, les objectifs et enjeux même de la recherche finissent par paraître extérieurs aux préoccupations principales de la Direction de la musique et de la danse. De ce fait, ils en arrivent à ne plus être considérés comme prioritaires, avec toutes les conséquences budgétaires fâcheuses que cela implique.

D'autre part, certaines des phases de l'évaluation sont encore perfectibles.

Pour mieux s'en persuader, il n'est pas inutile de revenir un peu sur la définition de la recherche et ce que l'on peut attendre de son évaluation.

La recherche

Qu'appelle-t-on recherche ?

Si le ministère de la culture en avait exactement la même définition que des organismes tels que le CNRS et l'Université, alors pourquoi ces recherches que nous soutenons ne sont-elles pas aidées directement par ces organismes ?

Qu'est-ce qui justifie notre soutien à des équipes scientifiquement crédibles puisque, précisément en raison de la qualité de leur travaux, elles devraient déjà être aidées ?

S'agissant dans tous les cas de financements publics, la question, en apparence paradoxale, mérite d'être posée.

La réponse est sans doute, entre autres, liée aux facteurs suivants :

- il existe une spécificité de la recherche dans le domaine artistique, fondée sur la pluridisciplinarité qu'elle suppose (double compétence des chercheurs) ;
- il s'agit souvent de recherche appliquée, voire de développement technologique (imaginer, concevoir, réaliser), activité qui ne saurait s'évaluer avec les mêmes critères que la recherche « pure ».

Dans le cas des structures mixtes (UMR...), cela implique de concilier des procédures d'évaluation (CNRS, ministère) qui peuvent avoir des logiques un peu différentes.

Évaluer

Concernant une activité de recherche, il y a au moins trois choses à évaluer :

- la pertinence des objectifs
- la qualité des travaux
- l'adéquation des moyens avec les objectifs et les résultats

S'il a été possible d'imaginer des outils d'évaluation des deux dernières (publications, évaluation par les pairs, et les critères "classiques" d'évaluation d'un travail scientifique), il est en revanche beaucoup plus difficile de concevoir des outils d'appréciation fiables des objectifs qui, en dernier ressort, relèvent de choix "politiques".

Juger qu'une équipe fait un bon ou un médiocre travail se conçoit, apprécier objectivement ses objectifs et, au-delà, l'opportunité d'un soutien du ministère de la culture n'obéit pas aux mêmes modalités d'évaluation.

C'est dans ce cadre qu'il convient de comprendre le soutien que la Direction de la musique et de la danse apporte à des sociétés savantes et groupes de réflexion spécialisés.

Rapports et publications

Chaque projet de recherche fait l'objet d'un rapport final remis en trois exemplaires à la Direction de la musique et de la danse.

Chaque centre de recherche doit remettre un rapport d'activités annuel.

Sauf exception, ces rapports ne sont pas publiables tels quels. En revanche, il est dommage qu'ils ne soient pas consultables. Il serait souhaitable qu'un exemplaire de chaque rapport de recherche soit destiné à la Mission de la recherche et de la technologie afin d'alimenter une bibliothèque de la recherche, sous réserve que soit respectée la confidentialité qu'impose parfois la nature des travaux.

Grille pour l'évaluation des projets de recherche

Intéret du projet	Originalité du sujet ou de la méthode Situation par rapport aux recherches existantes Opportunité d'un soutien (intérêt stratégique)
Faisabilité	Compétences scientifiques et artistiques Mise en oeuvre d'une méthodologie rigoureuse Qualité des partenariats et de l'encadrement Crédibilité du calendrier prévisionnel
Possibilités de valorisation	Transmissibilité des résultats Rayonnement scientifique, artistique et culturel
Présentation du dossier	Clarté dans l'exposé des objectifs Qualité générale
Coherence du montage financier	Adéquation entre les objectifs et les moyens Equilibre budgétaire

Les centres de recherche et les sociétés savantes

Centres de recherche		
ACROE	informatique musicale, réalités virtuelles	46, rue Félix-Viallet 38000 Grenoble
CEMAMu	Informatique musicale	CEMAMu - CNET 3, avenue de la République 92131 Issy-les-Moulineaux
CESR Tours	musicologie	Centre d'études supérieures de la Renaissance Université François-Rabelais 59, rue Néricault-Destouches 37013 Tours CEDEX

CMB Versailles	musicologie	Centre de musique baroque de Versailles Hôtel des Menus Plaisirs 22, avenue de Paris 78000 Versailles
Espaces Nouveaux	acoustique musicale, design sonore	Atelier Espaces Nouveaux 56, boulevard Davout 75020 Paris
GRAME	informatique musicale	GRAME 6, quai Jean-Moulin 69001 Lyon
IRCAM	informatique musicale, acoustique	IRCAM 1, place Stravinsky 75004 Paris
IRPMF	musicologie	Institut de recherche sur le patrimoine musical en France Bibliothèque nationale de France Département de la musique 2, rue Louvois 75002 Paris
LAM Jussieu	acoustique	Laboratoire d'acoustique musicale Université Paris VI - case 161 4, place Jussieu 75252 Paris CEDEX 05
Sociétés savantes		
SFA	président du groupe : Xavier Boutillon	Société française d'acoustique Groupe spécialisé d'acoustique musicale 33, rue Croulebarbe 75013 Paris
SFAM	président : Jean-Michel Bardez	Société française d'analyse musicale 78, boulevard de la Villette 75019 Paris
SFE	président : Vincent Dehoux	Société française d'ethnomusicologie Musée de l'Homme 17, place du Trocadéro 75116 Paris
SFIM	président : André Riotte	Société française d'informatique musicale 21, rue du Commandant Mouchotte 94160 Saint-Mandé
SFM	présidente : Marie-Noël Colette	Société française de musicologie Bibliothèque nationale de France Département de la musique 2, rue Louvois 75002 Paris

CONTRIBUTION D'EXPERT

**RECHERCHE MUSICALE & CREATION
STATUT, ACQUIS ET ENJEUX**

Jean-Claude Risset

Compositeur, directeur de recherche au CNRS,
expert du Conseil ministériel de la recherche

Recherche musicale "créative"

La recherche en musique s'est longtemps bornée à la musicologie historique. Aujourd'hui la musicologie fait appel à des méthodes modernes: mais la recherche musicale concerne surtout la musique à faire, celle de l'avenir - des études pour la musique plutôt que sur la musique, une recherche moins "réflexive" que "prospective" ou "créative" (Élisabeth Duchez).

Soucieux d'enrichir le vocabulaire sonore, Edgard Varèse écrivait dès 1917: "la musique qui doit vivre et vibrer a besoin de nouveaux moyens d'expression, et la science seule peut lui insuffler une sève adolescente". A Pierre Schaeffer, qui vient de nous quitter, on doit d'avoir institué la recherche musicale en l'accueillant à la radio. Pierre Boulez a réussi à imposer une institution musicale importante, l'IRCAM, vouée principalement à la recherche. Et la recherche musicale s'exprime au sein de l'hexagone dans des contextes diversifiés, ce qui est capital. Face aux Etats-Unis et au Japon, géants de la technologie, la France est une figure de proue de la recherche musicale.

La recherche musicale emprunte à la science et à la technologie méthodes, outils et principes d'évaluation: mais sa justification principale réside en fin de compte dans la portée des oeuvres qu'elle sous-tend. Critère évasif: nombre d'oeuvres majeures sont tributaires de la recherche musicale, mais "la musique ne peut jamais fonctionner comme preuve de la recherche, même si elle peut en être l'épreuve" (Jean-Baptiste Barrière). Certains s'interrogent sur la raison d'être d'une recherche musicale. Se réclamer de la recherche, n'est-ce pas aussi un moyen de capter des financements et de grappiller un peu de prestige? N'a-t-on pas écrit qu'il s'agissait pour le musicien contemporain de justifier par des arguments "scientifiques", donc irréfragables, la validité d'une musique dont personne ne veut ?

Bien entendu la recherche musicale n'a nullement cette prétention exorbitante. S'il y a eu des ambiguïtés sur le terme de recherche, la situation est aujourd'hui bien claire. Toute création implique une recherche personnelle: mais, au delà d'un simple travail de "précomposition", il ne s'agit d'une véritable recherche musicale que si elle peut avoir une utilité pour d'autres musiciens ou chercheurs. Faire de la recherche musicale, ce n'est pas simplement exploiter une nouvelle technologie de création: c'est rendre compte de ses objets, justifier ses méthodes, transmettre ses résultats.

Il ne faut pas réduire la recherche sur "les outils de la création" au rôle d'un "centre de ressources technologiques" - une simple prestation de services techniques répondant à la demande du musicien. Même suscitée par des exigences musicales, la recherche a sa dynamique propre: elle redéfinit les outils et les contextes de création, ce qui déplace les champs d'action et change les perspectives et les désirs du musicien.

Tributaire des sciences et des techniques, la recherche musicale est souvent aux avant-postes de l'innovation, qu'elle contribue à nourrir ou inspirer. C'est à propos de la musique que l'idée de l'intelligence artificielle est venue à Lady Lovelace, qui écrivait dès 1840 (à propos de l'analytical engine, une puissante machine à calculer mécanique préfigurant l'ordinateur): "Le mécanisme de la

machine pourrait agir sur d'autres choses que des nombres ... La machine pourrait composer des morceaux de musique élaborés et scientifiques sans limite de complexité et de durée." C'est pour faire de la musique que Mathews a domestiqué en 1957 le son numérique. Minsky, grande figure de l'intelligence artificielle, voit dans la musique le champ privilégié d'étude des capacités cognitives humaines. Sans le soutien de la Direction de la Musique du Ministère de la Culture, le groupe grenoblois de l'ACROE n'aurait pu développer en pionnier les "réalités virtuelles", avant même que l'expression ne soit apparue. Et la psychoacoustique musicale a révolutionné notre compréhension de la perception auditive.

L'avènement du son numérique donne accès à une véritable maîtrise de la genèse du son - mieux que l'électronique, et plus d'un siècle après l'apparition du traitement électrique du son - la "révolution électrique" (Hugues Dufour). L'ordinateur joue aujourd'hui dans la recherche musicale un rôle central : il est, plutôt qu'un outil, un atelier permettant de développer à son gré une multiplicité d'outils intellectuels aussi bien que matériels.

Il y vingt-cinq ans encore, les informaticiens eux-même étaient souvent surpris d'entendre parler d'informatique musicale. Aujourd'hui l'expression est "banalisée" : elle évoque pour l'homme de la rue synthétiseurs, échantillonneurs et expandeurs commerciaux, instruments qui lui apparaissent comme des sous-produits du progrès technique. Cette façon de voir méconnaît le rôle essentiel qu'a joué la recherche musicale dans la maîtrise du son numérique, qui a fait naître une industrie des technologies musicales. L'informatique permet d'enregistrer des signaux, mais aussi des protocoles. Elle ouvre des possibilités sans précédent d'archivage, de représentation, de "modélisation", de mise en forme des connaissances. Elle relie des personnes à travers l'espace et le temps, elle fait communiquer des domaines auparavant disjoints, comme la lutherie, l'interprétation, l'analyse musicale, la composition. L'informatique musicale est aujourd'hui une véritable transdiscipline, noyau dur de la recherche musicale.

Enumérons quelques acquis de la recherche musicale.

On comprend aujourd'hui le fonctionnement des instruments acoustiques: les méthodes et les techniques d'investigation deviennent assez fines pour rendre compte de la pratique musicale.

Le travail considérable accompli sur la synthèse sonore, l'analyse et le traitement des sons a permis le développement d'un matériau musical se prêtant à de nouvelles architectures sonores. L'industrie musicale s'est emparé des trouvailles des chercheurs, rendant les outils plus économiques et accessibles.

La recherche musicale a complètement rénové notre connaissance du son musical et de sa perception. L'ordinateur a permis d'éprouver par la synthèse et l'écoute le bien-fondé des analyses isolant les paramètres significatifs du timbre. S'impose de plus en plus l'idée que l'audition n'est pas un dispositif de mesure des ondes sonores, mais un système extraordinairement bien adapté à extraire de ces ondes des informations précieuses sur le monde physique où des objets produisent des sons. Les illusions auditives démontrent "par l'absurde" les spécificités de l'audition. Des notions fécondes ont émergé de la recherche musicale: images et flots auditifs, espaces et trajectoires de timbre.

La recherche sur le jeu instrumental en relation avec la création contemporaine a apporté de multiples savoirs et savoir-faire sur l'ergonomie de la relation homme-machine ; sur le rôle de l'interprétation pour souligner les articulations du discours musical ; sur l'importance de la relation instrumentale et du contrôle gestuel rétroactif; sur la maîtrise du suivi du jeu par un "partenaire" virtuel programmé mais sensible. La recherche sur la composition prend un tour plus pratique, avec les possibilités que donne l'ordinateur d'un banc d'essai des processus de création: elle interagit avec les recherches sur l'analyse musicale, la perception et la cognition.

Terminons sur les enjeux

Dans les périodes de difficulté économique, une activité comme la recherche musicale est toujours menacée. Sa nécessité est moins évidente, puisqu'une industrie musicale qu'elle a suscité paraît prospérer. Mais les technologies changent vite, et les nouveaux instruments commerciaux sont éphémères, ce qui empêche l'approfondissement musical et qui rend certaines oeuvres injouables, donc périssables. Un enjeu majeur de la recherche est de permettre la pérennisation des possibilités nouvelles.

L'informatique musicale touche une population considérable, qui se lassera très vite des pauvres menus offerts par le commerce : la recherche musicale doit lui proposer des possibilités élaborées et restaurer une pratique musicale exigeante. Cela implique le rapprochement des créateurs professionnels et d'un "public" désireux d'être aussi acteur, et pas seulement auditeur de disques, radios ou concerts. Même si le musicien dispose d'une station de travail personnelle, ses ressources et sa pratique sont tributaires d'une réflexion et d'un travail collectif qui doivent se poursuivre. On ne peut monnayer indéfiniment un même corpus figé de savoirs et de savoir-faire: il faut le développer et l'adapter aux problèmes nouveaux, aux conditions nouvelles. Les institutions de recherche sont plus que des centres d'expertises : des relais des connaissances et expériences nouvelles, des lieux de rencontre palliant le cloisonnement et l'isolement individuel qui guette notre télésociété.

A une époque - celle du consumérisme et du zapping - avide de rentabilité et de satisfaction immédiates, et où les réseaux informatiques amènent des risques à la mesure de leurs immenses possibilités, la recherche est indispensable pour prendre le recul nécessaire à la réflexion, pour échapper à l'urgence, à la pression du quotidien, aux modes, aux caprices, aux slogans, aux tentations de l'obscurantisme, au fétichisme de la technologie, à la stérilité d'une communication sans contenus.

La recherche est le laboratoire du futur. A la veille du XXI^e siècle, il importe plus que jamais « d'harmoniser », de "musicaliser" une croissance technologique mue par d'autres fins que celle de l'épanouissement humain. La contribution du Ministère de la Culture est absolument vitale pour préserver et stimuler une recherche proprement musicale, et plus généralement pour garantir le maintien dans la recherche de préoccupations artistiques. Retour

LA RECHERCHE EN ARTS PLASTIQUES

Les programmes de recherche ont été établis suivant des orientations précises, décidées au sein de la Délégation aux arts plastiques avec l'aide du conseil scientifique.

Ces orientations sont les suivantes :

- I - Patrimoine d'art contemporain
- II - L'histoire et la théorie de l'art
- III - La restauration
- IV - Les pédagogies de l'art
- V - Les nouvelles technologies mises au service des arts visuels

Chaque année, autour de ces principaux axes, des thèmes d'appels d'offre permettent d'engager des travaux précis, d'établir des collaborations fructueuses avec des laboratoires universitaires, des organismes qui, en tant que partenaires extérieurs nous aident à investir les domaines scientifiques concernant la Délégation et nous apportent tout le bénéfice d'un travail commun et complémentaire.

Au-delà de ces choix concernant les domaines d'application de la DAP, sont aussi prises en compte les demandes émanant des organismes qui sont sous sa tutelle. Elles traitent, pour la plupart, de sujets d'ordre historique ou de sciences appliquées. L'éventail de ces travaux est vaste, le souci de les réunir expliquant la diversité de nos programmes.

La procédure d'évaluation se fait avec l'aide de spécialistes des domaines concernés, et les résultats sont ensuite présentés devant le conseil scientifique de la DAP. Ce sont eux qui, à l'issue des travaux réalisés, nous permettent de définir les appels d'offre des années à venir et donc de poursuivre une politique de recherche cohérente à travers les principales orientations.

Budget 1996 : 1.300 MF

I - PATRIMOINE D'ART CONTEMPORAIN

Au titre du Patrimoine, les travaux de recherche ont principalement porté sur le patrimoine en cours de constitution.

La politique d'acquisition d'oeuvres contemporaines initiée par la DAP dans le cadre d'une action aux dimensions territoriales et décentralisatrices vient d'être étudiée à travers l'implantation des FRAC et leur fonctionnement sur 10 années, fonctionnement qui reposait sur les compétences communes d'experts et d'élus.

Un aspect de la constitution de ce patrimoine, lui aussi lié à une politique territoriale, la commande publique, est en cours d'étude. Dans une première recherche ont été considérés la mobilisation politique autour de cette procédure, ses effets sur l'art, la légitimité artistique d'un patrimoine mis en place par l'entremise d'une multiplicité d'acteurs d'horizons différents.

La pratique de cette procédure a démontré aussi certaines limites en ce qu'elle ne proposait pas aux artistes de partir de leurs propres projets pour l'espace public mais, au contraire, fonctionnait dans une logique de commande. En effet, l'art public apparaît pour de nombreux artistes comme un espace de créativité, ils conçoivent spontanément des projets se rattachant à ce domaine. C'est ce potentiel artistique qui n'a pas fait l'objet de réalisations mais qui témoignent d'un véritable renouvellement de l'art public, que ces travaux de recherche proposent de mettre en valeur et d'analyser.

Nous avons souhaité étendre ces analyses du Patrimoine au domaine de la monstration et des transformations que l'art contemporain induit dans ses modes d'exposition. Deux recherches sont actuellement en réponse aux appels d'offre lancés en 1994 : "Interprétation et réinterprétation des oeuvres et de l'exposition : conditions et effets de la mise en scène" menées par un laboratoire dépendant de l'université de St Etienne, et "Exposition et théâtre : spécificité catégorielle : l'art post-minimal entre arts plastiques et arts de représentation", par la société THEMA.

La Délégation aux arts plastiques prend en compte dans ses programmes les travaux de recherche entrepris par les organismes qui sont sous sa tutelle, et qui concernent des patrimoines spécifiques : en 1994 et 1995, l'Académie de France à Rome, avec la participation du Collège de France et de l'université de Lyon II, a procédé à un travail d'analyse d'un recensement religieux de la population romaine liée au devoir pascal. Cette recherche permettra de disposer d'informations sur le séjour des artistes français à Rome aux XVIIe et XVIIIe siècles et sur le milieu artistique de la ville.

D'autres travaux, les années précédentes avaient permis d'étudier une partie du patrimoine des manufactures des Gobelins et de la manufacture de Sèvres.

Dans le cadre des grandes manifestations qui ont été des étapes significatives dans la diffusion de l'art contemporain, la Délégation aux arts plastiques avait réceptionné en 1992 la totalité des archives de la critique de la Biennale de Paris de 1963 à 1965.

L'association des archives de la critique d'art a dépouillé puis décrypté ce fonds d'archives, qui témoignent de cette histoire commune entre artistes, galeries, institutions et critiques d'art.

II - L'HISTOIRE ET LA THEORIE DE L'ART

En ce qui concerne l'histoire et la théorie de l'art, un colloque intitulé "Où va l'histoire de l'art contemporain" se proposait d'établir un état des lieux de la recherche mondiale dans ce domaine et de dégager les questions à explorer en priorité. La contribution de la DAP répondait au souci de valoriser un travail commun rassemblant critiques et historiens d'art internationaux qui n'ont pas fréquemment l'occasion de travailler ensemble.

D'autres recherches dans des domaines plus circonscrits de l'histoire de l'art nous ont apporté un éclairage sur des secteurs précis, ainsi les exemples suivants :

"Pour un corpus théorique de l'ornement", où est considéré dans un premier temps la théorie de l'ornement au XVIIIe siècle, dans un souci de mise en relief de tendances universelles. Cette enquête nous informe également sur la question de l'ornement à l'ère contemporaine, aidant ainsi l'intelligence actuelle.

"Bilan d'une campagne de presse et d'une polémique publique autour de la crise de l'art contemporain" s'est proposé d'étudier les retentissements que cette polémique, propagée dans la presse, a provoqués et produits dans le domaine de la philosophie de l'art et d'établir une généalogie des rapprochements avec les principaux courants de la pensée esthétique conservatrice du XXe siècle.

A un autre niveau, celui du public, ont été étudiées les réactions de rejets de l'art contemporain à travers les principaux événements qui ont marqué la vie artistique ces dernières années.

Un travail sur les collectionneurs et les diverses attitudes qu'entraîne le phénomène de "collectionnisme" s'est donné pour objectif de cerner une population méconnue et secrète, "engagée" dans ce monde de l'art, proche de l'artiste, mais dans une situation particulière face au marché de l'art.

Le sujet d'appel d'offre dans le domaine de l'histoire de l'art en 1996 concerne la critique d'art en France. Comment s'opère l'accession du statut de critique, quelles sont les diverses réalités qu'il recouvre, quelles sont les structures matérielles et économiques soutenant cette activité ? L'évolution

actuelle des supports de la critique d'art sera envisagée sans négliger ceux qui ne relèvent pas de l'écrit traditionnel.

Trois travaux de nature différentes ont été engagés sur ce thème :

- "Pratiques critiques en France", qui donnera lieu à un colloque.
- "Discours sur l'art et ou discours institutionnel" où seront étudiés les catalogues d'exposition. L'objet de ce travail est de mieux connaître la façon dont fonctionne le discours institutionnel, le rôle que celui-ci joue dans la transmission de l'art, et le degré de maîtrise des institutions à l'égard d'un de leurs canaux de communication.
- "Aux confins de la critique d'art, la critique architecturale" de la situation française établissant à l'issue d'une analyse entre 1974 et 1991 dans quelle mesure et sous quelle forme le modèle de la critique d'art a été diffusé dans le champ de la critique architecturale.

En histoire de l'art proprement dite, divers travaux ont été engagés. Ils portent cette année sur la couleur et sa théorisation, et les enjeux de la pratique picturale contemporaine tels qu'ils se redessinent en fonction de la redéfinition de l'art due à l'introduction de médias nouveaux.

La nature même de ces recherches nous amènera mettre en place des procédures contractualisant avec certaines universités des travaux réalisables par des équipes de chercheurs s'engageant sur plusieurs années autour de thèmes déterminés.

III - LA RESTAURATION

La nature, le statut de l'oeuvre d'art, l'évolution des comportements artistiques, la diversité des supports et des techniques des oeuvres posent de nouvelles interrogations en matière de restauration. Le propos d'un premier travail financé en 1993 est d'établir un bilan des pratiques en matière de restauration en menant une enquête auprès des professionnels spécialistes de ce domaine.

A la suite de ce travail global, d'autres orientations de recherches ont été prises pour résoudre des problèmes ponctuels mais récurrents sur les matériaux fréquemment utilisés (papiers, verre, matières plastiques...).

Cette année une recherche posant le problème de la restauration des oeuvres en extérieur (en relation avec la commande publique).

En 1996, dans le but de l'élaboration d'une "charte de la restauration préventive", seront analysées et comparées les conditions dans lesquelles sont conservées les oeuvres d'art contemporain au sein de certaines institutions françaises.

IV - LES PEDAGOGIES DE L'ART

L'enseignement dans les écoles d'art est en lui-même un objet de recherche, dans la mesure notamment où il est lié à l'évolution des moyens d'expression. L'école d'art peut être considérée comme une sorte de laboratoire où l'on s'interroge sur l'art comme sur les méthodes pédagogiques requises dans un domaine qui ne cesse de s'étendre, de se transformer. Comment concilier évolution et continuité minimale à travers une pédagogie qui s'exerce dans un cadre maintenant éloigné du métier ? Comment les créateurs vont-ils gérer les éléments des différentes cultures où l'art n'a pas la même fonction qu'en Occident ? Comment préparer l'étudiant aux différentes formes d'interactivité qui s'annoncent, et prendre en compte ces transformations qui vont jusqu'à transformer le statut même des artistes ?

Au sein de la DAP, l'inspection de l'enseignement artistique a un rôle de conseil et s'attache à ce que soit maintenue une cohérence pédagogiques des écoles nationales et municipales.

Dans une première phase, les recherches entreprises dans ce domaine se présentent comme un état des lieux, une étape d'évaluation des ces dix dernières années d'enseignement.

Une analyse des écoles d'art a montré qu'un processus d'harmonisation entre les enseignements dispensés était en train de s'instaurer à la suite de la mise en place des conseils d'orientation pédagogique, harmonisation qui n'entrave pourtant pas les projets spécifiques de chaque école puisqu'elle repose pour une grande part sur un équilibre entre les enseignements artistiques, intellectuels et théoriques.

Actuellement en cours, dans un autre ordre d'idées, mais toujours autour des pédagogies, une réflexion a été menée sur l'école d'art et son insertion dans le tissu urbain. Dans cette recherche ont été considérées les mutations urbaines actuelles, et examinés leurs effets sur le contenu pédagogique pratiqué dans les écoles d'art. Ce travail, encore en cours, a déjà permis de développer une formation apportant aux élèves une lecture renouvelée de la réalité urbaine, un point de vue à la fois visuel et socio-politique qui s'est traduit par des interventions de leur part à l'intérieur des villes, dans des lieux publics et commerciaux.

Un travail mené par l'école d'art et le centre hospitalier de Bourges a abouti à la création d'une formation en "Art et Thérapie" et a démontré l'intérêt d'une relation entre les potentialités d'un véritable travail de création artistique et les modalités générales de l'action thérapeutique.

V - LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

En ce qui concerne les nouvelles technologies, a été développée une politique selon deux axes, le premier proposant par des appels d'offre des recherche d'ordre fondamental et général, le second s'attachant à soutenir des projets créateurs particuliers.

Les recherches programmées par la DAP tentent de montrer comment les technologies modifient la création, les créateurs, le public, et à analyser l'utilisation de nouveaux concepts et des transformations qu'engendrent les pratiques numériques.

L'instauration progressive de lieux transdisciplinaires réunissant les conditions nécessaires à l'élaboration de travaux d'un type nouveau, ouvrent des champs de réflexion rendant possible l'évaluation d'un univers artistique contemporain qui s'empare des productions liées à un substrat technologique de plus en plus complexe et diversifié.

Les nouvelles conditions de présentations des oeuvres et les expériences caractéristiques qu'elles induisent font apparaître de nouveaux types de lieux et de nouvelles formes de monstration.

1) appels d'offre

a) Afin de tenter une analyse et une réflexion globale sur une évolution des nouvelles technologies dans leur relation avec l'ensemble des pratiques artistiques et plus spécialement celles des arts plastiques, un groupe de travail s'est mis en place en 1992 avec pour objectif de dresser un état des lieux et de proposer les grandes lignes d'une politique culturelle concernant les technologies au plan de la création, de la formation, des structures et des institutions.

b) Ces deux dernières années, deux appels d'offre consécutifs ont été programmés,
– l'un pour analyser les particularités des conditions nouvelles nécessaires à la monstration des oeuvres,
– l'autre se proposant de faire le point sur ce que l'on peut considérer comme l'une des caractéristiques des arts électroniques, qui par les liaisons interdisciplinaires qu'ils suscitent, favorisent la création de nouveaux espaces d'expression.

Ces thèmes correspondent au travail de recherche fondamentale que l'on aimerait pouvoir développer dans ce secteur différant des interventions de la DAP tournées vers la création.

2) Recherches hors appels d'offre

Quatre propositions de recherches depuis 1992 ont été retenues par la commission nationale.

- L'art, le temps et les technologies. Cette recherche analyse la position centrale du temps dans l'art et dans les technologies numériques, cette mutation "du temps" entraînant des bouleversements culturels, sociologiques, économiques et esthétiques.
- Holographie : élaboration dans un laboratoire de photonique d'un outil holographique qui permettra à des artistes de faire à partir des images numériques et des hologrammes en passant par un canal optique.
- Spécification d'un système de restauration et jeux virtuels d'instruments de musique traditionnelles. Il s'agit d'une tentative de modélisation d'instruments de musiques anciens à partir d'une étude muséographique effectuée par un plasticien, associant des musiciens et des scientifiques.
- Relations corporelles avec des objets virtuels pour une création multisensorielle : modélisation permettant d'attribuer à des formes virtuelles certains paramètres physiques de la réalité.

Les orientations envisagées pour les années à venir seront entre autres :

- Recherche sur l'évolution des publics (multicultures, minorités, publics traditionnels de l'art contemporain, etc..).
- Les conditions spécifiques de création à partir de l'enseignement des nouvelles technologies (structures, concepts et pratiques).

La DAP s'attachera à mettre en oeuvre une politique de diffusion de ces travaux sans doute insuffisante, jusqu'ici, et s'attachera à jouer un rôle fédérateur entre les lieux et organismes qui participent de diverses manières aux recherches qu'elle encourage.

LA RECHERCHE ARCHITECTURALE

La recherche dans les écoles d'architecture, qui constitue aujourd'hui l'essentiel de la recherche effectuée en France dans le domaine de l'architecture, est, par la localisation même de son potentiel, directement liée au service public de l'enseignement dispensé dans les dites écoles. Elle s'appuie principalement sur la partie du corps enseignant des écoles d'architecture qui s'est ou a été sensibilisée au fil des ans à la nécessité pour un enseignement supérieur d'être accompagné de recherche. Ces enseignants ont élaboré peu à peu un ensemble de programmes de recherche tendant à la fois à l'accroissement des connaissances et à la mise au point de procédés et d'outils d'aide à la conception architecturale et à l'enseignement du projet architectural et urbain.

Théories et doctrines architecturales, histoire, techniques constructives, informatique appliquée, ambiances architecturales et urbaines, ville, paysages, infrastructures, sociologie de l'habitat, architectures comparées, pédagogie du projet architectural, il n'est pas contestable qu'il existe aujourd'hui une activité de recherche dans les écoles d'architecture puisque celles-ci disposent de formations auxquelles participent le Centre national de la recherche scientifique : une unité mixte de recherche dans la région parisienne, quatre unités de recherche associées et une équipe postulante. Au delà de ce noyau, une trentaine d'autres formations de tailles diverses s'efforcent par leurs travaux d'accéder à un niveau satisfaisant de reconnaissance et d'intégration au sein de la communauté scientifique nationale.

Par définition, ce dispositif de recherche participe à la formation à la recherche et par la recherche des jeunes architectes qui seront les enseignants, chercheurs et praticiens de demain : trois diplômes d'études approfondies cohabilités entre un grand établissement ou une université et une école d'architecture et près de deux cents étudiants préparant leur doctorat en étant rattachés à divers titres aux écoles d'architecture attestent qu'un mouvement, sans doute irréversible, a été lancé.

D'autres coopérations se sont également nouées, ou se nouent actuellement, associant les écoles d'architecture à des écoles d'ingénieurs et à des écoles d'art comme dans le cadre du projet de centre d'enseignement, de recherche et d'expérimentation de la construction de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau (Isère) et d'autres coopérations, encore en émergence, ont pour finalité l'accès aux programmes de recherche européens.

Des actions de valorisation de la recherche accompagnent cette activité, menées directement par les écoles ou financées par la direction de l'architecture : colloques, séminaires, aides à la publication d'ouvrages issus des travaux de recherche, et plus récemment des thèses de doctorat, publication des « Cahiers de la recherche architecturale », seule revue scientifique française dans le domaine.

Mais à l'occasion des présentes assises de la recherche, dont l'objectif est à la fois de faire le point et d'esquisser des perspectives d'avenir, il est indispensable de préciser cette vue générale en lui apportant les nuances requises par un ensemble de difficultés dont la plupart ont des aspects budgétaires mais sont surtout inhérentes à l'insuffisance des mesures concrètes prises en faveur de la recherche architecturale alors même qu'était reconnue son identité.

I. UNE SITUATION CONTRASTÉE

Au total, plus de quatre cents personnes, comprenant soixante chercheurs, deux cents enseignants, une centaine d'étudiants en doctorat et environ cinquante ingénieurs, techniciens et administratifs assurent ainsi la pérennisation de la recherche architecturale. Mais la répartition de l'effectif de recherche dans l'ensemble des vingt-deux écoles fait encore apparaître aujourd'hui de criants déséquilibres géographiques dont la correction faisait partie des décisions prises au niveau interministériel en janvier

1993 en faveur de l'enseignement de l'architecture. A ces déséquilibres dans la localisation du potentiel s'ajoutent ceux qui concernent la répartition des grands domaines de recherche : on note ainsi que la recherche sur les savoirs techniques (construction, informatique appliquée) est très peu présente en Ile-de-France et a trouvé plutôt ses terrains d'élection dans des écoles situées dans des pôles scientifiques régionaux, Grenoble, Marseille, Nancy, Nantes.

Bien entendu, ces disparités doivent être effacées car il n'est pas satisfaisant que l'école d'architecture de Strasbourg semble ignorer la recherche, que celle-ci soit si faiblement présente à Rouen, Rennes, Clermond-Ferrand ou Saint-Etienne, comme dans deux écoles d'Ile-de-France, ni que les savoirs techniques fassent l'objet de peu de recherche à Paris. Mais ces disparités que la carte semble désigner comme les signes d'un développement aléatoire de l'activité de recherche dans l'enseignement de l'architecture, comme le résultat d'une politique publique basée sur l'offre de recherche plus que sur des orientations prioritaires, ne peuvent aujourd'hui être corrigées sans des améliorations structurelles préalables.

II. DES HANDICAPS INSTITUTIONNELS

Personnels de recherche (hors personnels enseignants)

Il convient de rappeler ici l'importance prise dans la recherche publique par ses aspects institutionnels à la faveur de la loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France : ce texte a notamment permis de procéder à la titularisation de l'ensemble des personnels de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique et de services de recherche dépendant de divers ministères. Or la recherche architecturale, bien que ses faibles effectifs ne fussent pas de nature à déséquilibrer un dispositif aussi général, n'a pas bénéficié de ces mesures qui n'ont concerné au ministère de l'équipement et des transports que les personnels de recherche de la météorologie nationale et les personnels chercheurs du laboratoire central des Ponts et Chaussées. Cette situation a été d'autant plus mal ressentie par les personnels de recherche des écoles d'architecture qu'elle a été aggravée par les lois de 1983 et 1984 qui ont interdit le recrutement de personnels contractuels à durée indéterminée et ont donc fixé, dans les esprits sinon dans les faits, au fil des recrutements nouveaux, le caractère statutairement précaire de la recherche architecturale.

Personnels enseignants

Ceux-ci ont toujours constitué la plus large part du potentiel de recherche des écoles d'architecture. Environ deux cents d'entre eux (sur mille emplois budgétaires) consacrent une part de leur temps à cette activité, mais cette part est limitée par leurs obligations de service d'enseignement (320 heures annuelles en équivalent de travaux dirigés contre 192 heures pour les enseignants universitaires) et s'avère ainsi insuffisante : en moyenne un tiers-temps. Autour de cette limite basse d'une activité de recherche crédible s'ordonnent des écarts de niveau qui voient les équipes les mieux organisées et les plus collectives prendre le pas sur des initiatives plus fragiles : l'appui du CNRS, la présence active d'enseignants universitaires, la participation à une formation de troisième cycle (par cohabilitation ou, plus fréquemment, par convention inter-établissements), l'accueil d'étudiants préparant leur doctorat, compensent les difficultés inhérentes au dispositif quelque peu décharné qui s'est mis en place avec les seuls moyens alloués à la recherche architecturale.

Mais un rapprochement du CNRS et de l'université et donc des formations doctorales place les enseignants et étudiants des écoles d'architecture devant d'autres difficultés : pour les premiers, le faible nombre d'entre eux qui soient habilités à diriger des recherches et donc à encadrer les étudiants en qualité de directeur de thèse ; pour les seconds, les handicaps cumulés du long cursus spécifique des études d'architecture précédant l'accès aux troisièmes cycles universitaires au sein desquels il leur reste à se faire reconnaître une place, notamment dans le domaine des bourses doctorales (allocations de recherche et conventions industrielles de formation par la recherche). L'incitation à participer à

l'encadrement doctoral se met en place pour les enseignants déjà habilités par la création d'un avantage pécuniaire et doit être accompagné de mesures statutaires permettant de faciliter à d'autres la préparation de leur habilitation.

Moyens budgétaires

Les dotations allouées à la recherche architecturale sur le budget civil de recherche et développement reflètent cette structuration inachevée : absence de système de bourses doctorales ou post-doctorales spécifiques dont disposent d'autres établissements, mais aussi absence de crédits de vacations, dotation de soutien des programmes correspondant à environ 20.000 F. par an par équivalent temps plein, dotation d'équipement qui ne permet plus que d'assurer le renouvellement du matériel informatique obsolète. Il faut mentionner enfin l'inexistence de tout crédit d'expérimentation qui permettrait à certains travaux de recherche d'être soumis à l'épreuve de la pratique, fût-elle minimale, et d'avoir ainsi une valeur démonstrative pour les étudiants. Il en résulte que des actions doivent être prises en charge sur des crédits hors recherche de la direction de l'architecture (pour environ 1,5 MF par an en regard d'une dotation BCRD de 8 MF) et que, par le biais de la subvention de fonctionnement des écoles, les crédits hors recherche supportent également la plus large part des coûts d'infrastructure des laboratoires.

Le recours aux ressources contractuelles est donc pour ceux-ci une nécessité, fertilisante quand ils sont conduits à répondre aux appels d'offres des structures incitatives dans leur domaine (Plan construction et architecture, Plan urbain, PIRVilles), et qui présente au moins un intérêt de médiation de la recherche architecturale quand il s'agit de contrats de moindre intérêt scientifique (études effectuées pour le compte de municipalités, par exemple) ou d'actions de coopération dans les pays en développement (architecture de terre).

III. IDENTITE, RECONNAISSANCE, MEDIATION

Bien que la recherche architecturale ait vingt-cinq ans d'existence, sa réalité, encore aujourd'hui, ne va pas de soi aux yeux de tous. D'abord dans la communauté professionnelle qui en attendrait plutôt, en termes de résultats immédiatement utilisables sur le terrain et, obscurément, en remèdes miracles contre la crise de la profession, plus que la recherche scientifique ne peut donner sur le court terme. Mais aussi, par voie de conséquence, dans les écoles d'architecture, dont près de 60% du corps enseignant cumule l'activité pédagogique et l'exercice libéral, et où se manifestent des incompréhensions réciproques entre chercheurs et praticiens, que les difficultés budgétaires des uns et économiques des autres, ne peuvent qu'alimenter. Laissons ici Christian de Portzamparc dissiper ce malentendu : « Si on dit aujourd'hui qu'il existe un meilleur niveau architectural en France, je suis persuadé que cela tient en grande partie à une réflexion qui se trouve, depuis vingt ans, plus ouverte, plus intelligente et qui embrasse l'architecture dans la diversité de ses savoirs ; mais la plupart des architectes n'en ont pas conscience et le dénierait » (intervention lors de la journée des études doctorales dans le domaine de l'architecture organisée le 2 novembre 1993 au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Mais cette adhésion n'en dissimule pas moins une autre ambiguïté, sur la nature même de la recherche architecturale : recherche scientifique pour certains, enseignants volontiers moines-soldats au sein des écoles d'architecture, travaillant sur la durée, pétrisseurs de pâte, qui s'oppose à une « recherche » de mise au point de projet pour ceux qui assimilent la recherche architecturale à l'effort de conception du maître d'oeuvre. A la démarche scientifique s'opposerait ainsi le postulat de Jean-Baptiste Vico, « pour connaître, il faut faire ».

IV. PERSPECTIVES

Les difficultés rencontrées justifient autant de perspectives d'action, soit dans l'immédiat, soit à moyen terme, sur le plan thématique comme sur le plan institutionnel.

Le projet de loi-programme sur l'enseignement de l'architecture en préparation à la demande du Ministre doit, bien entendu, comporter des dispositions relatives à la recherche, qui poseront le principe d'une remise en ordre statutaire de la situation des personnels se consacrant à cette activité : titularisation des personnels de recherche d'une part (rappelons qu'il s'agit d'une quarantaine d'emplois), affirmation d'une mission d'enseignant-chercheur d'autre part, mission qui devra être remplie dans des conditions de service égales à celles des enseignants universitaires.

Le projet de loi devrait aussi fixer une progression des moyens budgétaires (effectifs et crédits) permettant d'amener la recherche architecturale à un niveau comparable à celui des autres secteurs de la recherche publique et ainsi de la resituer par rapport à ses finalités : recherche cognitive, culturelle, désintéressée, mais aussi recherche à l'écoute des interrogations professionnelles et de la demande sociale dans le domaine du cadre de vie.

Dans sa politique de restructuration des formations de recherche en sciences de l'homme et de la société, le Centre national de la recherche scientifique se propose notamment de procéder à la constitution d'une nouvelle unité mixte de recherche qui regrouperait des équipes des écoles d'architecture d'Ile-de-France et au moins une équipe universitaire. Désireuse de renforcer ses liens avec les grands établissements de recherche, la direction de l'architecture est acquise à ce projet et s'emploiera à en faciliter la mise en oeuvre.

Dans le même souci, la direction de l'architecture proposera au CNRS la création d'une unité de recherche « multisites » regroupant le potentiel de la recherche architecturale dans le domaine des ambiances architecturales et urbaines : lumière, son, confort thermique et climatique, ambiances olfactives. Ce potentiel, réparti dans les écoles d'architecture de Grenoble et Nantes (avec un DEA cohabilité et téléenseignement), de Bordeaux, Marseille-Luminy, Nancy et Toulouse, comprend déjà deux unités de recherche associées et enrichirait sans doute encore sa production scientifique par la coordination de ses programmes.

Des actions vont également être entreprises dans deux domaines où les capacités de recherche sont encore à rassembler et orienter.

En ce qui concerne le paysage, en premier lieu, c'est un effort de structuration qui va être conduit dès la fin de cette année afin de regrouper sur des projets de recherche collectifs des initiatives individuelles assez nombreuses dans les écoles (par exemple à Bordeaux, Lille, Marseille, Toulouse et Versailles) mais limitées par l'isolement relatif de leurs auteurs. La constitution d'équipes paraît ici nécessaire, celles-ci pouvant bien entendu dépasser le cadre strict des écoles d'architecture et faire appel à des chercheurs universitaires ou de la filière paysage de l'enseignement supérieur agricole. Ainsi devrait s'enrichir le potentiel scientifique représenté par la formation de DEA « jardins, paysages, territoires » pour laquelle l'école d'architecture de Paris-La Villette est cohabilitée avec l'Ecole des hautes études en sciences sociales et pourrait-on envisager à terme la formation d'une nouvelle unité mixte.

Les modalités d'enseignement du projet architectural et urbain constituent un sujet permanent de réflexion dans les écoles d'architecture. Mais les conditions dans lesquelles cet enseignement est donné (les enseignants concernés sont pratiquement tous architectes libéraux) limitent la démarche de théorisation à des échanges de vues ou à des séminaires, éventuellement à des articles, alors que sont maintenant attendus sur le sujet de nouveaux ouvrages théoriques issus de travaux méthodiques et approfondis. Une action sera menée sur ce champ spécifique de l'enseignement de l'architecture pour développer le volet pédagogique de la recherche architecturale.

C'est aussi dans la perspective d'une amélioration de la qualité de l'enseignement, cette fois dans le domaine de la construction, qu'a été décidé et inscrit au contrat de plan entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes le projet de création d'un centre d'enseignement, de recherche et d'expérimentation de la construction dans la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau (Isère). D'un montant total de 40 MF (en deux tranches), ce projet est marqué par deux caractères originaux : la possibilité offerte aux étudiants de travailler et d'expérimenter en vraie grandeur, possibilité dont ils ne disposent pas dans leurs établissements habituels ; le regroupement dans les mêmes stages pédagogiques d'enseignants et d'étudiants appartenant aux trois filières des écoles d'ingénieurs (Institut national des sciences appliquées de Lyon et Ecole nationale des travaux publics de l'Etat), des écoles d'art (Grenoble, Lyon et Saint-Etienne) et des écoles d'architecture (Clermont-Ferrand, Grenoble, Languedoc-Roussillon, Lyon, Paris-Villemin et Saint-Etienne), les uns et les autres à la recherche de transversalités, de questions nouvelles, de solutions inédites. Dans l'hypothèse où cette expérience réussirait, comme le laissent espérer de récentes préfigurations, la création d'autres centres analogues devrait être envisagée à l'horizon 2005.

Enfin, un effort particulier va être entrepris dans deux directions complémentaires : d'une part une meilleure médiation de la recherche architecturale qui éclaire mieux la légitimité de celle-ci dans les écoles et en dehors d'elles ; d'autre part, un souci plus marqué de recherche appliquée, de résultats transférables et effectivement utilisés. A cet égard, une présence plus active de la direction de l'architecture au sein du Plan construction et architecture devrait redonner à certains des programmes de cette instance une résonance nouvelle et réhabiliter le rôle de l'architecte auprès des secteurs économiques concernés.

CONTRIBUTION INDIVIDUELLE

DIVERSITE DES RECHERCHES EN ARCHITECTURE

Philippe Boudon

Laboratoire d'architecturologie et de recherche en épistémologie sur l'architecture (LAREA)
Ecole d'architecture de Nancy
UMR CNRS 220 LOUEST

Quitte à paraître pédant ou cuistre aux yeux de certains, aux yeux des autres, je commencerai par citer Vitruve :

«(L'architecte) ... doit donc savoir écrire et dessiner, estre instruit dans la Géométrie, et n'estre pas ignorant de l'Optique, avoir appris l'Arithmétique, et savoir beaucoup d'Histoire, avoir bien étudié la Philosophie, avoir connaissance de la Musique, et quelque teinture de la médecine, de la Jurisprudence et de l'Astrologie ». [1]

Mais ce texte est-il anachronique ? Dans le fond je ne le pense pas et l'on en trouverait l'écho dans un excellent texte du Conseil scientifique supérieur de l'enseignement de l'architecture, dégageant des idées claires pour une réforme de l'enseignement de l'architecture (un texte comme on n'en avait pas vu depuis longtemps sur cette question) : « La recherche architecturale trouve son originalité dans un processus d'hybridation des compétences et de transversalité des diverses catégories disciplinaires » [2]

L'hétérogénéité de l'objet architecture est donc une situation structurelle, de Vitruve à nos jours, qui n'a pas de raisons de cesser. Mieux vaut donc l'assumer en tentant d'examiner ses conséquences, ce que je voudrais faire ici.

1. Première conséquence : la lisibilité de la recherche

Elle pose de tels problèmes qu'en matière de recherche en architecture on entend parfois poser la question : "c'est quoi ?"....

Une telle question - question profondément obscurantiste (à moins que tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes en architecture, auquel cas il faudrait effectivement abandonner toute recherche au plus vite) - une telle question peut s'expliquer en raison de l'hétérogénéité de l'objet dont je viens de parler. Et la question est posée d'autant plus souvent qu'elle n'obtient guère de réponse et pour cause.

Va-t-on répondre que c'est l'étude de l'habitat ? à laquelle procède excellemment le laboratoire du Centre de recherche sur l'habitat à l'école de Paris-la-Défense ? Va-t-on répondre que cela concerne l'usage de l'informatique pour la conception architecturale ? voir les travaux du Gamsau à l'école de Marseille.

Et cet usage, faut-il l'entendre finalisé sur la représentation de l'architecture existante dans l'ordre, par exemple, de l'inventaire d'un patrimoine - voire de la simulation d'objets disparus - ou faut-il l'entendre du côté de la rationalisation de la réalisation, et par exemple des remarquables travaux menés par le Crai à Nancy sur le découpage technique du projet, ou l'ordonnancement des tâches de chantiers comme celui de la pyramide du Louvre par exemple; ou faut-il encore l'entendre du côté de la simulation anticipée des éclairages, dont la Cour carrée du Louvre donne un exemple ? Faut-il enfin l'entendre dans l'ordre cette fois d'une recherche épistémologique qui porte sur les enjeux de l'ordinateur au regard de la conception architecturale. (Non pas les problèmes de fabrication de la lunette de Galilée mais bien sa portée scientifique, dont parlait hier Dominique Lecourt).

Habitat, patrimoine, construction, chantier, cathédrales, villes nouvelles, pavillonnaire, mais aussi bien les espaces de travail auxquels se consacrent, cette fois en sociologues, un laboratoire de l'école d'architecture de Paris-la-Villette etc... : "de quoi parle-t-on quand on dit architecture ? " comme a pu

l'écrire jadis Henri Raymond, la question demeure. Je ne vais pas vous faire la liste des problématiques de recherche qu'on peut d'ailleurs trouver dans l'Annuaire des recherches qui les recense [3].

On imagine bien, devant cette diversité et cette hétérogénéité des problématiques, qu'un défaut de lisibilité de la recherche en architecture puisse en être une première conséquence.

Il va de soi, on peut l'imaginer tout aussi bien, que cela pose parfois quelques problèmes aux chercheurs, parmi lesquels des problèmes de reconnaissance dont on a parlé voire aux institutions qui gèrent la recherche. Ce qu'énonçaient très clairement les propos des deux intervenants précédents.

2. Deuxième conséquence : une "interdisciplinarité nécessaire (et non d'une interdisciplinarité de mode).

Laquelle est un double problème. Car je crois qu'il n'y pas d'interdisciplinarité s'il n'y a pas de disciplines, pas plus qu'il n'y a de pont s'il n'y a de rives. Le problème de l'interdisciplinarité est donc aussi un problème de disciplinarité.

Problème de spécification de disciplines d'un côté :

le Laréa travaille pour sa part à l'une d'elles, l'architecturologie. Là dessus, je crois que l'on peut dire que si quelque chose comme une nouvelle discipline - ou de nouvelles disciplines - sont apparues dans les vingt dernières années, ce sont sans aucun doute les disciplines qui se sont constituées dans l'ordre des sciences de la conception, que ce soit sur un versant qu'on pourrait dire "poïétique", comme on s'en occupe dans un laboratoire de l'école d'architecture de Lille, ou sur un versant qu'on pourrait dire "cognitif", plutôt visé par l'architecturologie, ou enfin dans un ordre "sociologique", dès lors qu'on s'attache plutôt à connaître de la conception en tant que processus de négociation et de décision entre divers acteurs. Je renvoie là-dessus au numéro spécial intitulé "concevoir" des Cahiers de la recherche architecturale [4]. S'y rangeraient également les travaux de recherche sur le design.

Problème d'interdisciplinarité de l'autre :

je ne prendrai que l'exemple, tant il est significatif, des laboratoires de recherche sur les ambiances, associés dans un DEA, le Cresson de Grenoble et le Cerma de Nantes, et dont on peut dire que la thématique, celle des ambiances, agrège des dimensions relevant simultanément des phénomènes physiques (aérodynamiques, sonores, thermiques, lumineux etc...) et d'analyse des usages et de la perception, ainsi que des attendus esthétiques. On pourrait aller jusqu'à dire qu'on a là l'exemple d'une "interdisciplinarité de second degré", puisque c'est une interdisciplinarité carrément interdépartementale si on se réfère aux catégories SHS et SPI du CNRS.

Autre exemple interdisciplinaire, une collaboration inattendue mais productive, celle de la philosophie et de la morphologie qui mène à une analyse quantitativement assise du système de baies et de façades des immeubles urbains du XIXe siècle, tel qu'y procède le Laboratoire d'analyse des formes de l'école d'architecture de Lyon.

Devant une telle diversité et une telle complexité, parler de "recherche architecturale" au singulier paraît une réduction scientifiquement intenable. Mieux vaudrait parler - comme le font de plus en plus les chercheurs eux-même je crois - de "recherche en architecture" (de même, soit dit entre parenthèses que le terme de discipline architecturale, qui témoigne à mon sens d'une fétichisation scientifiquement intenable pourrait être sérieusement remis en question au profit d'un pluriel de "sciences de l'architecture" par exemple, comme on parle de "sciences du langage").

3. Temporalité des processus de recherche

Dernier effet de la complexité relative, d'une part à l'hétérogénéité de l'objet architecture, d'autre part à l'interdisciplinarité conséquente, il s'agit de voir les choses dans le temps.

Car la recherche elle-même est un processus qui prend une part importante de son sens dans sa dimension cumulative. Mais par ailleurs le temps, c'est aussi l'actualité, laquelle peut mettre en cause une accumulation véritable au profit de questions passagères.

Le thème de l'habitat est là-dessus un bon exemple pour tenter de donner une idée de la complexité que doivent affronter les chercheurs. On imagine bien, en effet, qu'en parallèle, doive être menée une

recherche sur quelque chose comme des invariants sociaux, culturels, fonctionnels, etc, de l'habitat, dans l'ordre d'une connaissance à la fois stable et cumulative, mais on sait en même temps que le contexte à la fois bâti (les bâtiments vieillissent) et social (voir le grand thème de l'exclusion qui est une question travaillée par nécessité aujourd'hui) amène à remettre sur le métier de façon quasi-permanente la recherche concernant ce sujet. Et ce qui est valable pour ce thème l'est pour d'autres bien évidemment. La recherche doit donc être pensée dans son évolution comme processus, ce qui explique également la nécessité d'une permanente remise à jour en même temps que le besoin d'une stabilité d'équipes ou de postes de chercheurs sans laquelle la recherche n'existe pas.

Or dans le domaine de l'architecture spécialement, me semble-t-il, la tension entre une vision à court terme de la pratique professionnelle et une temporalité plus longue de la recherche, laquelle est nécessaire à l'accumulation, est souvent la cause de conflits qui n'auraient pas lieu d'être si l'on avait plus conscience de ces différences de temporalités. C'est sans doute ici qu'on peut trouver une des principales raisons d'une incompréhension parfois rencontrée de la recherche auprès de professionnels de l'architecture, dont certains portent parfois une lourde responsabilité dans la négation même de toute idée de recherche.

4. Quatre pôles pour baliser la recherche

J'en viens à ma conclusion. Devant tant de diversité et d'hétérogénéité, y a-t-il moyen d'introduire cependant quelque clarté ?

Il me semble que les catégories traditionnelles, qui très naturellement sont les outils de gestion des personnels via notamment les disciplines universitaires sont parfois une sorte de "lit de procuste" pour la structuration des recherches en architecture.

Pour ma part, pour tenter un balisage épistémologique des recherches en architecture, je n'utiliserais pas les diverses disciplines universitaires, compte tenu d'une complexité propre au domaine. J'ai proposé naguère un schéma qui permettait de repérer quatre pôles de recherche concernant le domaine de l'architecture, pouvant s'inscrire sur un cercle, ces pôles étant la conception, la représentation, la production, la réception.

Conception : L'architecture n'existerait pas si elle n'était d'abord conçue, conçue on l'a vu à travers des processus cognitifs et artistiques comme à travers des processus sociaux; cette conception suppose quelque représentation, laquelle peut aller du crayon gras à l'informatique; elle est ensuite produite via des processus de production qui comportent par exemple du technique, de l'économique, et bien d'autres choses encore; enfin elle est perçue, vécue, utilisée toutes choses qui peuvent se rassembler dans le pôle de la réception.

Selon que l'on travaille sur l'un ou l'autre des pôles, on a beau être dans la même discipline (que l'on soit sociologue ou informaticien) on ne fait pas la même chose que le sociologue ou l'informaticien qui se trouve sur un autre pôle [5].

En conclusion, la recherche en architecture se doit je crois d'assumer tant la variété des regards disciplinaires qui sont portés de l'extérieur sur l'architecture, que celle des problématiques qui émergent de l'intérieur - j'ai parlé de la conception, nouvelle venue dans le paysage épistémologique - qu'enfin celle des renouvellements intradisciplinaires.

De ceux-ci je donnerai un dernier exemple, dans un domaine dont je n'ai pas parlé tant il est "établi", qui est celui de l'histoire de l'architecture. La question de la "relation des types aux oeuvres" par exemple, à laquelle travaille le Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine de Nancy est un bon exemple de ce que, même dans la discipline la plus ancienne et la plus installée puisque celle-ci se trouve bien en place à l'université de nouvelles problématiques émergent qui sont le fruit de collaborations nombreuses et fructueuses entre chercheurs de l'université et chercheurs en architecture [6].

Il faudrait ajouter enfin deux domaines qui ne sont là que pour mémoire relativement à mon propos sur la lisibilité de la recherche : ni la recherche sur la ville, qui s'est notamment illustrée par de nombreux travaux d'analyses dites "typo-morphologiques", ni la recherche technique portant sur les rapports de

l'architecture à la construction ne souffrant de lisibilité tant on peut les admettre de façon naturelle. Deux numéros des Cahiers de la recherche architecturale permettent de s'en faire une idée [7].

Reste que les recherches les plus admises n'en requièrent pas moins une articulation au niveau épistémologique. L'architecture n'a en effet pas même statut dans ces deux cas et le problème de lisibilité se retrouve, mais cette fois à un niveau épistémologique

Dans les diverses recherches, l'architecture ne tient pas la même place selon qu'elle est terrain d'étude, domaine d'étude, thème ou encore objet scientifique. Il conviendrait aussi de distinguer les registres de recherches selon qu'elle sont de nature applicationnistes, herméneutiques ou axiomatiques, etc ... [8] tant il est vrai qu'une recherche ne saurait se passer d'une dimension épistémologique. Mais cela demanderait un temps que je n'ai pas ici et ce n'est d'ailleurs pas notre objet.

NOTES

[1] *Les dix livres d'Architecture*, trad. 1684 par Cl. Perrault, Livre 1, Chap. 1.

[2] Conseil scientifique supérieur de l'enseignement de l'architecture, Avis et propositions concernant le projet de réforme des études d'architecture, 29 avril 1996

[3] Annuaire des formations de recherche dans les écoles d'architecture, 1994-1997, MATET-DAU, 1995, diffusion Parenthèses, Marseille.

[4] *Cahiers de la recherche architecturale, "Concevoir"*, n° 34, Marseille, Parenthèses, 1994.

[5] Ce schéma a été travaillé par Philippe Deshayes dans une habilitation à diriger des recherches dont l'architecturologie était l'objet et où il montrait que l'on pourrait de facto inscrire les diverses recherches relatives à l'architecture sur tel ou tel pôle, à condition de complexifier le schéma par la diversité des relations possibles entre pôles.

[6] F. Hamon et W. Szambien, "Qui a peur de l'histoire de l'architecture ?" in *Histoire de l'art*, n° 31, oct. 1995.

[7] *Cahiers de la recherche architecturale, "Ville et Architecture"* n° 32-33, 1993, Marseille, Parenthèses, 1993 et « Cultures constructives » n° 29, 1992.

[8] cf. « Recherche fondamentale en architecture », in : *Revue Architecture et comportement*, Lausanne, vol. 5., oct. 1989.

CONTRIBUTION INDIVIDUELLE

LE ROLE DES ECOLES D'ARCHITECTURE DANS LA CONSOLIDATION D'UN MILIEU STABLE DE RECHERCHE

Bernard Haumont

Centre de recherche sur les sciences et les savoirs de l'architecture et de la conception (CRESSAC)
CNRS UMR 220 LOUEST
Ecole d'architecture de Paris-la-Défense

Les activités de recherche dans les écoles d'architecture se sont progressivement organisées. Cette structuration a permis une institutionnalisation des programmes, des structures et des personnels. Tout n'est pas acquis. Robert Beaudoux vient de le souligner à propos des statuts précaires des chercheurs ou de certains programmes. Parallèlement, il faut reconnaître que la structuration d'un milieu de recherche, actif et performant, a pu s'engager lorsque les autorités publiques, scientifiques et administratives ont accepté, d'une part de privilégier des programmes pluriannuels de recherche, d'autre part de reconnaître que cette pluriannualité devait trouver une place éminente dans les écoles d'architecture.

C'est en effet sur cette base, ou même pourrions-nous dire cette division du travail entre recherche programmée et recherche incitative, que des travaux scientifiques, intellectuels ou plus pragmatiques, ont pu se développer et de la sorte accumuler des savoirs et des connaissances. Le travail de recherche nécessite en effet, et tout en même temps, la patience de l'abeille pour élaborer et construire, et la pointe de la guêpe pour exacerber des raisons ou des systèmes trop assis.

L'ancrage de la recherche en architecture, (et non pas simplement architecturale, au sens où les écoles sont d'architecture avant d'être architecturales, ce qui entraîne qu'elles tendent à faire progresser les savoirs dans des domaines assez différents, bien que complémentaires, comme celui de l'histoire des bâtis, ou celui des théories de l'architecture ou de la ville, mais aussi dans celui des solutions constructives, ou encore des usages et des satisfactions des citoyens ou des usagers directs), doit poursuivre son double ou triple attachement. La recherche en architecture doit en effet progresser selon les logiques scientifiques des chercheurs qui mèneront peut-être à la constitution d'une discipline, selon également les variations et progrès de la demande sociale et de ses formes d'expression, et enfin selon les aspirations des citoyens.

C'est à partir de ces quelques éléments introductifs que certains points peuvent être développés, en ayant en tête que 200 à 300 enseignants, chercheurs et thésards constituent dans les écoles ce milieu de la recherche en architecture :

- **1.** La recherche en architecture doit poursuivre son double adossement sur des programmes pluriannuels, assez largement liés aux écoles, et de ce fait institutionnels, et des programmes plus incitatifs, où des domaines d'investigation plus particuliers ou singuliers peuvent être développés.

La mise en place de programmes pluriannuels de recherche a permis en effet de développer rapidement dans les écoles un milieu de recherche dont la notoriété tant nationale qu'internationale est maintenant reconnue [1]. Cela mérite d'être doublement souligné, puisque ce milieu de recherche, maintenant inscrit -parfois avec difficulté- dans les écoles d'architecture, mais avec facilité *urbi et orbi* n'aurait pu se constituer à partir de simples actions incitatives, comme le CORDA [2] avait pu le faire : les milieux professionnels, principalement libéraux, sont trop fragmentés et éclatés pour mener des travaux de recherche nécessitant, sinon la durée, du moins l'accumulation et la transmission élargie des

savoirs nouveaux que la recherche génère; le domaine de l'architecture ne peut se satisfaire ni des travaux de recherche participant de disciplines accomplies - SHS, SPI...- ni des propositions ou des réflexions des "pratiquants".

Tout cela pour dire qu'en matière de recherche, et donc vis à vis de la production de nouveaux savoirs, la pérennité prime. Sauf à penser que l'invention immédiate peut en tenir lieu. Mais nous ne sommes pas, bien sûr, sur ce terrain puisque nous militons pour la reconnaissance de savoirs scientifiques dans les domaines de l'architecture.

La recherche en architecture doit donc continuer, éventuellement et certainement dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui, à s'adosser d'une part sur des programmes pluri-annuels et institutionnalisés, où les écoles sont forcément parties prenantes, d'autre part sur des actions plus incitatives, selon les thèmes que l'administration ou d'autres jugent prioritaires. Actuellement, le Plan urbain, le Plan construction et architecture, le PIR-Villes du CNRS, la Délégation interministérielle à la ville ... jouent ce rôle complémentaire : financer des mobilisations de savoirs constitués par ailleurs. A nouveau, il ne faudrait pas céder à une économie de cueillette (qui s'épuise très vite), au détriment d'une économie de plantation (qui se renouvelle).

▪ **2.** Dans le fil des propos jusqu'ici avancés, il faut reconnaître la nécessité de l'accumulation des savoirs et des connaissances que la recherche produit, pour faire progresser les choses, ou tout au moins les savoirs. Qui peut mieux le faire que les écoles, dès lors qu'elles reconnaissent ou revendiquent leurs rôles en la matière. C'est en effet déjà partiellement le cas.

La progression des savoirs, c'est-à-dire leurs accumulations et leurs diffusions, nécessite la durée et la patience, puisque le temps de la pensée n'est que rarement réductible à celui de l'intuition; ce qu'offrent généralement les écoles d'architecture, moins sensibles aux effets de mode ou de concurrence qui organisent les comportements professionnels. La pluri-annualité des programmes de recherche, conjuguée avec une permanence (relative) des enseignants et des chercheurs, garantit cette continuité et cette persévérance propres aux activités de recherche.

▪ **3.** La formation par la recherche est également centrale dans les dispositifs de production et de réflexion sur les savoirs de l'architecture qui ne peuvent se satisfaire seulement des débats doctrinaux nécessaires aux formes sociales et professionnelles de la pratique architecturale et urbanistique. Des exigences supérieures ou nouvelles se font jour vis-à-vis du travail des architectes que les activités de recherche doivent et peuvent alimenter. La diversification accrue des métiers de l'architecture entraîne en effet un élargissement et un approfondissement des capacités d'expertise, auxquels seule actuellement la recherche paraît pouvoir répondre.

Les CEAA [3], les DEA et les DESS existants au sein des écoles ou en coopération, même s'ils restent encore peu -et pas assez- nombreux, attestent de cette capacité à former que le développement des activités de recherche permet.

▪ **4.** L'organisation en laboratoires stables et pérennes, dont certains sont associés au CNRS ou à d'autres grands organismes de recherche, favorise, outre les coopérations, débats et moyens nécessaires aux recherches, l'accueil d'étudiants désirant se spécialiser ou entreprendre une thèse. Cette fonction d'accueil et d'encadrement, hautement nécessaire puisqu'au principe de l'élargissement et du renouvellement des savoirs et des connaissances, est stratégique pour la formation d'experts et de professionnels qualifiés ainsi que pour l'enseignement de la discipline. De nombreux efforts restent encore à faire dans ce sens, mais nous pouvons considérer que l'impulsion est donnée et qu'elle ne demande qu'à se développer. Surtout si la réforme des études envisagée, et notamment la création d'un véritable 3ème cycle, inscrit les dispositifs actuels et potentiels de recherche dans son économie.

▪ **5.** L'internationalisation des échanges, tant des hommes que des idées, s'appuie également sur une stabilisation des activités et des équipes de recherche. Les coopérations scientifiques et culturelles

exigent des rapprochements et des familiarisations qui prennent du temps et ne peuvent que s'inscrire dans la durée. D'autant que de plus en plus ces coopérations internationales et au premier chef européennes entraînent l'équilibre des termes de l'échange, à savoir des connaissances ou des compétences forgées dans le lent travail de recherche.

▪ 6. On ne saurait terminer ce rapide tour d'horizon sur l'organisation d'un milieu de recherche dans les écoles d'architecture sans mentionner les procédures d'évaluation et de sélection qu'il a su, avec l'appui de l'administration, mettre en place. Si conjoncturellement, nous ne pouvons que regretter l'évanouissement que nous souhaitons temporaire seulement du Comité consultatif de la recherche architecturale, structure d'orientation et d'évaluation de la recherche en architecture, il faut cependant reconnaître la maturité du milieu de recherche des écoles qui a su pondérer les risques de l'institutionnalisation par des évaluations régulières de ses programmes, activités, et laboratoires.

Le rattachement de l'architecture au ministère de la Culture, et de ce fait des écoles et des équipes de recherche qui y sont localisées, doit renforcer les dynamismes existants, en sorte que les savoirs et les expériences professionnels soient soutenus, continués et parfois critiqués par des travaux de recherche forcément plus méthodiques, informés et savants. L'accumulation, le renouvellement et la diffusion de connaissances architecturales passent par cette activité de recherche que les écoles et leurs personnels ont su et pu développer, avec patience et persévérance, gageant de la sorte un enseignement ne se réduisant pas à des apprentissages professionnels.

NOTES

[1] Certains ont même relevé que cette recherche, (c'est à dire ses chercheurs et ses résultats) était mobilisée ici ou là, mais sans la reconnaissance académique qui devrait suivre.

[2] Comité d'orientation pour la recherche et le développement en architecture.

[3] (Certificats d'études approfondies en architecture: formations post-diplômes appelées soit à se transformer en DEA ou DESS dès que les relations avec l'Université seront éclaircies et stabilisées, soit à se renforcer au sein des écoles d'architecture dans la perspective des 3èmes cycles nouveaux.

LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

La recherche en sciences sociales appliquées aux activités et politiques culturelles est menée au sein du ministère de la culture par le département des études et de la prospective. Des programmes spécifiques conduits par le Centre national de la cinématographie et la direction du livre sur les domaines qui les concernent, y participent. Le Comité d'histoire du ministère, par les études qu'il confie à des jeunes chercheurs sur l'évolution des politiques et des acteurs ainsi que par la recherche archivistique qu'il pilote, y contribue. Un programme interministériel qui vient d'être lancé sur le thème « culture, lien social, et ville », à l'initiative de la délégation au développement culturel et aux formations, a pour ambition de l'utiliser pour évaluer la dimension sociale des politiques culturelles, notamment dans les quartiers dits « difficiles » (Cf programmes interdisciplinaires exposés dans la contribution de la mission de la recherche).

L'utilisation des sciences humaines au sein de l'administration de la culture a d'abord répondu à la nécessité pour l'Etat de disposer d'un instrument d'analyse de sa politique et de l'objet auquel elle s'applique. C'est d'ailleurs dans le cadre des instances de planification qu'est né ce qui devait devenir le département des études et de la prospective.

Cet outil a permis de constituer progressivement un ensemble organisé de méthodes et de données sur le champ culturel et ses acteurs, données de contexte indispensables à la recherche. Réciproquement, la nécessité d'approfondir les sujets à traiter a justifié l'attribution de moyens particuliers au titre de l'enveloppe recherche pour initier, soutenir et accompagner la démarche d'historiens, de sociologues et d'économistes qui investissent le champ de la culture pour en expliciter les phénomènes.

Les grands axes d'investigation actuels du département des études et de la prospective peuvent être récapitulés brièvement comme suit :

- les études sur l'emploi, avec comme thèmes principaux la quantification de l'emploi culturel, la connaissance socio-économique des professions, l'adéquation emploi-formation, l'analyse des formes d'emploi non permanent ;
- l'application des méthodes et des outils de l'analyse économique et financière aux activités culturelles ;
- la description des instruments de l'éducation et de l'initiation artistique ;
- l'étude des comportements culturels tant en ce qui concerne la consommation de l'offre culturelle que de ce qui relève de la pratique amateur artistique ;
- l'analyse du financement public de la culture et la réflexion sur la dimension territoriale des politiques culturelles publiques ;
- la description de la présence culturelle française dans le monde et l'analyse comparée de politiques ou d'activités culturelles.

Au-delà de ces thèmes de travail, il convient de mentionner l'importance des instruments de recherche créés par le département des études et de la prospective, qu'il s'agisse de la base de données statistiques sur la culture résultant de la compétence qu'il détient dans le cadre du système statistique français ou de la base documentaire gérée par son centre de documentation.

La dimension internationale est vécue par le département des études et de la prospective (DEP) du ministère de la culture comme un impératif depuis sa création. Elle se manifeste de plusieurs manières : information réciproque sur les travaux réalisés, notamment par l'animation d'un réseau de chercheurs et d'administrateurs de la culture, « Circle », créé sous l'égide du Conseil de l'Europe; études comparatives entre plusieurs pays sur les politiques culturelles; présence dans les programmes initiés par les organisations internationales comme celui dirigé par le Conseil de l'Europe sur l'évaluation des

politiques culturelles; accueil de chercheurs étrangers, cours ou communication; missions d'expertise à l'étranger.

Il convient de mentionner plus particulièrement, à ce sujet, le lancement d'une initiative pour la construction de statistiques européennes de la culture. Le DEP a ainsi organisé, en liaison avec l'INSEE et le concours du département des affaires internationales du ministère de la culture, une réunion d'experts des administrations de la culture et des Instituts statistiques des pays membres de l'Union Européenne en juin 1995 sur ce thème. Cette réunion a été prolongée par deux réunions, à Madrid en octobre 1995 et à Urbino en mai 1996 et a permis l'adoption d'une résolution par le Conseil Européen du 22 novembre invitant les Etats membres et la Commission à poursuivre cette action.

Le département des études et de la prospective n'entretient pas de relations institutionnelles avec le CNRS mais contracte ponctuellement avec des équipes de recherche en fonction des thèmes de travail inscrits à son programme. Parmi celles-ci, on peut citer le Centre de sociologie des arts de l'école des hautes études en sciences sociales, le Centre de sociologie des organisations du CNRS, le laboratoire de sociologie de l'école des mines, le Centre d'étude sur l'emploi, le Centre d'études et de recherche sur les qualifications, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, le groupe de recherche en économie quantitative économétrique de l'école pratique des hautes études en sciences sociales et de nombreuses équipes universitaires comme celle du laboratoire d'économie sociale de l'université de Paris-I.

Les programmes respectifs de la direction du livre, du Centre national de la cinématographie et du comité d'histoire sont résumés dans les annexes ci-dessous.

ANNEXES

A - DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Pour mieux structurer son action, la Direction du livre et de la lecture (DLL) mène des études et recherches à caractère socio-économique sur les pratiques de lecture et l'économie du livre visant à rendre compte des évolutions de la chaîne du livre et de son environnement.

Élément essentiel d'orientation des politiques à mettre en oeuvre, ce programme d'études et recherches constitue également un outil important d'échange et de partenariat avec les professions du livre et de la lecture.

1. L'évolution des pratiques de lecture

L'objectif de ce champ de recherche est de rendre compte des évolutions et des comportements des différents publics de lecteurs (jeunes, ruraux, détenus, etc) et de leur rapport à l'offre de livres (bibliothèques, librairies, etc.).

La sociologie de la lecture s'est longtemps entendue comme l'étude du poids des inégalités sociales et culturelles sur les pratiques de lecture (nombre et genres de livres lus ou possédés, modes d'approvisionnement, place de la lecture parmi les autres pratiques culturelles, etc.). Mais ces études quantitatives doivent être éclairées par d'autres modes d'investigation plus qualitatifs qui permettent d'élargir et d'affiner les problématiques.

Élargir en s'intéressant, par exemple, non plus seulement aux pratiques et représentations individuelles, mais aussi à l'ensemble des images qu'une société ou des institutions construisent quant au bien-fondé et aux raisons de lire, à la définition des savoir-faire minimaux, aux modes et aux temps de lecture, etc. Affiner aussi pour passer « du livre au lire », du constat de l'inégale relation à l'objet livre, à l'attention portée aux diversités des lectures, des perceptions et des plaisirs du texte. On a ainsi mis l'accent sur les importantes variations des pratiques et représentations de la lecture chez un même individu au cours d'un itinéraire biographique, sur la multiplicité des mode d'appropriation des textes.

Cette orientation méthodologique (combinaison d'enquêtes de terrain quantitatives et qualitatives) prévaut aujourd'hui dans les travaux engagés par la DLL :

- qu'il s'agisse des recherches confiées à la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou (sur les crédits du budget civil de recherche et de développement), comme Cohorte de jeunes inscrits en bibliothèque 1990-1995, Livres, lecture et sociabilité (1993, publiée dans la collection Études et recherche de la BPI sous le titre Sociabilités du livre et communautés de lecteurs 1996), Intégration sociale et citoyenneté : le rôle des bibliothèques municipales (1994) et l'expérience et l'image des bibliothèques municipales, lancée fin 1995. Cette dernière recherche, qui se poursuit en 1996, se propose d'appréhender l'évolution constatée depuis 1979, date à laquelle une première recherche sur le même sujet (et portant le même intitulé) fut lancée par la Direction du Livre.
- qu'il s'agisse des études et recherches menées en collaboration avec d'autres institutions ou ministères, comme la lecture en prison (1993), avec le ministère de la Justice, et qui a donné lieu à une publication (novembre 1995) dans la collection Etudes et Recherche de la BPI, sous le titre Lire en prison.
- qu'il s'agisse de collaborations avec des partenaires privés comme France Loisirs, pour une enquête comparative sur les pratiques de lecture et la connaissance réciproque des cultures littéraires dans cinq pays d'Europe et intitulée Regards croisés-Lire en Europe : une comparaison France-Allemagne-Italie-Grande Bretagne-Espagne. Entamée lors du temps des livres 1994, cette enquête est aujourd'hui en voie d'achèvement. La publication des résultats complets de cette recherche sera l'occasion d'une table ronde sur le thème Lire en Europe : pratiques et connaissance de l'autre, le 16 octobre prochain (BNF, amphithéâtre Colbert) dans le cadre du Temps des livres 1996.

Par ailleurs, il faut mentionner la participation de la DLL au comité d'orientation scientifique de l'Observatoire France Loisir de la lecture.

- qu'il s'agisse d'études souhaitées par la DLL, reprises dans le programme du Département des Etudes et de la Prospective (DEP) et mises en oeuvre par lui, en co-pilotage avec la DLL, comme l'évolution et l'extension de l'offre plurimédia dans les bibliothèques municipales (lancée en 1995).

2. Les mutations économiques du secteur du livre

Depuis le milieu des années 1980, la DLL a contribué de façon décisive au développement des recherches dans cette discipline encore jeune qu'est l'économie du livre, d'abord en partenariat avec le Département des études et de la prospective du Ministère de la Culture puis par le soutien qu'elle a apporté à l'Observatoire de l'économie du livre (OEL), organisme créé à son initiative en 1987 en liaison avec les organisations professionnelles du livre afin de produire et de diffuser une information économique d'intérêt commun.

Trois axes peuvent résumer cette politique, essentielle tant pour orientation des politiques publiques que pour le soutien à un secteur dont l'atomisation interdit à la plupart des entreprises de mener leur propre politique d'étude : observer l'évolution des grands agrégats, analyser les mutations du secteur, mais aussi combler les lacunes dans la connaissance de son fonctionnement.

Parmi les études réalisées ces dernières années, citons notamment Les achats de livres des Français (1990), L'état de l'édition en sciences humaines et sociales (1990), Les stratégies des grands groupes d'édition (1991), Chaînes et groupements de librairies en Europe (1992) ou encore l'étude sur la situation économique des librairies de 1er niveau (1993). Toutes ces études ont été publiées dans les cahiers de l'économie du livre, créés en 1989 afin de remédier à l'absence d'organe de diffusion des recherches en ce domaine (9 numéros et 3 numéros hors série depuis 1989).

Cette politique d'études est placée sous le signe du partenariat, à la fois intellectuel et financier, avec les organisations professionnelles du livre, mais aussi avec le Département des études et de la prospective du Ministère (DEP).

Ainsi, entre juin 1993 et octobre 1994, en liaison avec l'ensemble de l'interprofession, l'Observatoire a conçu et coordonné un important dispositif d'étude sur la place des bibliothèques dans l'économie du livre : l'articulation achat/emprunt, réalisé pour le compte de la DLL, du SNE, de la SCAM-SGDL et de la DISTB du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec le concours scientifique du DEP. En fournissant aux professionnels et aux pouvoirs publics un matériau riche et solide sur cette

question peu étudiée, l'étude permet de clarifier les termes de la réflexion commune sur la question du droit de prêt. De premiers éléments de synthèse de cet ensemble de cinq études ont d'ores et déjà été diffusés ; les résultats détaillés en seront publiés en 1996.

Dans le prolongement de cette série d'investigations, une enquête mensuelle sur les emprunts en bibliothèque, similaire à celle qui existe déjà sur les achats de livres a été mise en place en juillet 1995 auprès du panel de 10 000 consommateurs de 15 ans et plus de la SOFRES. On disposera ainsi d'un outil d'observation plus fin des pratiques d'emprunt, dont l'évolution pourra de surcroît être analysée en fonction de celle des pratiques d'achat.

Cette série de travaux permettra d'étayer, sur les questions du prêt en bibliothèque, les rencontres sur les enjeux économiques de la propriété littéraire et artistique dont l'organisation vient d'être annoncée par le Ministre dans le cadre du plan d'action pour le livre et la lecture.

Autre dossier connexe aux rapports entre bibliothèques et secteur marchand : les achats de livres des collectivités (locales et entreprises). Une première enquête sur les modalités d'approvisionnement d'un échantillon de 30 bibliothèques publiques (BM et BDP) est actuellement en cours ; elle pourrait être complétée par une enquête portant sur un échantillon plus vaste de bibliothèques et de collectivités.

Parmi les autres études prévues en 1996, notons également l'étude, reprise dans le programme de travail du DEP sur les évolutions de structure des prix des différentes catégories éditoriales, qui prolongera l'étude menée en 1993 en partenariat avec le SNE sur les conditions de commercialisation des ouvrages par spécialité éditoriale (à paraître).

Deux autres études sont également envisagées :

- Dans le domaine des nouvelles technologies, on cherchera à apprécier l'impact du développement des réseaux de transmission électronique sur l'édition de recherche : chance ou nouvelle menace sur un secteur déjà fragilisé par les pratiques de reprographie sauvage ?
- Enfin, une étude sur l'emploi dans l'édition constituera le premier volet d'un programme pluriannuel sur l'emploi dans le secteur du livre.

B - CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE

Le programme de recherche présenté par le Centre national de la cinématographie se décompose en deux secteurs : l'un concerne le champ des recherches socio-économiques, l'autre le domaine du patrimoine et de l'histoire du cinéma.

I - Recherches socio-économiques

Trois grandes orientations ont été retenues pour ce secteur de recherche :

- un partenariat avec la recherche universitaire
- un volet pluriannuel sur la connaissance du public
- des recherches sectorielles ponctuelles.

1. Le partenariat universitaire

A) Les objectifs

Ce partenariat avec l'Université a pour objectif d'établir une collaboration étroite entre la recherche universitaire et l'administration. Cela doit permettre, d'une part, de faire travailler les universitaires sur des sujets intéressant directement les pouvoirs publics et, d'autre part, de faciliter leurs recherches en donnant accès aux informations détenues en interne par le CNC, en permettant des rencontres plus fécondes avec les professionnels et en assurant un soutien financier à leurs travaux.

B) Les modalités

Cette coopération scientifique prend la forme d'une convention-cadre qui définit les modalités de la collaboration entre le CNC et l'Université retenue. Dans ce cadre, le service des études du CNC et l'équipe de recherche universitaire élaborent en commun, chaque année, les thèmes des recherches qui seront réalisées par les étudiants chercheurs. Au vu du programme ainsi défini, une subvention est alors attribuée pour mener à bien ces travaux.

En 1994, trois convention-cadres ont été signées : l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne avec le DESS de Droit et Administration de la Communication Audiovisuelle, l'Université de Paris III Sorbonne Nouvelle avec l'UFR Cinéma et Audiovisuel, l'Université de Paris I avec l'InterGroupe de Recherche en Économie de la Culture.

C) Les résultats

Chaque thème retenu fait l'objet d'un rapport final. La plupart de ces travaux font l'objet d'un mémoire de DEA et sont donc soumis à une évaluation de la part de l'Université.

« La distribution cinématographique en Europe » : cette étude de type monographique a pour objectif de réaliser un état des lieux de l'organisation cinématographique en Europe en analysant en particulier la situation des entreprises qui diffusent des films français. Ce travail s'inscrit à la suite des interrogations portant sur l'exportation du cinéma français.

« La situation économique du secteur des industries techniques » : cette étude a pour objectif de réaliser un état des lieux et d'examiner les perspectives à moyen terme des entreprises du secteur des industries techniques

II - Patrimoine et histoire du cinéma

Ce secteur de recherche comprend deux grands axes :

1. La recherche patrimoniale

Cet axe de recherche a pour objectif de se livrer à un recensement, une identification et un classement de collections d'oeuvres cinématographiques. Les programmes engagés sont les suivants :

- Un programme pluriannuel sur les films Lumières : cette recherche menée en collaboration avec l'Université Lyon II se termine en 1995 avec la publication d'un catalogue raisonné des films Lumière.

- Une filmographie du cinéma français 1895-1995 : ce projet concernant 65 000 titres de films vise à un recensement de toutes les oeuvres filmiques réalisées en France durant un siècle de cinéma. C'est un projet inscrit dans le cadre du programme européen MEDIA.

- Un programme de recherche sur les films ethnographiques : ce programme conduit avec le CNRS a été mis en place avec le comité du film ethnographique du musée de l'Homme afin de travailler, parallèlement à la restauration de ces films, à l'établissement de dossiers scientifiques.

2. Le programme pluriannuel sur l'histoire économique du cinéma

Ce programme lancé sur l'année universitaire 1992-1993 a été mis en place en liaison avec le collège de Polytechnique et la participation de chercheurs et d'étudiants rattachés à plusieurs universités ou écoles françaises. Un séminaire a été mis en place et huit bourses de recherches ont été attribués. Pour conclure ce programme, un colloque est en cours de préparation pour la fin 1995.

C - LE COMITÉ D'HISTOIRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES INSTITUTIONS CULTURELLES

Les travaux du Comité d'histoire du ministère, dont le département des études et de la prospective assure le secrétariat, se sont développés, depuis sa création, en 1993, sous la forme de séminaires et de recherches confiés à des chercheurs, d'inventaires d'archives et de publications bibliographiques pour soutenir les travaux des historiens.

En 1995-1996, un groupe de jeunes chercheurs a travaillé sur l'histoire très spécifique du Centre national de la cinématographie. Une histoire des corps de fonctionnaires du ministère a débuté par l'analyse du rôle joué par les administrateurs de la France d'Outre-mer dans la création du ministère. Deux groupes de travail se sont réunis, l'un sur l'histoire de la déconcentration et l'histoire des directions régionales, l'autre sur l'histoire des politiques culturelles locales.

En 1996-1997, le comité d'histoire se penchera sur l'histoire de la direction de la musique et commencera à rassembler des matériaux sur l'histoire des politiques architecturales de la France, notamment sur la période 1969-1981.

CONTRIBUTION D'EXPERT

LE GRAND ÉCART ENTRE LA RECHERCHE ET L'ADMINISTRATION

Rapport d'expertise sur les enjeux, les atouts et les difficultés de la recherche en socio-économie de la culture, menée au département des études et de la prospective

Antoine Hennion,

directeur du Centre de sociologie de l'École des mines, membre du conseil ministériel des études

Introduction : le grand écart entre deux logiques divergentes

Ce rapport s'est attaché à un examen de la recherche au DEP, d'un point de vue dynamique et historique, et en insistant sur son fonctionnement institutionnel et ses relations avec les milieux de la recherche d'un côté et de l'action culturelle de l'autre.

Le DEP est écartelé entre deux modes de fonctionnement divergents. Il doit répondre à des demandes prises dans l'actualité des décisions politiques à prendre ou des urgences du terrain. Les responsables le chargeraient bien de leur fournir à la demande un résumé accessible des connaissances disponibles, en fonction du problème précis qu'ils ont à résoudre. Mais ce fonds commun de résultats de recherche n'existe pas. La recherche est elle-même tributaire d'interrogations changeantes, en fonction de sa structuration interne, de ses commandes et de ses financements. La recherche en sciences sociales est plus une sorte de machine à reprendre et à transformer les questions qu'elle reformule, qu'une pourvoyeuse d'éléments scientifiques, comme hors du temps, à l'abri de l'action sociale.

Face à cet enjeu, les deux dangers inverses sont permanents, de tomber dans le coup par coup, ou de se fermer dans une logique de recherche trop autonome. Mais ils ne sont pas le fruit d'une définition insuffisante des missions du service : ils sont les limites nécessaires entre lesquelles son rôle d'interface entre une logique politico-administrative et une logique de recherche l'oblige à naviguer.

Pour «ramasser» des résultats nécessaires à court terme, il est impossible d'extraire de l'extérieur ces résultats : il faut accompagner avec finesse les évolutions de la recherche pour accéder à ses traits les plus vifs, à ses apports spécifiques, et a fortiori pour en infléchir les thématiques et de structurer certains domaines d'investigation. Il faut créer l'espace des questions-réponses, plus qu'apporter les réponses. Ni tout faire, ni tout faire faire : participer.

Le DEP est obligé d'être l'un des participants du milieu qu'il doit exploiter. Il ne peut pas non plus se comporter en prescripteur autoritaire : le milieu de la recherche se définit par le croisement de logiques fortes, et les contrats sont seulement l'une d'entre elles. C'est ce qui interdit de céder à la tentation inverse de tout faire en interne.

Une telle division mécanique du travail se heurte à l'opacité de pratiques de la recherche. Outre le bénéfice de points de vue non prévus, l'intérêt de passer par des équipes externes tient à la nécessité d'un apprentissage et d'une coopération sur le long terme avec le milieu : les résultats auxquels la recherche permet d'aboutir ne se résument jamais à leurs formulations explicites. Il faut sans cesse traduire, dans les deux sens, la demande des uns dans les termes des autres.

C'est pourquoi on ne peut choisir entre «faire» et «faire faire» : les deux pratiques sont nécessaires pour «apprendre» le milieu de la recherche, et pour lui apprendre ce qu'on veut. Au delà de l'inconfort

institutionnel d'un service placé entre deux logiques, il faut parler d'une tension nécessaire, constitutive de la fonction à remplir, et non d'une instabilité issue d'une mission insuffisamment définie.

Structurer un milieu

Si cette identité tendue entre deux pôles comporte un danger d'incompréhension de la part de la tutelle et de demandeurs toujours trop pressés, elle comporte aussi un aspect intéressant : la nécessité et la possibilité de participer à la définition à long terme des axes de la recherche sur la culture.

De façon parfois tout à fait décisive, le DEP a assuré depuis plus de trente ans cette action de structuration d'un milieu de recherche, qui s'est organisée à travers trois modalités principales :

- le financement et la programmation thématique, à travers les appels d'offre et les soutiens à la recherche ;
- la conduite d'une recherche en interne et la constitution de pôles de compétence propres ;
- la centralisation et la mise en oeuvre d'outils collectifs de la recherche, comme des bases de données et des ressources statistiques, un centre de documentation, un tissu de publications.

Il faut ajouter à cela les participations des chargés d'études à des enseignements, des séminaires, des journées de formation internes ou externes, et l'importance des colloques dans un milieu où les acteurs sont de petite taille.

L'historique d'une mission

Selon les axes de recherche, l'insertion du DEP dans les milieux de la recherche et les effets de son action incitative ont suivi des cours différents. La première forme d'action a relevé du financement et de la valorisation de travaux sur la culture menés par des chercheurs reconnus.

Il s'agissait pour eux de trouver des financements, mais aussi un écho à leurs préoccupations souvent directement engagées sur le plan social et politique, tout en participant à un mouvement plus vaste visant à faire reconnaître l'importance du domaine culturel.

Du côté du DEP, le financement donne un droit d'entrée dans le milieu, et dessine les contours d'une position reconnue : le service gagne sa place d'interlocuteur privilégié des chercheurs avec le pouvoir politique sur les questions culturelles. Un double effet déborde le financement des chercheurs par le DEP et la reconnaissance du DEP par les chercheurs : une inflexion (et parfois la création pure et simple) de thèmes de recherche dotés par cette action d'une visibilité et d'une continuité dont ils auraient manqué sans elle ; et la formation d'une seconde génération de chercheurs, à partir des équipes constituées autour des recherches financées.

Le programme encore largement virtuel du Service des études et de la recherche (SER) attire vite des chercheurs intéressés par la connaissance interne des milieux artistiques, comme R. Moulin, ou par l'analyse des phénomènes culturels liés aux minorités ou à la jeunesse, comme M. de Certeau. A travers le soutien qu'il leur apporte, le SER gagne un ancrage dans les débats de société des années 70.

Diverses modalités d'action sur le milieu

En termes de soutien de l'Etat, deux étapes ont été décisives : le soutien de la DGRST à travers une action concertée en 1975, qui a permis au SER de financer les appels d'offre tournés vers l'extérieur, et la politique de Jack Lang pour la culture, avec la multiplication par sept du budget du service en 1982.

Une greffe réussie avec la sociologie

La greffe avec la sociologie prend vite, dans des directions diverses : dans la deuxième génération de chercheurs mobilisés par le SER, sont représentés le CSO, le CSI, le CSA, ainsi que d'autres chercheurs, formés par Bourdieu. Le CNRS est très présent, les liens existent avec des laboratoires

universitaires et des « hors statut ». Une collaboration sur le long terme est instituée avec des établissements comme le CEREQ et le CREDOC. Pour d'autres courants, l'action du service a servi d'aide au démarrage, avant un développement externe : ainsi des études sur les médias et la communication, alors que le SER se centre plus sur la « culture » au sens traditionnel du terme : le livre, les arts visuels, le théâtre, le cinéma, la musique.

Un effort plus difficile à concrétiser en économie

Le milieu des économistes n'est pas prêt à accepter un investissement lourd sur le domaine, et les opérations répondront plus à une logique du coup par coup. Il faut attendre les années 80 et la création de l'ADDEC pour un premier élan, malgré plusieurs « coups » réussis, comme le colloque d'Avignon en 1986, qui rassemble pour la première fois de nombreux jeunes chercheurs internationaux. Mais les économistes de renom ne restent pas dans le domaine, la mayonnaise semble retomber après des moments de mobilisation. Ceux-ci n'en ont pas moins permis d'aboutir à d'importantes reformulations : discussion du paradoxe de Baumol, analyses des supports, travaux sur les droits d'auteur et la propriété, analyses en termes de compétences, de qualifications, d'incertitude.

Côté statistique et économétrie, la relation se fait plus stable, en particulier avec certains bureaux d'études spécialisés comme le BIPE, et dans une moindre mesure l'IDATE. D'un point de vue institutionnel, les relations sont surtout continues avec le LES (Paris I-Panthéon-Sorbonne) et Travail et société (Paris IX-Dauphine), et les chercheurs CNRS sont moins nombreux qu'en sociologie.

Essaimage des thèmes ou du mode de fonctionnement du DEP

Dans cette analyse en termes de flux, un mouvement est important, l'essaimage. Il ne touche pas tous les domaines d'intervention, car il suppose certaines conditions.

Le principal cas a été celui des recherches sur la communication, déjà évoqué, notamment avec la formation du GRESEC à Grenoble.

Les autres domaines concernés ont été celui des politiques culturelles locales et régionales, où A. Lefebvre continue son travail à Toulouse-Le-Mirail, tandis que le DEP secrète l'OPC à Grenoble, instance régionale plus adaptée au suivi local des politiques culturelles ; et celui du livre, où J.-F. Barbier-Bouvet crée une cellule de recherche spécifique à la BPI, sur un modèle proche de celui du DEP (statistiques et centralisation de données, structuration d'un thème, recherches en interne et pilotage d'un milieu par appels d'offres).

Dans les trois cas, il s'agit d'un essaimage réussi, au sens où les contacts et les collaborations continueront, et aussi en un sens institutionnel et politique : souhaitée au sein du service ou plutôt regrettée, la reproduction de structures analogues du DEP est en soi moins une concurrence qu'une confirmation de la pertinence de ses choix et de ses façons de travailler.

Circulation et recrutement des chercheurs

Enfin, à ce niveau essentiel de la formation des compétences, un aspect concerne le recrutement en interne : la tendance a été depuis le début au SER à l'embauche de jeunes chercheurs débutants et à leur auto-formation. Ils renoncent vite à leur thèse à cause de la variété de leurs activités (notes, synthèses, études et recherches en propre, pilotage et réception des appels d'offre, suivi des études et recherches commandées, organisation de colloques et séminaires, documentation, réponses à des demandes externes d'étudiants, d'associations, de responsables en région, etc.).

Il en résulte un problème typique de spécificité non convertible : seul le DEP est capable de former au DEP le mouton à cinq pattes que constitue le chargé d'études du DEP, et seul le DEP est capable de l'employer. Largement justifiable, cette situation pose des problèmes pour le service (elle rend difficile l'apport de sang neuf) et pour les intéressés, puisqu'elle impose une carrière en forme de nasse, dans laquelle la seule perspective d'avancée sans régression est de rester sur place!

La construction et l'évolution des axes de recherche

A ces modes d'action contrastés du DEP correspondent des influences variées au niveau des contenus de la recherche, et du développement de certains axes - en leur prêtant la vertu de révéler des engagements implicites du DEP, nous commencerons par les échecs.

Les refus de l'obstacle

La fondation du SER renvoyait à une configuration socio-politique marquée, mêlant une conception forte de l'action de l'Etat à un militantisme culturel plus basiste, ces deux composantes partageant une hostilité à la culture de masse et à l'industrialisation des produits culturels. Le DEP n'a ainsi jamais réussi à intégrer certains domaines liés aux technologies et à l'industrie culturelle. Ainsi de la télévision, des médias et de la communication, puis plus tard, des nouvelles technologies ; sur ces dernières, l'effort fait en 81-83 n'a pas été poursuivi.

A l'autre extrême, le DEP a obéi à un réflexe d'auto-limitation instinctive en matière d'intervention de l'Etat dans le domaine de l'art, d'où une absence totale d'analyses sur les contenus artistiques et culturels, ou sur la création elle-même. Il s'agit ici d'un refus conscient d'entrer dans les contenus de la création, pour un service public dont tout le travail vise à orienter les pratiques des responsables : le respect total pour la liberté de la création se présente comme une contrepartie nécessaire. C'est la signification profonde de la formule « socio-économie de la culture », à cheval entre un rattachement disciplinaire largement anticipé, et une position politique sur le rôle et les limites de l'action publique en matière culturelle.

Les axes propres que le DEP a établis durablement

Certains thèmes suivis sur le long terme par le DEP se sont définitivement imposés. Rappelons les six axes principaux des travaux du DEP :

- La connaissance des publics et l'enquête sur les pratiques culturelles
- L'économie de la culture
- Les dépenses culturelles, en particulier celles des collectivités locales
- L'emploi culturel
- L'éducation artistique
- Les politiques et les institutions culturelles.

Sur ces six thèmes, les axes 1, 3, 4 et 6 sont des produits-maison, des thèmes que le DEP a portés à bout de bras, quand il n'en est pas le principal géniteur. L'économie de la culture, elle, renvoie à un souci constant, et c'est plutôt une limite de cet axe qu'il soit resté très interne au DEP. Enfin, malgré son importance reconnue et le nombre de travaux, l'éducation artistique a plus permis une série de coups que l'établissement durable d'une interrogation scientifique et politique.

Une pluralité d'influences et de modes d'action sur la recherche

Il est possible de déterminer sur quelques cas la nature précise de l'intervention du DEP sur le contenu et l'orientation des thèmes de recherche.

La connaissance des publics est organisée autour de l'enquête sur les pratiques culturelles, devenue elle-même une référence importante ; à partir de celle-ci, à l'aide de traitements secondaires ou de prolongements qualitatifs, de nombreuses recherches de types variés sont venues donner du paysage des publics, des sorties, des pratiques et des amateurs, au sens large, une idée empirique très riche. L'insistance sur les pratiques audiovisuelles, musicales, collectives des jeunes, par exemple, a permis de dépasser les visions trop orthodoxes, refusant de faire de l'âge autre chose qu'un écran de différences sociales, autant que les discours sur la nouveauté absolue d'une génération.

Quand l'économie de la culture prend le relais de l'interrogation sur les industries culturelles, il ne s'agit pas que d'un changement de nom : la nouvelle formulation, à la fois plus large et plus théorique, échappe à l'approche par secteurs et à l'impérialisme d'une visée centrée sur les phénomènes d'industrialisation des produits culturels. Les questions de propriété intellectuelle, de carrière, les interrogations sur le marché et les prix, les tarifs des spectacles, renouvellent en profondeur l'axe initial.

L'observation des dépenses culturelles, en particulier des collectivités locales, a pris une ampleur croissante avec la décentralisation. La réussite de cet axe se mesure à l'intensité des demandes des responsables régionaux, municipaux et associatifs, et à la diffusion de toute une panoplie d'outils et de documents chiffrés. Cet aspect de l'activité glisse progressivement vers une assistance technique à la réalisation en propre d'enquêtes régionales ou locales.

L'exemple de l'emploi culturel est un bon cas pour montrer la diversité des incitations qui permettent le lancement d'un nouvel axe, et la pluralité des retours possibles : le thème a été formulé en réponse à des préoccupations politiques ; il a comporté un travail statistique important mené en collaboration avec l'INSEE et les caisses des professions du spectacle, des intermittents, des artistes plasticiens ; il a impliqué la réalisation d'enquêtes, certaines réalisées en interne, d'autres sous-traitées ; il a enfin pris une part active à la mise en place d'un axe de recherche fondamentale autour des problèmes posés par le secteur artistique et culturel à la sociologie des professions. Cette situation représente l'intégration maximale de la demande, des moyens et des résultats, le DEP remplissant un rôle de plaque tournante pour un thème appartenant à l'air du temps.

La recherche sur les amateurs fournit l'exemple inverse, où le DEP a un rôle d'initiateur, alors que rien ne vient du milieu de la recherche ni des directions. Ayant poussé pour qu'une enquête ait lieu, l'ayant menée à bien contre l'indifférence générale, le DEP a choisi une forme de restitution grand public, sous la forme d'un ouvrage. Cet essai aura la chance de pouvoir prouver ex post son bien-fondé en rencontrant un accueil très favorable, de la part de milieux très divers (éducation, associations, ADDIM, chercheurs, Direction de la musique, municipalités, etc.).

Les statistiques et la documentation

Nous ne pouvons trop insister ici sur cette dimension du travail réalisé sur le long terme par le DEP, et qui donne sa colonne vertébrale à la recherche sur la culture. Sur le plan statistique, cela a passé par un long travail de mise en relation avec les sources existantes, de centralisation, de pilotage, pour parvenir à des séries statistiques, l'homogénéisation des données des divers organismes, leur mise en cohérence et leur continuité dans le temps, après un apprentissage difficile avec les organismes statistiques généralistes, et pour faire reconnaître l'utilité du travail de centralisation des données sur la culture au sein d'un service unique.

Une banque de données d'accès le plus direct possible a été mise au point, elle est saturée de demandes. Les statistiques sont l'un des secteurs où le DEP a pris un rôle de pilote, et pu imposer la dimension européenne de la recherche sur la culture, en particulier sur les politiques culturelles, jusqu'à mobiliser Eurostat.

Quelques évolutions récentes

L'évaluation

Une tension entre les orientations que peut prendre l'action du DEP tient à une possible fonction d'évaluation. Sur les dépenses culturelles des villes, les politiques culturelles, l'enseignement artistique, l'évolution des pratiques, la dimension évaluative s'impose, mais elle suppose la définition d'objectifs précis et la mise en place de critères de l'observation. La séparation institutionnelle forte entre des directions d'un côté et un service à vocation purement études de l'autre n'est pas favorable à une évaluation qui, ainsi conduite, serait plus conflictuelle que stimulante.

Une certaine clarification semble nécessaire, pour articuler la fonction recherche et la fonction évaluation, tout en maintenant une coordination étroite entre elles, pour éviter soit la promotion

intéressée (instance d'évaluation trop dépendante du service évalué), soit la résistance à une remise en cause externe (instance trop éloignée, absence de concertation sur les critères). Le statut institutionnel d'un service qui puisse faire le lien entre des tâches de recherche, d'un côté, et d'évaluation des politiques et des directions du ministère ou des collectivités de l'autre, mérite d'être étudié.

La valorisation des recherches

L'une des principales formes de valorisation des recherches du DEP est indirecte : ses études sont régulièrement pillées pour se retrouver, avec ou sans mention de leur origine, dans les articles, les bulletins, les ouvrages les plus divers - après tout, c'est un sort plutôt heureux, comparé au sommeil éternel de rapports voués à leurs tiroirs. Depuis les origines du service, 80 ouvrages ont paru à la Documentation française. Prolongeant le succès de Développement culturel, diffusé à 35 000 exemplaires, un effort est fait pour présenter un catalogue large de supports intermédiaires, allant de petits recueils synthétiques, de baromètres ou de « chiffres-clés », à des notes thématiques et aux résumés des rapports.

La restitution orale auprès des commanditaires ou des directions intéressées est encore plus efficace si elle ne se résume pas au rendu final mais a lieu tout au long de la recherche, pour associer les responsables aux problèmes et à l'évolution des résultats.

Une forme importante, trop souterraine, de valorisation est la prestation de services directe aux demandeurs : les chargés d'études ne cessent de répondre à des demandes d'aide, d'information, de chiffres qui, sans compter les journalistes et les thésards, proviennent plus de la base (régions, associations, syndicats) que des directions.

Une mise en forme plus systématique montre l'intérêt des interventions possibles du DEP, et peut permettre d'éventuels réajustements vers les directions : il s'agit des journées thématiques autour d'un travail.

Ces journées, par exemple autour des problèmes des tarifs pour les théâtres, ou sur la mémoire de la danse, permettent à la différence des réponses ponctuelles à la demande de généraliser les interrogations et de construire le débat et ont connu un large succès auprès des professionnels. Elles sont mieux adaptées que la réponse individuelle au fonctionnement des recherches, sur une durée moyenne.

Un inventaire final de problèmes, éventuellement suivis de propositions

Lier l'évaluation des directions et les études menées au DEP

Actuellement, l'usage du Département semble plus facile pour les professionnels, les responsables locaux, le milieu, voire les journalistes et le grand public, qu'avec les directions. Une solution suggérée par l'ancien directeur du DEP serait de lier plus les résultats et études du DEP avec l'évaluation des directions, ce qui permettrait sans doute de trouver en elles des lecteurs plus assidus, tout en les transformant en demandeurs attentifs.

Colloques et séminaires

Il y a un plaidoyer à tenir avec entêtement : ces jours perdus ne sont jamais une perte de temps, la circulation des résultats, problèmes et méthodes, qui doit être plus importante et constante, ne peut se faire qu'à travers de telles rencontres, où l'on comprend les enjeux invisibles, où l'on discute avec d'autres acteurs confrontés aux mêmes problèmes que les siens.

RAPPORT DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE A LA LANGUE FRANÇAISE

Parce qu'il avait conscience qu'une politique à l'égard de la langue française était devenue nécessaire, Georges Pompidou a fondé en 1966, il y a 30 ans, les premières institutions consacrées à la langue française, dont le Conseil supérieur de la langue française [1] et la délégation générale à la langue française [2], créés en 1989, sont aujourd'hui les successeurs.

Les responsables des organismes chargés de la langue française ont, d'une part souhaité favoriser la recherche dans les secteurs qui contribuent à assurer la vitalité de la langue française (néologie, traitement informatique du langage), d'autre part affirmé leurs besoins d'outils d'analyse et d'aide à la décision en matière de politique de la langue et leur capacité à être des donneurs d'ordre pour des recherches sur la langue française. D'où un souci d'entretenir des liens étroits avec les milieux scientifiques [3].

La DGLF a reçu une mission de service public : elle est chargée de promouvoir une politique globale en faveur de la langue française et, à ce titre, d'animer et de coordonner l'action des pouvoirs publics en faveur de ces objectifs. Elle n'a pas vocation à être elle-même un organisme de recherche. Son rôle est de susciter, encourager, voire commander des travaux, dans l'optique spécifique, d'assurer la présence du français et de contribuer à des décisions politiques, en les fondant sur des faits établis.

I - LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA RECHERCHE

Quatre grands thèmes correspondant aux différents aspects de la politique pour l'emploi de la langue française peuvent être identifiés. Pour deux d'entre eux - Terminologie et néologie / Traitement informatique du langage et société de l'information -, l'objectif des programmes de recherche est de produire les indispensables instruments de recherche et d'information, qui sont indissociables des politiques mises en oeuvre.

Les questions relatives à l'usage de la langue suscitent des études et des recherches qui relèvent essentiellement des sciences sociales.

Enfin, une place à part doit être faite à la diffusion de la pensée scientifique en français, qui concourt au rayonnement international de la langue française. Quel que soit le secteur considéré, on constate une articulation étroite entre les missions de la DGLF et les programmes de recherche qu'elle suscite ou qu'elle soutient. Tous les travaux et instruments produits concourent à accompagner, soutenir ou valider la politique en faveur de l'emploi de la langue française.

1) Les instruments de recherche et d'information

a. L'enrichissement de la langue française et la diffusion des travaux de terminologie

La DGLF a pour mission de coordonner les travaux d'enrichissement de la langue française et de favoriser leur diffusion. Concrètement il s'agit d'animer le travail des commissions de terminologie et de néologie [4] qui sont chargées de proposer les termes et expressions désignant les réalités contemporaines, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques. Ce travail répond à des besoins exprimés par les techniciens et scientifiques, les traducteurs et rédacteurs techniques, les documentalistes..., et même le grand public.

Cette mission n'a pas seulement un caractère national : elle se développe aussi sur les plans francophone, en particulier avec le Québec, et plurilingue, dans le cadre de programmes de coopération avec l'Union européenne et les pays latins. La position de la France, représentée par la DGLF, dans les grands projets internationaux tels RINT [5] et REALITER [6] dépend de l'existence de ce réseau scientifique.

Une telle démarche requiert nécessairement un appareil scientifique et la DGLF s'est trouvée, de fait, en situation de fédérer les acteurs de la recherche en ces domaines (ministère de la recherche, universités, CNRS, organismes de recherche, organismes de normalisation technique...). Elle a également eu un rôle d'orientation, en aidant à la spécialisation progressive de ses principaux partenaires universitaires [7]. La volonté politique de soutien aux activités néologiques et terminologiques de langue française s'est notamment traduite par une démarche originale : la création en 1987, au CNRS, au sein de l'Institut national de la langue française (INALF), d'une cellule spécialisée, le Centre de néologie et de terminologie (C.T.N.), dont le comité d'orientation est présidé par le délégué général à la langue française [8].

Pour la néologie, comme pour la terminologie, la DGLF s'est donc engagée dans une politique d'aide à la constitution d'instruments de recherche et d'information [9]. Les travaux sur support papier produits au cours de ces dernières années, sont importants, mais constituent, malgré tout, des expériences ponctuelles portant sur des secteurs limités. L'informatique a fait progresser très rapidement le travail des terminologues avec la création de nouveaux outils terminotiques (application de l'informatique à la terminologie) [10]. Le tout récent développement des réseaux de type Internet, qui permet des échanges en temps réel, et sous forme interactive e et multimédia, dans un domaine où tout va très vite et où les contacts ont besoin d'être permanents, apporte à ces recherches des moyens extraordinairement démultipliés [11].

Ces actions d'impulsion ont contribué à donner à la France une place significative pour la recherche en néologie et en terminologie. Néanmoins il faut se rappeler que les deux grandes banques de données de terminologie pour le français, termium et la banque de terminologie du Québec sont canadienne et québécoise. Malgré les tentatives lancées à plusieurs reprises, notamment il y a une dizaine d'années, la France n'a pas pu se doter d'un tel instrument.

b. Traitement informatique du langage et société de l'information

La mise à disposition d'informations toujours plus nombreuses sur les supports électroniques, les nouvelles possibilités de diffusion qui estompent les notions de territoire et de frontières posent de façon aiguë la question de la place et du rayonnement des langues.

Il est nécessaire de promouvoir la diffusion de contenus attractifs en français et en d'autres langues. Il est tout aussi important de disposer d'outils performants qui permettent de traiter, de retrouver et de transformer cette information. Le traitement informatique du langage [12] contribue de façon essentielle au respect de la diversité culturelle et linguistique dans la société de l'information, qui est une des priorités de la France et de l'Europe. Il est dans les missions de la DGLF de veiller à ce que le français dispose de ces outils.

La recherche - développement dans ce secteur réclame des fonds importants qui sont mis en place par les ministères chargés de la recherche et de l'industrie [13], principalement par le biais d'appel à propositions et par l'Union européenne dans le cadre de programmes spécifiques du 4^{ème} PCRD.

Dès 1993 [14], face à l'importance des enjeux liés à l'avènement de la société de l'information, les ministres chargés de la recherche, de la culture et de l'industrie ont confié à M. André Danzin [15] une mission dont les résultats ont montré la nécessité de mieux coordonner l'action de l'État dans ce domaine. À cet effet, le Conseil consultatif sur le traitement informatique du langage [16] a été créé en 1995. Ses travaux ont déjà permis de dégager quelques priorités.

Parmi celles-ci, la DGLF soutient notamment l'élaboration et la mise à disposition de ressources linguistiques [17] écrites, orales et terminologiques, indispensables pour alimenter les outils de l'ingénierie linguistique, puisqu'elles permettent la conception et l'évaluation des produits. Elle appuie aussi des actions visant à donner un meilleur accès et une meilleure visibilité [18] aux ressources existant sur les réseaux.

Enfin, la DGLF représente la France au Réseau international des Observatoires francophones des industries de la langue (RIOFIL), qui, avec l'appui de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), permet une bonne concertation entre les institutions francophones chargées de ce secteur.

2) Les études et recherches en sciences sociales

Le deuxième volet de la politique de recherche de la DGLF correspond au besoin de connaissance de la langue quant à son usage, dans les deux acceptions du terme [19].

a. Recherches sur le corpus du français : les évolutions contemporaines de la langue

La question de la qualité de la langue, de son évolution sous l'aspect du corpus, est souvent soulevée dans les débats publics. L'opinion est partagée entre ceux qui manifestent une inquiétude sur sa "dégradation", et ceux qui se disent prêts à admettre le principe de l'évolution de la langue et des mots. Les responsables politiques sont interpellés ; on leur demande de "prendre des mesures".

De 1990 à 1993, la DGLF a consacré un assez grand nombre d'études à ce sujet [20]. En 1993, elle a organisé à la Sorbonne un symposium sur la qualité de la langue.

Cette question a été reprise récemment par le CSLF. Le rapport qui lui a été remis [21] préconise la mise en place d'un dispositif permanent d'observation des évolutions de la langue nationale, une manière de mesurer les effets sur la langue, des évolutions du monde contemporain. Un tel outil concernerait non seulement les responsables politiques, qui pourraient en tirer les conséquences pour la définition de leurs actions, mais aussi les citoyens intéressés, et surtout de nombreux acteurs spécifiques dans les domaines de l'information, de la formation et de la communication.

Le CSLF a récemment recommandé d'observer en priorité l'usage du français dans l'enseignement et dans les médias, et éventuellement dans l'administration et au Parlement. Les points principaux d'observation seraient la prononciation, le vocabulaire et la syntaxe.

Ce dispositif d'observation voudrait aussi améliorer la contribution du monde scientifique à la politique de la langue, en associant les multiples équipes de recherche travaillant sur les questions linguistiques [22].

Dans le cadre des études concernant l'évolution de la langue, on soulignera le rôle joué par la DGLF pour l'émergence d'un champ de recherche nouveau, la socioterminologie, avec le lancement en 1991, sous forme d'appel d'offres auprès d'universités sélectionnées (Lyon II, Rennes, Rouen, Toulouse-le-Mirail) d'enquêtes d'implantation terminologique visant à analyser sur le terrain l'implantation des termes retenus par les commissions de terminologie.

b. Recherches sur le statut du français : domaines d'usage et fonctions sociales

La DGLF a également pour mission de faire prendre conscience à tous des enjeux culturels économiques et sociaux de la langue française. D'où la nécessité de disposer d'instruments d'analyse et d'évaluation destinés d'une part à donner au Gouvernement les moyens de conduire sa politique en faveur de la langue française en l'appuyant sur des données fiables et chiffrées, d'autre part à sensibiliser les publics, en particulier les décideurs, à l'importance de l'emploi de la langue française dans leurs secteurs de spécialité.

Si ce besoin de conduire ce type d'enquêtes s'est fait jour dans les années 1992-1993, il ne s'était concrétisé jusqu'ici que de façon extrêmement ponctuelle [23]. Ce n'est que très récemment (mars 1996) que, constatant combien les indicateurs sur l'emploi de la langue française sont insuffisants, le ministre de la culture a décidé de lancer des programmes d'études pour disposer d'informations statistiques précises sur l'emploi du français et des autres langues dans des domaines significatifs, en chargeant un "Observatoire de la langue française" d'orienter et de suivre ces travaux.

À court terme, il s'agira de repérer et d'exploiter les données actuellement disponibles ou de collecte aisée sur des secteurs d'activités significatifs pour le statut du français, notamment sur les industries culturelles dans l'objectif d'aboutir à un observatoire permanent de la situation de l'emploi du français. À plus long terme, vont être lancés des programmes d'études sur des domaines spécifiques et particulièrement sensibles pour lesquels on manque d'indicateurs précis et fiables [24].

À ces programmes de recherche se rattachent également ceux ayant pour objet de préparer ou d'accompagner les actions destinées à favoriser la maîtrise de la langue française comme facteur de lien social et d'insertion [25].

Ces nouveaux champs d'investigation conduisent la DGLF à rechercher de nouveaux partenaires et à engager une collaboration étroite avec le département des études et de la prospective qui remplit déjà la mission d'observatoire permanent de la vie culturelle. Il ne s'agit pas forcément, en la matière, de lancer de nouveaux programmes, mais de faire prendre en compte la dimension "langue française" par des partenaires qui réalisent déjà des études, notamment statistiques.

3) Le rayonnement international de la langue française : la diffusion de la pensée scientifique en français

Favoriser l'utilisation du français comme langue de communication internationale est une autre mission essentielle de la DGLF. Il lui revient en particulier de conserver la place du français dans des secteurs sensibles, tel celui de la vie scientifique où il recule de manière inquiétante : la diffusion primaire se fait presque exclusivement en anglais ; des publications de synthèse en français n'existent pas dans tous les domaines [26].

À ce titre, elle a créé avec le monde de la recherche une autre forme de rapport, qui ne concerne pas, cette fois, les contenus, mais qui vise à encourager la diffusion de la pensée scientifique en français, en soutenant son utilisation dans les publications scientifiques [27] et en mettant en place un système d'aide à la traduction simultanée dans les colloques et congrès internationaux.

Cette politique est conduite en partenariat étroit avec les ministères chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé, des affaires étrangères, de la coopération, ainsi qu'avec le CNRS et l'Académie des sciences.

II - LA FORMATION À LA RECHERCHE ET LA VALORISATION DES RÉSULTATS

1 . La formation

La DGLF joue un rôle effectif en matière d'impulsion à la formation dans le domaine de la terminologie.

Au fil des expériences menées en cette matière, il a paru nécessaire, vu l'abondance des demandes formulées, tant par le public que par le privé, de prévoir des rencontres régulières entre spécialistes afin de les informer des évolutions en cours, et de pallier le manque de formation aussi bien théorique que pratique des acteurs en terminologie et traduction en France (enseignants d'universités, traducteurs, rédacteurs, etc.).

Cette nécessité a conduit la DGLF à soutenir l'organisation de sessions universitaires spécialisées qui ont notamment comme intérêt de faire se rencontrer des professionnels souvent isolés, de faire bénéficier les étudiants de leurs expériences, et de permettre un échange d'idées, de projets, et d'outils spécifiques (macrocommandes, logiciels, etc.). C'est également l'occasion de faire le point chaque année sur l'évolution des matériels et méthodes. Ces sessions ont acquis une dimension internationale avec l'accueil de spécialistes étrangers [28].

La DGLF apporte aussi son concours à des rencontres organisées pour des étudiants de haut niveau venant de l'ensemble des pays latins [29], ainsi qu'à des séminaires et colloques destinés aux professionnels de la traduction.

2. La valorisation des résultats

La DGLF est également très présente sur le plan de la diffusion et de la valorisation de la recherche. Les colloques et autres rencontres ont constitué au cours de ces dernières années un point fort de ses activités, qu'elle s'y implique directement ou qu'elle se contente d'apporter une contribution financière [30]. Même activité soutenue pour les publications, notamment dans le domaine de la terminologie et des vocabulaires de spécialités, avec l'aide à l'édition de nombreux dictionnaires, glossaires, lexiques [31]. L'aide de la DGLF se déploie aussi en faveur de revues scientifiques et didactiques couvrant des secteurs très divers [32].

Cette activité de diffusion de la recherche a été jusqu'ici principalement tournée vers les spécialistes ou les professionnels. Or, une demande nouvelle se manifeste pour que soient créés, et largement diffusés, des documents et des outils de sensibilisation, destinés à un large public, sur la langue française, son histoire, son évolution : expositions, dossiers pédagogiques, émissions de radio et de télévision... La DGLF s'était jusqu'ici peu engagée dans cette voie. C'est un nouveau chantier qui s'ouvre pour elle ; elle aura à le conduire non seulement avec ses partenaires de la recherche, mais aussi avec tous ceux qui peuvent être les médiateurs de la transmission de ces savoirs [33].

III - CONCLUSION

Bilan général

Le besoin d'étayer la politique de la langue française par des programmes de recherche étroitement liés à ses orientations et considérés comme un élément de la politique pour l'emploi du français ou comme des aides à la décision a toujours été clairement ressenti par les responsables des institutions chargées de la langue française. Mais si les objectifs ont été généralement bien identifiés, on constate en revanche que la démarche pour les atteindre a été hésitante.

Avant 1989, deux orientations prioritaires se sont fait jour successivement, en lien direct avec l'émergence d'une coopération francophone : la terminologie d'abord, puis, plus tard, les industries de la langue. Pour agir, l'État eut alors recours à des organismes relais dont il ne parvint pas toujours à bien cadrer les activités. Il en résulta des programmes mal organisés et une impression d'actions désordonnées. À partir de 1987, un effort de structuration a été engagé. Il a abouti assez vite en terminologie avec la création du C.T.N., mais a demandé beaucoup plus de temps pour les industries de la langue, puisque le CCTIL n'a vu le jour qu'en 1995.

En ce qui concerne la connaissance de la langue dans son usage (corpus et statut), la démarche paraît avoir été d'abord intuitive. Dans leurs premières années d'existence (1989-1993), le CSLF et la DGLF, plus tournés vers les questions concernant le corpus, ont essentiellement axé leurs programmes de recherche sur la qualité, l'état et l'évolution de la langue et des pratiques langagières. À partir de 1993, on a assisté à la montée en puissance d'un besoin de programmes de recherche concernant son statut [34].

Ainsi les programmes de recherche ont-ils suivi l'évolution des missions de l'institution et les aléas de la politique elle-même. Les résultats obtenus ne sont pas sans intérêt. Un programme global s'est peu à peu élaboré, dont il est possible aujourd'hui de mesurer la cohérence.

Il est intéressant de souligner l'importance du rôle joué par le CSLF dans la construction de ces programmes par le biais des recommandations qu'il a présentées au Premier ministre. Grâce aux groupes de travail mis en place et aux rapports confiés à des experts, il a apporté un concours déterminant notamment en ce qui concerne la diffusion de la pensée scientifique, la néologie et la terminologie, les industries de la langue et plus généralement l'"image" du français [35].

Dans ce bilan, il faut aussi noter un aspect très positif : la DGLF a noué des liens étroits avec les milieux scientifiques dont les travaux ont pour objet les questions de langue, et plus spécifiquement les questions de politique linguistique. Elle s'est assurée une présence active sur le terrain de la recherche par des contacts avec les équipes universitaires et a établi des relations suivies avec différents laboratoires et équipes du C.N.R.S. Mais elle n'a pu éviter une certaine distorsion entre les problématiques des milieux de la recherche et les siennes propres, plus tournées vers la recherche appliquée et la valorisation et le transfert des résultats.

La vocation interministérielle de la DGLF transparait dans ses partenaires institutionnels. C'est le cas notamment pour les programmes liés à l'émergence de la société de l'information (recherche et industrie) ou au soutien du français dans la diffusion de la pensée scientifique (recherche et affaires étrangères).

Il est en revanche un aspect négatif qui ne saurait être dissimulé. Les programmes de recherche destinés à accompagner la politique pour l'emploi de la langue française, ont cruellement manqué jusqu'ici de moyens. Les crédits proprement affectés à la recherche sont restés dérisoires [36]. Seul un recours au titre IV (subventions) et le concours ponctuel de la mission de la recherche et de la technologie ont permis de conduire quelques projets plus ambitieux, notamment en terminologie. On constate ainsi que le soutien à la diffusion de la recherche, sous une forme trop souvent dispersée liée à la diversité des demandeurs, a été favorisé, au détriment des besoins propres de la DGLF.

Priorités scientifiques et orientations stratégiques

Le besoin d'outils d'analyse et d'aide à la décision est évident pour tous. De même il est évident que la présence du français sur les nouveaux supports de diffusion de l'information passe par des travaux de recherche. Enfin la politique d'enrichissement à la langue française est étroitement liée à la recherche par la terminologie et la néologie. Sur la base d'orientations clairement définies [37], il est désormais possible de construire une politique de recherche globale.

- La réforme du dispositif d'enrichissement de la langue française va donner aux travaux de recherche en terminologie et néologie, un nouvel élan. La France a su affirmer en matière de néologie une démarche innovante, reconnue au niveau international. Elle doit en revanche imaginer des solutions originales qui lui soient propres pour mieux trouver sa place en ce qui concerne la terminologie [38].
- Le traitement informatique du langage pose des problèmes multiples pour la présence du français, mais sur ces sujets très techniques, la DGLF ne peut avoir qu'un rôle d'impulsion et de coordination.
- Si l'on s'accorde sur le fait que les deux domaines d'usage - corpus et statut - de la langue sont en interaction et qu'une politique de la langue française se doit de les considérer dans leur unité, il apparait que l'engagement des services de l'État ne se fera pas de la même façon : pour le statut, l'Observatoire de la langue française, tout récemment mis en place, se veut le support d'une démarche volontariste et bien définie ; sur le corpus, la DGLF pourrait engager quelques études sous le contrôle du CSLF, mais elle considère que les organismes de recherche linguistique comme l'INaLF ont, en la matière, leur propre rôle à jouer.

▪ On retiendra enfin la très forte implication de la DGLF pour l'élaboration d'outils de recherche liés aux nouveaux supports de diffusion de l'information et sa volonté de faire émerger des programmes concernant la mise en oeuvre d'une politique de promotion du plurilinguisme, garant du pluralisme linguistique et culturel.

NOTES

1 - Placé auprès du Premier ministre, le CSLF est un organisme de réflexion, qui a pour mission d'étudier les questions relatives à l'usage, à l'aménagement, à l'enrichissement, à la promotion et à la diffusion de la langue française en France et hors de France et à la politique à l'égard des langues étrangères. Rappelons qu'il reçut parmi ses premières missions de proposer des rectifications orthographiques.

2 - La DGLF avait reçu mission en 1989 de "promouvoir et de coordonner les actions des administrations et des organismes publics et privés qui concourent à la diffusion et au bon usage de la langue française, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la communication, des sciences et des techniques". Après le vote, en 1994, de la loi, la politique en faveur de l'emploi de la langue française s'est sensiblement précisée. Désormais, les missions de la DGLF peuvent être ainsi résumées : veiller à la promotion et à l'emploi du français sur le territoire national, favoriser son utilisation comme langue de communication internationale et développer le plurilinguisme, garant de la diversité culturelle. Créée à l'origine auprès du Premier ministre, ce service a été récemment placé sous l'autorité du ministre de la culture.

3 - On en veut pour preuve le fait que la première étude lancée par la DGLF dès l'automne 1989 fut un répertoire des chercheurs et des équipes produisant des connaissances sur la langue française.

4 - Néologie : processus de formation de nouvelles unités lexicales - Terminologie : art de repérer, d'analyser et, au besoin de créer le vocabulaire pour une technique donnée - Définitions du Trésor de la langue française.

5 - RINT : Réseau international (francophone) de néologie et de terminologie.

6 - REALITER : Réseau panlatin de terminologie.

7 - Socioterminologie pour l'Université de Rouen, terminotique pour l'Université de Rennes II, création de dictionnaires pour l'Université de Lyon II, travaux sur les langues latines à l'Université de Paris III.

8 - Le Centre de néologie et de terminologie (C.T.N.), rattaché à l'Institut national de la langue française (INALF), laboratoire du CNRS, a pour vocation, outre ses missions de recherche, de constituer un appui scientifique, un pôle d'information et d'expertise, au service des administrations concernées, des spécialistes des domaines scientifiques et techniques et des professionnels de la communication (traducteurs, rédacteurs techniques, journalistes, documentalistes).

9 - Inventaires de documents et d'ouvrages et relevés d'attestations néologiques, constitution de glossaires, de vocabulaires, de dictionnaires de terminologies spécialisées, en français ou plurilingues ; inventaire des outils et des instruments de recherche à caractère terminologique ; élaboration, avec les organismes de normalisation, de méthodologies pour la constitution de documents terminologiques.

10 - Normaterm (banque de données terminologique sur support télématique), Appliterm (banques de données apte à gérer les travaux des commissions de terminologie), base de données de terminologie des sports de l'INSEP, etc.

11 - Ainsi, la base d'attestations néologiques, BALNEO, actuellement mise en place sur Internet et les listes de terminologie et les forums de discussion ouverte sur France-langue et France-langue-assistance, les listes de la DGLF ouvertes sur le serveur du ministère de la culture.

12 - Le terme générique "traitement informatique du langage", adopté ici, nous semble mieux adapté aux évolutions de ce secteur liées au multimédia hors ligne et en ligne, que les termes "industries de la langue" ou "ingénierie linguistique". Il recouvre diverses activités visant à améliorer le dialogue "homme-machine", grâce par exemple à la traduction assistée par ordinateur, l'indexation automatique, la création d'interfaces en langage naturel.

13 - Cette action s'effectue pour la plus grande part à l'aide de projets financés par le Fonds de la recherche et de la technologie (projets EURÉKA d'initiative française) et par la dotation d'organismes dans le cadre du BCRD. (Une vingtaine de gros laboratoires de recherche associés à des départements d'université). Ces actions sont pilotées par la direction de l'information scientifique, des technologies nouvelles et des bibliothèques du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le service des industries de communication et de service du ministère de l'industrie.

14 - Avant 1993, le Commissariat général à la langue française, puis la DGLF, se sont appuyés sur des structures associatives pour traiter ce dossier. Le développement de nouveaux moyens de diffusion de l'information a rendu nécessaire de mener des actions dans le cadre d'une coopération interministérielle soutenue et a justifié que la DGLF reprenne en main ce secteur de façon plus directe.

15 - M. André Danzin est membre du Conseil supérieur de la langue française. Il a fourni un rapport intitulé : "Le français soumis au choc des nouvelles technologies, propositions pour une politique offensive" (décembre 1994).

16 - Le Conseil consultatif sur le traitement informatique du langage rendra son premier rapport annuel à ses ministres de tutelle à l'automne 1996.

17 - On appelle "ressources linguistiques", les corpus écrits ou oraux numérisés, indexés ou non, les dictionnaires et les grammaires électroniques, etc. En Europe, ces ressources sont encore trop peu nombreuses et mal structurées. La Commission européenne a suscité la création d'une association européenne pour les ressources linguistiques (AERL). La DGLF soutient ses travaux pour la langue française et pour les ressources en plusieurs langues quand une des langues est le français.

18 - Il s'agit en particulier d'outils de recherche d'information sur Internet (moteurs de recherche, répertoires).

19 - La question concerne les deux acceptions du mot "usage". D'une part, les caractéristiques proprement linguistiques du français tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, ce que la linguistique française a considéré avec F. Brunot comme des faits relevant de l'aspect "interne" de la langue : les faits relatifs au "corpus de la langue". D'autre part, les caractéristiques démographiques, sociales, économiques, culturelles, etc., attachées à son utilisation en France et dans le monde, aspects "externes", qui correspondent au "statut de la langue" (Bernard Quemada, vice-président du CSLF).

20 - Observations des usages graphiques du français ; enquête sociologique sur les représentations de la langue associées aux dictionnaires ; ampleur des changements provoqués par les rectifications orthographiques proposées en 1990 ; études sur les tendances du français actuel (évolution des niveaux d'usage sociolinguistique, nomenclature informatisée du français moderne, évolution de la prononciation actuelle) ; études sur les réalités linguistiques et la qualité de la langue en France ; enquête sociolinguistique sur l'état actuel des pratiques orthographiques ; enquête sur l'état de la langue écrite... La préparation, en 1992, de la "Semaine de la langue française" a été l'occasion pour le CSLF de faire réaliser huit enquêtes sur l'usage du français actuel : le français parlé à la radio et à la télévision, le français de la presse, de la bande dessinée, des chansons, de la publicité, le français du citoyen, le français régional et le français dans l'espace francophone.

21 - Jean-Michel Éloy. Pour une politique d'observation des évolutions actuelles de la langue française. Propositions pour un dispositif d'observation et de suivi, synthétique et scientifique, des évolutions actuelles de la langue française, en vue de mesures éventuelles de politiques linguistiques. Rapport remis au CSLF le 30 novembre 1995.

22 - Description du français contemporain, didactique, sociolinguistique, lexicologie-lexicographie, histoire de la langue française. Il est prévu de réunir des linguistes intéressés, de préférence responsables d'organismes et de formations de recherche, ou animateurs d'équipes comptant des chercheurs et des étudiants susceptibles de participer à ce programme. On peut songer au CNRS (à l'INALF et à d'autres laboratoires) ; à l'ENS de Saint-Cloud où le CREDIF a déjà réuni beaucoup de données, à diverses équipes universitaires de province, au CSA.

23 - Quelques enquêtes et études très ponctuelles sur les émissions de radio et de télévision consacrées à la langue française, et sur la place des publications scientifiques françaises et en langue française.

24 - Priorités annoncées : données chiffrées sur l'emploi des langues dans les colloques tenus en France, sur les activités qui sollicitent l'intervention d'interprètes et de traducteurs, interventions linguistiques mises en oeuvre à l'occasion d'adaptation locales de biens et de services.

25 - Par exemple l'étude de Laurent Danon-Boileau, linguiste, psychologue, professeur à Paris III et de son équipe sur l'apprentissage du français à de jeunes enfants ayant des troubles de langage, et les problèmes d'acquisition de la langue par des enfants de migrants.

26 - Voir en particulier l'étude réalisée en 1995 par l'Observatoire des sciences et des techniques (O.S.T.), à la demande de la DGLF sur la place de la France et de la langue française dans la vie scientifique internationale.

27 - La DGLF a ainsi soutenu la création et le développement de revues de synthèse, notamment dans le domaine bio-médical (Médecine thérapeutique, Médecine-Sciences, cette dernière dans le cadre d'un protocole d'entente entre les gouvernements français et québécois. La nouvelle revue d'aéronautique et d'astronautique bénéficie du même type de soutien, ainsi que la revue de l'Académie des sciences (La vie des sciences), les bulletins de la Société de botanique (Acta botanica) et de la Société de biologie (Comptes-rendus).

28 - Ces enseignements spécialisés sont dispensés chaque année sous forme de sessions d'une semaine :

- depuis 1992, une "université d'automne" en terminologie, qui se déroule à l'Université de Rennes II, destinée à la formation et à l'information des professionnels de la terminologie ;
- depuis 1994, une "université d'automne" en traduction, à l'Université de Rennes II, destinée aux professionnels de la traduction ;
- depuis 1995, une "université d'automne", à l'Université de Rennes II, destinée aux professionnels de la rédaction technique.

29 - Entre autres expériences inédites, on citera les "mémoires à quatre mains". Il s'agit de développer des travaux terminologiques et néologiques conjoints entre étudiants de haut niveau d'universités latines en leur permettant d'échanger des corpus de dépouillement dans leur propre langue, avec un étudiant d'une autre langue latine, afin de réaliser chacun dans son pays un travail de terminologie dans la langue de l'autre.

30 - Cf. la note détaillée sur les colloques et séminaires organisés par la DGLF ou auxquels elle a participé, ainsi que les diverses rencontres scientifiques subventionnées, établie pour la période 1987-1993, dans le cadre d'un contrôle de la Cour des Comptes. Ce recensement fait apparaître que le service est intervenu à ce titre pour tous les secteurs de la recherche où elle se trouve concernée.

31 - À titre d'exemple, on citera le Lexique anglais/français des sports olympiques, publié à la fin de 1995, dans la perspective des jeux d'été d'Atlanta, afin de favoriser l'emploi de la langue française à cette occasion.

32 - Entre autres : revues de terminologie : Terminomètre (Union latine), La banque des mots (Conseil international de la langue française) ; revues de linguistique : Le gré des langues (association universitaire "le gré des langues"), Le français moderne (CILF), LIDIL (revue du laboratoire de linguistique et de didactique des langues étrangères et culturelles de l'Université Stendhal - Grenoble III) ; revues de didactique du français : Ici et là (revue des professeurs de français en Espagne), Documents (revue de la Société internationale pour l'histoire du français, langue étrangère), Archives et documents (Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage), L'univers en français (bulletin de la Fédération internationale des professeurs de français).

33 - L'une des premières réalisations prévues est un disque optique compact, produit par l'Institut de coopération audiovisuelle francophone (ICAF) sur l'histoire de la langue française.

34 - Dès 1989-1990, le CSLF avait mis en place des groupes de travail qui traitaient non seulement du corpus de la langue, mais aussi de ses aspects culturels, économiques et sociaux. En 1993, constatant la nécessité "de mieux connaître la place des langues dans l'évolution économique et sociale des sociétés, de disposer d'indications quantitatives plus nombreuses, de définir des paramètres permettant de mieux appréhender la situation", la DGLF annonçait son intention de développer son action en matière de recherche et d'étude à caractère sociolinguistique et économique de la langue. Rapport d'activités de la délégation générale à la langue française (1993).

35 - Cf. deux notes présentant les travaux du CSLF par domaines et thèmes d'action de 1990 à 1996, rédigées par Bernard Quémada, vice-président du CSLF.

36 - Les crédits proprement affectés aux études, limités à quelques dizaines de milliers de francs (sur le titre III), n'ont permis la réalisation que de travaux ponctuels, rémunérés à des niveaux modestes (entre 20 et 50.000F, le plus souvent).

37 - La politique pour l'emploi de la langue française a fait l'objet d'une communication présentée par M. Philippe Douste-Blazy au Conseil des ministres, le 20 mars 1996.

38 - Contrairement au Canada et au Québec, la France ne dispose pas de grandes banques de terminologie. Elle souhaite en revanche soutenir la création de banques de terminologie multilingues européennes dans lequel le français sera bien pris en compte.

BILAN D'ACTIVITE 1991-1995 DE LA MISSION DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE ET PERSPECTIVES

Outre son travail de coordination et de suivi des programmes de recherche financés sur les crédits du budget civil de recherche et développement (BCRD) par les différentes directions et établissements publics du ministère, de liaison permanente avec le secrétariat d'Etat à la recherche et avec les organismes publics de recherche, au premier rang desquels le CNRS (cf. le bilan des collaborations en 1996 et la brochure CNRS - Culture publiés pour les assises), la mission de la recherche et de la technologie (MRT) assure elle-même la conduite et le gestion de programmes pluridisciplinaires, en raison de la nature transversale de ces programmes et des procédures interministérielles ou internationales qu'ils mettent en oeuvre, durant plusieurs années consécutives.

Ce pan très important des activités de la mission s'inscrit dans son action de renforcement des structures de concertation avec la communauté scientifique, nationale et de plus en plus européenne et internationale.

Tous ces programmes font l'objet d'une programmation annuelle examinée par le conseil ministériel de la recherche et d'une évaluation par des experts sur la base des rapports de recherche et d'activité remis à la mission de la recherche.

Ce rapport ne décrit brièvement que les programmes les plus importants soutenus ces dernières années sur la ligne budgétaire du chapitre 66.98 gérée directement par la MRT.

Pour simplifier leur présentation, ils ont été répartis en quatre groupes principaux :

1. les programmes faisant l'objet d'un partenariat interministériel ou inscrits dans des contrats de plan Etat / Région et les programmes pluridisciplinaires intéressant plusieurs directions du ministère;
2. les programmes et appels d'offres internationaux;
3. les programmes de recherche et développement sur les systèmes d'information (bases de données patrimoniales et applications multimédias) et les nouveaux outils de création artistique (ces programmes sont coordonnés conjointement par la MRT et par le département de l'organisation et des systèmes d'information : DOSI). Durant les années 80, les programmes de ce type ont fait l'objet des appels à propositions intitulés « image et son ».
4. les opérations de valorisation des recherches (expositions itinérantes, produits multimédias en ligne, audiovisuels, bulletin « Culture et Recherche », publications de guides et d'annuaires, etc.)

1 - PROGRAMMES PLURIDISCIPLINAIRES ET INTERMINISTERIELS

1.1 Programme REMUS

Ce programme d'aide à la recherche en muséologie scientifique et technique lancé en 1990 par les ministères chargés de l'éducation nationale, de la recherche et de la culture visait à favoriser par un système d'appels d'offres le développement d'équipes de recherche interdisciplinaires en muséologie, associant établissements publics de recherche, d'enseignement ou d'action culturelle et un ou plusieurs lieux de culture et d'histoire scientifique et technique en collaboration avec des institutions culturelles. Parmi les programmes les plus intéressants soutenus par la mission de la recherche, signalons celui intitulé « Le rêve et la science, l'Europe à la découverte de l'Archéologie » dirigé par A. Schnapp (CNRS/EHESS) en association avec la Bibliothèque nationale de France et plusieurs partenaires

étrangers. Voir aussi dans le n° 58 mai 96 de Culture et Recherche, rubrique « Lieux » la présentation d'un programme mené dans le cadre de Remus sur le patrimoine scientifique de la montagne Sainte-Geneviève à Paris.

1.2 Programme pluriannuel en sciences humaines Rhône-Alpes (PPSH) (1989 - 1994)

Le PPSH a associé à partir de 1984 dans le cadre de contrats de plan quinquennaux l'Etat, la Région Rhône-Alpes, les ministères chargés de la culture, de l'éducation nationale, de la recherche et le CNRS. Sa mission était d'aider à structurer la recherche en sciences sociales et humaines sur la région par une politique de recherche concertée entre différents partenaires. Des appels d'offres ont permis de mobiliser des équipes de recherche régionales sur des thèmes intéressant le ministère de la culture, comme les pratiques culturelles et les institutions de conservation du patrimoine dans la région Rhône-Alpes, la préservation et la connaissance du patrimoine industriel et technique ou la sociologie de la culture. Il a notamment contribué au financement de programmes archéologiques sur le site de Charavines, sur le lac de Paladru. (cf. Culture et Recherche n° 38, octobre 1992, pp. 8-9.)

L'importance des travaux réalisés, qui ont pour la plupart fait l'objet de publications éditées par le PPSH, amène ce programme à se poursuivre sous une forme nouvelle de partenariat actuellement en cours de définition.

1.3 Participation au groupement d'intérêt public IMEREC

L'Institut méditerranéen de recherche et de création, groupement d'intérêt public (GIP) fondé en 1985 à l'initiative de Jean-Claude Passeron (EHESS) et renouvelé en 1992 regroupait le ministère de la culture, le CNRS, l'Ecole des hautes études en sciences sociales, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Ville de Marseille. Il associait des chercheurs en sciences sociales et des artistes pour initier de nouvelles démarches tant scientifiques qu'artistiques dans le domaine de l'image notamment, par le recours à l'informatique et aux techniques avancées. Il disposait pour l'accueil d'artistes d'un atelier de synthèse et de traitement d'images. Les recherches menées concernaient la sociologie de la réception des oeuvres d'art, la socio-musicologie (E. Pedler - EHESS) et l'anthropologie visuelle (P.L. Jordan). cf. Culture et Recherche n° 42, mai 93. Ce GIP a été dissous en 1995.

1.4 Programme « lien social, culture, ville »

Lancé en 1995, ce programme associe le ministère de la culture à différents partenaires publics. La mission de la recherche participe au financement et au suivi de ce programme avec la délégation au développement et aux formations (DDF). Un appel d'offres intitulé « culture, ville et dynamiques sociales » vient d'être lancé en partenariat avec le Fonds d'action sociale, le Plan urbain et la délégation interministérielle à la ville, pour financer des recherches visant à accompagner l'implication des politiques culturelles dans le champ social.

Les crédits incitatifs permettent aussi à la MRT d'attribuer des financements à des projets de recherche qui lui sont proposés et qui ne sont pas susceptibles d'être pris en compte par une direction sectorielle, en général en raison du caractère transversal des projets, ou de leur caractère expérimental, en particulier en matière de développement d'applications culturelles des techniques multimédias. Ces programmes font en général l'objet d'une convention triennale entre les différents partenaires et un comité de pilotage fixe les orientations et assure le suivi de ces programmes.

1.5 Convention avec le collège international de philosophie : CIPh (1993 - 1996)

Les collaborations entre le ministère et le Collège international de philosophie ont été redéfinies en 1993 et ont fait l'objet d'une convention de coopération, venue à échéance en mars 1996. Elle a permis la tenue d'un séminaire sur la notion du « culturel » et la tenue d'un colloque sur le thème « Musées du futur » organisé avec la direction des musées de France en décembre 1993, avec la participation de chercheurs et de conservateurs du patrimoine.

1.6 Programme « désinfection des biens culturels »

Ce programme s'est déroulé de 1994 à 1996 : il a été initié par la mission de la recherche et de la technologie et a été coordonné par l'équipe «organisation moléculaire et macromoléculaire » (OMM) du laboratoire du CNRS de physico-chimie des bio-polymères, à THIAIS.

Les partenaires impliqués ont été les mêmes depuis le début du programme : le laboratoire de biotechnologie de l'ORSTOM à Montpellier, le laboratoire de parasitologie de l'Université de Reims, la Faculté de pharmacie de l'Université de Toulouse et le laboratoire de cryptogamie du Muséum national d'histoire naturelle à Paris.

Le programme de recherche s'est structuré autour des travaux de cinq étudiants inscrits en diplôme d'études approfondies (D.E.A.) travaillant dans chacun des laboratoires partenaires du programme et en association avec les laboratoires propres du ministère de la culture (laboratoire de recherche des monuments historiques LRMH, service de restauration des musées de France SRMF, centre de recherche sur la conservation des documents graphiques CRCDG, laboratoire de l'institut de formation des restaurateurs d'oeuvres d'art IFROA, laboratoire de la bibliothèque nationale de France) et avec le soutien des différents services impliqués (direction des archives de France, bibliothèque nationale de France, Mobilier National...).

Les recherches ont porté sur : l'identification des micro-organismes les plus répandus endommageant les biens culturels (Muséum), la recherche de désinfectants spécifiques, particulièrement à partir des plantes ou d'extraits de celles-ci (Reims et Toulouse), la compréhension des mécanismes d'action des désinfectants et la vérification de leur action (ORSTOM), l'encapsulation par voie physico-chimique des désinfectants retenus (CNRS-Thiais) et la sélection et le contrôle d'huiles essentielles spécifiques pour leurs activités fongicides et fongistatiques (Toulouse).

Le résultat de la première phase des recherches a été présenté en 1994 dans le cadre de la soutenance des cinq mémoires de DEA.

Il a été montré que deux huiles essentielles présentaient des propriétés fongistatiques et fongicides significatives sur les espèces infestant les biens culturels et les réserves. Les recherches se sont poursuivies pour affiner les produits, tester leur innocuité sur l'homme et envisager leur mode d'application. A cet égard les recherches sur l'encapsulation de ces produits ont montré la validité de cette voie. Les recherches se sont également poursuivies pour comparer les nouveaux produits étudiés avec des produits déjà existants. Enfin, une recherche très prospective a été conduite sur les espèces végétales (en particulier africaines) susceptibles d'être utilisées pour leurs propriétés fongicides et fongistatiques.

La focalisation de la recherche en 1996 mettra l'accent sur la mise au point d'une métrologie efficace, sensible et reproductible de la concentration minimale d'inhibition (CMI), soit au niveau du fermenteur solide, soit au niveau de l'optimisation des tests biologiques existants adaptés pour travailler en « aérosol » et non par simple contact. Le système des DEA répartis dans les différents sites de recherche a été maintenu pour cette dernière année.

Il est attendu de ce programme des applications semi-industrielles et des contacts ont déjà été pris avec des entreprises. En effet, les résultats de l'utilisation d'huiles essentielles aux activités fongicides et fongistatiques peuvent non seulement s'appliquer à la désinfection des biens culturels mais aussi dans d'autres domaines (désinfection des lieux publics, hospitaliers etc.).

1.7 Programme ARISC (1994 - 1996)

Le programme Arisc - archives issues des sciences contemporaines - est un programme de recherche-action sur les pratiques documentaires, la production et la conservation des matériaux et des objets

dans la science contemporaine. Il a fait l'objet d'une convention entre le CNRS (Service de l'organisation et du système d'information - mission des Archives nationales auprès du CNRS) et la mission de la recherche du ministère de la culture.

Ce programme national qui se développe actuellement autour de deux pôles géographiques : la région parisienne et la région Rhône-Alpes, est à la fois interdisciplinaire et fédérateur entre les différents producteurs de matériaux documentaires scientifiques et les conservateurs d'archives, de bibliothèques et de musées. Plusieurs journées d'études et séminaires ont permis de mettre à l'étude un projet d'exposition sur le thème de « la science qui s'écrit » en liaison avec la Cité des sciences et de l'industrie. cf. Culture et Recherche n°44 - octobre 1993.

1.8 Programme PAROS (1994-1996)

Une convention associe depuis 1994 le Groupe d'études pour l'application des méthodes scientifiques à l'architecture (GAMSAU) laboratoire de l'école d'architecture de Marseille -URA CNRS et la mission de la recherche pour mener le programme PAROS. Ce programme vise à améliorer les outils de gestion et de représentation du patrimoine architectural et urbain par le développement d'outils de visualisation réaliste et des systèmes de gestion d'information. Il est mené conjointement par l'atelier de photogrammétrie architecturale de la direction du patrimoine, le Gamsau et l'université de Bologne. cf. Culture et Recherche n° 48 - juillet 94, pp. 2-3.

1.9 Théâtre baroque de France (1995 - 1998)

Une convention triennale associe le ministère de la culture (mission de la recherche), l'université de Paris IV, le CNRS et le Théâtre baroque de France pour soutenir des recherches confiées à l'atelier de recherches du Théâtre baroque de France. Le programme vise à développer des recherches interdisciplinaires consacrées au patrimoine du théâtre et des arts de la scène des XVII^e et XVIII^e siècles en France. Ces travaux doivent permettre à l'université de former étudiants et chercheurs dans le domaine de ce patrimoine, et au théâtre de former les interprètes et créateurs qui sont associés.

1.10 Programmes de recherches sur le droit de la culture

La mission de la recherche et la sous-direction des affaires juridiques en collaboration avec le ministère de la recherche ont lancé un appel à propositions de recherches sur le droit d'auteur et les droits voisins en 1992. Les travaux sur la propriété littéraire et artistique se sont poursuivis par le soutien à une recherche intitulée « Français juridique et terminologie comparée du droit d'auteur et du copyright » menée par l'Institut de recherches comparées sur les institutions et le droit - CNRS . Isabelle de Lamberterie, responsable scientifique de ce programme et de la cellule Sciences et droit du CNRS a établi par ailleurs un état des recherches sur le droit de la culture, qui sera bientôt accessible sur le serveur web du ministère de la culture.

La question des problèmes juridiques liés aux nouvelles technologies a amené la mission de la recherche à subventionner une recherche sur le régime juridique et la gestion des oeuvres multimédias menée par le laboratoire « droits d'auteur » de l'association Art 3000.

2 - PROGRAMMES INTERNATIONAUX

Au titre de sa responsabilité de coordination des activités de recherche, la mission de la recherche suit les programmes de recherche internationaux et participe aux réunions préparatoires au lancement des programmes communautaires de recherche et développement organisées par le secrétariat d'Etat à la recherche ainsi qu'aux réunions de bilan de ces programmes. Elle représente le ministère de la culture au sein du comité technique national des programmes communautaires « Environnement et Climat » et « Normes, Mesures et Essais » mis en place pour assurer la coordination des initiatives au niveau français. La mission de la recherche joue également un rôle de liaison pour le programme Eurocare auquel elle a apporté son financement et elle a représenté la France au comité scientifique et au bureau

d'Eurocare jusqu'en décembre 1995. Elle a également participé au lancement, à la gestion et à la direction du programme franco-allemand de recherche sur les monuments historiques.

2.1 Programme franco-allemand de recherche sur les monuments historiques

Ce programme de recherche a commencé en 1989 à la suite de l'accord franco-allemand du 1988 et s'est terminé pour sa première phase en décembre 1993.

Une deuxième étape d'une durée de trois ans de 1994 à 1996 a été prévue dans le cadre de la prolongation de l'accord initial. 1996 est la dernière année de fonctionnement de ce programme. Il se conclura en décembre 1996 par un séminaire de travail à Bonn et un colloque scientifique européen en mars 1997 probablement à Strasbourg au cours duquel sera présenté l'ensemble des résultats des recherches. La gestion administrative du programme a été confiée au CNRS, délégation régionale d'Ile-de-France (Paris-Sud) pour la gestion des crédits français et des deux personnes affectées au secrétariat du programme.

Le programme franco-allemand a été consacré aux recherches sur les dégradations des matériaux et les méthodes de conservation et de restauration des monuments historiques. Quatre monuments ont été choisis de part et d'autre du Rhin : abbatale de Salem, église Saint Catherine d'Oppenheim pour l'Allemagne, cathédrale Saint-Gatien à Tours et abbatale Saint-Thiébaud de Thann pour la France.

Les recherches ont porté pour une première partie sur l'altération des grès (pétrophysique, paramètres d'altérabilité, mesures et tests etc) de Thann et de Salem, sur l'environnement climatique des monuments (recherche sur le rôle respectif de l'interface mortier-pierre dans la durabilité des pierres de Thann et Salem (ARMINES), sur les modifications pétrographiques, géochimiques et physiques induites sur les grès calcaireux de Thann par les mortiers et les produits de consolidation (IREPA), sur les rôles des polluants atmosphériques : pluies acides, gaz, particules solides (« fly ashes »).

Une deuxième partie du programme a été consacrée aux altération des vitraux (inventaire des vitraux, altération des éléments chimiques et évolution des compositions, altération dues à l'environnement). Un colloque, clôturant la première phase du programme et dont les actes ont été publiés, a été organisé en novembre 1994 à Karlsruhe.

Lors de la seconde phase du programme, en 1995 pour le programme vitrail, les recherches se sont orientées vers les mesures de micro-météorologie autour des édifices et de la modélisation des circulations d'air dans les doubles-vitrages de protection.

Le programme pierre s'est concentré sur l'étude des effets des mouvements capillaires dans les zones d'altération de la pierre. Le tuffeau a été choisi comme modèle, il constitue par ailleurs la pierre constitutive de la cathédrale de Tours sur laquelle ont porté les travaux de recherche.

Enfin, le programme "environnement" s'est poursuivi par l'étude des pollutions particulières.

Les travaux de l'année 1996 sont consacrés exclusivement à la cathédrale Saint-Gatien de Tours (exploitation de mesures micro-atmosphériques- températures, humidité relative-point de rosée- à la surface du tuffeau, essais de produits consolidants) et à la cathédrale de Meissen (bilan diagnostic d'altération, études des remontées capillaires).

2.2 Programme Eurocare

Le programme technologique EUREKA a été lancé en 1985 par l'Allemagne et la France. Plusieurs centaines de projets (plus de 600 en 1994) ont reçu depuis le prestigieux label EUREKA qui récompense des projets industriels innovants et associant des partenaires européens de l'Europe d'EUREKA (les 15 plus l'AELE et l'Union Européenne). Il convient de rappeler qu'Eurêka n'est pas un programme communautaire.

La TVHD, la voiture électrique, le programme JESSI, etc. font partie des projets les plus connus d'EUREKA.

Dans le domaine de la préservation des biens culturels, le programme EUROCORE regroupe les projets EUREKA s'appliquant à la conservation du patrimoine et à la restauration des oeuvres d'art.

La France a soutenu jusqu'à présent deux projets : LAST EU 390 qui réunit une entreprise française DIGIPRESS spécialisée dans le matriçage des disques laser et une société belge GLAVERBEL fabricant de verres spéciaux. Le projet (LAST= long archival storage technology) a abouti au lancement sur le marché d'un disque laser en verre incassable et de longue durée (plus de 100 ans = Century Masterâ) susceptible de recueillir les données d'archives dans le domaine du son, de l'image ou du texte.

Le projet EUROLITH EU 595 a réuni 4 partenaires : deux sociétés fabriquant des résines synthétiques : une grecque (COPALIN) et une française (SICOF) ainsi que des laboratoires universitaires (l'IUT de la Rochelle, laboratoire de construction civile et l'université polytechnique d'Athènes, laboratoire d'ingénierie chimique) pour mettre sur le marché un produit susceptible de protéger la pierre et les façades des constructions contre les dépôts de la pollution atmosphérique provoquant "les maladies de la pierre". La fin du projet a été décidée en décembre 1994 et chacun des partenaires commercialisera les résultats de la recherche prochainement. En France la société SICOF proposera une gamme de produits de consolidation et de protection de la pierre et des façades fin 1996.

D'autres participations à des projets sont en cours, par exemple EUROMARBLE sur les processus d'altération des marbres exposés à l'extérieur avec le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH).

Cependant plusieurs problèmes ont amené le ministère de la culture à se retirer d'EUROCORE à la fin de l'année 1995 : lourdeur administrative engendrée par la structure Eurocore, double-emploi avec les structures Eurêka, faible intérêt des industriels français pour la conservation du patrimoine culturel.

Il reste toutefois possible de lancer des projets dans le cadre normal d'Eurêka qui est toujours susceptible d'accueillir directement les propositions d'innovations technologiques ouvertes sur le marché européen.

3 - RECHERCHE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Les programmes de recherche du ministère de la culture en matière de systèmes d'information sont définis en regard des besoins du ministère pour mener à bien les missions qui lui sont confiées. Ils s'inscrivent dans quatre champs principaux de recherche :

1. La mise à disposition d'outils de gestion et de traitement informatiques pour la constitution des grands inventaires scientifiques du patrimoine culturel;
2. La mise en place de réseaux de communication pour la diffusion et la valorisation des connaissances qui découlent des travaux de recherche sur le patrimoine;
3. Le développement d'outils informatiques pour assister les chercheurs et les professionnels dans le domaine de la conservation et de la restauration;
4. La recherche et la mise en oeuvre de systèmes électroniques qui permettent la création d'oeuvres multimédias sur les réseaux, leur valorisation et leur conservation.

Les programmes de recherche soutenus par le ministère de la culture en matière de systèmes d'information s'inscrivent dans une démarche scientifique de recherche, appliquée au patrimoine et à la

création et, plus largement, à la politique de développement culturel. Le ministère de la culture n'est pas un lieu de recherche technologique ou de recherche informatique mais il est le lieu où sont évaluées l'adéquation des outils techniques et informatiques existants aux travaux des chercheurs et des professionnels de la culture, la pertinence d'un transfert de ces outils qui sont performants dans d'autres domaines d'application, et l'utilité de développer des outils spécifiques complémentaires.

Cette démarche de recherche est pluridisciplinaire. Elle nécessite que la mission de la recherche, en collaboration avec le département de l'organisation et des systèmes d'information (DOSI), fasse appel aux compétences de la sous-direction des affaires juridiques et du département des études et de la prospective de la direction de l'administration générale et à celles des autres directions.

3.1 Outils de gestion et de traitement informatique des grands inventaires scientifiques sur le patrimoine culturel.

Etat de la recherche

Le recueil des données sur le patrimoine, tous secteurs confondus, peut maintenant s'effectuer avec des systèmes informatiques multimédias délocalisés, miniaturisés, portables, de plus en plus fiables. Il est de la responsabilité du ministère de la culture de construire la cohérence de ces systèmes délocalisés, ce qui suppose, d'une part, la mise au point de méthodologies et de normes techniques communes aux différents services et établissements du ministère, et, d'autre part, l'adaptation d'outils techniques dont la commercialisation débute. On peut citer, à titre d'exemple, les systèmes de positionnement par satellites (Global Positioning System).

En outre, du point de vue des échanges de données avec l'extérieur, institutions culturelles ou de recherche, françaises ou étrangères, il est de la responsabilité du ministère de la culture de s'assurer que les outils logiciels choisis comportent des outils d'importation et d'exportation des données, compatibles avec un système national et avec des systèmes étrangers qui garantissent l'interopérabilité des bases de données.

Perspectives et programme

La démarche adoptée dans ce champ des grands inventaires scientifiques comporte :

- le renouvellement de la gestion et du traitement des données des inventaires, par le transfert de technologies existantes (la recherche-développement intitulée "médiaculture"). Il est essentiel ici de ne pas développer un seul type d'outils mais, à partir de normes et d'outils génériques, de créer une famille de systèmes.
- la réalisation de campagnes expérimentales de prises de vue avec des appareils photographiques numériques lors de la première phase du plan de numérisation.
- Dans l'état actuel du développement des technologies, le rôle essentiel de la recherche au sein du ministère pour les trois prochaines années, est d'assurer une mission de veille technologique, de soutenir les recherches sur l'interopérabilité des bases de données patrimoniales (projets Aquarelle et G7), et concomitamment, d'aider à mettre en place une méthodologie et un langage communs de description des oeuvres et des objets, ces recherches étant préalables à toute opération de gestion et de traitement des données dans une perspective de diffusion et d'échanges.

3.2 Réseaux pour la diffusion et la valorisation des connaissances

Etat de la recherche

La diffusion des connaissances sur les nouveaux systèmes de communication implique plusieurs types de recherche qui sont en cours.

La recherche et le développement informatique pour la sécurisation des réseaux est commandée par la nécessité de maîtriser l'importation et l'exportation des données en toute sécurité. La sécurisation d'un réseau comme Internet relève d'accords au plan international qui seront longs à obtenir.

La recherche sur la structuration de l'information scientifique dans des dossiers électroniques multimédias est commandée par le besoin de nouvelles formes de présentation interactive des travaux de recherche, au-delà de la constitution de base de données textuelles.

La recherche de systèmes performants d'indexation sur Internet, d'outils d'aide à la navigation et d'interfaces intelligents permettra seule de construire une communication efficace et d'assurer une présence de la recherche culturelle française dans les systèmes en place.

Perspectives

La diffusion et la valorisation des travaux de recherche sur les réseaux est soumise à l'évolution de l'environnement juridique qui réglemeta l'usage des outils informatiques de sécurisation des réseaux. La résolution des problèmes juridiques posés par la diffusion de données multimédias sur le patrimoine est un préalable étant donné les enjeux économiques qui y sont attachés. La directive européenne sur les bases de données est en cours de transcription dans le droit français et dans les droits des autres pays.

Pour l'instant, des mesures ont été prises sur le serveur du ministère, en limitant la définition des images diffusées.

La sécurisation des réseaux ainsi que la possibilité d'y effectuer des transactions financières fait l'objet de programmes de recherche européens (TALISMAN, IMPRIMATUR) et correspond à une des tâches du projet Aquarelle dans lequel le ministère de la culture est partenaire.

La démarche au sein du ministère de la culture dans ce champ de la diffusion des données multimédias sur le patrimoine est, là encore, d'assurer une veille technologique puis, le moment venu, de réaliser les préconisations de mise en oeuvre du système.

3.3 Outils informatiques pour assister les chercheurs et les professionnels dans le domaine de la conservation et de la restauration.

Etat de la recherche

Du dessin assisté par ordinateur à la synthèse d'images, du calcul des structures au pilotage de systèmes d'analyses, les outils informatiques utilisés pour toutes les opérations de simulation sont de plus en plus performants pour assister les chercheurs et les professionnels dans leurs expertises. Ces outils, le plus souvent développés pour d'autres domaines d'application, sont à sélectionner voire à adapter.

La démarche consiste essentiellement, d'une part à assurer une veille technologique, d'autre part à faire du conseil en opportunité. Il est nécessaire, s'agissant d'outils coûteux et complexes à utiliser, de penser en termes d'optimisation des moyens et des personnels.

Perspectives

Cette démarche de conseil doit s'appuyer, non seulement sur l'évolution des outils apportée par la veille technologique, mais également sur une analyse des pratiques et des attentes des chercheurs et des professionnels en ce domaine. Le ministère et les institutions publiques de recherche sont appelés à être prescripteurs. Il serait ainsi nécessaire de procéder à l'inventaire permanent des équipements des centres de recherche, des lieux à l'étranger, et d'étudier les différentes populations d'utilisateurs dans la perspective d'un développement raisonné des moyens.

3.4 Systèmes électroniques pour la création d'oeuvres multimédias sur les réseaux, leur valorisation et leur conservation

Etat de la recherche

Les technologies disponibles pour la création d'oeuvres sur les réseaux sont pour la plupart empruntées aux grandes entreprises internationales qui les utilisent pour des applications très spécifiques (simulation d'interventions chirurgicales, systèmes de commande militaires).

Le transfert de ces technologies présente deux types de difficultés, d'une part le repérage des technologies transférables, d'autre part, l'évaluation de leur capacité à devenir des outils pour des applications culturelles. Il faut également prévoir les accompagnateurs techniques des créateurs qui vont devoir exploiter ces technologies hors de l'environnement d'origine.

Les oeuvres demeurent rares car, d'une part, elles mobilisent des budgets importants, d'autre part, les artistes, quant à eux, ont à entrer dans une démarche collective en se faisant assister par un chercheur ou un développeur.

Perspectives

Le ministère pourrait intervenir en créant une cellule de recherche appliquée qui associerait des grandes entreprises du secteur de la haute technologie, des chercheurs spécialistes des réseaux (INA, IRCAM, CNRS..) et en ouvrant des espaces de démonstration, sur son serveur et également auprès des trois GPR multimédias (« Grand Projet en Région »).

Les dossiers de recherche / développement en cours

a) SPIC (Service public d'informations culturelles), AQUARELLE et G7 culture

Ces trois dossiers de recherche-développement en informatique, avec une maîtrise d'ouvrage de la direction de l'administration générale (MRT, DOSI et SDAJ), concernent la diffusion et la valorisation du patrimoine culturel.

SPIC est le nouveau système que le ministère de la culture ouvre sous UNIX. C'est un outil client-serveur, développé par BULL, pour la gestion des images. Les premières applications en cours permettent d'illustrer les bases de données textuelles des musées et de l'inventaire.

AQUARELLE est un projet européen de recherche-développement qui vise l'interopérabilité des systèmes de diffusion des bases de données de grandes institutions culturelles en Europe. Conduite par un groupement européen de recherche informatique piloté par l'INRIA, la recherche comporte deux grands domaines, d'une part, les aspects proprement techniques d'interfaces informatiques pour la gestion de plusieurs bases, d'autre part, les outils multilingues, outils pour l'élaboration de dictionnaires qui permettent de travailler à plusieurs, à distance, et outils pour exploiter les bases de données. La recherche consiste également à élaborer les systèmes statistiques qui permettront de comparer entre elles les traductions déjà faites et de les valider.

G 7 Culture comporte deux grands projets internationaux, « bibliotheca universalis » piloté par la France (la BNF) et la diffusion du patrimoine culturel, musées et inventaires, piloté par l'Italie en collaboration avec la France. La recherche porte sur l'interopérabilité mondiale de bases de données dont certaines sont constituées dans des langues non-européennes. Elle entend répondre à la fois aux exigences du secteur non marchand comme à celles du secteur marchand, et permettre une collaboration entre les scientifiques et les conservateurs du secteur public et les entreprises privées de la communication et de l'édition.

b) Mediaculture

Cette recherche, réalisée par l'INRIA et par la société Euroclid, concerne les dossiers de l'inventaire en vue de passer d'une documentation papier à une documentation numérique en norme SGML. Elle comporte deux volets, un balisage des documents et un mode de description (DTD) qui les rendra faciles à gérer. Le système sera adapté aux demandes des utilisateurs et pourra évoluer dans le temps.

c) Le plan de numérisation

Ce dossier de recherche comporte des aspects technologiques avec, d'une part, la mise au point d'une méthodologie pour l'identification et la numérotation des clichés numérisés, méthode généralisable à l'ensemble des secteurs du patrimoine culturel et, d'autre part, une recherche appliquée aux usages des appareils photographiques électroniques, pour tous les formats et dans une qualité équivalente à celle des supports argentiques, qualité de rendu et de conservation.

Ce dossier comporte également des aspects juridiques qui font l'objet de négociations au niveau de l'Union européenne et au niveau des commissions internationales de normalisation. La France est représentée par la sous-direction des affaires juridiques du ministère.

d) Les autoroutes de l'information

Le ministère de la culture est partenaire du ministère chargé de l'industrie dans le cadre de l'appel à propositions pour développer des plates-formes et des services sur les autoroutes de l'information.

Il cofinance des projets de recherche et développement pour la mise sur réseau d'oeuvres multimédias (projet de serveur musical de l'IRCAM, de galerie virtuelle d'ART 3000).

Il assure la maîtrise d'ouvrage de recherches sur les usages, par différentes catégories de publics, des services éducatifs et culturels en ligne. Ces recherches associent le ministère de l'éducation nationale et la Cité des sciences et de l'industrie.

IV. VALORISATION DE LA RECHERCHE

Par nature l'action du ministère est largement orientée vers la valorisation et la diffusion. En matière de recherche, cela signifie en communiquer les résultats dans les colloques, en assurer la publication, permettre aux publics qui en ont besoin d'avoir accès aux fonds et instruments de recherche constitués par les agents du ministère.

Les opérations de valorisation peuvent prendre la forme d'expositions, d'audiovisuels, de CD-ROM, de publications (actes de colloque ou tables rondes, inventaires scientifiques, annuaires, guides...), de mise en réseau via l'Internet ou aujourd'hui l'Intranet d'un ensemble de fonds documentaires ou d'informations générales sur les diverses modalités de réalisation des activités de recherche.

4.1 La convention de valorisation de la recherche entre la maison des Sciences de l'Homme et le ministère de la culture

Une convention a été signée en 1989 par la fondation reconnue d'utilité publique : Maison des sciences de l'homme (CCRDA : centre coopératif de recherche et de diffusion en anthropologie) et la mission de la recherche et de la technologie (MRT) en vue de développer des projets de valorisation des recherches et des programmes associés. Depuis 1995, elle inclue les programmes de recherche du comité d'histoire du ministère de la culture. Régulièrement reconduite par voie d'avenants annuels depuis l'origine, cette convention s'oriente pour les prochaines années vers trois pôles principaux :

- Expositions
- Publications
- Contacts internationaux dans le domaine de la médiation scientifique.

Expositions

Depuis plus d'une dizaine d'années la MRT et la Fondation MSH-CCRDA prennent conjointement l'initiative d'expositions scientifiques itinérantes à l'échelon national ou international sur des thèmes qui permettent à la fois de valoriser les politiques incitatives et programmatiques des pouvoirs publics et de mettre en évidence la compétence des chercheurs et des équipes scientifiques françaises.

C'est dans cette orientation, qu'ont été réalisées au cours de la période triennale 1992-95, une exposition itinérante nationale consacrée à l'Archéologie sous-marine qui circule depuis trois ans en France et, en 1995 une exposition itinérante internationale intitulée « Sciences Technologie et Patrimoine en Europe » qui a été inaugurée à Bâle l'année dernière. Ces expositions offrent des possibilités intéressantes en matière de valorisation car, à l'aspect spectaculaire conféré par une scénographie confiée à des supports comme l'objet, la maquette, le multimédia, l'écrit (par les textes des panneaux, les brochures ou catalogues d'accompagnement) sans oublier les conférences, tables

rondes ou colloques qui ponctuent ces manifestations et qui permettent d'établir ou de renforcer des liens entre chercheurs, écoliers, étudiants et public spécialisé.

De plus ces initiatives en matière de « communication scientifique » permettent d'associer des partenaires des collectivités locales ou territoriales et également des entreprises privées. C'est le cas avec le programme inauguré dans le cadre du nouvel exercice de la convention (1995-1998) sur le thème du patrimoine industriel, exposition itinérante nationale qui, autour d'un module pouvoir public financé par le MC, permettra d'agréger d'autres modules financés par de grandes entreprises françaises. Ce partenariat devrait permettre de doubler ou de tripler l'ampleur de cette manifestation. L'inauguration en est prévue à Lyon au printemps 1997, en liaison avec la DRAC Rhône-Alpes une étape intermédiaire aura lieu à Roubaix aux Archives du Monde du Travail où, en en plus d'un module sur le thème du patrimoine industriel dans cette région, se tiendra un colloque national sur ce thème.

L'ultime étape de circuit d'itinérance, au terme d'une présentation successivement sur les sites des industriels partenaires, devrait permettre (à Paris) de présenter la totalité des modules de l'exposition en même temps qu'un colloque international sur le patrimoine industriel.

Les publications

Déjà présentes et précieuses sous la forme des catalogues « raisonnés » d'expositions (dans lesquels l'écrit l'emporte volontairement sur les illustrations), la convention permet également de réaliser trois familles de publications :

- 1. Les publications institutionnelles du type de la brochure « Culture et Recherche, le CNRS et le ministère de la culture partenaires » qui permettent sous une forme rédigée, explicite et attractive de présenter les orientations, les résultats d'une politique conduite par le ministère de la culture (pour la brochure citée en exemple il s'agit des fruits de la convention cadre signée avec le CNRS)
- 2. Des publications plus classiques mais sur des domaines particuliers, qui témoignent de l'originalité de la pensée scientifique française sur un domaine donné comme l'ouvrage, sous presse actuellement, issu d'un colloque financé par la convention MRT/MSH-CCRDA et intitulé « La commémoration des découvertes et des découvreurs dans les sciences : pour une ethnographie des pratiques d'héritage scientifique ».
- 3. Des collections comme « Terrain, Collection » qui publient des recherches sur le thème du patrimoine ethnologique français issues, pour une grande part, des résultats des appels d'offres de la Mission du patrimoine ethnologique. Il est à noter que cette collection est d'ores et déjà devenue une référence scientifique dans le domaine de l'ethnologie de la France.

Contacts internationaux dans le domaine de la médiation scientifique

Il s'agit là d'une initiative d'un autre ordre qui ne s'appuie plus seulement sur les infrastructures et les compétences des équipes scientifiques de la fondation MSH, mais aussi et surtout, sur le rôle important que cette Fondation occupe au plan des échanges internationaux dans le milieu de la recherche en sciences humaines et sociales.

Les réseaux de chercheurs étrangers bénéficient, grâce à cette Fondation, de soutiens de programmes mais aussi d'une infrastructure assez unique, puisqu'il leur est offert, à l'Odéon, la Maison Suger qui peut accueillir pour des séjours de longue durée des chercheurs étrangers de haut niveau participant à des programmes internationaux à l'initiative de la France. Ils trouvent sur place des appartements-bureaux, des salles de conférence, un laboratoire informatique... Cette infrastructure est mise à profit pour favoriser les contacts internationaux prévus dans le cadre de la convention MRT/MSH-CCRDA sur des axes thématiques particuliers comme l'histoire des sciences ou la muséographie scientifique, pour l'exercice qui vient de s'achever ou sur le thème des nouvelles technologies de médiation scientifique et leurs usages pour l'exercice qui débute.

Sont donc organisés en co-initiative et en co-financement avec la Fondation, des invitations de chercheurs spécialistes, des tables-rondes ou des colloques qui donnent lieu, le cas échéant, à des publications et à des missions dans les institutions des pays partenaires pour participer à des conférences, des expositions, des visites de sites ou d'institutions. En 1995 le Canada a constitué une priorité; elle sera poursuivie en 1996 et étendue à l'Allemagne.

4.2 L'Internet, un nouvel outil pour la valorisation des recherches et l'information des personnels

Les services de recherche et les laboratoires du ministère de la culture ne pouvaient manquer de tirer parti de cet extraordinaire outil qu'est l'Internet pour mettre à disposition du plus grand nombre des catalogues bibliographiques et des données scientifiques sur le patrimoine culturel et pour diffuser leurs programmes.

L'échange rapide d'information que permettent la messagerie électronique, les listes de diffusion, les forums de discussion et les transferts de fichiers accélère la construction de réseaux de recherche avec leurs collègues en France et à l'étranger.

Ce sont les personnels de recherche (fonctionnaires, contractuels et vacataires) qui contribuent, depuis 1994, à forger les contenus du Web Culture tel qu'il se présente actuellement. La mission de la recherche et de la technologie a joué un rôle actif dans cette évolution, en réalisant plusieurs types d'applications, en accompagnant d'un soutien financier plusieurs publications électroniques, en impulsant et coordonnant le développement des services de demain.

- La mission de la recherche et de la technologie a mis en place un ensemble de répertoires destinés à orienter l'utilisateur dans ses recherches documentaires : signalement des lieux-ressources du ministère, liste de publications périodiques et d'ouvrages, recensement des outils de recherche informatisés multimédias. Elle a mis également en ligne un guide de l'Internet culturel.
- Elle a conçu et réalisé des parcours interactifs mettant en lumière les résultats des travaux de recherche, notamment les recherches archéologiques sous-marines.
- Sur l'Intranet, elle met d'ores et déjà à la disposition des personnels de recherche du ministère des informations concernant leur statut, l'actualité de la recherche et y ouvrira un espace de dialogue avec un forum et une liste de diffusion.
- Elle a accompagné la réalisation de plusieurs services : expositions virtuelles grâce à des vacations de recherche, soutien à des serveurs culturels tels que le Web du CICV et celui de la DRAC PACA...
- Elle conduit de nombreuses actions de sensibilisation, participe à de multiples colloques, coordonne le programme de numérisation des fonds iconographiques détenus par des établissements culturels en région et contribue au développement des technologies multimédias en réseau, avec notamment la participation au projet « Aquarelle ».

ANNEXES

PRINCIPALES EXPOSITIONS OU MANIFESTATIONS DEPUIS CINQ ANS

1991

Exposition sur les arts du verre à Nice dans le cadre de la manifestation Eurocoat 91 et d'un colloque organisé par la section française de l'Institut international de conservation (SFIC) consacré aux arts du verre.

1992

- Estuaire 92 à Nantes : exposition sur les activités de recherche et de protection du patrimoine maritime.
- Présentation des applications des nouvelles technologies de l'image et du son dans le cadre du Forum des arts de l'univers scientifique et technique - Faust - à Toulouse.
- Organisation avec le CNRS dans le cadre de la Fête de la science d'un rallye Chercheurs d'art à travers Paris.
- Participation avec l'ANVAR à l'exposition Art et Industrie à Nantes qui présentait des oeuvres d'artistes et des projets d'art électroniques de jeunes créateurs désireux de collaborer avec des entreprises.
- Exposition des recherches en conservation et restauration des biens culturels dans le cadre du salon international des techniques muséographiques (SITEM) à Dijon.
- Aide à la réalisation de l'audiovisuel sur les grandes avancées de la recherche scientifique française présenté au public à l'Exposition universelle de Séville.

1993

- Présentation des activités des services scientifiques du ministère et des projets Eurêka à participation française dans le cadre de l'exposition sur « L'innovation technologique au quotidien » à la Cité des sciences et de l'industrie.
- Aide à la première transmission en réalité virtuelle effectuée à Imagina 1993 qui a permis la visite simultanée sur deux sites (Paris et Monte-Carlo) de l'abbaye de Cluny reconstituée sur ordinateur.

1994

- Exposition « L'archéologie sous les mers » présentant les techniques de l'archéologie sous-marine réalisée avec la Maison des sciences de l'homme et la direction des recherches archéologiques sous-marines (DRASM) au Musée archéologique de Nice. Cette exposition a été ensuite accueillie par le Garef océanographique et au Centre de la mer et des eaux à Paris. Aujourd'hui accessible sur Internet
- Exposition avec l'IRCAM sur les applications culturelles multimédias au Forum des arts de l'univers scientifique et technique, récompensée par le Faust d'or 94.
- Participation à la table ronde sur les métiers de la culture

1995

- Réalisation avec la Maison des sciences de l'homme d'une exposition, cofinancée par la direction de l'information scientifique et des bibliothèques (DISTB) du ministère chargé de la recherche, intitulée « Science Technologie et Patrimoine », et présentée à Bâle dans le cadre des journées COST (programme de coopération scientifique et technique en Europe). Cette exposition circulera en 1996 à l'occasion de manifestations sur le thème des recherches scientifiques en matière de sauvegarde du patrimoine culturel européen.
- Séminaires de recherche internationaux organisés à la Maison Suger sur les enjeux culturels des nouveaux services destinés aux autoroutes de l'information.

1996

- Imagina 96 : table ronde « Arts en réseaux ».
- Préparation avec la sous-direction de l'inventaire général et la Maison des sciences de l'homme d'une exposition itinérante sur le patrimoine industriel et la culture d'entreprise (voir précédemment)
- Participation au Faust 96

PRINCIPALES PUBLICATIONS

1. Publications propres

Annuaire de la recherche. Mission de la recherche et de la technologie, 1992.

Bases de données et banque d'images du ministère de la culture La Documentation française, 1993, 191p., 90F.

Se documenter au ministère de la culture et de la francophonie, ouvrage publié à la Documentation française (1994, 265 p. 75 F.), avec le soutien du département de l'information et de la communication (DIC). Cet ouvrage permet de connaître l'ensemble des ressources documentaires réunies par les services du ministère et les conditions de leur consultation.

Fonctionnaires de recherche, recueil de textes réglementaires, 1993, 62 p.

Culture et Recherche, bulletin d'informations bimestriel, 12 p.

Ce bulletin, outil de liaison entre les services du ministère et la communauté scientifique et culturelle, paraît maintenant depuis 11 ans. On peut se procurer auprès de la mission de la recherche (p. 84 24) une liste des textes parus depuis 1985 dans les rubriques « Lieux » présentant divers lieux institutionnels ou champs de la recherche, au sein ou à l'extérieur du ministère, et dans la rubrique « Enjeux » présentant des points de vue de chercheurs sur différentes questions de recherche.

2. Aide à des publications

Environnement et biens culturels

Brochure réalisée par la Section française de l'Institut international de conservation, 1993, 28 p. Destinée à une très large diffusion 10 000 exemplaires.

Collection sur la conservation des biens culturels

La collection "conservation du patrimoine" est une coédition du ministère de la culture (mission de la recherche et de la technologie) et de CNRS Editions.

Elle vise à présenter les recherches concernant la conservation et la restauration de manière pluridisciplinaire : il est essentiel que les points de vue des scientifiques, des restaurateurs et des conservateurs apparaissent dans les ouvrages et montrent leur complémentarité. Le mot patrimoine est pris ici dans son sens le plus large et non seulement dans le sens strict de la législation concernant les « monuments historiques ».

La collection réunit les spécialistes que sont les conservateurs du patrimoine, les scientifiques des laboratoires et les restaurateurs autour de la problématique commune de la restauration et de la conservation des biens culturels. Les études de cas sont privilégiées dans cette approche.

Elle présente des ouvrages abondamment illustrés à destination d'un public spécialisé mais toutefois large. Sa diffusion est assurée dans les grandes surfaces de librairie.

Quatre volumes ont été publiés depuis 1990 :

- *la conservation des photographies* par Bertrand Lavédrine en 1990,
- *la conservation de la pierre monumentale en France* coordonné par Daniel Jeannette, Roger-Alexandre Lefèvre et J.Philippon,
- *la conservation des documents sonores* par Marie-France Calas et Jean Marc Fontaine
- *la conservation des grottes ornées* par Jacques Brunet et Jean Vouvé.

Les prochains titres prévus traiteront de la conservation des vitraux et des verrières et de la conservation des métaux archéologiques.

Revue européenne pluridisciplinaire sur conservation restauration CORE

En association avec la Section Française de l'Institut International de Conservation (SFIIC, association qui regroupe sur les bases déontologiques de l'International Institute of Conservation de Londres des conservateurs, des restaurateurs et des scientifiques des laboratoires) qui assure le comité de rédaction, le suivi et le contrôle scientifique de la revue, l'éditeur ERRANCE se propose de publier une revue pluridisciplinaire, diffusée auprès d'un public large.

Cette nouvelle revue de 64 pages, abondamment illustrée, rendra largement compte des travaux et des évolutions techniques dans le domaine de la conservation et de la restauration des biens culturels. Elle publiera deux fois par an des articles et des dossiers sur la recherche, des nouvelles techniques, des réalisations en cours ou achevés dans ce domaine, des annonces de congrès, de colloques, de réunions, des revues bibliographiques etc.

L'aide de la mission de la recherche sera apportée uniquement aux premiers numéros pour le lancement de la revue qui doit assurer par la suite son autofinancement.

Le premier numéro est programmé pour le mois de septembre 1996 : il comportera notamment un dossier de 25 pages sur la conservation-restauration des photographies et des articles sur la transposition des tableaux, le nettoyage des peintures de Rouffignac, la biominéralisation, l'atelier de restauration des textiles de la ville de Paris etc.

Actes de colloques, de rencontres ou tables ronde

- actes des tables rondes organisées dans le cadre d'Imagina : Les métaphores du virtuel (Imagina 92), L'art du virtuel (Imagina 95), Arts en réseaux (Imagina 96).
- La conservation préventive. Actes du colloque ARAAFU, 1992
- La conservation des textiles anciens. Journées d'études de la SFIIC, 1994
- Restauration-dé-restauration, re-restauration. Colloque ARAAFU, 1995
- Le dessalement des matériaux poreux, journées d'études de la SFIIC, 1996.

AUDIOVISUEL

Les pierres des monuments. Nature et origine. CD Photo produit par GEOPRE. 1996

Trois films vidéo : « Les chirurgiens de la pierre », « Archéologie sous-marine », « Instruments de musique en matériaux composites » produits par la société Pixel Vidéo pour diffusion à E=M6 sur M6 et TV 5 Europe.

Un film vidéo pour TV 5 Europe sur les programmes EURÊKA (producteur Pygmalion)

Un film sur le vitrail « Lumière retrouvée » de Frank Verpillat co-produit par la mission de la recherche, la direction du patrimoine (LRMH - Inventaire général), France Télécom et la société Fastever.

CONTRIBUTION INDIVIDUELLE

LA RECHERCHE CULTURELLE EST-ELLE POSSIBLE EN INFORMATIQUE ?

Philippe Aigrain

14 juin 1996

Ayant eu depuis 10 ans la responsabilité de créer, puis de développer une équipe de recherche culturelle [1] en informatique, je voudrais tirer le bilan de cette expérience. Si l'on convient qu'elle a eu quelque succès, quelles sont les conditions de sa poursuite, ainsi que de celle des entreprises analogues dans lesquelles sont engagées les quelques autres équipes de recherche actives dans cette discipline au sein du Ministère de la Culture ou avec son soutien ?

Les objectifs de la recherche culturelle dans une discipline technique de pointe

L'informatique est au coeur - on nous le répète chaque jour - d'enjeux culturels et économiques immenses. L'importance même de ces enjeux a autrefois engendré au sein de la recherche culturelle deux illusions également préjudiciables : dans un premier temps, on a cru que les acteurs des organismes culturels pouvaient significativement influencer sur les aspects industriels des techniques informatiques, de télécommunication et audiovisuelles en façonnant une offre technique particulière. Dans un second temps, sous l'influence des dures réalités budgétaires et de l'échec des premières entreprises, on a voulu rabattre la recherche informatique culturelle sur le développement ou l'adaptation d'outils répondant aux seuls besoins des organismes culturels, en sous-estimant totalement le niveau de compétence et de confrontation avec l'ensemble de l'environnement industriel et de recherche nécessaire pour que cette entreprise plus modeste ait quelque chance de produire des outils performants.

Si nous visons à construire une activité de recherche culturelle dans une discipline comme l'informatique qui évite ces écueils, à quoi mesurerons-nous donc son succès ? Proposons un petit ensemble de critères :

- Cette activité doit prendre en compte des enjeux ou des besoins culturels (souvent mal connus des acteurs de la recherche informatique dans son ensemble ou négligés au profit d'autres priorités). Il s'agit ici aussi bien des besoins des services culturels dans l'exécution de leurs missions de conservation et communication du patrimoine ou de soutien à la création, que des enjeux liés à la production et à l'appropriation par tout citoyen des contenus culturels. On se convaincra aisément de ce que la situation laisse suffisamment à désirer sur les deux versants pour que l'effort consenti en la matière soit un investissement judicieux :

Le Ministère de la Culture, et plus encore les organismes qui en dépendent, sont de forts investisseurs en matière de systèmes, de techniques et de services informatiques, et un grand nombre de décisions en la matière sont prises en n'y associant que de façon dérisoire les compétences existantes dans les organismes de recherche informatique, même si la situation s'est récemment améliorée dans le domaine de la diffusion culturelle sur réseaux à travers l'association avec l'INRIA. Cette situation aboutit à des échecs majeurs, et à des gaspillages d'un budget pourtant si précieux et menacé.

Le Ministère de la Culture a évidemment une responsabilité particulière dans la prise en compte des enjeux culturels liés à la diffusion de nouvelles technologies, et, dans la mesure de ses moyens d'action, dans le développement de nouveaux outils de création et d'appropriation des contenus, de

nouvelles exigences de qualité. Quoi que l'on pense des décisions particulières prises sur chaque question, le Ministère a été fort présent sur les enjeux liés aux questions de propriété intellectuelle, de promotion et défense de la francophonie, de soutien à la qualité de l'édition multimédias. Or des questions comme celle de la forme d'accès aux contenus audiovisuels, des modes d'interaction dans les nouveaux médias, des modes de financement des nouvelles formes de diffusion de contenus, des choix effectués en matière de présence ou non d'intelligence et de mémoire de masse dans les dispositifs informatiques connectés aux réseaux requièrent tout autant son attention. Faute de développer les compétences nécessaires en son sein pour instruire réellement ces questions (et l'on verra que la recherche est l'un des moyens d'y parvenir), comment le Ministère saura-t-il faire la part des positions des différents groupes de pression ?

- Cette activité doit être conduite et produire des résultats en confrontation permanente avec les acteurs et les critères d'évaluation de la recherche informatique en général. Une équipe de recherche culturelle en informatique se doit (c'est le cas pour plusieurs d'entre elles aujourd'hui) de se soumettre à une double évaluation aussi bien par le Comité National de la Recherche Scientifique que par le Conseil Ministériel de la Recherche. Encore faudrait-il d'ailleurs que ce dernier conseil soit doté des moyens d'une véritable évaluation. C'est à ces conditions que seront évaluées aussi bien la pertinence des orientations que la qualité des contributions. L'accord cadre avec le C.N.R.S. ne bâtit qu'un cadre insuffisant et inadapté pour cette confrontation.

- Un équilibre doit être trouvé entre des travaux exploratoires ou théoriques et des travaux à finalité de développement technique. L'essentiel est que l'affichage et la justification des objectifs soient clairs. On doit en particulier sortir de l'identification aberrante entre recherche appliquée et recherche à court terme. La recherche informatique est pour une grande part une recherche appliquée à long terme. Il y faut souvent trois ans de réflexion et d'expérimentation ouverte pour faire mûrir l'idée d'un outil, 3 ans pour faire naître une première version utilisable de cet outil, 3 autres années pour en faire ce qui peut devenir un produit. Pour s'adapter à cette situation et aux mutations rapides des supports techniques, les développements techniques peuvent viser soit des outils directement utilisables (si possibles portables et très modulaires), soit des plate-formes d'expérimentation permettant de spécifier des outils à faire réaliser industriellement, soit des démonstrateurs servant à illustrer des techniques, des niveaux de performance, de qualité ou d'adaptation à certaines exigences culturelles. Lorsqu'il apparaît, après évaluation, que ces outils répondent bien, et à des coûts acceptables, aux besoins des services et usagers, il doit exister des procédures pour en assurer la valorisation interne et gérer les éventuelles adaptations en relation avec les schémas directeurs informatiques. En ce qui concerne la valorisation externe, les schémas existant dans la recherche en général peuvent s'appliquer.

Si l'on convient d'oeuvrer dans les directions esquissées ci-dessus, quels sont les moyens d'y parvenir ?

Les moyens de la recherche culturelle

La recherche culturelle en informatique est encadrée par quelques réalités institutionnelles majeures :

- Le statut des personnels de recherche du Ministère, dont la principale caractéristique est l'absence de corps de chercheurs qui constitue un obstacle à l'établissement d'un encadrement scientifique de qualité et durable, et qui propose une liste de spécialités de rattachement totalement inadaptées à la réalité de la recherche culturelle,

- Le saucissonnage des activités de recherche entre directions thématiques (et établissements publics) qui est en totale contradiction avec le caractère transversal de la technique informatique, partout présente au Ministère (comme et plus qu'ailleurs), ainsi que d'autres types de travaux (concernant les matériaux et la conservation par exemple).

- L'accord cadre entre le Ministère de la Culture et le C.N.R.S. qui constitue un pas très positif vers la mise en rapport réclamée plus haut (et qui a d'ailleurs officialisé des situations de collaboration qui lui préexistaient) mais qui est malheureusement inadapté sur un point essentiel : l'absence d'un niveau

institutionnel intermédiaire entre la création d'une UMR, entité institutionnelle autonome, et la simple mise à disposition de personnels. Or les objectifs esquissés plus haut supposent l'existence d'équipes de recherche culturelle au sein de laboratoires en informatique, équipes dont il ne serait ni possible, ni pertinent de faire des U.M.R. dans le contexte général de la recherche en informatique (une U.M.R. dans ce cadre représente plusieurs dizaines de chercheurs et enseignants-chercheurs). Plus au fond, la recherche informatique actuelle suppose la mobilisation de compétences multi-disciplinaires (du traitement du signal à l'algorithmique, du temps réel à la modélisation physique, du génie logiciel aux sciences cognitives). L'intégration d'équipes de recherche culturelle dans les laboratoires de recherche en informatique permet cette mobilisation de façon souple, malgré l'inadaptation de l'organisation étroitement disciplinaire du C.N.R.S. en sections et départements, et permet d'attirer vers des problématiques culturelles des étudiants-chercheurs de valeur. Cependant, la situation de simple mise à disposition de personnels de recherche Culture dans un laboratoire C.N.R.S. nuit à la reconnaissance de la dimension spécifiquement culturelle des travaux conduits, elle place les personnels Culture hors des circuits de décision du Ministère et du soutien des directions, elle conduit au soupçon d'un "cadeau" fait au C.N.R.S. quel que soit le dévouement aux missions du Ministère dont font preuve ces agents.

- La pression sévère subie par l'ensemble des budgets de l'Etat, et qui se traduit notamment sur les emplois, avec les conséquences que l'on sait : blocage total des profils de carrière (aggravant encore les conséquences de l'absence de corps de chercheurs), vieillissement des personnels de recherche, etc.
- La très mauvaise adaptation de la recherche publique française aux nouvelles données du financement des programmes de recherche avec la part croissante des financements européens et régionaux, mais aussi la nécessité de disposer d'équipes performantes et assurées de leur avenir à court terme si l'on veut être compétitif dans l'accès à ces financements.

Après un tel tableau, peut-on encore croire que les conditions d'existence d'une recherche culturelle en informatique qui satisfasse les critères présentés plus haut soient réunies ? Je le crois mais aux conditions suivantes :

- Que l'on se fixe comme objectif clair et affiché de changer le tableau qui précède : allons vers l'existence d'un corps de chercheurs, d'un établissement de public scientifique et technique gérant une recherche culturelle proche des directions, mais transversale chaque fois que le contenu l'exige ; améliorons l'accord cadre avec le CNRS pour tenir compte des conditions spécifiques de la recherche dans les disciplines technologiques [2] ; consentons à l'effort budgétaire nécessaire en matière d'emplois de recherche et à une gestion plus transparente de l'allocation de ces emplois entre les différentes spécialités et organismes. Ces objectifs ne peuvent être atteints tous immédiatement, mais qu'au moins la volonté soit visible et qu'un calendrier soit proposé,
- Que les acteurs de la recherche eux-mêmes jouent le jeu de l'évaluation, de l'exigence en matière de publications et de procédures scientifiques, de la confrontation avec le monde de la recherche en général, de la justification publique des objectifs de leurs travaux.

NOTES

1. L'expression "recherche culturelle" peut prêter à sourire : toute recherche l'est évidemment. L'acceptation est ici institutionnelle : on entend par recherche culturelle, la recherche conduite ou soutenue par le Ministère de la Culture et les établissements qui en dépendent.

2. En y introduisant un niveau "équipe mixte de recherche", doté de structures légères et souples, mais pouvant recevoir des soutiens spécifiques du CNRS (y compris en postes), alors que la situation actuelle conduit à un financement presque exclusif des équipes Culture rattachées à des laboratoires CNRS par le Ministère et les contrats externes, la part des dotations d'ensemble du CNRS aux laboratoires étant non-significative. Ce niveau intermédiaire serait également un outil d'évolution vers la création d'éventuelles U.M.R. lorsque le succès et l'ampleur des travaux le justifient.

CONTRIBUTION INDIVIDUELLE

LA MISSION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE DE LA SDMH OU LA PLACE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ET RECHERCHES SOCIO-ECONOMIQUES A LA DIRECTION DU PATRIMOINE

Gérald Krafft

Juin-juillet 1996

L'organisation générale des personnels de recherche au Ministère de la culture veut que l'ensemble de ceux-ci, gérés par la MRT, lui soient aussi globalement affectés et qu'ils ne soient qu'individuellement sous-affectés par elle dans les autres services ou organismes du ministère qui développent une activité de recherche participant d'une programmation générale dans le secteur et rattachée à des groupes de programme définis lors de la réforme de 1990. Ce n'est pas toujours le cas.
Culture et recherche: affinités électives et malentendu

La situation particulière, heureusement encore atypique, de certains personnels de recherche du ministère les amène à douter de leur identité singulière et à s'interroger sur le contenu de leur activité professionnelle et sur la contribution réelle apportée par celle-ci dans le domaine culturel.

Ce problème identitaire résulte du fait que le milieu de la recherche au Ministère de la culture est au moins autant culturel que scientifique et qu'une tendance certaine à l'assimilation de ces deux dimensions l'affecte quoique, plus que différentes, elles soient peut-être contradictoires.

Je m'oppose ainsi à toute conception totalisante ou hégémonique, souvent affichée, principalement de la culture et secondairement de la recherche, qui pressentirait une sorte de vocation qu'auraient l'une et l'autre, non pas simplement à se rencontrer, mais à se substituer pour se confondre dans un règne du tout culturel à l'intérieur duquel on ne sait d'ailleurs plus très bien si c'est la recherche qui prendrait le statut de pratique culturelle ou si c'est la culture dans son ensemble qui s'assimilerait à la recherche; ce qui présenterait de toute façon pour nous le désagréable inconvénient d'autoriser l'emploi de personnels recherche n'importe où et à n'importe quoi dans l'administration culturelle sans avoir à s'interroger sur leur affectation réelle à la recherche.

Alors qu'au contraire, culture et recherche m'apparaissent (moins d'ailleurs comme des domaines que comme des manières de voir) opposées du tout au tout. Rien de moins culturel que la recherche ni de moins spéculatif que la culture. Toutes deux s'établissent sur l'acquis, mais, tandis que l'une le respecte, le conserve et le met en valeur, l'autre l'interroge et le remet sans cesse en question. Sauf à confondre donc aussi l'art, qui implique la création, et la culture, qui réclame que celle-ci soit achevée, il ne saurait être observé d'autre rapport entre culture et recherche que de s'appliquer ponctuellement l'une à l'autre dans la culture scientifique et la recherche culturelle. La relation principale qu'entretient la culture à la recherche est d'en être fréquemment l'objet dans des disciplines telles que l'archéologie qui appartiennent plus à la recherche qu'à elle-même.

Le sentiment d'inconfort relatif dans ma situation que je pense partager avec d'autres serait ainsi dû au caractère trop exclusivement « culture » du milieu professionnel dans lequel j'exerce actuellement mon activité (un service de la SDMH où nous sommes trois ingénieurs en poste) qui me rendrait assez étranger à celui de la recherche pour que je me sente dans l'un et l'autre mal à l'aise, assis comme l'on dit ...dans une par trop inconfortable position. Que certains s'en accommodent mieux est une question d'identité relative, liée au cursus individuel, et de savoir si l'on se perçoit comme personnel de recherche affecté dans un service administratif ou comme un personnel de ce service ayant un statut de chercheur. Et l'on sait que la différence est grande entre les personnels D.E.P., dont je fis pendant 15 ans partie, dont le profil au bout d'une telle période de mûrissement est exclusivement adapté à la recherche (et encore seulement à la recherche socio-économique qui est loin d'être la mieux représentée dans notre ministère où l'apport des sciences, dites exactes, et des technologies de pointe à

la culture est aujourd'hui le secteur largement dominant), d'une part, et, d'autre part, beaucoup des personnels qui ont été ultérieurement stabilisés dans leurs emplois sur des postes de recherche parce que conjoncturellement ceux-là seuls permettaient de le faire.

Situation des agents de recherche employés hors organismes de recherche

Tout écart d'appréciation dû à la diversité des sensibilités mis à part, il n'empêche que la situation des trois agents de recherche que nous sommes, actuellement en poste à la Mission technique et économique de la SDMH, à laquelle la création récente du Département des monuments et des jardins a d'ailleurs fait perdre son autonomie administrative relative, est à la fois complètement atypique par rapport à celle des autres personnels de recherche gérés par la MRT et exemplaire de ce à quoi ils peuvent être promis. En ce sens que si, comme nous, quelques autres de nos collègues sont sous-affectés par la MRT (à laquelle il importe de rappeler, chaque fois que l'occasion s'en présente, que nous sommes tous antérieurement affectés) plus ou moins individuellement en dehors d'organismes ou de services qui soient exclusivement ou principalement voués à la recherche, ils interviennent le plus souvent auprès de ces services administratifs avec une qualité et une indépendance d'experts qui ne nous sont pas, à mes deux collègues et à moi-même, explicitement reconnues ni individuellement ni collectivement.

En outre, comme le fait aussi ressortir le rapport de la MRT sur les moyens du Ministère de la culture inscrits au B.C.R.D., les situations voisines de la nôtre s'observent essentiellement dans les directions non patrimoniales du ministère et relèvent du groupe de programmes n° 7.4 consacré à la création artistique, tandis que le même document ignore absolument notre existence propre puisque nous ne sommes pas mentionnés parmi les organismes relevant du groupe de programmes n°7.2 (patrimoine monumental, archéologique et ethnologique) dans lequel la SDMH (à laquelle la Mission technique et économique est rattachée) n'est d'ailleurs pas non plus citée autrement qu'indirectement par le L.R.M.H. qui en dépend et semble ainsi, à lui seul, y représenter toute l'activité de recherche du secteur. Il n'est d'ailleurs pas certain que la MTE, s'intéressant essentiellement aux entreprises et aux praticiens qui interviennent dans la restauration et la remise en valeur des monuments, le groupe de programmes auquel nous devrions être rattachés ne soit pas plutôt l'un des groupes 7.4 (création artistique), 7.7 (recherche architecturale) ou, plus pertinemment, 7.5 (socio-économie de la culture, études et prospective).

Situation et missions de la Mission technique et économique (MTE)

Il importe pour justifier cette analyse d'apporter quelques précisions sur la MTE et la position que nous y occupons. La MTE a des missions propres qui ne sont pas de recherche même si, mais ce n'est pas là quelque chose d'original, la recherche peut contribuer à leur exercice sous réserve cependant que des moyens soient privativement affectés, d'une part à cette recherche, d'autre part à l'exercice de ces missions. Or le problème est là, car la MTE, dont le rôle est essentiellement d'être à la SDMH l'interlocuteur technique et économique des entreprises du bâtiment et des maîtres d'oeuvre spécialisés et qui a plus particulièrement une activité de définition et de contrôle des qualifications des entreprises et des marchés publics et de suivi et de diffusion de l'évolution législative et réglementaire du secteur, ne dispose d'aucun personnel administratif pour satisfaire à cette mission.

Dans une telle situation, il est bien sûr toujours à craindre que le personnel de recherche qui y est sous-affecté soit amené à remplir de fait les fonctions du personnel administratif qui fait cruellement défaut à la mission. Cela au détriment de nos missions de recherche consistant à redéfinir l'application relative à l'état sanitaire des monuments historiques et à organiser la cohérence globale des systèmes d'information relatifs au patrimoine bâti gérés par le ministère, ainsi qu'à concevoir et réaliser matériellement les produits nécessaires à ces objectifs dont le premier au moins nous est explicitement fixé.

Situation de la recherche au sein de la MTE

Il n'est pas ici question d'opposer recherche et administration et de refuser la nécessaire contribution de la première à la seconde qui est seule à en autoriser l'exercice dans la fonction publique mais une

contribution doit rester une contribution et nulle impasse, même relative, ne doit être faite sur les nécessités de recherche pour des raisons d'urgence et d'administration qui exigeraient la mobilisation dénaturante au profit de cette dernière des personnels et des moyens de recherche sur des tâches exclusivement administratives. Il faut en finir avec le mythe de la recherche dont les conclusions arrivent toujours trop tard et, pour cela, s'il est vrai que le chercheur ne doit pas travailler pour l'éternité mais s'astreindre à l'obligation de résultats et de résultats dans des délais donnés, il faut aussi :

- reconnaître à la recherche son temps, son rythme et admettre que, même si elle est prospective, il y a toujours chez elle un temps d'arrêt, un nécessaire retour en arrière qui en diffère les conclusions, qu'elle n'est pas en prise directe sur l'action mais plutôt comme l'appel que l'on prend pour mieux sauter,
- et admettre qu'il ne saurait y avoir de miracle, que ce temps nécessaire est un temps de travail et que celui-ci ne peut être productif si les personnels affectés ou la part de leur temps qu'ils peuvent effectivement lui consacrer restent insuffisants.

Ce qui est cruellement le cas à la MTE où :

- un ingénieur d'études assure la subsistance momentanée dans sa forme et selon ses modalités originelles de l'ancienne application état sanitaire M.H. dont je suis actuellement en train d'étudier le complet remodelage,
- un autre ingénieur d'études assiste le précédent pour l'exploitation informatique et statistique de cette application, répond aux demandes ponctuelles de notre chef de mission principalement en ce qui concerne les entreprises et les marchés et m'assiste également pour l'entrée des données dans la base de données TROUVTOU (voir plus loin)
- tandis qu'un ingénieur de recherche, moi-même, qui suis aussi (théoriquement seulement pour des raisons de disponibilité matérielle) administrateur du réseau Richelieu, assure la conception et coordonne la réalisation en interne de trois bases de données (TROUVTOU, qui doit assurer la cohérence de l'ensemble des données M.H. du ministère, EROSTRAT, qui sera le nouvel applicatif relatif à l'état sanitaire des monuments et une base de sondage relative à leur ouverture au public et à l'insertion de musées dans leurs murs) et collabore au schéma directeur informatique de la Direction du patrimoine afin d'aboutir à un système national d'identification patrimoniale unique.

L'activité spécifique des agents de recherche de la MTE : épistémologie, méthodes et coordination des bases de données patrimoniales

La cellule statistique qu'officieusement nous constituons intervient ainsi quasiment en promotrice du projet sur l'un des problèmes épistémologiques fondamentaux de toute la recherche en matière de patrimoine bâti, cela sans vouloir nullement disputer l'autorité acquise par le bureau de la méthodologie de la Sous-direction de l'inventaire général et de la documentation du patrimoine en matière de vocabulaire et de classification. Ne serait-ce que parce que le problème d'identification posé est loin d'être une pure question de vocabulaire et de pertinence terminologique puisque, de la réponse qui y sera apportée, dépendent en fait la cohérence et la crédibilité de l'information.

Ainsi, quoique le vocabulaire adopté par la Sous-direction de l'inventaire général et de la documentation du patrimoine témoigne de quelques soucis de hiérarchie, et pas seulement tardive, à propos des ensembles architecturaux, celle-ci est écrasée par l'utilisation qui en est faite dans Mérimée où tous les monuments sont enregistrés au même niveau, confondant la hiérarchie avec un critère d'importance qui permet seulement de compter à part les gros et les petits monuments mais, puisqu'ils sont tous enregistrés côte à côte, ne permet donc pas de reconnaître ceux des gros qui en incluent de petits et lesquels.

Une chose est de partir de l'architecture et du bâti sans en relativiser la notion, une autre de partir de l'espace et de ses divisions et d'y réinsérer les différents produits et manifestations de ce fait architectural pour en rendre compte à leur juste place. Dans le premier cas, on comptera des monuments comprenant, sur le même plan, des abbayes et, pour peu que l'abbaye ait disparu, des églises abbatiales, dans l'autre cas, des abbayes, d'une part (dont certaines disparues et d'autres

subsistantes), et, d'autre part, les églises abbatiales de ces abbayes. Nombre des incohérences relevées dans le système documentaire et statistique du Ministère de la culture relatif aux monuments relèvent de ce fait et produisent l'effet regrettable que, suivant la base de données consultée, l'effectif, des monuments classés par exemple, varie de quelques centaines d'individus.

TROUVTOU: institution d'un identifiant patrimonial interbases

Nous avons donc mis au point pour le patrimoine bâti un système fin d'identification spatiale qui localise la commune dans le département, le lieu-dit ou l'écart dans la commune, l'ensemble monumental ou le site urbain ou naturel dans celui-ci, l'édifice dans l'ensemble, le bâtiment dans l'édifice et les parties élémentaires d'architecture dans le bâtiment, lequel système permet d'éviter au maximum les doubles comptes et donne, par son dispositif hiérarchisé de focalisation progressive, une image plus nette sinon plus juste de la réalité.

La base de données TROUVTOU a pour objet d'établir une relation univoque entre les enregistrements concernant des sites, des immeubles ou des parties d'immeubles dans les différentes bases de données de l'administration culturelle où de tels éléments apparaissent. Ainsi tout enregistrement dans TROUVTOU renvoie, s'ils existent :

- aux enregistrements inventaire ou M.H. de Mérimée dont ils contribueront donc à terme à fusionner ou à relativiser les données,
- à ceux de l'ancien fichier état sanitaire,
- à ceux des applicatifs de gestion régionaux (DAISIE, PICSOU, AGRIPPA),
- à ceux de la base M.H.-Etat,
- à ceux de DRACAR,
- à ceux des bases de données relatives à la fréquentation des M.H. (CNMHS et DEP),
- à ceux de l'ancienne base Musées du DEP
- et à ceux de l'application MUSEOSTAT de la DMF

L'identifiant TROUVTOU est d'ailleurs progressivement intégré à Mérimée dans sa rubrique d'identification des monuments jusque-là restée en attente de contenu. A terme, il devrait être possible, pour chacun des monuments repéré dans l'une ou l'autre au moins de ces bases, de rapprocher les informations spécifiques de différentes natures qu'elles détiennent et d'afficher que, par exemple, tel monument, inscrit dans telle catégorie dans Mérimée, intégré à tel site archéologique, dont l'état sanitaire est constaté par ailleurs, qui doit faire l'objet de tels ou tels travaux est aussi ouvert au public et a reçu, telle année, tant de visiteurs.

Simultanément, le schéma directeur informatique de la Direction du patrimoine étudie le problème de l'identification de l'ensemble des éléments constitutifs de ce patrimoine tant bâti que mobilier ou environnemental et proposera probablement l'institution d'un numéro national d'identification patrimonial interbases qui pourrait être l'identifiant TROUVTOU et dont l'utilisation pour les secteurs sauvegardés, ZPPAU et sites protégés (qui pourrait nécessiter une collaboration locale entre les CRMH et les DIREN, qui installent actuellement les unes et les autres des applicatifs de gestion régionaux) est à envisager avec la Direction de l'architecture et le Ministère de l'environnement, comme elle pourrait l'être aussi pour la domiciliation des objets mobiliers et des clichés d'architecture. On voit donc l'importance de l'enjeu, à l'heure où le développement des systèmes d'information multimédias, facilitant au maximum la circulation de celle-ci, amènera nécessairement les discordances sur un même sujet à se révéler. En effet, si la pluralité de vues sur une question est richesse, il importe que celle-ci n'aboutisse pas à une hétérogénéité d'information telle qu'elle affecte les données de référence elles-mêmes et n'aboutisse pas à une défiguration relative de l'objet. C'est pourquoi, en amont de l'organisation souhaitable de la diffusion de l'information patrimoniale à des publics plus ou moins larges, il importe pour notre ministère de comparer les contenus de chacune des bases qu'il administre afin d'en fiabiliser au maximum les données et d'anticiper les confrontations et les comparaisons de données qui seront sinon faites a posteriori par leurs utilisateurs extérieurs et dont certaines nuiraient, sans cette précaution, à la réputation du système.

La base de données TROUVTOU est actuellement en cours de réalisation. Le quart des départements métropolitains ont ainsi déjà pu être traités et plusieurs milliers d'enregistrements de Mérimée sont déjà repérés, dans Mérimée même, par leurs identifiants TROUVTOU qui y ont été transférés en qualité de RFMH.

EROSTRAT: récupération des données état sanitaire et autonomisation de l'application sur le site Richelieu

En outre la base de données TROUVTOU joue aussi déjà son rôle de plaque tournante permettant d'effectuer des synthèses d'informations relatives au patrimoine monumental puisqu'elle est utilisée pour l'initialisation progressive de la nouvelle base de données EROSTRAT, aussi conçue en interne à la MTE sans participation particulière du D.O.S.I., qui doit à brève échéance définitivement remplacer l'exploitation statistique de l'ancienne application Etat sanitaire et dans laquelle les données transférées proviennent, grâce à TROUVTOU, non seulement de cette ancienne application, mais aussi des deux volets de Mérimée et (pour ce qui concerne les affectations et utilisations plus ou moins dégradantes ou rémunératrices des monuments) des bases de données fréquentations M.H. et Musées. La conception d'EROSTRAT, qui a commencé à la mi-Novembre 1995 et a malheureusement induit depuis cette période (en raison de la faiblesse de nos effectifs) un ralentissement du rythme de réalisation de TROUVTOU, est aujourd'hui quasiment achevée et, quoique subsistent quelques problèmes de logiciels ou de matériels informatiques que nous avons bien du mal à résoudre directement avec le D.O.S.I., l'ingénieur d'étude chargé de l'ancienne application état sanitaire devrait incessamment commencer à traiter les données au moyen de ce nouvel applicatif.

Statistique et socio-économie du patrimoine

Enfin la base de données TROUVTOU génère aussi un sous-produit dont toutes les virtualités restent à étudier en la matière d'une base de sondage réunissant la totalité des monuments qui comprennent des musées ou des collections ou qui n'en comprennent pas mais sont cependant ouverts à la visite ou l'ont été, que ce soit régulièrement ou occasionnellement. A la suite donc de récents entretiens du patrimoine dont le thème était « sciences et consciences du patrimoine » où l'approche socio-économique fut quasiment absente, nous avons appelé l'attention de Mme de SAINT-PULGENT sur cette question et lui avons proposé d'utiliser les agents de recherche de la MTE pour organiser un système d'observation quantitatif et qualitatif des publics du patrimoine.

L'organisation d'un tel système n'est d'ailleurs qu'une piste parmi bien d'autres que les possibilités de développement de TROUVTOU devraient permettre d'ouvrir progressivement sur le terrain encore presque vierge de la socio-économie du patrimoine.

Les enfants du DEP : la socio-économie de la culture

Pourquoi donc, s'il est exact, comme on l'a plusieurs fois entendu répéter aux assises de la recherche (voir exposé de M. HENNION sur la recherche en sciences sociales), que les agents du DEP sont si spécialisés quand ils y ont longtemps été employés qu'ils ne peuvent plus guère travailler ailleurs, puisque j'ai néanmoins observé que nous étions, à ces assises, plus nombreux dans l'assistance à être des anciens du DEP qu'à y être encore employés, ne pas utiliser alors, quand l'opportunité s'en présente, notre compétence acquise pour créer autour de nous de petits DEP dans les directions sectorielles où nous avons abouti qui y relaieraient celui-ci et permettraient l'avancée des connaissances socio-économiques et statistiques dans des secteurs souvent négligés par le DEP lui-même comme cela s'est déjà occasionnellement produit et comme longtemps le DEP l'a d'ailleurs souhaité dans différents secteurs, au moins en ce qui concerne l'organisation de systèmes statistiques permanents de collecte de données?

Ainsi, quand j'ai moi-même souhaité quitter le DEP, c'était surtout afin de mieux faire ailleurs ce dont j'étais alors chargé et qui, certainement pour des raisons de territorialité administrative, ne se faisait pas dans les meilleures conditions depuis le DEP. Comme on l'a aussi souligné aux assises de la recherche, auxquelles ce texte ne contribue que postérieurement, il existe un caractère missionnaire du DEP, qu'il serait d'ailleurs heureux de voir partagé par l'ensemble du secteur recherche du ministère, qui invite à assimiler toute affectation externe à une implantation de mission en terre étrangère dans

les lointains domaines de certaines directions sectorielles restant à évangéliser au moins en ce qui concerne la socio-économie de la culture.

Il est ainsi un fait que certains domaines, les domaines patrimoniaux (patrimoine et musées réunis), dont la part qu'ils représentent dans les effectifs et les moyens du secteur est pourtant écrasante, ont toujours été moins bien couverts que d'autres par le DEP et cela sans aucun souci explicite du DEP de rééquilibrer la mise au bénéfice de la création, du livre ou des spectacles vivants, généralement moins favorisés, mais seulement parce qu'en matière de patrimoine aucune des greffes tentées par le DEP n'a jamais prise. De plus, une approche au moins n'a jamais correctement fonctionné en interne au DEP, celle de la statistique exhaustive ou régulière (par opposition au sondage et à l'étude ponctuelle ou barométrique) et de la constitution de bases de données autres que la synthèse des données disponibles dans les directions sectorielles opérée par la base de données culturelle, ceci pour des raisons vraisemblablement liées au fait que seule la tutelle ou le contrôle des établissements interrogés par ces statistiques autorise à en espérer des retours d'information qui ne soient pas inconstants.

Le désengagement relatif du DEP en matière de patrimoine lié au fait que la Direction du patrimoine elle-même, si elle emploie la majeure partie du personnel de recherche du ministère, ne s'intéresse guère qu'à la constitution/découverte, à l'enregistrement/étude documentaire et à la conservation des objets constitutifs de ce patrimoine, aboutirait donc, n'était la personnalité propre des agents de recherche atypiques pour la Direction du patrimoine qu'à la MTE nous sommes (puisque aucun de nous trois, au contraire de la majeure partie des effectifs de recherche de la Direction du patrimoine, n'appartient à la filière des sciences exactes ou des technologies nouvelles appliquées au domaine culturel) à l'absence quasi complète de la statistique, de la sociologie et de l'économie dans ce secteur pourtant capital.

Organisation fonctionnelle: la juste utilisation des compétences

Il me paraît donc souhaitable d'utiliser mieux nos compétences et notre spécificité pour combler ce manque relatif, ce qui passe nécessairement par la confirmation de notre mission singulière au sein de la D.P. et notre institution officielle en cellule de recherche organisée à l'intérieur du service dans lequel nous sommes sous-affectés, la pénurie complète et chronique de ce service en personnels administratifs destinés à assumer ses missions courantes laissant craindre sinon (comme je l'ai déjà fait apparaître) que la Direction du patrimoine soit, dans une conjoncture d'emploi défavorable, tentée de nous faire jouer le rôle de ce type de personnels au détriment non seulement de nos activités et de nos travaux de recherche propres mais, plus généralement, de l'approche socio-économique et statistique appliquée au patrimoine.

Il est d'ailleurs à observer que les trois postes de recherche que nous occupons à la MTE représentent, si mes souvenirs sont exacts, la contribution apportée par le DEP (alors S.E.R.) dans les années 1970 au démarrage du fichier M.H. ultérieurement réduit à l'application concernant l'état sanitaire des M.H. classés dont nous sommes encore chargés. Si tout contrôle de l'opération et des quatre contractuels qui y avaient été initialement affectés et dont l'activité était alors coordonnée par le S.E.R., le Service informatique d'alors et la Direction du patrimoine s'est trouvé ensuite perdu par le S.E.R. c'est, toujours si mes souvenirs sont exacts, parce que l'installation physique de ces contractuels au service informatique a déterminé leur stabilisation d'emploi dans le cadre du DOSI par lequel ils ont ultérieurement été installés à la Direction du patrimoine même où ils ont, un temps, été qualifiés du terme de périinformaticiens du DOSI qui prête à sourire peut-être mais était assez explicite de leur situation.

On voit donc que notre autonomisation relative au sein de cette Direction, l'affirmation explicite de notre mission en matière au moins de statistique, y compris des publics, avec les implications épistémologiques et méthodologiques de la première et celles plus socio-économiques que revêt l'étude des seconds cités, et la réaffirmation d'une relation préférentielle avec la MRT ou avec le DEP seraient un juste retour des choses seul susceptible de garantir pleinement d'une dérive de la situation peu favorable à la recherche dans ce secteur.

Développement de la productivité: réaffectation de personnel et attribution de moyens

Il est par ailleurs à observer que, si les agents de recherche chargés du fichier M.H. sont longtemps restés au nombre de quatre malgré la réduction des ambitions de ce fichier à l'observation de l'état sanitaire des monuments, nous ne sommes plus aujourd'hui que trois quoique nous soyons toujours en charge de cette opération à laquelle, comme je l'ai déjà fait ressortir, d'autres travaux importants se sont ajoutés.

Ainsi les études réalisées ponctuellement à la demande de notre chef de mission sur différents sujets et surtout la constitution des bases de données EROSTRAT et TROUVTOU, sans même songer à une extension immédiate des recherches en direction des publics des monuments, réclament, pour que leur ensemble ne s'étende pas sur une trop longue période, un personnel que nous n'avons pas et que, ni la MTE, ni la D.P. ne sont non plus susceptibles de nous fournir. La constitution de TROUVTOU à elle seule (en dehors de toute exploitation de ses données) exigera encore au moins 500 jours de travail, celle d'EROSTRAT, qui commence à peine, est plus difficile à chiffrer mais elle en nécessitera au moins autant sinon le double et il ne peut être envisagé d'en charger que marginalement l'ingénieur d'études qui travaille actuellement sur l'ancien fichier état sanitaire, cette nouvelle base de données, à finalité plus particulièrement statistique et réorientée vers un diagnostic plus fin de l'état sanitaire des monuments, nécessitant le maintien, au moins momentanément, de l'ancien système pour tout ce qui est à plus proprement parler exploitations documentaires destinées à la gestion chronologique des travaux.

Il nous apparaît par ailleurs être une situation étonnante qu'une cellule de recherche, qu'elle soit officielle ou officieuse, qui dispose d'un ingénieur de recherche et de deux ingénieurs d'études ne dispose pas aussi, pour accompagner les travaux de ceux-ci (surtout s'agissant essentiellement de collecte et de gestion de données), soit de crédits qui lui permettent de les sous-traiter partiellement, soit d'assistants ou de techniciens de recherche pour la réalisation matérielle des bases de données qu'elle conçoit. Par ailleurs il est à noter que, si j'ai pu, sans assistance extérieure, assurer, non seulement la conception des deux bases TROUVTOU et EROSTRAT, mais aussi leur développement informatique, je ne suis pas plus informaticien que je ne suis compétent dans les autres sciences exactes et technologies appliquées au patrimoine (mes disciplines d'origine sont l'histoire de l'art, l'esthétique, la scénographie et l'urbanisme) et qu'il est vraisemblable que l'assistance régulière d'un technicien spécialisé dans cette discipline, qui nous aurait précédemment fait gagner du temps et évité des maladroites, nous permettrait aujourd'hui de lever les quelques blocages dont nous souffrons encore.

Certains des personnels recherche dont la compétence propre est l'informatique étant sous-affectés au DOSI et utilisés plus ou moins durablement par celui-ci dans différents domaines, une intervention de la MRT pour nous faire obtenir le bénéfice de ce type d'assistance temporaire rapprochée au moins durant la phase actuelle d'installation et de démarrage de nos bases nous apparaîtrait plus que souhaitable.

De même l'attribution de un au minimum ou de deux postes de techniciens de recherche serait seule susceptible de nous permettre d'envisager raisonnablement,

- la complète initialisation des deux bases dans les 18 mois à venir,
- les développements nécessaires à leur exploitation, leur enrichissement, leur communication
- l'organisation attendue de l'échange et de la circulation des données avec les autres bases patrimoniales,
- ainsi que la systématisation de la prise en compte des enregistrements figurant dans DRACAR et le raccordement au système de l'architecture et de l'environnement.

Pour terminer, je dirais que, si l'octroi de moyens (y compris de matériels informatiques plus performants du type pentium avec disques durs d'au moins 1giga pour stocker et traiter rapidement sur site à la MTE des bases de données d'un volume considérable) et/ou de personnels supplémentaires de recherche reste un minimum difficile à obtenir dans les conditions actuelles de réduction générale des budgets, l'officialisation de notre cellule qui relève bien sûr de la sous-direction à laquelle la MRT nous a sous-affectés, ou à défaut de la MTE elle-même comme organisme de recherche et l'établissement de relations fonctionnelles régulières entre celle-ci et le secteur recherche qui tendent à l'insertion de nos activités dans la programmation générale de la recherche au Ministère de la culture,

que la MRT est peut-être plus en position de promouvoir, m'apparaît un acte fondamental et fondateur seul susceptible de garantir quelque peu à nos travaux la perennité sans laquelle ils ne sont rien.

Intégrité et évaluation de la recherche

Quoiqu'il en soit, si nous ne devons pas parvenir à ce résultat, il me paraîtrait indispensable que soit réaffirmé avec force, pour garantir une relative intégrité dans l'exercice de nos missions et de nos activités, face à l'autorité hiérarchique exercée par la direction sous-affectataire, l'autorité scientifique de la MRT, cette double autorité théorique sur les agents de recherche affectés à la MRT et sous-affectés par celle-ci me paraissant devoir être réellement matériellement exercée, quand l'autorité scientifique ne peut en aucun cas être déléguée au service sous-affectataire, soit: quand celui-ci n'a ni le statut, ni les compétences d'un organisme de recherche.

Je relève d'ailleurs qu'il a été aussi affirmé durant les assises de la recherche que l'évaluation de la recherche, prévue par notre statut, ne pouvait être valablement effectuée que par des professionnels de celle-ci et celle du chercheur par ses pairs. Qui donc d'autre que le chef de la MRT, pour nous autres affectés à la MTE serait à même d'évaluer ou de faire évaluer nos activités par référence à un programme de recherche global cohérent et d'apprécier la contribution de nos travaux (par ailleurs fort peu matière à publications et rapports de synthèse) non pas seulement à la décision et à la gestion administrative mais à la recherche culturelle puisqu'actuellement nous n'apparaissions même pas rattachés à l'un des sept groupes de programme de la recherche au ministère?

CONTRIBUTIONS DES SYNDICATS

SYNDICAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES CULTURELLES – CFDT

Aujourd'hui, plus que jamais, dans une société en crise, dont le tissu social se défait, la culture peut et doit être un levier irremplaçable non seulement pour faire barrage aux processus de décomposition mais aussi, de façon plus audacieuse, pour alimenter le combat tenace pour l'émancipation.

Cependant, si la question des crédits est la condition nécessaire du redéploiement d'une ambition nouvelle pour la culture, elle ne suffit pas.

Le bilan des 15 dernières années montre qu'une démarche exigeante est nécessaire pour redéfinir des enjeux, cohérente avec les conditions nouvelles d'activité (du chômage aux nouvelles technologies, de la diversité des origines culturelles à l'arrivisme des industries « dites » culturelles...) et fidèles avec les principes fondateurs du ministère :

- droit des citoyens d'accéder aux formes diversifiées du patrimoine culturel de l'humanité.
- devoir de l'Etat de favoriser la création contemporaine qui est porteuse d'un message et d'une vérité qui lui sont propres.

Or, il est clair aujourd'hui que seule une recherche indépendante, déterminant son programme sur le long terme, consciente des enjeux décisifs de la politique culturelle mais libre à l'égard des contingences politiciennes et clientélistes, peut favoriser le travail d'évolution nécessaire.

A – PRIORITÉS SCIENTIFIQUES, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Le conseil ministériel de la recherche doit, tel que c'est prévu dans ses missions, être le juge impartial de la programmation et de l'évaluation de la recherche. Il doit surtout être l'initiateur des priorités scientifiques pluriannuelles.

Les champs d'actions scientifiques doivent donc porter sur l'homme vivant et son cadre de vie : architecture, patrimoine, sur la création artistique et les nouvelles technologies.

Les orientations stratégiques doivent dépasser le stade actuel d'organisation directionnelle verticale, pour permettre la définition de priorités associant sur un même programme les sous directions et les directions concernées : ethnologie – musées, archéologie – ethnologie – monuments, création artistique – monuments – architecture, archives patrimoniales : écrit – audiovisuel – cinéma.

Un dispositif d'évaluation est certainement très complexe à mettre en œuvre, il n'en est pas moins indispensable pour apprécier la pertinence des programmes scientifiques et la bonne utilisation des deniers publics. Les conseils scientifiques sectoriels devraient assurer cette mission à condition qu'ils fonctionnent en ayant un réel pouvoir de décision, ce qui n'est malheureusement pas le cas à l'heure actuelle. Le conseil ministériel de la recherche doit évaluer l'impact de la recherche sur la société.

B – INSTRUMENTS DE RECHERCHE ET VALORISATION DES RÉSULTATS

Les instruments de la recherche et la valorisation sont intimement liés. Le ministère s'est trop longtemps désintéressé de cette part importante de la recherche, laissant à ses partenaires ou même à

des intervenants extérieurs le soin de valoriser les résultats et d'en tirer profit sans que le travail de son personnel soit pris en compte. Ceci a un effet hautement négatif sur l'appréciation du travail de recherche mené au sein du ministère.

Si les bases de données sont nombreuses, elles sont difficilement accessibles aux personnels concernés, et encore moins au public. Ceci est la conséquence d'un développement anarchique, chaque service constituant ses bases sans tenir compte de ce qui se passe dans le bureau à côté. La mise en réseau progressive des services du ministère devrait permettre de pallier ces problèmes, encore faut-il que les serveurs installés et l'architecture des réseaux soient conformes aux besoins des unités scientifiques et non pas conçus pour des utilisations purement bureautiques.

Les publications et les expositions sont notoirement insuffisantes en nombre. Le personnel de recherche a-t-il la possibilité de publier ses résultats ? Non, et ce pour deux raisons : d'une part l'exploitation des résultats n'appartient, bien souvent, pas à ses producteurs mais à sa hiérarchie et, d'autre part, les agents n'ont pas le temps matériel de valoriser leurs résultats, absorbés par d'autres tâches toujours plus urgentes.

Une autre possibilité de valorisation est la communication dans des colloques. Malheureusement, le manque de moyens financiers limite, voire interdit la participation des personnels acteurs de la recherche. Ceci est d'autant plus criant dans les congrès internationaux où la participation française est insignifiante.

C – ORGANISATION, PARTENARIAT, MOYENS, MÉTIERS DE LA RECHERCHE, POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION

L'organisation de la recherche est à l'heure actuelle verticale, ses moyens en sont donc le reflet : allocation chaque année des mêmes moyens (amputés des annulations budgétaires calculées à peu près au prorata), sans aucune évaluation réelle des résultats et des besoins. Ceci entraîne une autonomisation des moyens et des outils, empêchant toute collaboration scientifique réelle entre les directions. Les seules collaborations entre scientifiques sont le fait d'agents décidant de travailler ensemble sur un sujet commun.

Il est suicidaire de persister dans cette voie.

L'organisation de la politique de recherche du ministère doit avoir une vision horizontale des programmes, inter-directionnelles ou même supra-directionnelles. Ce n'est que dans une telle organisation que nous pourrions adapter les moyens budgétaires aux nécessités du service public.

La recherche du ministère doit faire partie du monde de la recherche et ne peut se couper de la recherche fondamentale qui nourrit toute recherche appliquée. Les accords cadres signés avec le CNRS et les universités sont fondamentaux et doivent être développés. De même, les partenariats internationaux sont indispensables dans le cadre de la diffusion mondiale actuelle des connaissances.

Le partenariat avec des organismes publics : CNRS, universités, autres ministères, ville, ..., doit faire l'objet de programmes bien définis. Programmes que l'ensemble des partenaires finance suivant un budget défini. Le ministère de la culture ne doit pas être un bailleur de fonds pour alimenter des unités sans ou avec peu de budget propre, comme il semble que ce soit actuellement le cas avec le CNRS.

Les métiers de la recherche sont très diversifiés au ministère, ils sont souvent très mal cernés. Un certain nombre d'agents sur statut recherche occupe des postes de fonctions purement administratives, sans aucun lien avec la recherche. D'autres sont éparpillés, voire seuls, dans des services où la recherche est un alibi pour l'obtention de crédits et de postes.

La recherche ne peut se concevoir qu'au sein d'une équipe structurée. Nous ne croyons pas au génier isolé.

Que dire d'une politique de recrutement ? Il n'y a plus de création de poste depuis cinq ans. Les rares postes qui se libèrent sont affectés au mieux des besoins criants, après des arbitrages dont on ignore les motivations.

La pénurie d'emplois est une menace pour le service rendu. Elle provoque un appauvrissement de la recherche au profit des tâches d'exécution y compris administratives. A long terme, cet appauvrissement provoquera une sclérose du potentiel et de la production scientifique, d'autant plus rapide, que la non-crédation de poste tarit le flot des jeunes scientifiques indispensables à la vie de la recherche.

La conséquence de cette situation est un blocage total des carrières des agents : aucune promotion n'est envisageable, si ce n'est un poste de temps en temps pour des dizaines d'ayant droit. Le corps des techniciens est totalement bloqué : classe supérieure en surnombre de plus de 100% donc aucune possibilité d'avancement dans les années à venir. Corps des assistants ingénieurs et ingénieurs d'étude bloqués par le manque de possibilité de promotion en ingénieurs de recherche.

La seule solution à cet état démobilitateur pour le personnel est la création de 40 postes d'ingénieurs de recherche et de 30 postes d'assistants ingénieurs. Ces créations, loin d'être utopiques donneraient au corps recherche une pyramide des corps ingénieurs, assistants-ingénieurs et techniciens, semblable à celles des EPST.

La formation des personnels de recherche est un problème spécifique qui ne peut être résolu par la formation continue dispensée par le ministère. La mise à niveau des connaissances doit être réalisée suivant deux axes. Tout d'abord la participation aux congrès est indispensable comme lieu d'échange entre scientifiques et meilleur moyen de faire le point sur l'état actuel des connaissances. D'autre part, une formation aux nouvelles techniques doit être organisée en partenariat avec les organismes de recherche. Ces formations sont coûteuses et demandent donc un investissement indispensable de la part du ministère. Il est évident que toute unité de recherche du CNRS prévoit dans son budget les sommes nécessaires.

Nous estimons que seule la création d'un EPST sous tutelle du ministère de la culture sera en mesure de répondre pleinement à la nécessité d'une politique de recherche répondant aux besoins de service public dont nous avons la charge.

Cet EPST devra comprendre l'ensemble des corps de recherche y compris celui de chercheurs. L'inexistence de ce corps pénalise la recherche du ministère par rapport aux grands organismes et il est malsain de considérer que les conservateurs du patrimoine sont les chercheurs du ministère. En effet nombre d'entre eux n'ont eu aucune formation à la recherche, contrairement à beaucoup d'ingénieurs en fonction.

La création de cet EPST permettra d'avoir enfin une vision globale des métiers de la recherche à la culture, de définir une politique de recrutement, une formation à la recherche par la recherche ainsi qu'une formation continue indispensable.

En tout état de cause, l'organisation, les moyens et la politique de recrutement doivent être une des attributions du conseil ministériel de la recherche liée intimement à la programmation, ce qui n'a jamais été le cas dans les années antérieures.

*Pour le bureau national,
l'équipe Recherche*

USPAC - CGT UNION DES SYNDICATS DES PERSONNELS DES AFFAIRES CULTURELLES

Pourquoi faut-il une enveloppe recherche, un BCRD, au ministère de la Culture? Telle est nous semble-t-il la question que l'on peut se poser à la lumière d'une expérience d'une vingtaine d'années, et qu'à l'occasion de ces Assises on doit poser.

Différentes réponses peuvent y être apportées :

1) la première est liée à l'histoire de l'emploi au sein du ministère de la Culture. Il y a un budget recherche au ministère de la Culture car cela a permis de créer des postes alors qu'il n'était pas possible de le faire autrement. Cette explication n'est pas fautive ; souvenons-nous des années Lecat, années de baisse des moyens du ministère. A cet égard, tout poste était bon à prendre. Mais cette explication ne saurait être satisfaisante aujourd'hui.

2) la deuxième est frileuse, et corporatiste. Elle consiste à ériger les 4 corps des fonctionnaires de recherche en uniques détenteurs d'une compétence qui en fait, chacun doit le reconnaître, est en partie partagée avec les autres corps scientifiques du ministère. La CGT ne saurait se reconnaître dans une telle démarche qui tend à opposer les différentes catégories de personnel, sous l'oeil amusé de l'Administration.

Non. Si des crédits de recherche, et surtout des postes de fonctionnaires de recherche sont nécessaires et même indispensables au ministère de la Culture, cela tient au fait que ce dernier représente un terrain exceptionnel par l'articulation qu'il propose, sous le terme de politique culturelle, entre les préoccupations relatives au patrimoine, celles relatives à la création, et celles relatives à l'action culturelle. Si cette articulation venait à disparaître, c'est l'existence même d'une recherche menée au ministère de la Culture qui serait fragilisée.

Mais l'existence d'un pôle fort de recherche en sciences humaines et sociales au ministère de la Culture c'est aussi l'assurance d'inscrire les choses dans la durée, de « se projeter » au delà des stricts besoins d'étude à court terme (propres à rassurer les décideurs angoissés); d'inscrire les résultats dans des axes dont les contenus devraient être d'ailleurs plus largement discutés, de cumuler les connaissances d'une façon qui devrait être d'ailleurs plus largement partagée.

Disons le clairement, car telle pourrait être la tentation : éparpiller des moyens, de crédits d'intervention ou de personnel, sur des organismes extérieurs, quelles que soient leurs qualités scientifiques, équivaldrait à diminuer notre potentiel de recherche si les résultats de leurs travaux ne pouvaient s'inscrire dans quelques larges axes de recherche.

Ce qui ne veut pas dire, dans notre esprit, au contraire, qu'il faille se priver de partenariats avec des organismes tels que le CNRS, l'Université, etc. Il nous semble simplement que la recherche de leur label, propre à rassurer là encore, ne suffit pas à donner une garantie de scientificité, qui ne peut se trouver que dans les contenus. Et que le développement indispensable de ces partenariats serait plus fructueux si les services de recherche du ministère se préoccupaient aussi, et peut être au préalable, de rechercher les synergies qui peuvent exister entre leurs préoccupations.

Le ministère a depuis longtemps développé, à travers ses inventaires et catalogues, aujourd'hui multimédiatisés, les instruments de recherche destinés aux chercheurs ou aux amateurs très éclairés. Il serait sans doute nécessaire de procéder à une évaluation de l'usage qui en est fait.

La question de la valorisation de la recherche en direction d'un public plus large ne saurait se poser au ministère de la même façon que dans d'autres organismes de recherche ; elle doit s'intégrer dans une politique de diffusion culturelle qui doit elle-même revaloriser l'idée de la culture scientifique et technique. Le rattachement de la Cité des Sciences et de l'Industrie, qui ne saurait n'être qu'un artifice budgétaire, doit y aider.

Le maintien et le développement d'activités de recherche au ministère de la Culture pose bien sûr la question du personnel, et en premier lieu des effectifs. La CGT a fait savoir sa revendication d'une centaine de postes, dont une quarantaine dès 97. Ces postes doivent être créés en ingénieurs de recherche pour redynamiser - même partiellement - la promotion interne actuellement bloquée, et pour rééquilibrer les différents corps ; car paradoxalement, dans un organisme qui ne compte pas de chercheurs (au sens statutaire du terme) les ingénieurs de recherche sont moins nombreux que dans les autres organismes de recherche. Il faut parallèlement, sinon créer des corps de chercheurs dont la gestion pourrait être délicate, du moins rechercher tous les moyens d'accueillir des chercheurs dans nos laboratoires et services.

Quelles que soient les spécialisations de chacun, il faut aussi poursuivre et amplifier les efforts pour favoriser la mobilité, que la stagnation des effectifs rend de plus en plus difficile. Il faut explorer, à cet égard, les possibilités nouvelles qui s'offrent avec les Ecoles d'Architecture et la Cité des Sciences et de l'Industrie.

TABLES RONDES

COMPTE RENDU DE LA TABLE RONDE N° 1

Organisation, partenariat, moyens, métiers de la recherche, politique de recrutement et de formation

Président : **Francine Mariani-Ducray**, directeur de l'administration générale.

Rapporteur : **Jean Fosseyeux**, inspecteur général de l'administration.

La recherche, comme il avait été dit en réunion plénière, touche presque tous les secteurs d'intervention du ministère de la culture. A cet égard, le directeur de l'administration générale souhaite parvenir à une juste appréciation de l'effort de recherche au ministère, au-delà du seul BCRD.

M. Jean Fosseyeux donne un résumé de l'étude détaillée à laquelle il s'est livré, à partir des documents budgétaires. Au total, le rapporteur relève 320 structures, dans les documents budgétaires, qui interviennent peu ou prou dans les activités de recherche, et 1500 postes concernant essentiellement les corps de recherche, de conservation ou de documentation, qui exercent leurs missions de recherche dans la quasi totalité des cas conjointement avec d'autres préoccupations, qu'il s'agisse de la conservation du patrimoine, de la création, ou de fonctions de documentation et de diffusion.

Ces chiffres ne concernent que ce qui apparaît dans les documents budgétaires ministériels et ne peuvent qu'ignorer les participations à l'effort de recherche des établissements publics sur budget autonome et des associations. Sur ce dernier point, pour la seule Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), la contribution à l'effort de recherche peut s'évaluer à 220/230 MF et 1200/1300 emplois.

Un rapide survol de la question des effectifs permet de mesurer l'écart existant entre les besoins et les moyens de les satisfaire.

Les services et les représentants du personnel (CGT et CFDT) ont estimé à une cinquantaine les créations de postes indispensables en 97 pour permettre un fonctionnement satisfaisant; les besoins sur plusieurs années, pour satisfaire à quelques orientations nouvelles (y compris celles formulées par les CIAT de 92 et 94) et surtout pour régulariser des situations administratives peu orthodoxes (résorption de l'emploi associatif) peuvent être estimés à environ 300 postes; en regard, les possibilités pour 97 semblent réduites et les recrutements à effectif global constant aléatoires.

Les participants développent différentes conceptions du BCRD. Pour les uns, le BCRD sert parfois à financer des activités qui relèvent des tâches normales des services; pour d'autres, c'est le problème inverse qui se pose, des crédits culture finançant des actions de recherche comme les publications archéologiques pour pallier l'insuffisance du BCRD. Celui-ci devrait, et certains rappellent que c'est sa vocation originelle, être centré sur le renforcement des moyens de recherche du ministère, passant par les structures de recherches mixtes en particulier, voire sur des programmes précis, ce qui inviterait à lutter contre l'éparpillement des moyens. Il est rappelé que si les activités scientifiques sont articulées aux missions générales qui incombent aux services de la culture, elles doivent aussi relever d'une programmation générale correspondant à la stratégie scientifique mise en oeuvre par le secrétariat d'Etat à la recherche au travers du BCRD.

La table ronde s'est conclue sur la question des métiers de la recherche. Il est rappelé le caractère collectif de la recherche menée par des équipes et sa spécificité par rapport aux autres activités des

services du ministère La part croissante des tâches administratives rend plus difficile parfois cette identification de la fonction de recherche proprement dite. Pour la faciliter, un participant prône la création d'un corps de chercheurs. Mais d'autres rappellent que la recherche relève aussi du corps des ingénieurs du ministère; évolution notable et non remise en cause au CNRS lui-même. Pour certains, il s'agit là d'un faux problème, qui relève plutôt du type d'organisation interne des services, qui doivent trouver un équilibre entre activités dites de service et recherche.

Le directeur de l'administration générale indique qu'il importe de travailler à une meilleure définition de l'effort de recherche du ministère de la culture afin de préserver les moyens budgétaires qui lui sont alloués.

COMPTE RENDU DE LA TABLE RONDE N°2

Instruments de recherche et valorisation des résultats

Président : **Marc Gauthier**, conservateur général du patrimoine, chargé d'inspection générale.

Rapporteur : **Gérard Ermisse**, sous-directeur de l'Inventaire général.

Les discussions de cette table ronde ont porté sur les publications et sur les bases de données.

Edition électronique, édition papier ? Quelles spécificités, quels usages? Assiste-t-on à la fin du système papier ? Le ministère doit-il jouer un rôle pilote dans les expérimentations ?

La stratégie de production et de diffusion de l'information est à définir en fonction des besoins des publics utilisateurs, « scientifiques », « grand public » et « public cultivé ».

Le choix du support pour la diffusion de données scientifiques est déterminé par le type d'usages que l'on souhaite servir. L'ouvrage-papier facilite une consultation plus aisée, plus globale; le cdrom permet une recherche documentaire plus détaillée tandis que l'édition en ligne (Internet) élargit la diffusion auprès d'un public international. Comparée au support papier, l'édition électronique, avec son écriture par petits paragraphes et par pages écran, induit un mode de pensée différent. Elle n'est pas sans influence sur l'édition papier qui fait usage d'encarts, de textes à plusieurs niveaux. La complémentarité des deux supports est soulignée par tous.

Quelles sont les missions de service public en matière de diffusion et quel est le rôle de l'édition privée? L'édition électronique en ligne coûte cher à produire et elle est diffusée gratuitement. Quelles sont les perspectives économiques pour les producteurs et les éditeurs de données scientifiques?

Tous les participants s'accordent sur la mission de service public du ministère de la culture et sur son rôle essentiel dans la publication scientifique primaire s'adressant aux spécialistes. L'apport intellectuel et matériel des services de la culture est très important et le ministère devrait obligatoirement consacrer une part de financement à une édition professionnelle des résultats de ces recherches. Des inquiétudes se manifestent de voir délaissé les publications scientifiques au profit de produits grand public ou touristiques, à une période où le CNRS, éditeur naturel de la recherche, se désengage de l'édition scientifique.

La diffusion des résultats de la recherche auprès du grand public requiert les compétences du secteur privé dont le rôle éditorial est rappelé par une circulaire du premier ministre selon laquelle l'Etat ne doit pas se transformer en éditeur. En aval de la diffusion scientifique qui relève du service public qui produit les données, l'activité éditoriale privée intervient pour éditer, à partir des données fournies par les scientifiques, des produits papier ou des produits hors ligne et en ligne, adaptés à tel ou tel public et traitant de tel ou tel thème en fonction de priorités commerciales.

En ce qui concerne la commercialisation de données sur les réseaux, tous les éditeurs s'interrogent actuellement sur les modalités du paiement électronique.

Avec la mise en ligne de ses bases de données, le ministère de la culture est confronté à des questions de droit, de normalisation, de financement, d'organisation des données, de formation des personnels et de décloisonnement des services.

Les priorités de recherche du ministère en matière de bases de données au moment où celles-ci sont mises en ligne, portent sur leur architecture, leurs caractéristiques d'accès et leur capacité à constituer un archivage scientifique. A ce sujet deux programmes prioritaires ont reçu le label du ministère de l'industrie : le service d'information sur le patrimoine culturel et le projet européen Aquarelle. Par ailleurs le ministère participe à deux programmes de mise en réseau initiés par le G7 dans le domaine du patrimoine et des bibliothèques.

En matière d'édition électronique, le ministère se situe dans une perspective d'expérimentation. Etant donné le volume des bases de données, la numérisation des textes, des images et des sons, prendra du temps et devra mobiliser des financements importants. Une première démarche consiste à coordonner les bases entre elles, à définir des normes de fabrication, à veiller à la pérennité des documents stockés et à faire évoluer les services en réseau. Il est en outre essentiel de contribuer à la réalisation de contenus en langue française sur les réseaux.

En matière de protection des bases de données, la directive européenne de mars 96 dont la transposition en droit français est en cours, prévoit que le fabricant de la base, et non l'auteur, a le droit d'en interdire un téléchargement substantiel qui porterait atteinte aux investissements réalisés.

Ces évolutions techniques ont des répercussions fortes sur les services et sur les métiers dont il faut tenir compte en matière de formation. L'outil électronique pousse au décloisonnement en offrant des perspectives nouvelles de communication entre les équipes de chercheurs.

Enfin, tous s'accordent sur la nécessité d'une coordination. En particulier, la publication en ligne sur le serveur du ministère de données scientifiques doit, au même titre que les autres publications scientifiques, être évaluée et coordonnée par un comité de lecture ad hoc, composé des représentants des services de recherche. Un colloque de deux jours permettrait d'établir les grandes règles pour l'ensemble des secteurs de recherche du ministère.

RAPPORT SUR LA TABLE RONDE N° 2

Instruments de recherche et valorisation des résultats

Gérard Ermisse,

sous-directeur de l'Inventaire général

Assez curieusement, les exposés, rapports et débats, d'hier et de ce matin, secteur par secteur, ont peu évoqué les questions de publications, d'édition ou de diffusion des données. J'excepterai toutefois les interventions de Michel Reddé, rappelant à la fois la nécessité des publications scientifiques et évoquant par ailleurs la crainte de voir disparaître les revues éditées avec le CNRS, en raison du retrait de ce dernier. "Toute science est affaire d'herméneutique, elle ne se contente pas des résultats bruts, non explicites en eux-mêmes. Elle a besoin que ceux-ci soient interprétés et remis en perspective à l'attention des spécialistes et pas seulement du grand public".

En revanche, les contributions écrites avaient, quant à elles, abordé plus largement ces questions et insisté sur l'absolue nécessité de diffuser; elles avaient également relevé les insuffisances de notre système éditorial, noté les frustrations des chercheurs à qui l'exploitation de leurs travaux semble refusée; mais elles présentaient un ensemble très impressionnant de publications de différents types et de différentes catégories : ce qui est, au demeurant, paradoxal.

De fait, en ce qui concerne les publications papier, le bilan paraît brillant : que l'on en juge par la sélection d'ouvrages présentée à l'occasion des Assises, ou par la consultation de nos catalogues de publication. L'inquiétude vient de la fragilité des dispositifs éditoriaux : certains éditeurs, privés ou publics (qui sont nos partenaires) ou nous déçoivent, ou se retirent; des revues meurent, même si quelques unes sont en projet. Après tout, cela peut sembler naturel. La difficulté fondamentale est qu'une administration centrale a de très grandes difficultés à se transformer en éditeur dans les circonstances actuelles. Cela est difficile, en effet, en raison des règles de fonctionnement comptables des administrations centrales et même, à certains égards, des services déconcentrés ou des établissements publics. Les astuces, en particulier associatives, que nous avons inventées, n'ont plus cours mais comment les remplacer et par quoi les remplacer ? De nombreuses conventions avec des éditeurs sont négociées pour coopérer avec le secteur privé dans de meilleures conditions. Une direction comme la direction du Patrimoine cherche à fonder un pôle éditorial commun à tous ses services (Inventaire, Ethnologie, Archéologie, Photographie, Monuments Historiques) et à la Caisse nationale des monuments historiques et des sites. Mais les scientifiques qui avaient su créer et développer des collections de qualité garderont-ils la maîtrise intellectuelle et scientifique de celles-ci ? Les considérations scientifiques pèseront-elles véritablement sur les choix éditoriaux ? Comment s'équilibreront économiquement, dans nos pôles éditoriaux futurs, les publications scientifiques, peu rentables dit-on, et les autres, en principe plus marchandes ? Comment valoriser, dans les contrats de coédition, à leurs justes valeurs, les apports intellectuels et matériels de nos services ? Comment les faire rémunérer ? Voici des questions que les chercheurs et les scientifiques se posent et sur lesquelles il convient d'avoir un réel débat au sein du ministère. La communauté scientifique extérieure à notre propre ministère nous demande très fermement de conserver cette action éditoriale que, dit-elle, seul le ministère de la Culture peut mener et qui fait partie de sa mission régaliennne.

Les mêmes contributions écrites ont largement évoqué les derniers développements que les services, soit seuls, soit en coopération avec la Mission de la recherche et de la technologie, ou que la Mission de la recherche et de la technologie elle-même, ont réussi à mettre en oeuvre. Je pense notamment à tout ce qui a pu être dit ou écrit à propos de l'édition électronique, en plein développement, souvent à notre propre initiative ou à notre incitation, et parfois, sur des sujets très pointus autant que grand public. Je pense également à l'ouverture des bases de données des musées, du patrimoine sur Télétel puis sur Internet, au projet Aquarelle, projet européen lancé à l'initiative des services représentés aux

Assises de la Recherche et dont on attend de très grands bénéfices à l'avenir. Je pense aussi au projet que nous menons avec la Mission de la recherche et de la technologie sur le "dossier électronique" qui devrait modifier toute l'architecture documentaire de l'Inventaire général à travers ses 22 centres régionaux de documentation, envoyer au rancard les microfiches comme moyens de diffusion de la documentation lourde, mais projet qui nécessite un véritable "plan de numérisation" permettant d'absorber à terme toutes nos réserves documentaires et de les rediffuser au fur et à mesure de leur numérisation au plus vaste public à travers les "autoroutes de l'information". La Mission de la recherche et de la technologie a, à juste titre, souligné dans son rapport écrit, que ce sont les personnels de recherche qui, depuis 1994, contribuent à forger les contenus du "web culture" dont on connaît le succès international par le biais d'Internet.

Le moment n'est-il pas venu de tirer les leçons de ces chantiers auxquels nous venons de consacrer beaucoup d'énergie : les "autoroutes de l'information" avec le ministère de l'Industrie, les projets européens fort nombreux qui ont permis les développements spectaculaires, les coopérations internationales que nous avons su nouer à ce propos avec nos collègues canadiens, américains, anglais, italiens, et avec le conseil de l'Europe ou la communauté européenne; les deux chantiers du G7 (Bibliothèque et Patrimoine), les chantiers de terminologie et de vocabulaire multilingue ainsi que les développements techniques informatiques en cours grâce au Dosi sur l'évolution de Mistral et sur SPIC par exemple.

Chacune de vos contributions écrites a permis de constater l'importance de tous ces sujets et la nécessité de les fédérer, de les penser au niveau du ministère dans sa globalité, de se doter des cellules d'intervention transversales nécessaires (techniques ou institutionnelles, comme par exemple un renforcement du D.A.I. pour mieux traiter les dossiers européens) et de maîtriser ainsi l'ensemble de ce secteur en plein développement. Nous avons toujours su, depuis vingt ans, que nous avions un gisement de données extraordinaire dont l'exploitation vient tout juste de commencer. Il convient de la réussir au mieux des intérêts de notre ministère dans une conjoncture budgétaire difficile qui nous contraint à plus d'inventivité pour drainer des financements extérieurs.

Des projets de développement, grâce aux nouvelles technologies, ne manquent assurément pas : c'est encore un exemple de l'inventivité de nos services. Je citerai en vrac :

- 1°) la volonté de la Délégation générale à la langue française et de nombreuses autres directions, de faire avancer la terminologie et le plurilinguisme, et son travail interministériel, dans le cadre du Conseil du traitement automatique du langage,
- 2°) la recherche musicale "créative" chère à Jean-Claude Risset,
- 3°) la recherche architecturale du GMSAU (école d'architecture de Marseille) avec d'autres services du ministère,
- 4°) le développement prévisible des S.I.G. (systèmes d'information géographiques) issus directement du cadastre numérisé et des banques de données urbaines auxquelles nous pourrions accrocher nos bases de données topographiques, bibliographiques, nos recensements monumentaux et archéologiques, nos protections architecturales. Les collectivités locales attendent notre réponse et revendiquent notre expertise à ce sujet. Le bénéfice pour le ministère serait grand, en terme de cofinancement de ses propres opérations et de diffusion des résultats sur Internet.

Je ne sais si tous nos directeurs régionaux, si tous nos cadres administratifs, ont bien perçu ces enjeux. Nous sommes loin de la science pure et désincarnée, elle est là au coeur de la cité de ces enjeux contemporains. Ces Assises ont déjà permis qu'émerge, aux yeux de tous, l'effervescence de ces innovations scientifiques et techniques; elles ont permis un échange d'information entre services "innovants", c'est déjà un premier pas important à nos yeux. Les documents publiés par la Mission de la recherche et de la technologie, qui a fourni un gros effort à cet occasion, permettent un état des lieux prospectif. Nous souhaitons aussi sensibiliser nos hiérarchies aux enjeux qui sont le quotidien des chercheurs et des scientifiques de nos différents services. Sans le relais de décisions administratives, budgétaires, et surtout politiques fortes, qui sachent rebondir et profiter de cet inventivité, tracer les perspectives à terme, trouver les synergies et lever les obstacles, nous ne pourrions aboutir.

La table ronde qui s'est déroulée cet après-midi a permis un débat particulièrement riche sur les trois points suivants : les publics, les publications, les bases de données.

1°) Les publics

Il apparaît nécessaire de préciser pour qui nous travaillons, depuis le public professionnel interne à nos communautés jusqu'au "grand public", notion d'ailleurs récusée par quelques participants qui préfèrent la notion de "public cultivé". La nécessité d'une édition scientifique, qualifiée de "primaire", a été vivement rappelée. De même, il a été rappelé que la demande publique, quelque soit son intérêt, ne doit pas dicter notre programmation de recherche directement. A travers les questions que suscite l'accès du public aux bases de données, et tout spécialement la question de la gratuité, se pose en filigrane la définition même du service public que nous souhaitons incarner. Il a été dit également que, aller vers le grand public ne pouvait pas impliquer d'élaborer des produits de nature strictement commerciale. Enfin, la notion de "valeur ajoutée" pour le traitement de nos données a été avancée; elle doit permettre, dans la mesure où elle est mise en oeuvre par nos services, d'éviter le pillage par des prestataires de service extérieurs qui eux sauront monnayer les données publiques si nous ne le faisons pas nous-mêmes.

2°) Les publications

Après de longues discussions sur le choix qu'il conviendrait de faire entre un support papier traditionnel et une édition électronique, la conclusion a été que les deux supports se révèlent rigoureusement complémentaires et, plutôt que d'évoquer la "génération papier" à opposer à la "génération électronique", la conclusion a été qu'existait une "génération image". On a relevé combien existaient d'interactions entre les deux supports; il suffit pour s'en convaincre de voir comment le CD-Rom dans sa forme a commencé à influencer nos brochures et nos publications papier. L'électronique semble néanmoins plutôt devoir être réservée à l'édition strictement documentaire et le support imprimé à l'édition et aux ouvrages de synthèse. Une nouveauté apparaît grâce aux nouvelles technologies et qui peut constituer à terme une révolution dans le monde de l'édition, c'est la possibilité d'une "édition à la demande" du lecteur sur son imprimante à travers les réseaux et sans autre support. Quelques exemples commencent à se mettre en place aux Etats-Unis, en particulier à l'initiative de Microsoft, mais nous sommes encore, sur ce point, en phase d'expérimentation. Enfin, il a été affirmé que le service public (que ce soient les services du ministère ou les institutions comme la Maison des Sciences de l'homme, spécialisés dans l'édition et la diffusion) est capable, dès lors qu'il se professionnalise, de faire tout aussi bien que le secteur privé.

3°) Les bases de données

La question principale a été celle de l'architecture documentaire : il s'agit d'organiser et de normaliser les traitements documentaires, de manière intelligente, en préservant la créativité. A été posé également le problème du piratage et évoqué les nouvelles directives européennes qui viennent d'être publiées et qui amènent à la création d'un nouveau droit, celui du "fabricant" de bases de données. C'est une heureuse nouvelle, à en croire les participants à la table ronde. Autre idée : l'évolution technique va nécessairement entraîner une révolution des métiers, en particulier en ce qu'elle va contraindre les chercheurs au décloisonnement, non seulement à l'intérieur des frontières françaises mais également à l'extérieur.

En conclusion, si les participants se sont retrouvés, beaucoup plus que prévu, sur un certain nombre d'analyses communes (ceci est un des mérites essentiels de ces Assises de la Recherche) : grands principes et déontologie, dans les domaines que je viens d'évoquer, restent à définir et il conviendrait d'envisager, aussi rapidement que possible, la tenue de deux journées de colloque sur ces sujets.

COMPTE RENDU DE LA TABLE RONDE N° 3

Priorités scientifiques, orientations stratégiques et dispositifs d'évaluation

Président : **Jean-Pierre Bady**, directeur de l'Ecole nationale du patrimoine.

Rapporteur : **Jean-Pierre Dalbéra**, chef de la mission de la recherche et de la technologie.

La question des priorités scientifiques revient à se demander après l'exposé de l'état des savoirs, quelles sont les failles des recherches en cours, quels sont les champs de recherche insuffisamment pris en compte au ministère, ceux qui ne sont pas menés ailleurs et pour lesquels le ministère de la culture a un rôle spécifique à jouer. Questionnement déjà abordé en séance plénière, et porté en premier lieu, sur la recherche en informatique dont les développements nombreux au sein des services scientifiques du ministère sont à concevoir en rapport avec les préoccupations culturelles et dont l'organisation directionnelle du ministère rend malaisée la coordination d'ensemble. Outre le problème crucial de la nécessaire pérennisation des nouveaux supports de mémorisation des données, la question des usages et d'un accès pertinent aux contenus se pose avec acuité à tous les services qui élaborent des bases de données à partir des collections conservées; bases de données qui ne se donnent pas à lire d'elles-mêmes, mais qui nécessitent de développer des modes de production et d'appropriation de ces nouvelles technologies culturelles. Ce pourrait être d'ailleurs un terrain d'investigation commun avec la Cité des sciences et de l'industrie, nouvellement rattachée au ministère de la culture.

L'informatique musicale dans laquelle la France occupe un rôle de premier plan est un exemple de champ dans lequel la définition des objectifs de recherche ne peut être faite dans les seules universités ou au CNRS faute de relations suffisantes avec les milieux de la création. Ajoutons que l'exemple de la recherche en informatique musicale met l'accent sur la priorité que constitue la valorisation des recherches déjà faites, qu'il y a en l'occurrence largement matière à mener sur le plan de l'enseignement et sur le plan industriel, afin de pérenniser les investissements entrepris.

Même insistance pour ce qui concerne les travaux de recherche en conservation du patrimoine matériel, qu'il s'agisse des objets archéologiques ou des objets d'art, pour que le partenariat avec des institutions de recherche publiques se fasse sur la base d'une forte corrélation entre le questionnement scientifique et la mission impartie au ministère.

Il revient sans doute aussi au ministère de la culture de promouvoir des recherches dans le domaine des médias et de la télévision, très insuffisamment développées, y compris d'ailleurs au sein des universités. De même, les représentants de la recherche en architecture assignent au ministère la responsabilité de son impulsion même si cette recherche doit se mener en liaison avec les partenaires universitaires et le milieu socio-professionnel, notamment pour ce qui concerne l'économie de l'architecture.

Les orientations stratégiques, deuxième axe de la table ronde, ont été rapportées aux modalités de coordination, de valorisation et d'évaluation de la recherche.

Pour Michel Reddé, il faut poursuivre la politique de structuration du milieu de la recherche culturelle par le renforcement des liens organiques entre le ministère et les institutions publiques de recherche; en premier lieu avec le CNRS et le département SHS du secrétariat d'Etat à la recherche; il en dépend la possibilité de mettre en place des programmes de recherche clairement affichés, facilitant leur évaluation et permettant de réunir moyens et personnels propres à les mener; cela est particulièrement vrai dans les secteurs où la communauté scientifique est éparpillée et constituée d'acteurs de très petite taille, comme dans la recherche en arts plastiques ou en musicologie.

Jean-Pierre Bady insiste pour que cette coordination intervienne naturellement entre les directions du ministère. Cela peut passer par une concertation entre les conseils scientifiques sectoriels, ou comme le rappelle Isabelle Pallot-Frossard (LRMH) par des groupes de travail thématiques, tels que le comité des recherches en conservation-restauration mis en place à l'initiative de la mission de la recherche. Jack Ligot (DMF) voit en matière de priorité, celle de sortir le ministère de ses murs par la mise en place de structures décentralisées de recherche permettant de fédérer les compétences existant en région; structures encore à inventer, et à adapter aux spécificités de la culture.

La nécessaire ouverture au milieu de la recherche permet aussi d'élargir le champ des questions posées par la confrontation avec d'autres problématiques. Elle a pu ainsi permettre comme l'a rappelé au cours de la matinée Antoine Hennion, chercheur au Centre de sociologie de l'innovation de l'École des mines, dans son rapport sur les travaux menés au département des études et de la prospective, d'aider au démarrage de nouveaux thèmes de recherche; dotés ainsi d'une visibilité et d'une continuité indispensables, ils ont contribué à la formation de nouvelles générations de chercheurs à partir des équipes financées; autour de Pierre Bourdieu, puis de Raymonde Moulin sur la sociologie de l'art par exemple. Un milieu de recherche se constitue ainsi autour des questionnements croisés, et de chercheurs, et de l'administration qui se voit reconnue comme interlocuteur en matière de recherche. Dernier en date des projets de recherche ainsi lancés par un appel d'offres interministériel, et piloté par la DDF et la MRT, le programme « Lien social dans les périphéries urbaines » vise à fédérer des équipes de recherche sur un thème transversal à différentes administrations, celui de l'exclusion.

Jean-Pierre Dalbéra rappelle les différents aspects du partenariat scientifique qui est un des points forts de la politique de recherche du ministère depuis ces dernières années. A cet égard il souligne l'intérêt qu'il y aurait à réactiver des formules déjà utilisées que sont les programmes collectifs de recherches (PCR) ou les programmes interministériels concertés. Ces formules permettent d'inciter au lancement de recherches partagées, même si demeure le problème de la juste durée d'attribution de crédits incitatifs, par nature limités dans le temps.

Sur l'évaluation, si pour Michel Reddé, cette tâche incombe aux seuls scientifiques, d'autres participants relèvent la nécessité de concilier des logiques d'évaluation différentes notamment dans les unités communes avec le CNRS ou des universités, compte tenu de la spécificité de la recherche culturelle, dont les objectifs sont autant à rapporter aux missions du ministère qu'à des critères proprement scientifiques, tels qu'ils peuvent s'appliquer à la recherche dite « pure ». Il est justement rappelé d'autre part que les formes de valorisation de la recherche sont des instruments concourant à leur évaluation, au premier rang desquels les publications, critère utilisé pour évaluer les chercheurs du CNRS par exemple.

ALLOCUTION DE CLOTURE DES ASSISES DE LA RECHERCHE

18 juin 1996

par Monsieur Stéphane Martin, directeur de cabinet

Mesdames et Messieurs,

Il me revient de clore les travaux de ces premières assises de la recherche au ministère de la culture.

Ces deux journées constituent une manifestation exceptionnelle tant par l'importance des sujets traités et la qualité des contributions écrites ou orales que par le nombre de participants.

Les thèmes de recherche auxquels le ministère participe ont été balayés, analysés, abondamment discutés.

Je constate, pour m'en réjouir, que vos débats ont su prendre en compte les aspects communs de la recherche au ministère et que vous avez tenté d'en dégager les axes stratégiques en allant à l'essentiel.

Chacun a pu s'exprimer librement sur ces questions majeures qui mettent en jeu l'avenir de la politique culturelle de l'Etat et le rôle du ministère de la culture et de ses établissements au sein de la communauté scientifique.

Je tiens à remercier Mme Francine Mariani-Ducray, M. Jean-Pierre Dalbéra et tous les membres de la mission de la recherche et de la technologie pour les efforts qu'ils ont déployés pour organiser ces assises dans des délais particulièrement brefs. Je leur adresse toutes mes félicitations pour leur sens de l'organisation et leur dynamisme.

Je remercie M. Michel Collardelle et les personnels du musée national des arts et traditions populaires d'avoir facilité la tenue de ces rencontres en les accueillant en ces murs.

Que M. Bernard Notari et les équipes du domaine de Saint Cloud soient ici remerciés pour la décoration végétale qu'ils ont gracieusement fournie pour la circonstance.

J'exprime toute ma reconnaissance aux conférenciers : monsieur Dominique Lecourt, monsieur Bernard Bigot, monsieur Christian Pattyn, aux présidents des deux séances plénières : monsieur Jean-Claude Groshens et monsieur André Dauphiné, ainsi qu'à tous les présidents et rapporteurs qui se sont succédé à la tribune.

La diversité des publications que j'ai pu voir exposées dans le hall témoigne de la richesse des activités scientifiques de nos services comme de leur souci de valoriser leurs connaissances en utilisant les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les rapports que je viens d'entendre m'ont permis d'apprécier la qualité de vos travaux et la profondeur de vos préoccupations. J'en retiens quatre orientations majeures.

La première est que la recherche doit rester pilotée par des instances scientifiques nationales qu'il est nécessaire de mieux coordonner entre elles au sein du ministère.

A ce sujet, les relations entre les conseils sectoriels et le conseil ministériel de la recherche devront être améliorées.

Chacune de ces instances devrait, dans son domaine, renforcer ses capacités de suivi et d'évaluation de l'avancée des connaissances afin de mieux tenir compte des lacunes, orienter ses choix en conséquence et afficher plus clairement ses priorités scientifiques.

La deuxième orientation est de resserrer le dispositif de la recherche culturelle autour de pôles d'excellence et de projets structurants.

Dans ce but doivent être consolidés à la fois le partenariat interministériel et une bonne coordination entre nos propres services et nos établissements publics, gage de leur cohérence et de leur efficacité.

Je pense tout spécialement à la recherche dans les écoles d'architecture mais d'autres secteurs sont également concernés.

Je me félicite que, sous l'impulsion de la mission de la recherche et de la technologie et de plusieurs directions, les relations avec les universités et avec de grands organismes de recherche comme le centre national de la recherche scientifique, aient atteint une telle maturité scientifique.

Depuis la signature de l'accord cadre avec le CNRS en 1992, des réseaux d'unités mixtes de recherche ont vu le jour en archéologie ou en musicologie, sur une base concertée et cohérente.

En 1997, dans un contexte budgétaire difficile, il faudra probablement marquer une pause dans la création de nouveaux projets pour consolider les unités existantes.

En effet, faire des choix, c'est affirmer des priorités en s'efforçant de mobiliser les moyens disponibles.

Par ailleurs, le rôle croissant joué par la commission européenne dans le développement de projets de recherche intéressant le monde culturel doit nous inciter à être plus offensifs pour défendre nos points de vue et obtenir des financements complémentaires.

Dans cette perspective, le ministère doit mieux s'organiser pour déposer des programmes en réponse aux différents appels à projets européens.

La troisième orientation concerne la valorisation des résultats. Cette dimension est capitale pour le ministère et recouvre plusieurs objectifs.

Un premier objectif est de profiter de l'avance acquise par le ministère en matière d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour aller encore plus loin qu'actuellement.

Il s'agit de poursuivre la mise en harmonie et le regroupement de nos grandes bases de données scientifiques tout particulièrement sur notre serveur Internet afin de les rendre accessibles au plus grand nombre d'utilisateurs et de disposer d'un outil unifié d'information sur les sites et les collections nationales.

Leur évolution vers des bases de données multimédias devra être soutenue à travers la mise en oeuvre, avec des partenaires publics ou privés, de plans de numérisation des fonds iconographiques patrimoniaux.

Un programme international comme « Aquarelle », projet de mise en cohérence des bases de données européennes sur le patrimoine auquel participe activement le ministère, devrait nous aider à préparer l'avenir de nos systèmes d'information en favorisant leur inter-opérabilité. Il constitue un projet prioritaire pour le ministère.

Un deuxième objectif est d'accroître la diffusion de la littérature grise, de renforcer la cohérence nationale de nos publications scientifiques et d'éviter toute redondance entre supports de publications, qu'ils soient propres au ministère de la culture ou publiés avec d'autres institutions.

Comme le pratique la bibliothèque nationale de France, il me semble d'ailleurs souhaitable de s'efforcer de financer les publications scientifiques avec les recettes provenant de l'édition destinée au grand public.

Le troisième objectif est relatif à la diffusion vers le plus vaste public et à la pédagogie à développer à partir des méthodes et des résultats de la recherche au ministère.

À cet égard, la co-tutelle sur la Cité des sciences et de l'industrie que le ministère de la culture exerce depuis le début de l'année avec le secrétariat d'Etat à la recherche offre une extraordinaire opportunité.

Je souhaite que les relations entre la Cité, nos services et les autres établissements du Parc de la Villette se multiplient pour que l'ensemble du site soit bien ce lieu de mise en oeuvre de l'urbanité, du plaisir et de l'expérimentation sociale voulu par ses concepteurs ; je souhaite peut-être plus encore que la CSI et toutes les institutions traitant de recherche au ministère intensifient leurs relations et leurs échanges.

Les productions de la recherche culturelle méritent d'être « exploitées » dans la programmation de la CSI, les savoir-faire et les méthodes de la CSI enrichissant, je n'en doute pas, les réflexions des institutions chargées de recherche du ministère de la culture.

Enfin, la quatrième orientation est de faire progresser l'évaluation des résultats qui semble insuffisamment approfondie au sein de certains conseils scientifiques sectoriels.

J'indique qu'une bonne évaluation s'appuie sur une bonne explicitation préalable des découpages, suivis autant en termes quantitatifs et mesurables qu'en termes qualitatifs exprimés d'une manière littéraire. Aucune appréciation de l'adéquation des moyens mis au service des objectifs ne peut être faite sans cet effort minimum.

Il ne s'agit pas pour autant d'uniformiser les procédures d'évaluation mais au contraire de les adapter à chaque programme en intégrant toutes les spécificités des recherches qui touchent le champ culturel et artistique.

Je souhaite que le conseil ministériel de la recherche approfondisse ces questions difficiles.

Quant aux moyens, ces journées auront permis de rappeler certaines difficultés budgétaires liées notamment à un manque de crédits de paiement, à la nécessité de repyramidage des quatre corps de recherche et à des besoins de création d'emplois.

Je considère comme utile ces mises en évidence sans, bien entendu, que cela préjuge des choix budgétaires du Gouvernement dans le difficile contexte de nos finances publiques. Ces journées ont également mis en évidence, si besoin était, les liens étroits qui unissent les activités de recherche telles qu'elles sont financées sur le budget civil de recherche et de développement et les activités de recherche qui sont financées sur les crédits classiques de la culture.

Il importe, d'une part, de repérer la multiplicité des financements de la recherche et, d'autre part, de souligner l'interaction entre la recherche au sens strict et l'ensemble des autres activités scientifiques des institutions culturelles.

Le ministre, hier, a indiqué qu'il souhaitait disposer prochainement d'un schéma stratégique de la recherche au ministère. Je crois que ces deux journées auront permis de cerner l'essentiel des grandes problématiques.

Il importe désormais -pour chaque conseil et service, d'élaborer leur part propre du schéma, suffisamment rapidement pour aider à la décision du Ministre.

Les prochains mois devront être consacrés à sa mise au point, de telle manière que le conseil ministériel de la recherche puisse en débattre et le proposer au ministre au moment de sa réunion de décembre ou janvier prochains.

Ces assises se terminent maintenant.

Je vous remercie vivement d'y avoir apporté votre contribution.

Je ne doute pas que ces deux journées aient servi le ministère de la culture tout entier.